

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où une autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Ces titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, avec ses modifications (la Loi de 1933), ni des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis et ne peuvent être offerts ou vendus dans ce pays, sauf en conformité avec une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables. Voir la rubrique Mode de placement.

PROSPECTUS

Premier appel public à l'épargne et placement secondaire

Le 20 juin 2008



FORAGE ORBIT GARANT INC.

60 000 000 \$

15 000 000 d'actions ordinaires

Le présent prospectus vise le placement de 15 000 000 d'actions ordinaires (les *actions ordinaires* et, avec chaque action ordinaire proposée conformément au présent prospectus, une *action proposée*) du capital de Forage Orbit Garant Inc. (*Orbit Garant*), dont (i) 7 505 006 actions proposées sont émises et vendues par Orbit Garant (le *placement d'actions nouvelles*) au prix de 4,00 \$ (le *prix d'offre*) par action proposée pour un produit brut de 30 020 024 \$ revenant à Orbit Garant, et (ii) 7 494 994 actions proposées sont vendues par certains actionnaires existants d'Orbit Garant (le *placement secondaire* et, avec le placement d'actions nouvelles, le *placement*) indiqués sous la rubrique *Actionnaires vendeurs* (collectivement, les *actionnaires vendeurs*), au prix d'offre, moyennant un produit brut de 29 979 976 \$ revenant aux actionnaires vendeurs.

Orbit Garant, de concert avec ses filiales directes et indirectes (collectivement, avec leurs sociétés remplacées, la *société*), est l'une des plus importantes sociétés de forage établies au Canada, offrant à la fois des services de forage souterrain et en surface à des sociétés minières d'envergure, intermédiaires et de petite taille, à chaque étape de l'exploration, de la mise en valeur et de la production. La société occupe une position dominante sur le marché du forage souterrain au Canada, servant des clients de premier plan dans l'industrie minière, et sa position sur le marché du forage en surface est en pleine croissance au Canada et à l'échelle internationale.

Il n'existe aucun marché pour la négociation des actions ordinaires. Il peut être impossible pour les souscripteurs ou les acquéreurs de les revendre, ce qui peut avoir une incidence sur leur cours sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité de leur cours, leur liquidité et l'étendue des obligations réglementaires de l'émetteur. Se reporter à la rubrique *Facteurs de risque*. La Bourse de Toronto (la *Bourse TSX*) a approuvé sous condition l'inscription des actions ordinaires. L'inscription sera subordonnée à l'obligation, pour Orbit Garant, de remplir toutes les conditions d'inscription de la Bourse TSX, y compris la répartition des actions proposées auprès d'un nombre minimal de porteurs parmi le public au plus tard le 8 septembre 2008.

Dans le cadre du placement, les preneurs fermes (au sens donné aux présentes) peuvent attribuer des actions ordinaires en excédent de l'émission ou faire des opérations visant à fixer ou à stabiliser le cours de la valeur à un niveau supérieur au cours qui serait formé sur un marché libre. Voir la rubrique *Mode de placement*.

Un placement dans les actions proposées est hautement spéculatif et soumis à divers risques dont un épargnant éventuel devrait tenir compte. Les épargnants devraient examiner et étudier attentivement les facteurs de risque décrits dans le présent prospectus, sous la rubrique *Facteurs de risque*, avant d'acheter les actions proposées.

Prix : 4,00 \$ l'action proposée

	Prix d'offre ¹⁾	Rémunération des preneurs fermes	Produit net revenant à la société ²⁾	Produit net revenant aux actionnaires vendeurs ²⁾
L'action proposée	4,00 \$	0,24 \$	3,76 \$	3,76 \$
Placement total ³⁾	60 000 000,00 \$	3 600 000,00 \$	28 218 822,56 \$	28 181 177,44 \$

Notes :

- 1) Le prix des actions proposées a été établi par négociation entre Orbit Garant, les actionnaires vendeurs et les preneurs fermes.
- 2) Après déduction de la rémunération des preneurs fermes, mais avant déduction des frais estimatifs du placement au montant approximatif de 3,0 millions de dollars et des frais supplémentaires prévus dans la phrase suivante. La société paiera les frais associés au placement, autres que la rémunération des preneurs fermes, qui sera payée proportionnellement par la société et les actionnaires vendeurs en fonction du nombre respectif d'actions proposées vendues par chacun d'eux conformément au placement. La société et les actionnaires vendeurs ont convenu de verser proportionnellement à l'un des preneurs fermes des frais supplémentaires de 216 000 \$ selon le nombre respectif d'actions proposées vendues par chacun d'eux aux termes du placement. Voir les rubriques *Actionnaires vendeurs* et *Mode de placement*.
- 3) Les actionnaires vendeurs ont accordé aux preneurs fermes une option en cas d'attribution excédentaire (*l'option en cas d'attribution excédentaire*) que ceux-ci peut lever pendant une période de 30 jours à compter de la clôture pour acheter un maximum de 2 250 000 actions proposées additionnelles aux mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus, uniquement pour couvrir les attributions excédentaires, le cas échéant, et aux fins de la stabilisation du marché. Si l'option en cas d'attribution excédentaire est intégralement levée, le *Prix d'offre*, la *Rémunération des preneurs fermes*, le *Produit net revenant à la société* et le *Produit net revenant aux actionnaires vendeurs* s'établiront respectivement à 69 000 000 \$, à 4 140 000 \$, à 28 218 822,56 \$ et à 36 641 177,44 \$. Les actionnaires vendeurs ont convenu de verser des frais supplémentaires de 32 400 \$ à l'un des preneurs fermes en supposant la levée intégrale de l'option en cas d'attribution excédentaire, lesquels seront acquittés proportionnellement selon le nombre d'actions proposées vendues par chacun d'eux aux termes du placement. Le présent prospectus vise le placement de l'option en cas d'attribution excédentaire, ainsi que le placement des actions proposées qui seront émises lors de la levée de cette option. Voir la rubrique *Mode de placement*.

Le tableau suivant présente les renseignements relatifs à l'option en cas d'attribution excédentaire :

Position des preneurs fermes	Nombre maximum d'actions proposées disponibles	Période de levée	Prix de levée par action proposée
Option en cas d'attribution excédentaire	2 250 000	30 jours à compter de la clôture	4,00 \$

Marchés mondiaux CIBC Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Financière Banque Nationale Inc., GMP Valeurs Mobilières S.E.C. et Valeurs Mobilières Desjardins Inc. (collectivement, les *preneurs fermes*), pour leur propre compte, offrent conditionnellement les actions proposées, sous les réserves d'usage concernant leur souscription, leur émission par Orbit Garant et leur acceptation par les preneurs fermes conformément aux conditions de la convention de prise ferme visée à la rubrique *Mode de placement*, et sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridique pour le compte d'Orbit Garant, par Goodmans LLP, et pour le compte des preneurs fermes, par Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Les souscriptions des actions proposées seront reçues sous réserve d'un droit de rejet ou d'attribution totale ou partielle, ainsi que du droit de fermeture des livres de souscription, en tout temps, sans avis. Les certificats représentant les actions proposées vendues aux acquéreurs aux États-Unis porteront les mentions restrictives applicables à ce pays. Pour les souscripteurs canadiens, un ou plusieurs certificats de titres relevés représentant les actions proposées seront émis sous forme nominative à Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (*CDS*) ou à son prête-nom et seront déposés auprès de CDS à la date de clôture, qui est censée tomber vers le 26 juin 2008 ou à toute date ultérieure dont la société, les actionnaires vendeurs et les preneurs fermes peuvent convenir, mais de toute façon au plus tard le 18 juillet 2008. Les souscripteurs canadiens recevront seulement une confirmation de client d'un courtier inscrit qui est un adhérent à CDS et auquel ou par l'entremise duquel les actions ordinaires sont achetées. Voir la rubrique *Mode de placement*.

Des membres du groupe de Financière Banque Nationale Inc. et de Valeurs Mobilières Desjardins Inc. sont des prêteurs de la société aux termes des facilités de crédit, dont une portion de la créance sera remboursée à même le produit de l'émission de nouvelles actions. **Par conséquent, Orbit Garant peut être réputée un « émetteur associé » de chacune de Financière Banque Nationale Inc. et de Valeurs Mobilières Desjardins Inc. aux fins de l'application de la législation canadienne sur les valeurs mobilières.** Des membres du groupe de Marchés mondiaux CIBC Inc. et de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. sont des investisseurs dans les fonds 1684182 Ontario LP et 1684182 Ontario (International) LP, qui agissent en tant qu'actionnaires vendeurs et promoteurs aux termes du présent placement. **En conséquence, ces actionnaires vendeurs peuvent être considérés comme des émetteurs associés » de Marchés mondiaux CIBC Inc. et de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. aux fins de la législation sur les valeurs mobilières applicable du Canada.** Voir la rubrique *Mode de placement*.



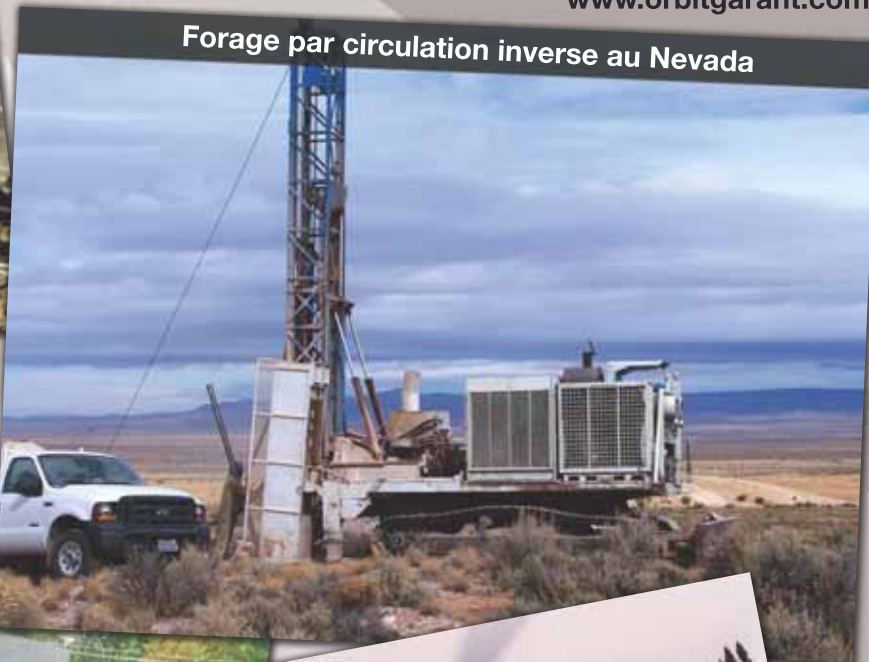
**FORAGE
ORBIT GARANT
DRILLING**

www.orbitgarant.com

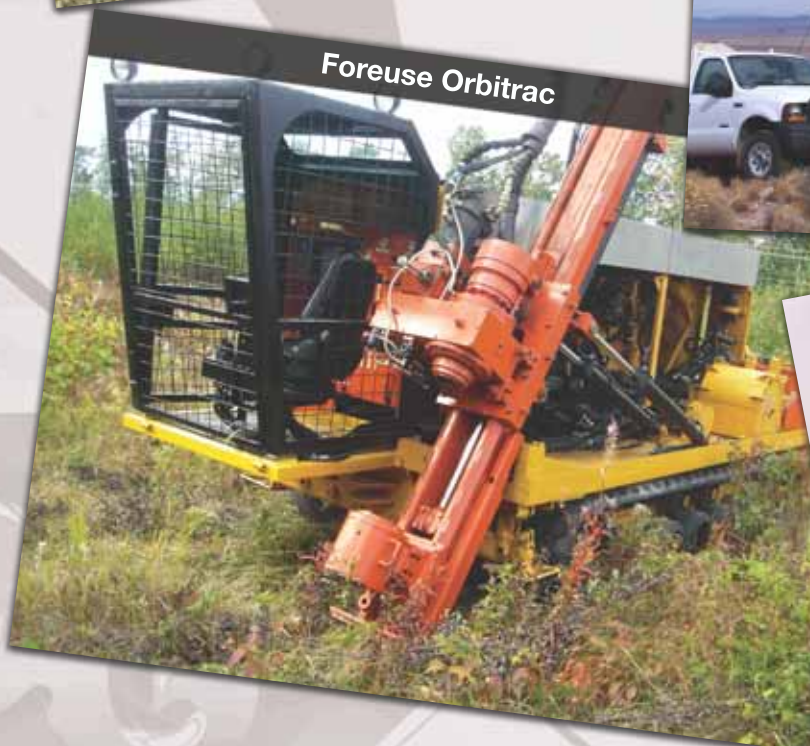
Forage en Amérique du Sud



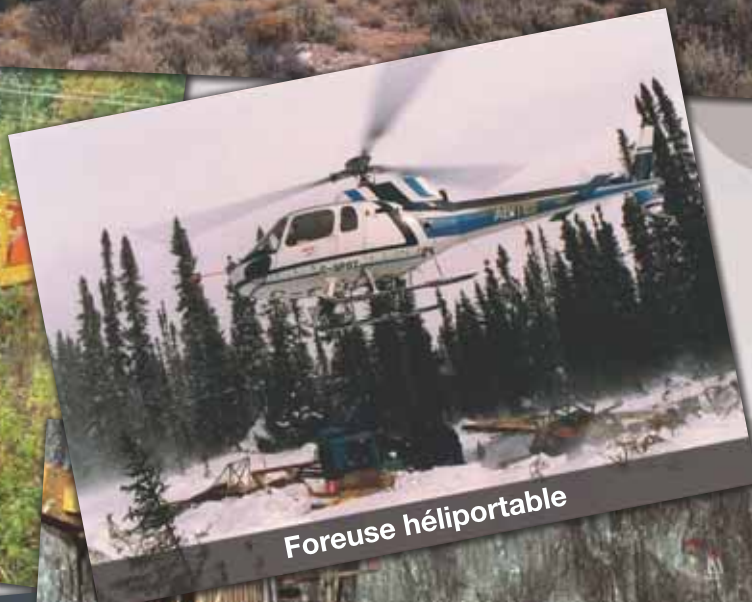
Forage par circulation inverse au Nevada



Foreuse Orbitrac



Foreuse hélicoptable



Foreuse de surface



Forage souterrain

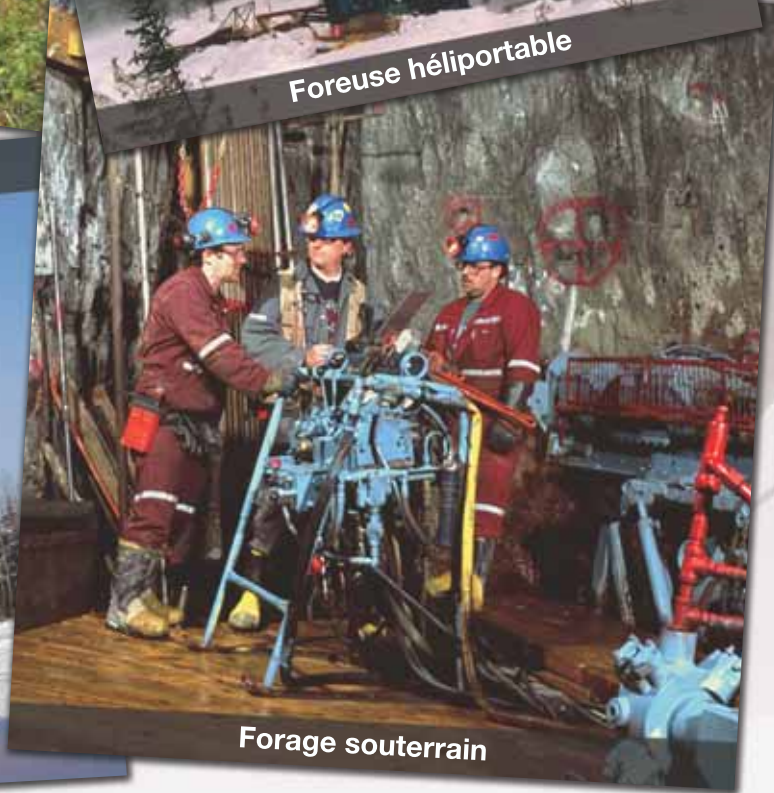


TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>		<u>Page</u>
RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS	3	ARRANGEMENTS AVEC LES	
MESURES NON RELIÉES AUX PCGR . .	4	ACTIONNAIRES EXISTANTS	71
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	4	MODE DE PLACEMENT	72
ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE		INCIDENCES DE L'IMPÔT FÉDÉRAL	
PLACEMENT	5	SUR LE REVENU AU CANADA	75
DONNÉES SUR LE MARCHÉ ET		FACTEURS DE RISQUE	78
PRÉVISIONS CONCERNANT		CONTRATS IMPORTANTS	85
L'INDUSTRIE	5	DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES	
SOMMAIRE DU PROSPECTUS	6	INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS	
GLOSSAIRE	15	IMPORTANTES	85
SURVOL DE L'INDUSTRIE	19	LITIGES EN COURS	86
LA SOCIÉTÉ	29	EXPERTS	86
ACTIVITÉS D'ORBIT GARANT	29	VÉRIFICATEURS, AGENT DES	
POLITIQUE EN MATIÈRE DE		TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ	
DIVIDENDES	41	DE LA TENUE DES REGISTRES	86
STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ	42	PROMOTEURS	86
DESCRIPTION DE LA DETTE	42	DROITS DE RÉOLUTION ET	
PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES	44	SANCTIONS CIVILES	86
RAPPORT DE GESTION	48	TABLE DES MATIÈRES DES ÉTATS	
ADMINISTRATEURS ET DIRECTION . . .	56	FINANCIERS	F-1
RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE		CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS	
DIRECTION	61	DE FORAGE ORBIT INC.	F-2
RÉGIME D'OPTIONS	65	CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS	
PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET		DE FORAGES GARANT &	
AUX MEMBRES DE LA HAUTE		FRÈRES INC.	F-3
DIRECTION	67	CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS	
DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS . .	67	DE FORAGE ORBIT GARANT INC. . . .	F-4
PLACEMENTS ANTÉRIEURS	68	ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ	A-1
EMPLOI DU PRODUIT	68	ATTESTATION DES PROMOTEURS	A-2
ACTIONNAIRES PRINCIPAUX	69	ATTESTATION DES PRENEURS	
ACTIONNAIRES VENDEURS	69	FERMES	A-3

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Sauf indication contraire ou si le contexte l'exige autrement, un renvoi dans le présent prospectus à la *société* s'entend de Forage Orbit Garant Inc. (*Orbit Garant*) et de ses filiales directes et indirectes, ainsi que de leurs sociétés remplacées.

Orbit Garant résulte du regroupement de Forages Garant & Frères Inc. (*Garant*) et de Forage Orbit Inc. (*Orbit*) par suite de l'acquisition d'Orbit par Garant le 31 janvier 2007. Avant le regroupement, l'exercice de Garant se terminait le 30 juin et celui d'Orbit se terminait le 31 janvier. Garant est l'entreprise remplacée par Orbit Garant. Sauf indication contraire ou si le contexte l'exige autrement, les renvois dans le présent prospectus à une mesure financière d'Orbit Garant pour l'exercice 2007 (c'est-à-dire l'exercice terminé le 30 juin 2007) incluent les résultats financiers de l'entreprise d'Orbit à compter de son acquisition par Garant en janvier 2007, ainsi que les résultats financiers de l'entreprise de Drift Exploration Drilling, Inc. et de Drift De Mexico, S.A. De C.V. (collectivement, *Drift*) (un fournisseur de services de forage acquis par la société en avril 2007) depuis la date de son acquisition. Les états financiers d'Orbit Garant pour les exercices 2006 et 2005 n'incluent pas les résultats financiers correspondants d'Orbit ou de Drift. L'état des résultats consolidés pro forma non vérifiés pour les douze mois terminés le 30 juin 2007 tient compte des acquisitions d'Orbit et de Drift comme si elles avaient eu lieu le 1^{er} juillet 2006. Les états des résultats consolidés pro forma non vérifiés pour les périodes de douze mois terminées les 31 mars 2008 et 31 mars 2007 et pour les trois mois terminés le 31 mars 2007 ont été préparés comme si Orbit Garant avait acquis Orbit et Drift au début de chacune de ces périodes respectives.

Le présent prospectus inclut des renvois à des noms de commerce et à des marques de commerce de sociétés autres qu'Orbit Garant. Ces noms de commerce et ces marques de commerce sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Sauf indication contraire ou si le contexte l'exige autrement, un renvoi dans le présent prospectus à l'« Amérique du Nord » s'entend du Canada et des États-Unis.

Voir le *Glossaire* pour une liste des termes et expressions définis utilisés dans le présent prospectus.

Tous les montants présentés dans le présent prospectus sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

MESURES NON RELIÉES AUX PCGR

Le « BAI » renvoie au bénéfice avant la part des actionnaires sans contrôle et les impôts sur le revenu. Le « BAIIA » renvoie au bénéfice avant les intérêts débiteurs, les impôts sur le revenu, la part des actionnaires sans contrôle et les amortissements. Le « BAIIA normalisé » renvoie au BAIIA rajusté pour qu'il soit tenu compte des frais de gestion, des frais d'intégration et des frais d'opérations extraordinaires, ce qui, selon la direction, facilite la comparaison des périodes historiques. Selon la société, le BAI, le BAIIA et le BAIIA normalisé sont des mesures importantes pour l'évaluation de son rendement et aident les épargnants éventuels à décider d'investir ou non dans les actions proposées. Ni le BAI, ni le BAIIA, non plus que le BAIIA normalisé ne constitue une mesure reconnue du bénéfice conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGR) et n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR. Le mode de calcul du BAI, du BAIIA ou du BAIIA normalisé de la société peut différer des méthodes utilisées par d'autres émetteurs; en conséquence, le BAI, le BAIIA et le BAIIA normalisé de la société peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Les épargnants sont avertis que le BAI, le BAIIA et le BAIIA normalisé ne doivent pas être interprétés comme des substituts au bénéfice net déterminé selon les PCGR, une indication du rendement de la société ou une indication des flux de trésorerie liés à l'exploitation et aux activités d'investissement comme mesure des liquidités et des flux de trésorerie. La direction croit qu'il s'agit de mesures importantes puisqu'elles permettent à la société d'évaluer son entreprise en cours sans l'incidence de l'amortissement et donne une indication de la capacité de celle-ci d'investir dans son entreprise et de poursuivre ses activités, et facilite la comparaison des périodes historiques. Le BAI, le BAIIA et le BAIIA normalisé sont également présentés à titre d'information supplémentaire puisque la direction est d'avis que l'utilisation de ces mesures est très répandue dans l'industrie pour l'évaluation du rendement d'exploitation d'une société. Pour un rapprochement du BAI, du BAIIA et du BAIIA normalisé d'après les états financiers historiques et les états financiers pro forma inclus ailleurs dans le présent prospectus et présentés conformément aux PCGR, voir les rubriques *Rapprochement des principales données financières pro forma avec le BAI, le BAIIA et le BAIIA normalisé* et *Rapprochement des données historiques avec le BAI, le BAIIA et le BAIIA normalisé* incluses sous la rubrique *Principales données financières* dans le présent prospectus.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent prospectus contient des « énoncés prospectifs » qui reflètent les attentes actuelles de la direction concernant la croissance future, les résultats d'exploitation, le rendement, ainsi que les perspectives et les occasions commerciales de la société. Lorsque cela est possible, des mots comme « peut », « ferait », « pourrait », « fera », « prévoit », « croit », « projette », « s'attend », « entend », « estime », « vise », « tente » et des termes et expressions similaires ont été utilisés pour identifier de tels énoncés prospectifs. Ces énoncés reflètent les croyances actuelles de la direction concernant des événements futurs et sont fondés sur les renseignements actuellement à la portée de celle-ci. Les énoncés prospectifs comportent des incertitudes, des hypothèses et des risques importants connus et inconnus. De nombreux facteurs pourraient faire différer considérablement les résultats, le rendement ou les réalisations réels des résultats, du rendement ou des réalisations futurs que ces énoncés prospectifs peuvent exprimer ou laisser entendre, y compris, notamment, ceux énumérés sous la rubrique *Facteurs de risque* dans le présent prospectus. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes devaient se matérialiser ou si les hypothèses sous-jacentes aux énoncés prospectifs se révélaient inexacts, les résultats, le rendement ou les réalisations réels pourraient différer considérablement de ceux que les énoncés prospectifs contenus dans le présent prospectus expriment ou laissent entendre. Ces facteurs

devraient être étudiés attentivement, et les épargnants éventuels ne devraient pas accorder une confiance induite aux énoncés prospectifs. Bien que les énoncés prospectifs contenus dans le présent prospectus reposent sur ce que la direction croit être actuellement des hypothèses raisonnables, rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations réels seront compatibles avec de tels énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont formulés à la date du présent prospectus et Orbit Garant peut ne pas les mettre à jour ou les réviser et n'assume aucune obligation de le faire, sauf tel que les lois applicables l'exigent particulièrement.

ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT

De l'avis de Goodmans LLP, conseillers juridiques d'Orbit Garant et des actionnaires vendeurs, et de Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l., conseillers juridiques des preneurs fermes, pourvu que les actions ordinaires soient inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la *Bourse TSX*), les actions ordinaires constitueraient des placements admissibles, si elles étaient émises à la date des présentes, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (la *Loi de l'impôt*) pour une fiducie régie par un régime enregistré d'épargne-retraite, un fonds enregistré de revenu de retraite, un régime enregistré d'épargne-études, un régime de participation différée aux bénéfices ou un régime enregistré d'épargne-invalidité.

DONNÉES SUR LE MARCHÉ ET PRÉVISIONS CONCERNANT L'INDUSTRIE

Les données sur le marché et certaines prévisions concernant l'industrie qui ont été utilisées dans le présent prospectus sont tirées de recherches internes, d'études de marché, de renseignements accessibles au public et de publications sur l'industrie. Les publications sur l'industrie indiquent habituellement que les renseignements qu'elles contiennent sont tirés de sources jugées fiables, mais que l'exactitude et le caractère de ces renseignements ne sont pas garantis. De même, bien que les recherches internes, les prévisions concernant l'industrie et les études de marché soient jugées fiables, elles n'ont pas été vérifiées de façon indépendante, et ni Orbit Garant, ni les actionnaires vendeurs, non plus que les preneurs fermes ne font quelque déclaration sur l'exactitude de ces renseignements.

SOMMAIRE DU PROSPECTUS

Le texte suivant est un sommaire des principales caractéristiques du placement et doit être lu compte tenu des renseignements détaillés ainsi que des données et des états financiers qui sont présentés dans le corps du texte.

Activités de la société

Survol

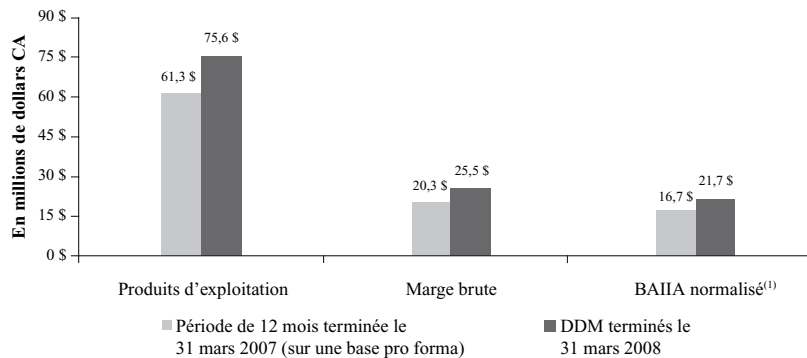
Orbit Garant est l'une des plus importantes sociétés de forage établies au Canada, offrant à la fois des services de forage souterrain et en surface aux sociétés minières d'envergure, intermédiaires et de petite taille, à chaque étape de l'exploration, de la mise en valeur et de la production.

La société fournit deux types de services de forage aux sociétés minières par l'entremise de ses 116 foreuses et quelque 500 membres du personnel : le forage souterrain et le forage en surface. La portée des activités de la société et son effectif hautement qualifié permettent à celle-ci d'offrir à ses clients des services de forage spécialisé adaptés aux situations complexes et aux terrains accidentés, et celle-ci tire environ 60 % de ses produits d'exploitation des services de forage spécialisé pour les douze mois terminés le 31 mars 2008 (sur une base pro forma). Comme elle est en mesure d'offrir des services de forage spécialisé, la société a pu établir un bassin de clients et de produits d'exploitation plus stable que d'autres fournisseurs qui ne sont pas aussi facilement disponibles ou aussi compétents.

La direction est d'avis que la société est la plus importante société de forage souterrain au Canada (selon le nombre de foreuses opérationnelles) et qu'elle a une présence importante et croissante sur le marché du forage en surface au Canada et à l'étranger. La société sert des sociétés minières d'envergure comme Goldcorp Inc. et Xstrata plc, et des sociétés minières intermédiaires comme Mines Agnico-Eagle Limitée, FNX Mining Company Inc., IAMGold Corporation et Northgate Minerals Corporation et des sociétés minières de petite taille comme Alexis Minerals Corporation et Virginia Mines Inc.

La société a établi une exploitation à faible coût, même avec une proportion élevée de forage spécialisé, ce qui lui a permis de réaliser une marge brute d'environ 33,8 % pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (sur une base pro forma). L'intégration verticale et l'infrastructure à faible coût de la société, résultant d'une combinaison de croissance organique et d'acquisitions, ont été les facteurs clés qui lui ont permis de faire croître les produits d'exploitation et le BAIIA normalisé, comme en témoigne le graphique suivant, qui sont passés de quelque 61,3 millions de dollars et 16,7 millions de dollars, respectivement, pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2007 (sur une base pro forma) à environ 75,6 millions de dollars et 21,7 millions de dollars, respectivement, pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (sur une base pro forma). Ceci représente une hausse d'à peu près 23 % des produits d'exploitation et d'environ 30 % du BAIIA normalisé. La direction croit que la modeste organisation et la structure des frais généraux de la société donnent également à celle-ci la position attrayante de pouvoir maintenir et augmenter sa part de marché dans un environnement de plus faibles prix des substances utiles.

Statistiques financières



Note :

- 1) Le BAIIA normalisé n'est pas une mesure financière ou du bénéfice reconnue par les PCGR. Il ne peut donc être comparé à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs, y compris d'autres émetteurs exerçant les mêmes activités qu'Orbit Garant, et il ne devrait pas être interprété comme un substitut au bénéfice net déterminé selon les PCGR, une indication du rendement des flux de trésorerie liés à l'exploitation et aux activités d'investissement et de financement, ni comme une mesure des liquidités et des fonds provenant de l'exploitation. Voir la rubrique *Mesures non reliées aux PCGR*. Pour un rapprochement du BAIIA normalisé et du bénéfice net, voir la rubrique *Rapprochement des données historiques avec le BAI, le BAIIA et le BAIIA normalisé* incluse sous la rubrique *Principales données financières* dans le présent prospectus.

Faits saillants du placement

La direction croit que la société est dotée de diverses caractéristiques lui permettant de soutenir son rendement et lui donnant une solide base de croissance continue dont les suivantes :

- **Exploitation à intégration verticale.** Par l'entremise de Soudure Royale, la société est en mesure de bénéficier de façon prioritaire d'un approvisionnement continu et ininterrompu de foreuses à un coût correspondant à peu près à la moitié du montant demandé à des tiers. La direction croit que bon nombre des concurrents de la société doivent actuellement attendre jusqu'à six mois pour la livraison de foreuses de tiers fabricants en raison du déséquilibre actuel de l'offre et de la demande, en comparaison des quelque deux à quatre semaines dont Soudure Royale a besoin pour fabriquer des foreuses pour la société. Comme la société a pu ajouter rapidement des foreuses, elle a été en mesure d'augmenter très vite sa capacité de répondre à la demande des clients voulant des services additionnels. En outre, grâce à Soudure Royale, la société peut offrir un emploi continu à une main-d'œuvre hautement qualifiée en vendant la capacité de forage excédentaire à l'étranger, grâce à une relation de mandataire, qui élimine aussi la nécessité d'un personnel des ventes et des frais généraux.
- **Solide position de marché dans l'industrie.** La société a atteint sa position en tant que l'une des plus importantes sociétés de forage au Canada (en fonction du nombre de foreuses opérationnelles) en devenant le principal fournisseur de services de forage au Québec et en Ontario, ayant représenté 36 % de toutes les dépenses d'exploration minière au Canada en 2007. La société a aussi établi sa solide position sur le marché en maintenant une structure de direction modeste et une exploitation à faible coût et en mettant l'accent sur des projets de forage spécialisé complexes dans le cadre desquels ses services à valeur ajoutée lui donnent des engagements à long terme et des produits d'exploitation plus stables. Grâce à ses capacités tant dans le forage en surface que dans le forage souterrain, la société est devenue un « point de vente multiservices » à la fois pour les services de forage souterrain et pour les services de forage en surface. La société est en mesure de miser sur ses relations existantes pour faire la promotion et la vente réciproque de son expérience internationale dans le domaine du forage auprès des clients du forage en surface national qui élargissent leurs activités.

- **Solide bassin de clients diversifiés.** La société sert actuellement des clients à 38 emplacements, offrant des services de forage souterrain et en surface à des sociétés nationales et des services de forage en surface à des clients internationaux. Aucun projet de forage ne représente plus de 10 % des produits d'exploitation, et aucun client unique ne compte pour plus de 15 % des produits d'exploitation. Le bassin de clients de la société est un regroupement de sociétés minières d'envergure, intermédiaires et de petite taille avec lesquelles la société entretient, dans de nombreux cas, des relations de longue date. Environ 63 % des produits d'exploitation que la société a tirés des activités de forage pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (sur une base pro forma) sont attribués aux sociétés minières d'envergure et intermédiaires, et 37 % de ses produits d'exploitation tirés des activités de forage pour cette période sont attribués aux sociétés minières de petite taille. La diversité du bassin de clients de la société donne à celle-ci la souplesse de maintenir une exploitation solide pendant les cycles économiques, de même que la capacité de servir les sociétés minières de petite taille qui entreprennent habituellement des travaux d'exploration à marge plus élevée en périodes d'expansion et les sociétés minières intermédiaires et d'envergure qui sont en général mieux placées pour maintenir une exploitation stable durant les périodes économiques moins florissantes.
- **Forage spécialisé.** La société a développé une expertise élaborée en se chargeant de programmes de forage spécialisé comme le forage en trous profonds, certains projets complexes de forage souterrain, le forage dirigé, le forage en haute altitude, le forage héliportable, les trous à gros diamètres et le forage dans des régions éloignées. Par l'entremise de sa filiale Soudure Royale, la société a conçu et fabriqué des foreuses exclusives qui lui permettent de servir les clients ayant besoin de ces services de forage spécialisé et d'autres types de services de cette nature. Environ 60 % des produits d'exploitation pour l'exercice 2007 étaient attribuables à la prestation de services de forage spécialisé. Grâce à sa capacité d'offrir des services de forage spécialisé, la société a établi un bassin de clients et de produits d'exploitation plus stables, puisque peu de concurrents sont en mesure d'offrir la gamme de services demandés par les sociétés minières qui entreprennent de tels projets.
- **Exploitant à faible coût.** La société a mis au point une exploitation à faible coût en maximisant les efficacités, en réduisant au minimum les frais administratifs et les frais généraux et en maintenant un concept de gestion par équipe. Plus particulièrement, la structure à faible coût d'Orbit Garant est attribuable aux facteurs suivants :
 - **Proximité géographique des clients.** Il y a actuellement quelque 87 appareils de forage (sur un total de 116) à une distance de six heures de l'exploitation de la société à Val-d'Or, au Québec. Pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (sur une base pro forma), la société a dégagé environ 78 % de ses produits d'exploitation tirés des activités de forage dans ce territoire géographique. La proximité géographique élimine la nécessité de bureaux régionaux ou de succursales supplémentaires, ce qui permet à la société de maintenir un niveau minimum de stocks et de déployer efficacement sa main-d'œuvre qualifiée d'une façon rentable.
 - **Intégration verticale.** La société fabrique ses propres foreuses et certains biens non durables, ce qui crée une exploitation à intégration verticale. La société a pu augmenter sa capacité et faire croître son entreprise en produisant ses propres foreuses, dont dix des onze foreuses devant être ajoutées durant l'exercice en cours étaient opérationnelles durant les neuf premiers mois de l'exercice 2008.
 - **Utilisation d'agents locaux à l'étranger.** La société a employé une stratégie d'expansion internationale en utilisant des agents locaux pour doter ses projets internationaux de la main-d'œuvre et d'autres équipements accessoires nécessaires à ses activités. En raison d'une telle stratégie, la société n'a pas besoin de bureaux locaux permanents et est en mesure de maintenir une structure de frais généraux plus modeste et plus souple.
- **Équipe de direction active ayant fait ses preuves.** La société est dirigée par Pierre Alexandre, chef de la direction (et cofondateur d'Orbit), et son neveu, Éric Alexandre, président et chef de l'exploitation. L'équipe de haute direction composée de six personnes compte plus de 120 ans d'expérience combinée dans l'industrie, la participation de Pierre Alexandre dans l'entreprise des services de forage excédant 30 ans.

Stratégie de croissance

Orbit Garant a des antécédents prouvés de croissance, ayant augmenté les produits d'exploitation et le BAIIA normalisé d'environ 23 % et 30 %, respectivement, entre la période de douze mois terminée le 31 mars 2007 et la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (chacun de ces pourcentages étant présenté sur une base pro forma). La direction est d'avis que la croissance sera réalisée par une combinaison de croissance organique, de regroupements au moyen d'acquisitions et par la mise à profit de son infrastructure, tel qu'il est décrit ci-dessous.

En misant sur ces éléments concurrentiels clés et en recherchant des acquisitions stratégiques, la société a, au cours des trois dernières années, augmenté sa compétitivité, élargi ses marchés existants et pénétré de nouveaux marchés sans augmenter considérablement ses frais généraux. Les occasions de croissance, internes ou au moyen d'acquisitions, seront évaluées en fonction de ces facteurs.

- **Occasions de croissance organique.** La direction croit qu'il existe de nombreuses occasions dont elle peut tirer parti en utilisant sa solide plate-forme d'exploitation et qui peuvent lui fournir une croissance organique supplémentaire, y compris : (i) en poursuivant son expansion géographique dans des endroits de forage souterrain intense, comme le district de Red Lake en Ontario et le bassin d'Athabasca en Saskatchewan, ainsi que dans des endroits où le forage en surface est en demande, comme l'Ouest canadien, les États-Unis, le Mexique, et l'Amérique du Sud; (ii) en misant sur les relations établies pour procéder à la promotion et à la vente réciproque des capacités de forage de la société; (iii) en continuant de mettre l'accent sur l'accroissement du volume de forage spécialisé; (iv) en mettant à profit la position dominante de la société sur le marché afin d'attirer de nouveaux clients; et (v) en se concentrant sur l'exploitation des tendances favorables dans l'industrie minière pour attirer de nouveaux projets.
- **Occasions de regroupement.** Outre sa forte croissance organique, la société est d'avis que bon nombre d'occasions de regroupement sont à sa portée. Le secteur des services de forage est très fragmenté, et la société sait qu'il existe de nombreux petits concurrents régionaux au pays et à l'étranger, dont bon nombre offrent des services de forage spécialisé uniques qui peuvent constituer des placements attrayants. Trois acquisitions ont été intégrées avec succès depuis le 31 janvier 2007, y compris celle d'Orbit par Garant en janvier 2007, l'acquisition de l'entreprise de forage par circulation inverse de Drift en avril 2007 et l'acquisition de RA Mecatech Ltd. en décembre 2007. La société a l'intention de rechercher des occasions d'acquisitions qui lui permettront de développer ses activités internationales, de mettre à profit ses fonds généraux et d'élargir l'étendue des services de forage offerts à ses clients.
- **Infrastructure à l'appui de la croissance.** La direction entend miser sur l'imposant parc de foreuses de la société et sur la possibilité, pour celle-ci, d'accroître la capacité en produisant de nouvelles foreuses pour faire croître son entreprise. Les 85 foreuses souterraines appartenant à la société incluent 63 foreuses électriques hydrauliques et 22 perforatrices pneumatiques. La société a 25 foreuses hydrauliques de surface, deux foreuses classiques de surface et quatre appareils de forage en surface par circulation inverse. Le parc de foreuses de la société inclut toutes les sept foreuses de surface et trois des quatre foreuses de surface que la société s'est engagée à ajouter durant l'exercice en cours. Le conseil d'administration a récemment approuvé le budget d'immobilisations pour l'exercice 2009, qui prévoit l'ajout de 18 foreuses au parc de la société. La société remet régulièrement ses foreuses en état tous les cinq à sept ans pour en prolonger continuellement la durée d'utilisation.

Le placement

Émetteur :	Forage Orbit Garant Inc.
Actionnaires vendeurs :	6705570 Canada Inc., 1684182 International, 1684182 Ontario, 96052 Canada Inc., M ^{mes} Monique Harvey, Johann Duval, la Fiducie Famille Michel Mathieu, MM. Pascal Simard, Daniel Roy, Renaud Mercier, Robert Brouillette, Sylvain Laroche, Raymond Leclerc et, si l'option en cas d'attribution excédentaire est levée, MM. Bernard Alexandre, Éric Alexandre, M ^{me} Danielle Garneau et M. Ronald Thibault.
Placement total :	Total de 60 000 000 \$ (15 000 000 d'actions proposées)
Placement d'actions nouvelles :	30 020 024 \$ (7 505 006 actions proposées)
Placement secondaire :	29 979 976 \$ (7 494 994 actions proposées)
Option en cas d'attribution excédentaire :	Les actionnaires vendeurs ont accordé aux preneurs fermes une option en cas d'attribution excédentaire (<i>l'option en cas d'attribution excédentaire</i>) que ceux-ci peuvent lever pendant une période de 30 jours à compter de la clôture pour acheter un maximum de 2 250 000 actions proposées additionnelles aux mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus, uniquement pour couvrir les attributions excédentaires, le cas échéant, et aux fins de la stabilisation du marché. Les actions ordinaires assujetties à l'option en cas d'attribution excédentaire doivent avoir été vendues à la clôture du placement à des acquéreurs de bonne foi. Si l'option en cas d'attribution excédentaire est intégralement levée, le produit revenant aux actionnaires vendeurs s'établira à 9 000 000 \$. La société ne sera pas responsable de la rémunération des preneurs fermes à l'égard desdites actions proposées. Le présent prospectus vise le placement de l'option en cas d'attribution excédentaire et des actions proposées qui seront émises lors de la levée de cette option. Voir les rubriques <i>Mode de placement</i> et <i>Emploi du produit</i> .
Actions ordinaires en circulation :	Avant le placement, 24 776 536 actions ordinaires Après le placement, 32 281 542 actions ordinaires
Emploi du produit :	Orbit Garant s'attend à tirer un produit net maximum de 25 110 750 \$ du placement d'actions nouvelles, après déduction de sa quote-part de la rémunération des preneurs fermes, de la quote-part de la société des frais supplémentaires devant être payés à un des preneurs fermes et des frais reliés à la conclusion du placement. Orbit Garant entend affecter le produit net tiré du placement d'actions nouvelles de la manière indiquée ci-dessous :

<u>Affectation du produit</u>	<u>Montant</u>
Remboursement de l'encours au titre de la convention de crédit existante	21 895 118 \$
Paiement des rajustements au fonds de roulement et des autres rajustements similaires à l'intention des vendeurs d'Orbit et de certains actionnaires de Garant aux termes de la convention d'achat d'actions d'Orbit	965 632 \$
Paiement relatif à un rajustement du prix d'achat aux vendeurs d'Orbit aux termes de la convention d'achat d'actions d'Orbit	2 250 000 \$

Bien qu'Orbit Garant ait l'intention d'affecter le produit net des actions de trésorerie de la manière précitée, elle pourrait devoir l'affecter autrement

dans certaines circonstances par souci de saines raisons commerciales nécessaires ou souhaitables.

Voir les rubriques *Emploi du produit* et *Description de la dette*.

Facteurs risque :

Un placement dans les actions ordinaires comporte des risques considérables. Les acquéreurs éventuels devraient examiner et évaluer attentivement certains facteurs de risque concernant un placement dans les actions ordinaires, y compris les risques liés à ce qui suit : les ralentissements cycliques, la sensibilité à la conjoncture économique générale, la dépendance envers le personnel et la conservation de celui-ci, la hausse du coût de l'obtention de biens non durables, l'endettement et les engagements restrictifs, l'accès des clients de la société aux marchés des actions, l'intégration continue des systèmes administratifs, les acquisitions récentes, l'accès aux foreuses, le fait que la société fasse affaire à sa pleine capacité, l'approvisionnement en biens non durables, la demande de foreuses, la concurrence, l'incapacité de soutenir et de gérer la croissance, la stratégie d'acquisition future, les contrats des clients, l'expansion et l'instabilité internationales, les risques et les responsabilités d'exploitation, l'exposition aux devises, les pertes d'exploitation, la réputation de la société, la volatilité des produits d'exploitation et des flux de trésorerie, l'absence d'expérience dans la gestion d'une entité ouverte, les exigences et questions à considérer en matière d'environnement, de santé et de sécurité et les considérations connexes, les limites d'assurance, les changements de la législation et de la réglementation, les risques découlant de la législation et de la réglementation, l'absence d'un marché public antérieur, les risques liés au marché des actions, l'influence exercée par les actionnaires existants, les placements futurs d'actions ordinaires par les actionnaires existants, la dilution et les paiements de dividendes. Voir la rubrique *Facteurs de risque*.

Principales données financières pro forma non vérifiées

Les principales données financières présentées ci-après font état des principales données financières pro forma non vérifiées d'Orbit Garant tirées des états des résultats et du résultat étendu consolidés pro forma non vérifiés d'Orbit Garant pour les périodes de douze mois terminées le 30 juin 2007, le 31 mars 2007 et le 31 mars 2008, respectivement figurant tous dans le présent prospectus et avec lesquels ces données doivent être lues en parallèle.

	Périodes de douze mois terminées les ¹⁾		
	31 mars 2008 ²⁾	30 juin 2007	31 mars 2007 ²⁾
Produits tirés de contrats	75 623 037 \$	64 309 578 \$	61 271 453 \$
Bénéfice brut	25 535 582	21 241 594	20 271 734
Frais généraux et administratifs	4 520 304	3 967 039	3 579 356
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle (BAI) ³⁾	12 143 498	9 242 769	9 200 142
Bénéfice net pour la période	9 215 592	5 869 440	5 961 061

Notes :

- 1) Chacun des états des résultats et du résultat étendu pro forma tient compte des acquisitions d'Orbit et de Drift comme si elles avaient eu lieu au début de ces périodes respectives.
- 2) Orbit Garant a choisi de présenter des données financières supplémentaires pour les périodes de douze mois terminées les 31 mars 2008 et 2007 afin de présenter aux investisseurs des données financières pro forma pour une période se terminant à la date de la période financière intermédiaire la plus récente et pour la période comparable de 2007. La direction est d'avis que cette information supplémentaire est utile aux investisseurs aux fins d'évaluation du rendement de la Société et de prise de décision quant à un placement éventuel dans les titres faisant l'objet du placement.

- 3) Le BAI n'est ni une mesure financière ni une mesure du bénéfice reconnue par les PCGR. Par conséquent, il pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs, y compris d'autres émetteurs qui exercent des activités dans le même domaine qu'Orbit Garant. Il ne devrait donc pas être considéré à titre de mesure de remplacement du bénéfice net, établi en vertu des PCGR, à titre d'indicateur du rendement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement ou de financement, ni à titre de mesure de la situation de trésorerie et des fonds provenant de l'exploitation. Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les PCGR ». Pour obtenir un rapprochement du BAI avec le bénéfice net, se reporter à la rubrique « Rapprochement des principales données financières pro forma avec le BAI, le BAIIA et le BAIIA normalisé » de la section Principales données financières » du présent prospectus.

**Rapprochement des principales données financières pro forma
avec le BAI, le BAIIA et le BAIIA normalisé³⁾**

	Périodes de douze mois terminées les ¹⁾		
	31 mars 2008 ²⁾	30 juin 2007	31 mars 2007 ²⁾
Bénéfice net	9 215 592 \$	5 869 440 \$	5 961 061 \$
Ajouter : Impôts sur les bénéfices	2 894 618	3 191 029	3 055 397
Part des actionnaires sans contrôle	33 288	182 300	183 684
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle (BAI) ³⁾	12 143 498 \$	9 242 769 \$	9 200 142 \$
Ajouter : Amortissement	6 666 823	6 649 888	6 350 525
Intérêt sur la dette à long terme et frais bancaires . . .	1 937 264	1 345 417	1 039 744
BAIIA ³⁾	20 747 585 \$	17 238 074 \$	16 590 411 \$
Ajouter : Frais de gestion ⁴⁾	250 000	187 500	125 000
Frais d'intégration ⁵⁾	389 906	255 697	26 716
Frais d'opération extraordinaires ⁶⁾	312 290	251 200	—
BAIIA normalisé ³⁾	21 699 781 \$	17 932 471 \$	16 742 127 \$

Notes :

- 1) Chacun des états des résultats et du résultat étendu pro forma tient compte des acquisitions d'Orbit et de Drift comme si elles avaient eu lieu au début de ces périodes respectives.
- 2) Orbit Garant a choisi de présenter des données financières supplémentaires pour les périodes de douze mois terminées les 31 mars 2008 et 2007 afin de présenter aux investisseurs des données financières pro forma pour une période se terminant à la date de la période financière intermédiaire la plus récente et pour la période comparable de 2007. La direction est d'avis que cette information supplémentaire est utile aux investisseurs aux fins d'évaluation du rendement de la Société et de prise de décision quant à un placement éventuel dans les titres faisant l'objet du placement.
- 3) Le BAI, le BAIIA et le BAIIA normalisé ne sont pas des mesures financières ni des mesures du bénéfice reconnues par les PCGR. Par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs, y compris d'autres émetteurs qui exercent des activités dans le même domaine qu'Orbit Garant. Elle ne devraient donc pas être considérées à titre de mesures de remplacement du bénéfice net, établi en vertu des PCGR, à titre d'indicateur du rendement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement ou de financement, ni à titre de mesure de la situation de trésorerie et des fonds provenant de l'exploitation. Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les PCGR ».
- 4) Représente des montants liés aux frais de gestion qui ne seront plus en vigueur à la clôture.
- 5) Représente des montants liés à l'intégration des activités de Garant, d'Orbit et de Drift qui ne seront pas engagés sur une base continue.
- 6) Représente des honoraires exigibles pour des services comptables et juridiques relativement à des initiatives stratégiques, dont une opération n'ayant pas été conclue.

Principales données financières historiques

Le sommaire présenté ci-après fait état des données financières d'Orbit Garant tirées des états financiers (consolidés) historiques d'Orbit Garant et de Garant et de leurs notes complémentaires et du rapport de gestion figurant ailleurs dans le présent prospectus, avec lesquels ce sommaire doit être lu en parallèle. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

	Orbit Garant				Garant	
	Trimestre terminé le 31 mars 2008	Trimestre terminé le 31 mars 2007 ¹⁾	Période de neuf mois terminée le 30 juin 2007 ¹⁾	Période de douze mois terminée le 30 juin 2007 ^{1),2)}	Exercices terminés les 30 juin	
					2006 ³⁾	2005 ³⁾
Produits tirés de contrats	22 070 986 \$	13 127 435 \$	36 732 820 \$	43 214 099 \$	24 641 773 \$	28 003 588 \$
Bénéfice brut	7 515 692	3 779 406	10 600 662	12 524 832	3 448 730	2 858 311
Frais généraux et administratifs	1 429 338	847 416	1 989 799	2 434 541	813 178	764 287
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle (BAI) ⁴⁾	4 019 879	1 080 628	3 167 631	4 411 880	1 742 932	349 455
Bénéfice net pour la période	2 823 920	637 313	1 899 093	2 714 289	1 082 807	277 769
Bénéfice par action ordinaire (de base et entièrement dilué)						
De base	0,11	0,03	0,11		10 827,07	2 777,69
Dilué	0,11	0,03	0,10		60,83	11,72
Total de l'actif	86 548 114		72 148 562	72 148 562	11 120 501	10 616 240
Dette nette ⁵⁾	30 404 202		27 279 864	27 279 864	4 205 526	4 871 544
Dividendes en espèces déclarés par action ordinaire	0,01	—	—	—	—	—
Fonds de roulement ⁶⁾	9 002 379		4 498 119	4 498 119	1 539 415	377 781
Trésorerie et équivalents de trésorerie	299 660	(4 170 257)	(1 494 525)	(1 494 525)	(320 136)	(748 477)

Notes :

- 1) Les résultats d'Orbit Garant pour la période de douze mois et la période de neuf mois terminées le 30 juin 2007 comprennent les résultats d'Orbit à compter de son acquisition le 31 janvier 2007 et les résultats de Drift à compter de son acquisition le 16 avril 2007, et les résultats d'Orbit Garant pour le trimestre terminé le 31 mars 2007 comprennent les résultats d'Orbit à compter de son acquisition.
- 2) Les chiffres présentés dans les tableaux pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2007 sont tirés des états financiers consolidés d'Orbit Garant et de Garant, la société préexistante, figurant ailleurs dans le présent prospectus et ont été calculés en additionnant les chiffres d'Orbit Garant pour la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007 aux chiffres de Garant pour le trimestre terminé le 30 septembre 2006. Les résultats d'exploitation pour cette période ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'exploitation de tout exercice ultérieur.
- 3) Représente les résultats financiers de Garant, la société préexistante, pour les exercices terminés les 30 juin 2006 et 2005, qui ne comprennent ni les résultats financiers d'Orbit, ni les résultats financiers de Drift pour ces mêmes périodes, étant donné que les acquisitions n'avaient pas encore eu lieu.
- 4) Le BAI n'est ni une mesure financière ni une mesure du bénéfice reconnue par les PCGR. Par conséquent, il pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs, y compris d'autres émetteurs qui exercent des activités dans le même domaine qu'Orbit Garant. Il ne devrait donc pas être considéré à titre de mesure de remplacement du bénéfice net, établi en vertu des PCGR, à titre d'indicateur du rendement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement ou de financement, ni à titre de mesure de la situation de trésorerie et des fonds provenant de l'exploitation. Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les PCGR ».
- 5) La dette nette est calculée comme la somme du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, de la tranche à court terme de la dette à long terme, des obligations locatives (y compris la tranche à court terme) et de la dette à long terme (y compris la tranche à court terme) déduction faite de l'encaisse et des montants en fiducie.
- 6) Le fonds de roulement est calculé comme l'actif à court terme moins le passif à court terme.

Rapprochement des données historiques avec le BAI, le BAIIA et le BAIIA normalisé⁴⁾

	Orbit Garant				Garant	
	Trimestre terminé le 31 mars 2008	Trimestre terminé le 31 mars 2007 ¹⁾	Période de neuf mois terminée le 30 juin 2007 ¹⁾	Période de douze mois terminée le 30 juin 2007 ^{1),2)}	Exercices terminés les 30 juin	
					2006 ³⁾	2005 ³⁾
Bénéfice net	2 823 920 \$	637 313 \$	1 899 093 \$	2 714 289 \$	1 082 807 \$	277 769 \$
Ajouter : Impôts sur les bénéfices	1 195 959	392 323	1 184 258	1 613 311	660 125	71 686
Part des actionnaires sans contrôle	—	50 992	84 280	84 280	—	—
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices (BAI) ⁴⁾	4 019 879 \$	1 080 628 \$	3 167 631 \$	4 411 880 \$	1 742 932 \$	349 455 \$
Ajouter : Amortissement	1 616 294	1 424 982	4 138 756	4 315 683	738 523	734 846
Intérêt sur la dette à long terme et frais bancaires	524 198	401 667	1 062 663	1 136 822	189 851	102 123
BAIIA ⁴⁾	6 160 371 \$	2 907 277 \$	8 369 050 \$	9 864 385 \$	2 671 306 \$	1 186 424 \$
Ajouter : Frais de gestion ⁵⁾	62 500	62 500	187 500	187 500	—	—
Frais d'intégration ⁶⁾	—	26 716	255 697	255 697	—	—
Frais d'opération extraordinaires ⁷⁾	241 020	211 200	251 200	251 200	—	—
BAIIA normalisé ⁴⁾	6 463 891 \$	3 207 693 \$	9 063 447 \$	10 558 782 \$	2 671 306 \$	1 186 424 \$

Notes :

- 1) Les résultats d'Orbit Garant pour la période de douze mois et la période de neuf mois terminées le 30 juin 2007 comprennent les résultats d'Orbit à compter de son acquisition le 31 janvier 2007 et les résultats de Drift à compter de son acquisition le 16 avril 2007, et les résultats d'Orbit Garant pour le trimestre terminé le 31 mars 2007 comprennent les résultats d'Orbit à compter de son acquisition.
- 2) Les chiffres présentés dans les tableaux pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2007 sont tirés des états financiers consolidés d'Orbit Garant et de Garant, la société préexistante, figurant ailleurs dans le présent prospectus et ont été calculés en additionnant les chiffres d'Orbit Garant pour la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007 aux chiffres de Garant pour le trimestre terminé le 30 septembre 2006. Les résultats d'exploitation pour cette période ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'exploitation de tout exercice ultérieur.
- 3) Représente les résultats financiers de Garant, la société préexistante, pour les exercices terminés les 30 juin 2006 et 2005, qui ne comprennent ni les résultats financiers d'Orbit, ni les résultats financiers de Drift pour ces mêmes périodes, étant donné que les acquisitions n'avaient pas encore eu lieu.
- 4) Le BAI, le BAIIA et le BAIIA normalisé ne sont pas des mesures financières ni des mesures du bénéfice reconnues par les PCGR. Par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs, y compris d'autres émetteurs qui exercent des activités dans le même domaine qu'Orbit Garant. Elle ne devraient donc pas être considérées à titre de mesures de remplacement du bénéfice net, établi en vertu des PCGR, à titre d'indicateur du rendement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement ou de financement, ni à titre de mesure de la situation de trésorerie et des fonds provenant de l'exploitation. Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les PCGR ».
- 5) Représente des montants liés aux frais de gestion qui ne seront plus en vigueur à la clôture.
- 6) Représente des montants liés à l'intégration des activités de Garant, d'Orbit et de Drift qui ne seront pas engagés sur une base continue.
- 7) Représente des honoraires exigibles pour des services comptables et juridiques relativement à des initiatives stratégiques, dont une opération n'ayant pas été conclue.

GLOSSAIRE

Dans le présent prospectus, les termes et expressions qui suivent ont les significations données ci-dessous, sauf indication contraire ou si le contexte l'exige autrement :

1684181 Management s'entend de 1684181 Ontario Inc., le gestionnaire des investisseurs privés en actions, qui est détenu en propriété conjointe par Signal Hills Equity Partners Inc. et Ironbridge Equity Partners Limited;

1684182 International s'entend de 1684182 Ontario (International) LP;

1684182 Ontario s'entend de 1684182 Ontario LP;

actionnaires dans le cadre du RDID s'entend des membres du personnel qui ont acquis des actions d'Orbit Garant conformément au RDID, soit Renaud Mercier, Robert Brouillette, Sylvain Laroche, Alain Laplante et Raymond Leclerc;

actionnaires vendeurs s'entend, collectivement, des actionnaires existants suivants d'Orbit Garant : Gesco, les investisseurs privés en actions, 96052 Canada Inc., M^{mes} Monique Harvey, Johann Duval, la Fiducie Famille Michel Mathieu, MM. Pascal Simard, Daniel Roy, Renaud Mercier, Robert Brouillette, Sylvain Laroche, Raymond Leclerc et, si l'option en cas d'attribution excédentaire est levée, MM. Bernard Alexandre, Éric Alexandre, Danielle Garneau et M. Ronald Thibault;

actions ordinaires s'entend des actions ordinaires d'Orbit Garant;

actions privilégiées s'entend des actions privilégiées pouvant être émises en séries d'Orbit Garant;

actions proposées s'entend des actions ordinaires proposées conformément au placement, y compris l'émission d'actions ordinaires lors de la levée de l'option en cas d'attribution excédentaire;

adhérents à CDS s'entend des adhérents à CDS, y compris les courtiers en valeurs mobilières et conseillers en placements, banques et sociétés de fiducie;

BAI s'entend du bénéfice avant les intérêts débiteurs et les impôts sur le revenu;

BAIIA s'entend du bénéfice avant les intérêts débiteurs, les impôts sur le revenu et les amortissements;

BAIIA normalisé s'entend du BAIIA rajusté pour qu'il soit tenu compte des frais de gestion, des frais d'intégration et des frais d'opérations extraordinaires;

banque s'entend d'une banque de l'Annexe I, en tant que prêteur et mandataire, dans le cadre de la convention de crédit existante;

BIRC s'entend, collectivement, du Brésil, de l'Inde, de la Russie et de la Chine;

Bourse CTSX s'entend de la Bourse de croissance TSX;

Bourse TSX s'entend de la Bourse de Toronto;

catégorie du reste du monde s'entend de régions autres que le Canada;

CDDA s'entend de la Canadian Diamond Drilling Association, une association appuyant les sociétés minières, les entrepreneurs en forage, les fabricants et les fournisseurs dans la fourniture de produits et de services de forage;

CDS s'entend de Services de dépôt et de compensation CDS Inc.;

chef de l'exploitation s'entend du chef de l'exploitation d'Orbit Garant;

chef de la direction s'entend du chef de la direction d'Orbit Garant;

chef de la direction des finances s'entend du chef de la direction des finances d'Orbit Garant;

clôture s'entend de la clôture du placement;

conseil ou **conseil d'administration** s'entend du conseil d'administration de la société;

convention d'achat d'actions d'Orbit s'entend de la convention d'achat d'actions intervenue en date le 31 janvier 2007 entre les vendeurs d'Orbit, Garant et Orbit aux termes de laquelle Garant a acquis auprès des vendeurs d'Orbit tous les titres émis et en circulation d'Orbit;

convention de crédit existante s'entend de la convention de crédit modifiée et refondue intervenue entre Orbit Garant et Forage Orbit Garant, société en nom collectif, en date du 10 avril 2007 et modifiée les 24 octobre 2007 et 9 avril 2008;

convention de prise ferme s'entend de la convention de prise ferme intervenue en date du 20 juin 2008 entre Orbit Garant, les actionnaires vendeurs et les preneurs fermes;

convention de vote s'entend de la convention de vote devant intervenir à la date de la clôture entre Pierre Alexandre, Gesco, Éric Alexandre et les investisseurs privés en actions;

date de clôture s'entend du 26 juin 2008, soit la date à laquelle la clôture du placement est censée tomber, ou de toute date ultérieure où survient la clôture du placement, mais pas plus tard que le 18 juillet 2008;

DDM s'entend de la période de 12 mois terminée le 31 mars 2008, sur une base pro forma;

direction s'entend du chef de la direction, du chef de la direction des finances et du chef de l'exploitation, ainsi que des autres membres de l'équipe de haute direction d'Orbit Garant;

Drift Mexico s'entend de Drift De Mexico S.A. De C.V., filiale en propriété exclusive directe d'Orbit Garant;

Drift s'entend, collectivement, de Drift USA et de Drift Mexico;

Drift USA s'entend de Drift Exploration Drilling, Inc., filiale en propriété exclusive directe d'Orbit Garant;

EDC s'entend d'Exportation et développement Canada, une société d'État fournissant des services de financement et de gestion des risques à des exportateurs et à des investisseurs canadiens;

exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité s'entend des lois et des règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux, ainsi que des permis et des autres approbations concernant la protection de l'environnement et la santé et la sécurité des travailleurs et régissant, notamment, les émissions dans l'atmosphère, les évacuations d'eau, les déchets non dangereux et dangereux (y compris les eaux usées), l'entreposage, la manutention, l'élimination et le nettoyage de marchandises et de matériaux dangereux comme les produits chimiques, les mesures correctives résultant des émissions et la santé et la sécurité des travailleurs au Canada et ailleurs;

facilité A s'entend de la facilité de crédit renouvelable et prorogable de 7,0 millions de dollars sur 364 jours devant être prévue aux termes de la nouvelle convention de crédit;

facilité B s'entend de la facilité de crédit non renouvelable de 6,0 millions de dollars devant être prévue aux termes de la nouvelle convention de crédit;

facilité C s'entend de la facilité de crédit renouvelable et décroissante de 20,0 millions de dollars devant être prévue aux termes de la nouvelle convention de crédit;

forage au diamant s'entend de l'utilisation d'un foret annulaire muni d'une couronne à diamant de qualité industrielle servant à couper une carotte cylindrique à travers la roche solide. Un câble métallique sert à recueillir la carotte coupée par le foret à diamant sans que toute la colonne de tiges creuses ne doive être retirée du trou;

forage d'exploration s'entend du forage ayant lieu lors de l'étape précoce ou tardive de l'exploitation minière;

forage de définition s'entend du forage qui a lieu durant l'étape de la définition de l'exploitation minière;

forage de production s'entend du forage exécuté à une mine à ciel ouvert ou souterraine productive;

forage dirigé s'entend d'une technique de forage à un angle non vertical;

forage par circulation inverse s'entend du procédé de forage en surface selon lequel un piston pneumatique pousse de l'air comprimé et de l'eau dans la couche extérieure de la tige à double paroi et enfonce un outil à pastille de carbure de tungstène pour couper et marteler la roche. Le différentiel d'air fait ensuite remonter l'air, l'eau et

les fragments de roche dans la tige intérieure. En haut, la roche et l'eau sont séparées par un cyclone, et la roche est déposée dans un contenant recueillant les échantillons;

forage souterrain s'entend du forage au diamant exécuté à une mine souterraine et ayant principalement lieu durant l'étape de production de l'exploitation minière;

forage spécialisé s'entend des projets de forage exécutés dans des régions éloignées ou qui, de l'avis de la direction, ne peuvent être exécutés par de petites sociétés de forage classique en raison de l'ampleur de ces projets ou encore de la complexité ou de la nature technique des travaux;

Forages Garant s'entend de Forages Garant & Frères Inc., la société issue de la fusion de Garant et de 4382463 Canada Inc., le 1^{er} octobre 2006;

G et A s'entend des dépenses générales et administratives;

Garant s'entend de Forages Garant & Frères Inc., une société remplacée d'Orbit Garant, constituée le 23 novembre 1984 en vertu de la LCSA;

Garant Subco s'entend de 4378792 Canada Inc., une filiale en propriété exclusive directe d'Orbit Garant;

Gesco s'entend de 6705590 Canada Inc., une société de portefeuille contrôlée par Pierre Alexandre;

investisseurs privés en actions s'entend de 1684182 Ontario et de 1684182 International, collectivement;

jour ouvrable s'entend de tout jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié dans la Ville de Montréal (Québec) ou dans la ville de Toronto (Ontario);

LCSA s'entend de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (Canada);

Loi de 1933 s'entend de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, avec ses modifications;

Loi de l'impôt s'entend de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);

MEG s'entend de Metals Economics Group, de Halifax (Nouvelle-Écosse);

membre du groupe ou **personne liée**, lorsque l'une de ces expressions est utilisée pour indiquer une relation avec une personne ou une société, s'entend de la même signification que celle indiquée dans le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*, adopté par les autorités canadiennes en valeurs mobilières;

membres de la haute direction désignés s'entend du chef de la direction, du chef de la direction des finances et des trois autres personnes les mieux rémunérées qui étaient des membres de la haute direction d'Orbit Garant à la fin du dernier exercice terminé;

métaux de base s'entend des métaux non précieux, y compris, par exemple, le fer, le cuivre, le zinc, le nickel et le plomb;

nouveau régime d'options s'entend du régime d'options d'Orbit Garant devant être établi dans le cadre du présent placement;

nouvelle convention de crédit s'entend de la convention de crédit devant intervenir à la date de clôture entre Orbit Garant et Forage Orbit Garant, société en nom collectif;

option en cas d'attribution excédentaire s'entend de l'option attribuée aux preneurs fermes par les actionnaires vendeurs, que ceux-ci peuvent lever pour acheter un maximum de 2 250 000 actions ordinaires additionnelles pendant une période de 30 jours après la clôture;

Orbit s'entend de Forage Orbit Inc.;

Orbit Garant s'entend de Forage Orbit Garant Inc., société fusionnée en vertu des lois du Canada;

PCGR s'entend des principes comptables généralement reconnus au Canada;

perforatrice pneumatique s'entend d'une perforatrice qui utilise de l'air comprimé pour enfoncer un foret à diamant à travers la roche afin de couper une carotte cylindrique, habituellement, mais non exclusivement, dans des endroits souterrains où un trou raisonnablement peu profond est nécessaire dans un endroit difficile d'accès;

période d'exercice intermédiaire 2007 s'entend des neuf mois terminés le 31 mars 2007;

période d'exercice intermédiaire 2008 s'entend des neuf mois terminés le 31 mars 2008;

Phyl-Don s'entend de Phyl-Don Holdings and Management Ltd., l'ancienne société mère de Drift;

placement d'actions nouvelles s'entend du placement d'actions proposées effectué par Orbit Garant conformément au présent prospectus;

placement s'entend, collectivement, du placement d'actions nouvelles et du placement secondaire;

placement secondaire s'entend du placement d'actions ordinaires par les actionnaires vendeurs conformément au présent prospectus;

preneurs fermes s'entend de Marchés mondiaux CIBC Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Financière Banque Nationale Inc., GMP Valeurs Mobilières S.E.C., et Valeurs Mobilières Desjardins Inc.;

prêt pour actions du RDID s'entend du prêt que la société consent à chaque actionnaire dans le cadre du RDID pour financer l'achat d'actions ordinaires;

prix d'offre s'entend de 4,00 \$ par action proposée;

prix d'option s'entend du prix unitaire auquel des actions ordinaires peuvent être achetées aux termes du régime d'options;

RDID s'entend du régime incitatif d'actions de la direction d'Orbit Garant daté du 4 avril 2007;

régime d'options antérieur s'entend du régime d'options d'achat d'actions d'Orbit Garant adopté en date du 31 janvier 2007;

rémunération des preneurs fermes s'entend de la rémunération devant être versée aux preneurs fermes conformément aux modalités de la convention de prise ferme;

RNC s'entend de Ressources naturelles Canada;

société s'entend d'Orbit Garant, avec ses filiales directes et indirectes et leurs sociétés remplacées;

sociétés minières d'envergure s'entend des grandes sociétés minières mondiales dont les produits d'exploitation annuels actuels excèdent 500 millions de dollars US par année;

sociétés minières de petite taille s'entend des sociétés participant habituellement à l'exploration minière, mais n'ayant pas actuellement de produits reliés à l'exploitation minière;

sociétés minières intermédiaires s'entend des sociétés dont les produits reliés à l'exploitation minière excèdent 50 millions de dollars US, mais sont inférieurs à 500 millions de dollars US par année;

Soudure Royale s'entend de 9116-9300 Québec Inc., une filiale en propriété exclusive d'Orbit Garant;

territoire de non-concurrence s'entend du Canada, des États-Unis, du Guyana (Britannique), de la Guyane française, du Burundi, du Suriname ou des autres territoires où Orbit Garant faisait affaire avant la date de la signature d'un contrat de travail;

vendeurs d'Orbit s'entend de Pierre Alexandre, d'Éric Alexandre, de Richard Alexandre, de Marc Rochefort, de Gilles Paquin, de 2867-3820 Québec Inc. et de 9014-3330 Québec Inc.;

vendeurs initiaux de Garant s'entend des actionnaires de Garant qui vendent 75 % de leur participation dans Garant à des investisseurs privés en actions, soit 1684182, 96052 Canada Ltée, Michel Mathieu, Johann Duval, Monique Harvey et Ken Mathieu;

X-Spec s'entend d'Usinage X-Spec Inc. (auparavant 6483976 Canada Inc.), une société dans laquelle Orbit Garant détient une participation de 40 %.

SURVOL DE L'INDUSTRIE

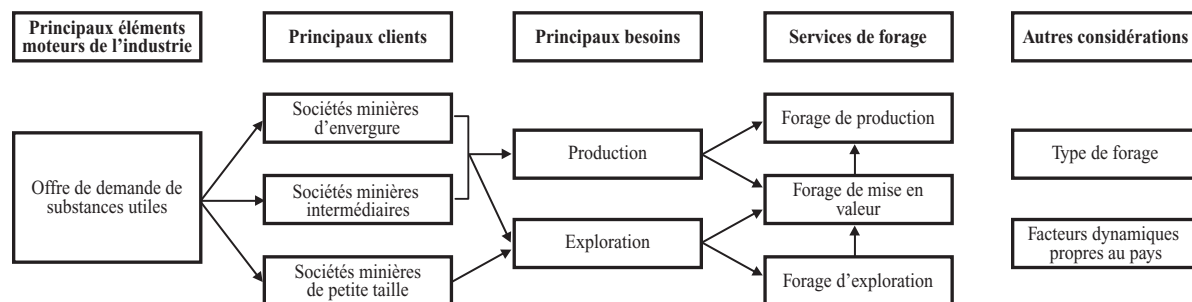
Certains renseignements présentés dans le présent *Survol de l'industrie*, y compris les estimations, les prévisions et d'autres renseignements historiques et prospectifs, reposent sur le rapport intitulé *2007 Corporate Exploration Strategies* préparé par Metal Economics Group, de Halifax (Nouvelle-Écosse) (MEG) et le rapport intitulé *Survol des tendances observées dans l'exploration minière canadienne* préparé en 2007 par un groupe de travail de Ressources naturelles Canada (RNC). Bien que la direction croie ces rapports fiables, l'exactitude et le caractère complet de ces renseignements n'ont pas été vérifiés de façon indépendante. Voir également les rubriques *Avertissements concernant les renseignements prospectifs* et *Facteurs de risque*.

Survol

Le secteur du forage contractuel fournit des services de forage à l'industrie minière à toutes les étapes de la mise en valeur minière, depuis l'exploration jusqu'à la production, inclusivement. À l'étape de l'exploration, le forage se déroule sur des propriétés minières prospectives pour l'obtention de fragments rocheux ou de carottes permettant de déterminer l'existence et la qualité d'un gisement minéral. À l'étape de la mise en valeur, le forage est entrepris pour définir les réserves et les ressources et pour contribuer à la planification, à la conception et à la construction de nouveaux sites miniers.

Le forage relatif aux minéraux comporte principalement l'extraction de carottes solides ou de fragments rocheux qui seront soumis à une analyse technique. Les échantillons extraits fournissent aux sociétés minières des renseignements cruciaux sur la durée utile d'un projet minier. À l'étape de la production, les exploitants miniers entreprennent des travaux de forage pour prévoir de façon continue les travaux géotechniques et fournir des renseignements sur la mécanique des roches, l'estimation des réserves et des ressources et le contrôle de la teneur des corps minéralisés productifs.

Schéma du processus de production de l'industrie minière



Le marché des services de forage est principalement alimenté par les facteurs dynamiques sous-jacents de l'industrie minière. Les sociétés minières impartissent d'ordinaire leurs besoins en matière de forage, puisque la sous-traitance en faveur d'un gros exploitant doté de la main-d'œuvre suffisante pour servir diverses exploitations minières simplifie la logistique de l'engagement et de la conservation d'un effectif spécialisé qui présente la souplesse requise pour répondre aux besoins variables en matière de personnel pendant l'exploitation minière.

Les foreurs contractuels ont divers clients allant des sociétés minières d'envergure s'occupant de production aux sociétés minières de petite taille sans production. Les sociétés minières d'envergure ont habituellement un budget d'exploration plus stable en raison des flux de trésorerie découlant de l'exploitation minière existante, tandis que les sociétés minières de petite taille dépendent en général d'un financement externe pour pouvoir entreprendre des travaux d'exploration. Les activités de forage des sociétés minières d'envergure sont en général associées aux étapes de la mise en valeur et de la production de l'exploitation minière.

De nombreuses sociétés minières d'envergure et intermédiaires se sont concentrées sur les travaux d'exploration à proximité des mines en vue de remplacer et d'accroître les réserves épuisées par l'extraction et de mettre de nouvelles réserves en production de façon plus économique grâce à l'infrastructure existante. La

pression accrue d'accroître la production dans l'environnement actuel des prix, combinée à une intensification de la concurrence pour un nombre décroissant d'occasions d'acquisitions et la baisse perçue des nouvelles découvertes importantes font de l'exploration des sites déjà existants (c'est-à-dire l'exploration d'une exploitation existante ou à proximité de celle-ci), qui nécessite une importante composante de forage au diamant, une haute priorité pour la plupart des producteurs.

Les marges sur les contrats de forage sont habituellement déterminées en fonction de divers facteurs, y compris l'emplacement des projets, l'importance de la campagne de forage et l'étape des activités. Un gros contrat (par exemple plus de cinq foreuses sur le site) pour du forage à l'étape de la mise en valeur pendant plus d'un an comporterait normalement un prix qui présente une marge inférieure en raison de la certitude relative des produits d'exploitation futurs. Par contre, un contrat à court terme à l'étape de l'exploration dans une région éloignée qui nécessite moins de foreuses comportera en général une marge supérieure.

Forage et étapes de la mise en valeur minière

Le secteur du forage contractuel fournit des services de forage à l'industrie minière en trois étapes : (i) le forage d'exploration, (ii) le forage de développement et (iii) le forage de production.

Forage d'exploration

L'étape de l'exploration de l'industrie minière, également appelée étape d'exploration nouvelle, est principalement concentrée sur le forage de propriétés minières prospectives pour l'obtention de fragments rocheux ou de carottes et est axée sur la découverte de gisements minéraux. À cette étape, l'équipement et les équipes sont souvent déployés dans des régions éloignées pour entreprendre des travaux de forage d'exploration sur des propriétés minières prospectives afin de déterminer s'il existe une minéralisation suffisante dans une région pour justifier une exploration supplémentaire. Les sociétés minières s'en remettent habituellement à des fournisseurs de services de forage pour obtenir des carottes de qualité, puisque l'intégrité des échantillons représente un facteur important permettant de déterminer le potentiel de faisabilité d'un projet particulier. Après la découverte d'un gisement minéral, d'autres travaux de forage sont habituellement nécessaires pour caractériser la taille et la qualité du gisement et pour évaluer la faisabilité de sa mise en valeur.

Forage de développement

Le forage à l'étape de la mise en valeur est habituellement entrepris pour permettre la définition nécessaire des réserves et des ressources pour la planification, la conception et la construction de nouveaux sites miniers ou pour l'expansion d'un projet minier existant. À l'égard de la planification et de la construction de sites miniers, les sociétés minières ont l'habitude d'accroître ou d'améliorer leurs services de forage existants afin d'obtenir des renseignements plus précis sur les réserves et les ressources minérales à l'appui du financement des projets.

Forage de production

Le forage à l'étape de la production comporte des travaux de forage à l'intérieur des limites d'une propriété et inclut des activités à la fois en surface et souterraines. Les mines en exploitation nécessitent des services de forage de production pour délimiter le corps minéralisé et la mécanique des roches en vue de la planification et du contrôle de la teneur durant la durée utile de la mine. Le forage de production est aussi nécessaire pour contrôler l'eau ou pour en obtenir. Des puits de production d'eau à gros diamètre sont souvent forés pour approvisionner la mine en eau de procédé ou pour extraire l'eau des environs de la mine afin d'améliorer les conditions d'exploitation. En ce qui a trait à l'étape de l'expansion d'une mine, des travaux de forage supplémentaires peuvent contribuer à la prolongation de la durée utile de la mine ou permettre une exploitation minière plus efficace ou agrandie.

Les activités de forage à l'étape de la mise en valeur et de la production sont d'ordinaire moins susceptibles aux cycles des substances utiles que ne le sont les activités de forage à l'étape de l'exploration; il dépend surtout des éléments fondamentaux de l'offre et de la demande, puisque les mines en exploitation ciblent les plus hauts niveaux possibles d'utilisation.

Méthodes de forage et services fournis

L'industrie a mis au point les méthodes de forage et les services suivants pour accommoder différents environnements.

Forage au diamant

Le forage au diamant est utilisé exclusivement pour l'obtention d'« échantillons non détruits ». Cette méthode utilise un foret annulaire muni d'une couronne à diamant de qualité industrielle qui pivote pour couper une carotte cylindrique à travers la roche solide. Cette méthode de forage est la plus complexe et comporte donc une plus haute marge de service que les autres types de forage. L'assemblage du carottier utilisé pour le forage au diamant permet le retrait des carottes à l'aide d'un appareil sur un câble métallique à travers des tiges creuses de forage. L'appareil sur le câble métallique a l'avantage de permettre le retrait de la carotte sans que le train complet de tiges de forage ne doive être enlevé du trou pour atteindre l'échantillon, ce qui est particulièrement important pour le forage profond et pour les conditions du sol qui nécessitent des remontées fréquentes des tubes internes. Le forage au diamant a été utilisé pour extraire des carottes à partir de profondeurs allant jusqu'à 2 500 mètres et il s'agit de la seule méthode de forage pouvant être utilisée pour presque toutes les conditions du sol.

Conçu particulièrement pour le secteur de l'exploration des ressources, le forage au diamant est la plus versatile de toutes les méthodes de forage et la seule qui produit des carottes. Une carotte est une section rocheuse cylindrique habituellement de trois à sept centimètres de diamètre et produit des échantillons fiables qui seront soumis à des essais géochimiques précis et à des évaluations d'orientation le long de la profondeur du trou de forage.

Forage par circulation inverse

Le forage par circulation inverse, qui peut être utilisé sur des roches plus tendres, nécessite des tiges de forage à bitube. Le forage par circulation inverse utilise la force pneumatique pour couper et marteler un trou dans la roche à l'aide d'un outil à pastilles de carbure de tungstène. La boue de forage est poussée dans le foret par l'espace annulaire existant entre le tube interne et le tube externe de la colonne de forage à double paroi; à mesure que la boue de forage traverse le foret, elle recueille les débris de roche à l'avant du foret, qui sont ensuite transportés à la surface par le tube interne. Le forage par circulation inverse est moins coûteux et plus rapide que le forage au diamant, bien qu'il soit habituellement utilisé seulement jusqu'à des profondeurs maximums de 500 mètres sous la surface et produise des fragments et des éclats de roche brisée qui donnent moins d'information géologique que lors du forage au diamant.

Forage rotatif à air pulsé

Le forage rotatif à air pulsé est une méthode de forage rotatif peu coûteuse. Ce type de forage s'avère utile pour l'échantillonnage géologique dans les premières étapes du forage d'exploration et convient tout à fait à la roche dure. Les échantillons taillés sont soufflés à la surface par l'air comprimé qui est dirigé à l'intérieur des tiges de forage creuses, à travers le foret, et jusqu'à l'anneau entre la paroi du trou et l'extérieur de la tige. Le forage rotatif à air pulsé est en général utilisé dans les réseaux de trous peu profonds à des profondeurs n'excédant pas 50 mètres.

Forage rotatif

Dans sa forme la plus simple, le forage rotatif utilise un jet d'air ou d'eau pompé à l'avant du foret pour acheminer les déblais de forage jusqu'à la surface entre la paroi du trou et l'extérieur de la tige de forage. Cette méthode de forage sert à créer un trou stable pouvant servir à diverses fins, y compris le forage de puits d'eau, de puits de pétrole et de gaz, de puits de surveillance des eaux souterraines (piézomètres), de puits de surveillance et de puits de prospection sismique et pour permettre l'échantillonnage de formations particulières, comme les gisements d'uranium.

Forage au fond du trou

Le forage au fond du trou est la méthode la plus rapide permettant de pénétrer les formations de roche dure. Cette méthode sert à créer un trou stable qui peut être utilisé à diverses fins, y compris les puits d'eau, les puits de surveillance des eaux souterraines (piézomètres), les puits de surveillance, les puits de prospection sismique et les trous de mine et pour échantillonner des gisements minéraux particuliers dans des conditions de sol durci.

Forage par circulation directe

Le forage par circulation directe comporte la circulation de la boue de forage dans le tube de la tige, qui est ensuite poussée vers la surface, à travers les déblais, dans l'espace entre la largeur du trou et l'extérieur de la tige de forage.

Clients du forage contractuel

MEG classe les sociétés qui entreprennent des travaux d'exploration de minéraux en trois groupes principaux : (i) les sociétés minières d'envergure, (ii) les sociétés minières intermédiaires et (iii) les sociétés minières de petite taille.

Sociétés minières d'envergure

Les sociétés minières d'envergure sont définies comme les grandes sociétés minières ayant des activités à l'échelle mondiale et dont les produits d'exploitation annuels associés à l'exploitation minière excèdent 500 millions de dollars US. En raison de leur taille et de leurs ressources financières, les sociétés minières d'envergure sont habituellement en mesure de mettre en valeur ou d'exploiter une grande mine sans aucun financement externe. Dans de nombreux cas, les sociétés minières d'envergure produisent de nombreux types différents de minéraux et de métaux qui diversifient leur exposition à une même substance utile particulière.

En général, les sociétés minières d'envergure ont besoin de services de forage à toutes les étapes de l'exploration, de la mise en valeur et de la production, puisque leurs avoirs vont souvent des projets de mise en valeur aux mines productives bien établies. À ce titre, les sociétés minières d'envergure ont habituellement un budget d'exploration plus stable en comparaison des sociétés minières intermédiaires et de petite taille en raison des flux de trésorerie provenant de l'exploitation minière existante. Les activités de forage des sociétés minières d'envergure sont habituellement axées plus sur les étapes de la mise en valeur et de la production de l'exploitation minière, en comparaison de l'étape plus cyclique de l'exploration.

Parmi les clients d'Orbit Garant qui sont des sociétés minières d'envergure, on compte notamment Goldcorp Inc. et Xstrata plc.

Sociétés minières intermédiaires

Les sociétés minières intermédiaires sont définies comme ayant des produits d'exploitation annuels associés à l'exploitation minière se situant entre 50 et 500 millions de dollars US. Comme pour les sociétés minières d'envergure, les sociétés minières intermédiaires ont en général des projets allant de l'étape de la mise en valeur aux mines productives, qui nécessitent un éventail de services de forage.

Parmi les clients d'Orbit Garant qui sont des sociétés minières intermédiaires, on compte notamment Mines Agnico-Eagle Limitée, FNX Mining Company Inc., IAMGold Corporation et Northgate Minerals Corporation.

Sociétés minières de petite taille

Les sociétés minières de petite taille ont habituellement peu de produits d'exploitation élevés associés à l'exploitation minière, ou n'en ont pas du tout, puisque, d'ordinaire, elles dépendent d'un financement externe pour financer leurs dépenses d'exploration. Les travaux d'exploration des sociétés minières de petite taille sont en général plus limités au début de l'étape de l'exploration.

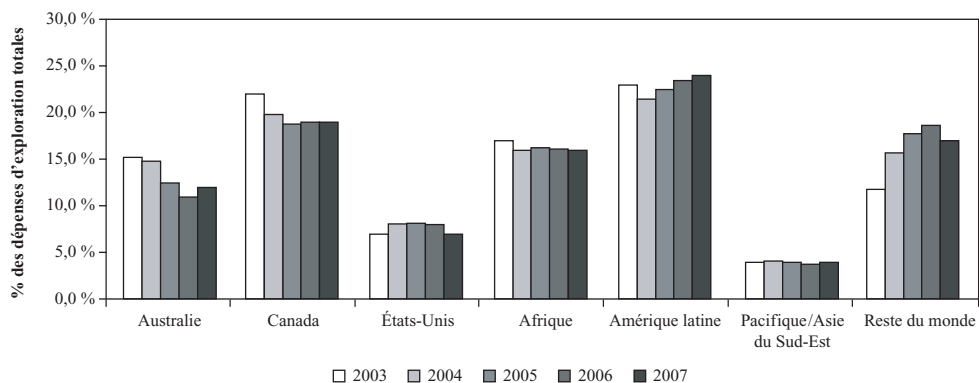
Parmi les clients d'Orbit Garant qui sont des sociétés minières de petite taille, on compte notamment Alexis Minerals Corporation et Virginia Mines Inc.

Demande de services de forage minier

Dépenses d'exploration minière

La demande de services de forage minier est en partie alimentée par la proportion de l'exploration minière entreprise. MEG a déclaré des dépenses d'exploration non reliées au fer aux montants de 5,2 milliards de dollars US en 2005, de 7,5 milliards de dollars US en 2006 et de 10,5 milliards de dollars US en 2007. Cette croissance représente une augmentation de 102 % sur une période de trois ans et une hausse de 40 % par rapport à 2006. Bien que ces dépenses n'aient pas été auparavant suivies, MEG estime que des dépenses d'exploration pour une somme additionnelle de 0,9 milliard de dollars ont été concentrées sur l'uranium en 2007. Les données de MEG ne suivent pas les dépenses d'exploration reliées au fer, malgré une résurgence des activités d'exploration portant sur le minerai de fer dans de nombreuses parties de monde au cours des dernières années. Le graphique suivant présente la répartition géographique des dépenses d'exploration minière entre 2003 et 2007.

Dépenses d'exploration minière par région



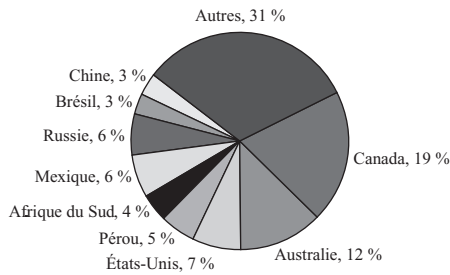
Source : MEG

D'après MEG, les budgets d'exploration des sociétés minières de petite taille ont augmenté en 2007 à 5,3 milliards de dollars US, soit une hausse de 1,6 milliard de dollars US sur douze mois, et ont représenté quelque 53 % du budget d'exploration total pour 2007. En 2006, les budgets d'exploration des sociétés minières de petite taille se sont établis à 3,7 milliards de dollars US, soit 51 % des dépenses d'exploration totales durant cette même année, soit la première au cours de laquelle les sociétés minières de petite taille ont représenté plus que la moitié du budget annuel total des sociétés minières à l'échelle mondiale. Selon la disponibilité du financement, les sociétés minières de petite taille peuvent avoir des budgets d'exploration élaborés. À preuve, RCN a déclaré que 25 sociétés minières de petite taille faisant affaire au Canada avaient chacune des budgets d'exploration de plus de 10 millions de dollars, en comparaison d'un total de 26 sociétés minières intermédiaires et sociétés minières d'envergure dont les budgets excédaient ce seuil.

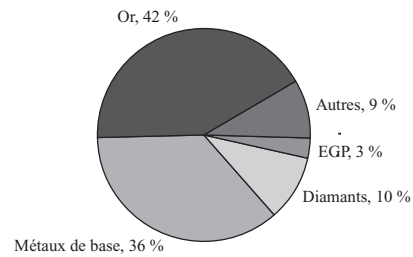
Toujours selon MEG et comme l'illustrent les graphiques suivants, le Canada et l'Amérique latine demeurent les deux plus grandes régions pour les dépenses d'exploration, représentant à peu près 43 % (ou quelque 4,3 milliards de dollars US) des dépenses d'exploration mondiales en 2007. Les affectations par cible ont augmenté dans toute la gamme des substances utiles analysées par MEG. L'or demeure le premier

centre d'intérêt avec 42 % des dépenses d'exploration affectées à des projets aurifères, et les projets relatifs aux métaux de base reçoivent 36 % des dépenses d'exploration.

Budgets d'exploration mondiaux par région en 2007



Budgets d'exploration mondiaux par cible en 2007



Source : MEG.

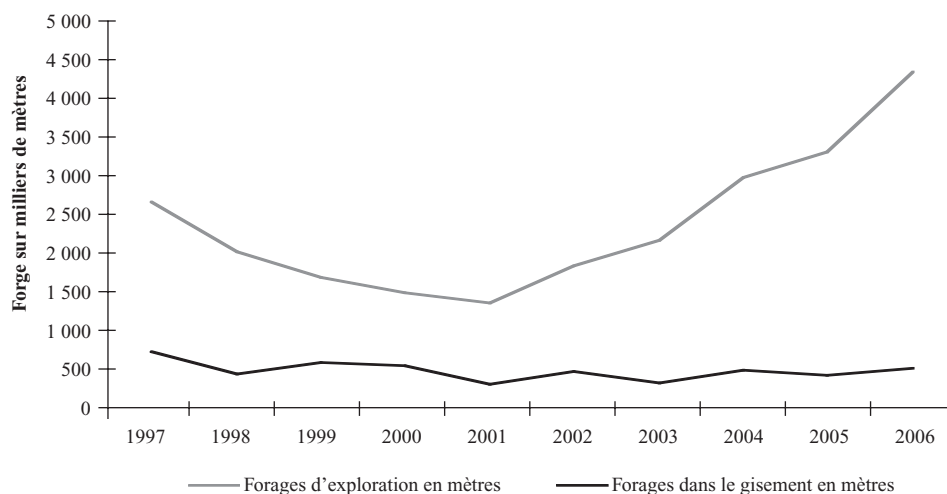
Les entreprises établies au Canada ont continué de jouer un rôle important dans l'exploration et la mise en valeur minérales dans le monde. D'après RNC, les sociétés établies au Canada ont entrepris en 2007 des dépenses d'exploration de 4,5 milliards de dollars, soit 45 % du total de ces dépenses d'exploration à l'échelle mondiale. Les sociétés établies en Australie sont arrivées au deuxième rang des plus actives, représentant des dépenses de 1,6 milliard de dollars.

La récente croissance des dépenses d'exploration minérale résulte en partie d'une hausse de la demande de matières premières provenant d'économies émergentes, dont le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (collectivement, BIRC), ainsi que du faible approvisionnement en métaux et en réserves minérales causé par l'affaiblissement prolongé des investissements mondiaux dans l'exploration, attribuable aux bas prix de substances utiles entre 1998 et 2002. La combinaison du besoin de remplacement des réserves des sociétés minières d'envergure et intermédiaires et du secteur bien financé des sociétés minières de petite taille devrait continuer d'accroître les dépenses d'exploration en 2008. Toutefois, l'ampleur de l'augmentation des dépenses sur douze mois dépend des prix des métaux et de l'accroissement des coûts d'exploration.

Taille du marché des services de forage minier

Les données de RNC suggèrent que les services de forage ont représenté 1,2 milliard de dollars ou 47 % des dépenses d'exploration minérale et d'évaluation des gisements (pour toutes les substances utiles) au montant total de 2,6 milliards de dollars engagées au Canada en 2007. Dans ce pays, cela se traduit par des activités de forage sur quelque 6,6 millions de mètres au total. Le graphique suivant présente l'ampleur des travaux de forage d'exploration et de forage de gisements entrepris au Canada entre 1997 et 2006.

Mètres faisant l'objet de forages au Canada



Source : Ressources naturelles Canada

En 2007, les dépenses d'exploration totales au Canada ont atteint 2,6 milliards de dollars, en hausse de 34 % par rapport à 1,9 milliard de dollars en 2006. RNC suggère qu'un niveau de dépenses encore plus élevé est indiqué pour 2008, ce qui ferait de cette année la huitième année consécutive de la tendance actuelle à la hausse. Les dépenses d'exploration totales dépassent maintenant 1,0 milliard de dollars depuis cinq années consécutives, et le niveau de 2007 a brisé le record antérieur de 2,4 milliards de dollars établi en 1987.

La direction est d'avis qu'à l'extérieur des régions mises en valeur, une plus grande proportion de dépenses d'exploration est axée sur des travaux de recherche logistique, à l'étape préliminaire et sur d'autres activités non associées au forage.

Prix des substances utiles

L'augmentation marquée du prix de substances utiles depuis 2002 représente un facteur clé de la croissance des dépenses mondiales d'exploration, de mise en valeur et de production minérales et des services de forage minier (y compris les services de forage) depuis 2002. L'accroissement des prix et la forte demande soutenue de matières premières, y compris les métaux de base et les métaux précieux, s'expliquent en grande partie par l'industrialisation et l'urbanisation d'économies émergentes BIRC.

L'augmentation des prix de substances utiles est aussi le résultat de pénuries des approvisionnements prévues et de l'accroissement des coûts de production. Les faibles niveaux des dépenses d'exploration de 1998 à 2002 ont occasionné une baisse du nombre de nouvelles découvertes d'envergure au cours des dernières années. Les stocks de métaux demeurent faibles et le réapprovisionnement est lent à cause de la longue période nécessaire entre la découverte d'un gisement minéral et l'étape de la production. En conséquence, il a été difficile de répondre à la demande croissante. Les coûts de production ont subi l'incidence de la hausse des coûts du carburant, de l'équipement et de la main-d'œuvre, de même que des paiements de redevances et des impôts et taxes dans certains territoires.

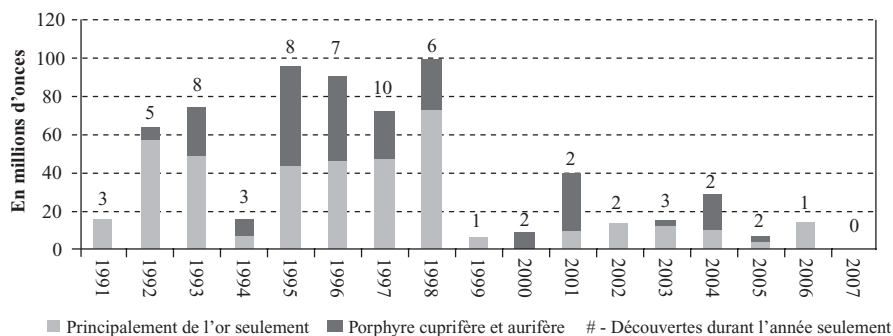
Selon Global Insight Inc., une solide croissance économique et le développement de l'infrastructure devraient se poursuivre dans les économies BIRC. Les taux de croissance annuelle composée prévisionnelle du produit intérieur brut réel pour la période de 2007 à 2015 sont de 3,8 % pour le Brésil, de 4,3 % pour la Russie, de 8,1 % pour l'Inde et de 8,0 % pour la Chine. Cette croissance prévue, conjuguée au besoin croissant de mettre à niveau et de remplacer les infrastructures vieillissantes dans de nombreuses économies établies, devrait maintenir la demande élevée, entretenant ainsi, à court terme, une concurrence très forte sur les marchés et, par ricochet, maintenant les prix des métaux au-dessus de leurs moyennes à long terme.

Absence de nouvelles découvertes

La découverte de nouveaux gisements minéraux est en baisse générale depuis plusieurs années. Cette rareté des nouvelles réserves accessibles est un autre facteur qui alimente la demande de services de forage et force ainsi les sociétés minières à explorer des corps minéralisés dans des zones plus profondes et plus éloignées. Ces gisements ont habituellement une géologie plus complexe. Par conséquent, la planification minière et les techniques d'extraction nécessitent des renseignements plus détaillés avant que la production ne puisse commencer. En conséquence, des travaux de forage plus élaborés sont nécessaires pour localiser les gisements de minéraux et déterminer si ceux-ci peuvent être exploités de façon économique.

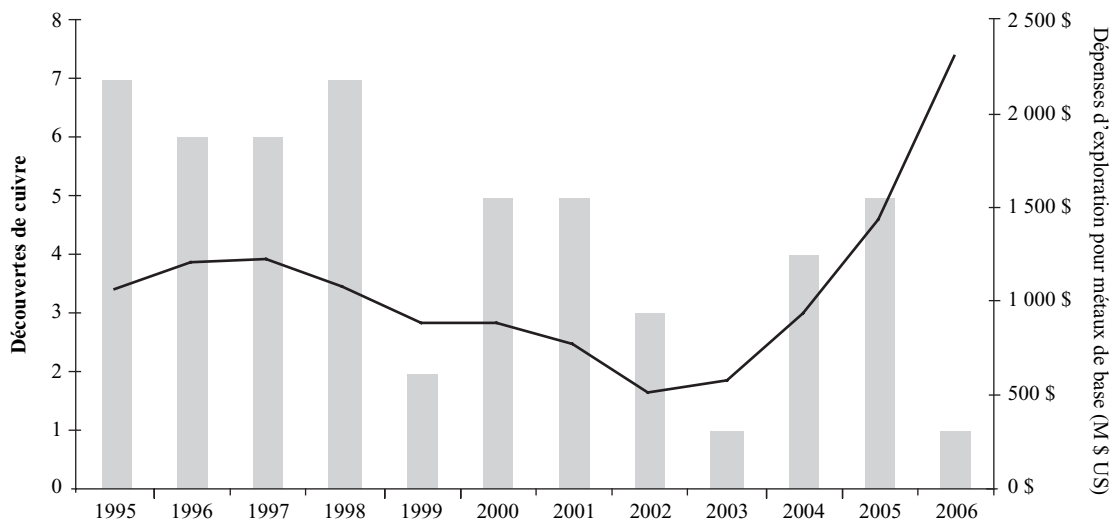
Les tableaux ci-dessous illustrent la baisse des découvertes de nouveaux gisements aurifères et cuprifères importants, malgré l'augmentation des dépenses d'exploration.

Découvertes d'or de 1991 à 2007



Source : Rapports de la société, MEG et Marchés mondiaux CIBC Inc.

Dépenses d'exploration et découvertes de cuivre de 1995 à 2006



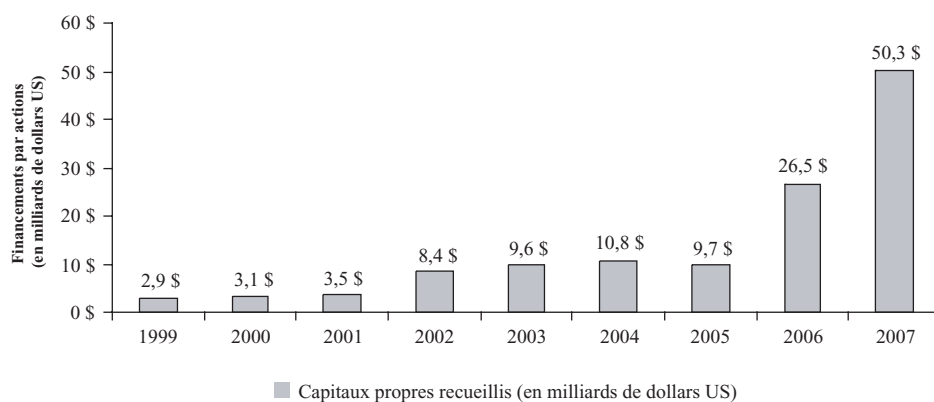
Source : MEG.

Accès aux capitaux

En raison de la montée des prix des substances utiles et de l'intérêt accru des investisseurs dans le secteur, les sociétés minières ont pu accéder plus facilement aux capitaux à risque publics et privés durant les dernières

années à toutes les étapes de la mise en valeur. Tel que l'illustre le tableau suivant, le financement par actions à l'échelle mondiale pour les sociétés minières est passé de 2,9 milliards de dollars US en 1999 à un niveau record de 50,3 milliards de dollars US en 2007.

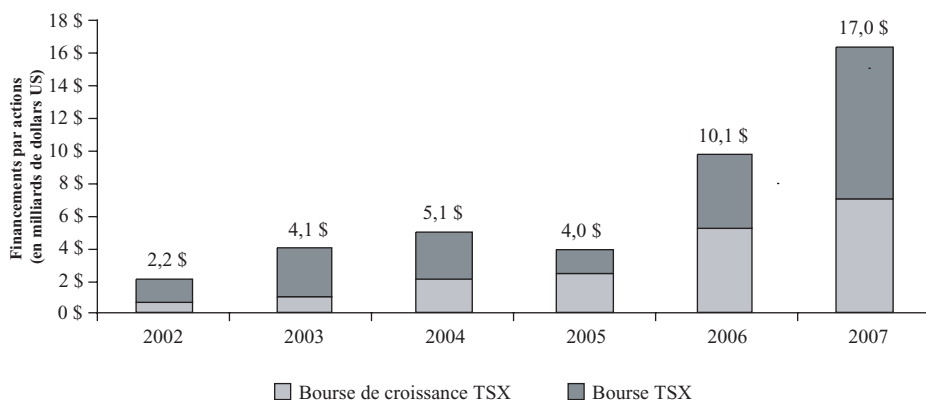
Financement mondial par actions pour les sociétés minières



Source : Gamah International, TSX Group Inc.

Une augmentation similaire des financements des sociétés minières s'est produite à la Bourse TSX et à la Bourse CTSX, tel que l'illustre le graphique suivant. Les sociétés minières de petite taille ont bénéficié des prix habituellement plus élevés des substances utiles au cours des dernières années en levant de nouveaux capitaux à risque pour financer les activités d'exploration. En 2007, les sociétés minières de petite taille ont recueilli 7,2 milliards de dollars US à la cote de la Bourse TSX et de la Bourse CTSX, en hausse par rapport à 5,4 milliards de dollars US pour 2006 et à 2,6 milliards de dollars US pour 2007.

Nouveaux capitaux de risque recueillis par les sociétés minières sur les marchés canadiens



Source : Gamah International, TSX Group Inc.

Tendances dans les services de forage minier

La direction est d'avis que les données antérieures viennent appuyer son point de vue concernant diverses grandes tendances dans le secteur des services de forage minier :

- *Accroissement des dépenses d'exploration* — Selon la direction, les dépenses nettement plus élevées des dernières années révèlent une tendance séculaire alimentée par une longue période de sous-investissement et de rareté générale de nouveaux gisements de minéraux importants par rapport aux

augmentations continues de la demande sous-jacente. La direction s'attend à ce que ce niveau accru des dépenses d'exploration se manifeste à la fois dans les mines et à proximité, ainsi que dans le cadre des nouveaux projets.

- *Élargissement des limites de l'exploration* — La disette de nouvelles découvertes et la réduction de la durée utile des réserves pour de nombreuses substances utiles ont poussé l'exploration dans des régions plus éloignées et à de plus grandes profondeurs qu'auparavant, ce qui occasionne des besoins techniques et logistiques additionnels que doivent combler les fournisseurs de services de forage minier.
- *Importance accordée aux solutions intégrées* — Le secteur de la mise en valeur et de la production de minéraux a connu une longue période de regroupement au cours des dernières années. À ce titre, les grandes sociétés minières d'envergure, qui sont diversifiées et actives à l'échelle internationale, représentent un imposant bassin de clients pour les foreurs contractuels. Ces clients recherchent souvent une solution intégrée dans le cadre de laquelle un entrepreneur en forage peut s'affairer à une gamme de projets et à plusieurs endroits, et surtout faire progresser un projet depuis l'exploration jusqu'à la mise en valeur et idéalement, jusqu'à la production.
- *Augmentation des exigences de permis sociaux* — L'industrie minière reconnaît que le succès tient principalement à l'appui de divers projets par les intervenants locaux, y compris les localités et les autorités gouvernementales. La réduction des impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de la mise en valeur, y compris l'exploration, est un facteur crucial permettant d'obtenir cet appui.

Environnement concurrentiel des services de forage minier

Les fournisseurs de services de forage se livrent concurrence en fonction du prix, de la précision, de la sécurité, de la productivité, de la fiabilité, de l'expérience et des antécédents environnementaux.

Les contrats de services de forage sont habituellement accordés après un processus d'appels d'offres dans le cadre duquel diverses considérations en matière de prix sont retenues, y compris la géographie, la géologie, les délais d'exécution, les besoins de dotation en personnel et d'équipement et les coûts de l'outillage.

Un contrat type de services de forage précise la profondeur des travaux de forage requis, le temps estimatif d'exécution du projet et l'ampleur des travaux de forage demandés.

Les fournisseurs de services de forage demandent en général des frais selon le nombre de mètres devant faire l'objet des travaux. À ce titre, en plus de fournir une estimation précise du prix, la productivité constitue un facteur clé déterminant de la rentabilité d'un contrat de services de forage, et celle-ci est réalisée par la maximisation du nombre de mètres devant faire l'objet du forage, ainsi que par la récupération exacte de carottes. La productivité d'un fournisseur de services de forage est principalement liée au talent et à l'expérience du foreur, à la méthode de forage, de même qu'au type, à la fiabilité et à l'efficacité de l'équipement de forage, ainsi qu'au soutien logistique pour le projet.

Dans certains cas, particulièrement pour les travaux de forage complexes comme le forage à grande profondeur ou le forage dirigé, les fournisseurs de services de forage reçoivent un tarif journalier et le prix de revient majoré d'un pourcentage déterminé. Certains coûts, comme le carburant, le transport et le logement des travailleurs, sont transmis aux sociétés minières (ou intégrés au contrat avec une marge de profit). Un contrat type de forage prévoit que la société minière paie aussi les coûts de mobilisation (ou de montage des activités de forage) et de démobilisation des activités de forage (enlèvement de l'équipement de forage et nettoyage du site) à la fin du contrat. La mobilisation et la démobilisation peuvent être très coûteuses et peuvent servir d'incitatif en faveur du renouvellement d'un contrat si des travaux de forage supplémentaires sont nécessaires au même endroit à la fin d'un contrat existant.

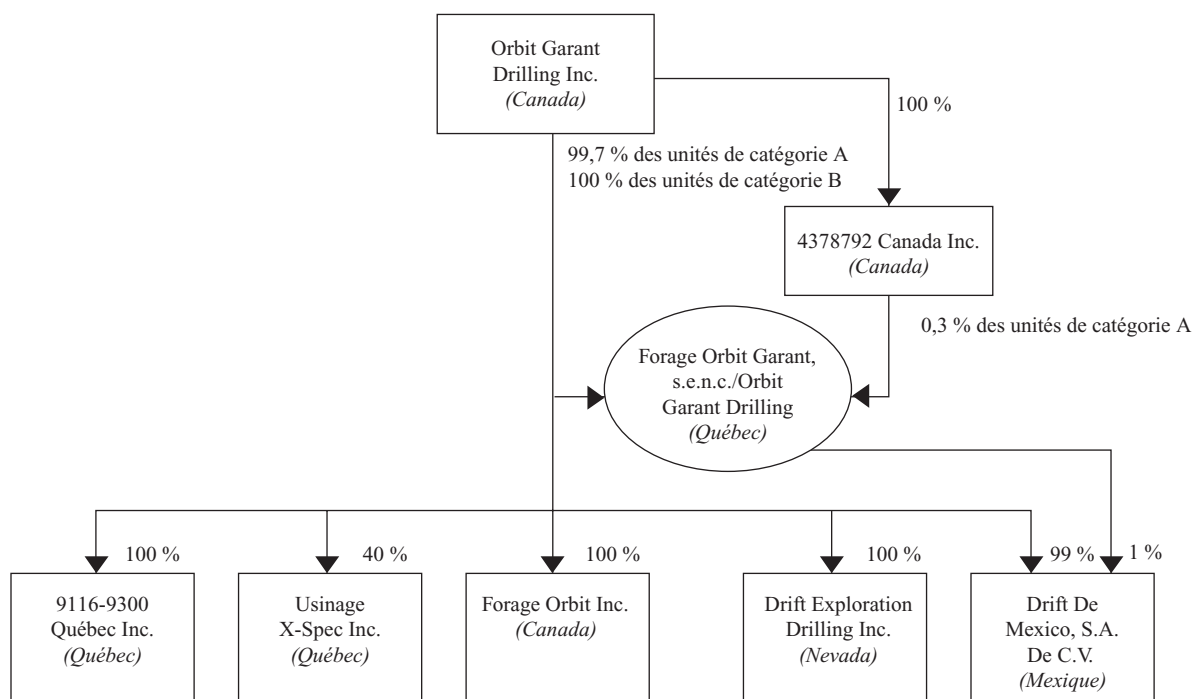
Le secteur des services de forage minier est très fragmenté, comportant peu d'intervenants de grande taille sur le marché et un grand nombre de petites sociétés régionales ou locales, souvent familiales. Les grands intervenants principaux du secteur des services de forage minier à l'échelle mondiale incluent Boart Longyear Limited, Energold Drilling Corp., Foraco International S.A., Layne Christensen Company, Major Drilling Group International Inc. et Orbit Garant.

LA SOCIÉTÉ

Orbit Garant résulte de la fusion, en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)*, de Forages Garant, de Forages Garant GP Inc., de 4382447 Canada Inc. et de Ironbridge Equity Holdings Inc. conformément à des statuts de fusion datés du 31 janvier 2007. Le 31 janvier 2007, Forages Garant, une des sociétés ayant fusionné pour former Orbit Garant, a acquis Orbit, regroupant l'exploitation des deux sociétés. Forages Garant était issue de la fusion, en vertu de la LCSA, de Garant et de 4382463 Canada Inc. le 1^{er} octobre 2006.

Le bureau enregistré et siège social d'Orbit Garant est situé au 1 Place Ville-Marie, 37^e étage, Montréal (Québec) Canada H3B 3P4.

Le graphique suivant illustre la structure organisationnelle actuelle de la société.



ACTIVITÉS D'ORBIT GARANT

Survol

La société est l'une des plus importantes sociétés de forage minier établies au Canada, offrant à la fois des services de forage souterrain et en surface aux sociétés minières d'envergure, intermédiaires et de petite taille, à chaque étape de l'exploration, de la mise en valeur et de la production.

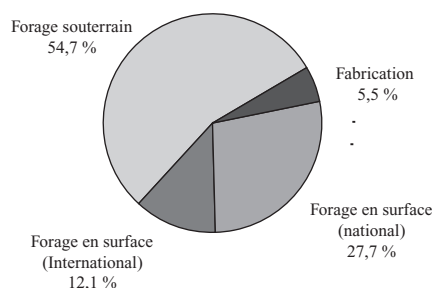
La société fournit deux types de services de forage aux sociétés minières par l'entremise de ses 116 foreuses et quelque 500 membres du personnel : le forage souterrain et le forage en surface. La portée des activités de la société et son effectif hautement qualifié permettent à celle-ci d'offrir à ses clients des services de forage spécialisé adaptés aux situations complexes et aux terrains accidentés, et celle-ci tire environ 60 % de ses produits d'exploitation des services de forage spécialisé pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (sur une base pro forma). Comme elle est en mesure d'offrir des services de forage spécialisé, la société a pu

établir un bassin de clients et de produits d'exploitation plus stables que d'autres fournisseurs qui ne sont pas aussi facilement disponibles ou aussi compétents.

La direction croit que la société est la plus importante société de forage souterrain au Canada (selon le nombre de foreuses opérationnelles) et qu'elle a une présence importante et croissante sur le marché du forage en surface au Canada et à l'étranger. La société sert des sociétés minières d'envergure comme Goldcorp Inc. et Xstrata plc, des sociétés minières intermédiaires comme Mines Agnico-Eagle Limitée, FNX Mining Company Inc., IAMGold Corporation et Northgate Minerals Corporation et des petites sociétés minières comme Alexis Minerals Corporation et Virginia Mines Inc. Le forage souterrain est habituellement entrepris à l'étape de la production lorsque les gisements doivent être délimités et permet à l'exploitant minier de décider où ses efforts de production devraient être concentrés. La société a tiré environ 41,3 millions de dollars (54 %) des produits d'exploitation des services de forage souterrain pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (sur une base pro forma).

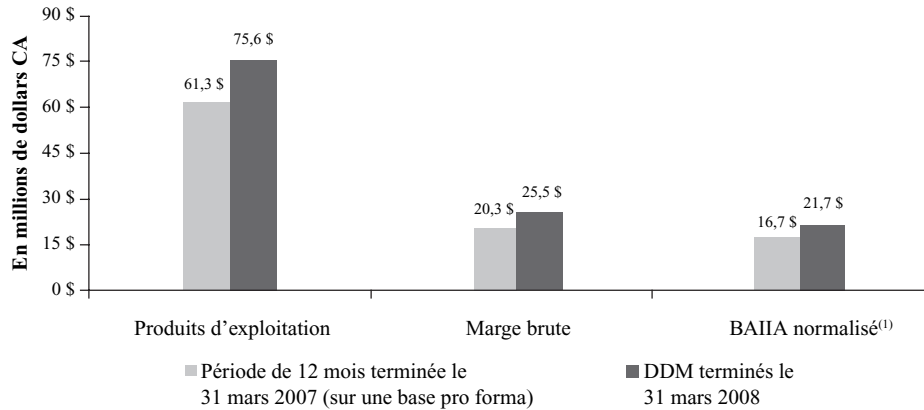
Les activités de la société au Canada sont situées au Québec et en Ontario. La société a récemment élargi ses activités internationales de façon dynamique et a actuellement des foreuses opérationnelles aux États-Unis, au Mexique et en Amérique du Sud. Les produits d'exploitation de la division de forage en surface au pays se sont élevés à quelque 20,9 millions de dollars, tandis que ceux de la division de forage en surface international se sont élevés à 9,2 millions de dollars pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (sur une base pro forma). L'augmentation dans chacun de ces secteurs résulte à la fois de la croissance organique et d'acquisitions.

Segmentation des produits d'exploitation pro forma pour les douze mois terminés le 31 mars 2008



La société a établi une exploitation à faible coût, même avec une proportion élevée de forage spécialisé, ce qui lui a permis de réaliser une marge brute d'environ 33,8 % pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (sur une base pro forma). L'intégration verticale et l'infrastructure à faible coût de la société, résultant d'une combinaison de croissance organique et d'acquisitions, ont été les facteurs clés qui lui ont permis de faire croître les produits d'exploitation et le BAIIA normalisé, comme en témoigne le graphique suivant, qui sont passés de quelque 61,3 millions de dollars et 16,7 millions de dollars, respectivement, pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2007 (sur une base pro forma) à quelque 75,6 millions de dollars et à 21,5 millions de dollars, respectivement, pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (sur une base pro forma). Ceci représente une hausse de quelque 23 % des produits d'exploitation et d'environ 30 % du BAIIA normalisé. La direction croit que la modeste organisation et la structure des frais généraux de la société donnent également à celle-ci la position attrayante de pouvoir maintenir et augmenter sa part de marché dans un environnement de faibles prix des substances utiles.

Statistiques financières



Note :

- 1) Le BAIIA normalisé n'est pas une mesure financière ou du bénéfice reconnue par les PCGR. Il ne peut donc être comparé à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs, y compris d'autres émetteurs exerçant les mêmes activités qu'Orbit Garant, et il ne devrait pas être interprété comme un substitut au bénéfice net déterminé selon les PCGR, une indication du rendement des flux de trésorerie liés à l'exploitation et aux activités d'investissement et de financement, ni comme une mesure des liquidités et des fonds provenant de l'exploitation. Voir la rubrique *Mesures non reliées aux PCGR*. Pour un rapprochement du BAIIA normalisé et du bénéfice net, voir la rubrique *Rapprochement des données historiques avec le BAI, le BAIIA et le BAIIA normalisé* incluse sous la rubrique *Principales données financières* dans le présent prospectus.

Historique

Orbit Garant résulte du regroupement de deux fournisseurs de services de forage établis au Québec, soit Garant et Orbit. Avant leur regroupement le 31 janvier 2007, Garant était exclusivement axée sur le forage souterrain, tandis qu'Orbit dégageait des produits d'exploitation à la fois des activités de forage souterrain (environ 39 % durant l'exercice 2007) et des activités de forage en surface au Canada, ainsi qu'à l'étranger (quelque 56 % durant l'exercice 2007), de même que de ses activités de fabrication au Canada (à peu près 5 % durant l'exercice 2007).

Garant a été fondée par deux frères en 1984. Ils étaient des foreurs souterrains bien expérimentés et très respectés qui avaient travaillé pour une filiale de Boart Longyear Limited avant de se lancer à leur compte. Les frères Garant avaient au total 15 foreuses, deux contrats de clients et des produits d'exploitation de 1 million de dollars lorsque Garant a été acquise par M. Michel Mathieu en 1995. Depuis son acquisition de Garant, M. Mathieu a fait croître l'entreprise de Garant en la transformant d'une petite société de forage régionale en l'une des plus grandes sociétés de forage souterrain au Canada.

Orbit a été fondée conjointement par Pierre Alexandre et son frère, Bernard Alexandre, en 1986. Bien qu'ils étaient formés pour le forage en surface, ils ont établi Orbit pour tirer parti des occasions du marché en expansion du forage souterrain. Orbit est passée de trois foreuses électriques et d'un contrat avec Louvicourt Gold Mines Ltd. en 1986, à quelque 200 membres du personnel et 50 appareils de forage avant son regroupement avec Garant au début de 2007. Pierre Alexandre a éventuellement acquis les actions de son frère dans Orbit, et Bernard Alexandre continue de travailler pour la société. En janvier 2007, Garant a acquis les actions d'Orbit auprès des actionnaires de celle-ci dans le cadre d'une opération à distance moyennant un contrepartie d'environ 24,0 millions de dollars, dont environ 12,5 millions de dollars au comptant (compte non tenu de la tranche éventuelle reportée de 2,25 millions de dollars) et d'environ 11,5 millions d'actions de la société. Au début des années 90, s'étant forgé une solide réputation de foreur souterrain, Orbit a commencé à effectuer des travaux de forage en surface à l'échelle internationale et plus tard au pays. Orbit Garant a maintenant des activités de forage en surface à l'échelle nationale au Québec et en Ontario et des foreuses opérationnelles à l'échelle internationale aux États-Unis, en Guyane, au Suriname et au Mexique.

Le 16 avril 2007, la société a acquis (i) toutes les actions émises et en circulation de Drift USA et de Drift Mexico; et (ii) les biens (les foreuses, les stocks et l'équipement) associés à l'entreprise de forage par circulation

inverse exploitée par Drift dans le cadre d'une opération à distance en contrepartie d'environ 1,6 million de dollars au comptant. Drift continue de fournir des services de forage par circulation inverse en qualité de filiale d'Orbit Garant et fait affaire surtout aux États-Unis et au Mexique. L'acquisition de Drift a donné à la société l'occasion de fournir à ses clients des services de forage par circulation inverse et la chance de tirer parti de son infrastructure de frais généraux.

Faits saillants du placement

La direction croit que la société est dotée de diverses caractéristiques grâce auxquelles son rendement peut être maintenu et qui jettent de solides fondations pour une croissance continue, notamment :

Exploitation à intégration verticale

Par l'entremise de Soudure Royale, la société est en mesure de bénéficier de façon prioritaire d'un approvisionnement continu et ininterrompu de foreuses à un coût correspondant à peu près à la moitié du montant demandé à des tiers. La direction croit que bon nombre des concurrents de la société doivent actuellement attendre jusqu'à six mois pour la livraison de foreuses de tiers fabricants en raison du déséquilibre actuel de l'offre et de la demande, en comparaison du délai approximatif de deux à quatre semaines dont Soudure Royale a besoin pour fabriquer les foreuses de la société. Comme la société a pu ajouter rapidement des foreuses, elle a été en mesure d'augmenter très vite sa capacité de répondre à la demande des clients voulant des services additionnels. En outre, grâce à Soudure Royale, la société peut offrir un emploi continu à une main-d'œuvre hautement qualifiée en vendant la capacité de forage excédentaire à l'étranger, grâce à une relation de mandataire établie, qui élimine aussi la nécessité d'un personnel des ventes et des frais généraux.

Solide position de marché à l'échelle de l'industrie

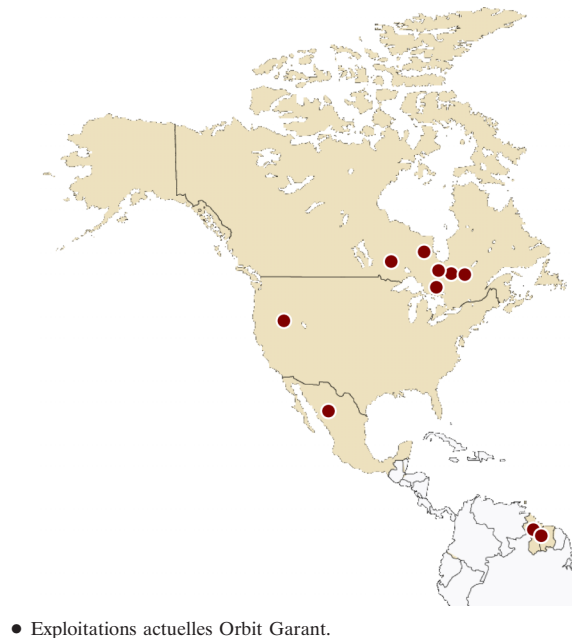
La société a atteint sa position en tant que l'une des plus importantes sociétés de forage au Canada en fonction du nombre de foreuses opérationnelles en devenant le principal fournisseur de services de forage au Québec et en Ontario, ayant représenté 36 % de toutes les dépenses d'exploration minière au Canada en 2007. La société a aussi établi sa solide position sur le marché en maintenant une structure de direction modeste et une exploitation à faible coût et en mettant l'accent sur des projets complexes de forage spécialisé dans le cadre desquels ses services à valeur ajoutée lui donnent des engagements à long terme et des produits d'exploitation plus stables. La direction est d'avis que la structure des frais généraux de la société permet à celle-ci d'offrir aux clients les mêmes services que les autres sociétés de forage spécialisé à un prix concurrentiel et de réaliser des marges brutes supérieures à celles de bon nombre de ses concurrents. La société a raffermi sa position sur le marché au cours des dernières années en mettant à profit sa dominance pour tirer parti de la conjoncture favorable du marché, plus particulièrement la croissance des dépenses d'exploration minière, afin d'élargir ses activités et de raffermir ses relations avec les clients.

Grâce à ses capacités tant dans le forage en surface que dans le forage souterrain, la société est réellement devenue un « point de vente multiservices » à la fois pour les services de forage souterrain et en surface. Le forage en surface peut, dans de nombreux cas, susciter des activités de forage souterrain à mesure que le forage d'exploration se poursuit et que la mine amorce l'étape de la mise en valeur et de la production. La société est aussi en mesure de miser sur ses relations existantes pour faire la promotion et la vente réciproque de son expérience internationale dans le domaine du forage auprès des clients nationaux du forage en surface qui élargissent leurs activités.

Solide bassin de clients diversifiés

La société sert actuellement des clients à 38 emplacements, offrant des services de forage souterrain et en surface à des sociétés nationales et des services de forage en surface à des clients internationaux. Aucun projet de forage ne représente plus de 10 % des produits d'exploitation, et aucun client unique ne compte pour plus de 15 % des produits d'exploitation. Le bassin de clients de la société est un regroupement de sociétés minières d'envergure, intermédiaires et de petite taille avec lesquelles la société entretient, dans de nombreux cas, des relations de longue date. Environ 63 % des produits d'exploitation que la société a tirés des activités de forage pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (sur une base pro forma) sont attribués aux sociétés minières d'envergure et intermédiaires, et quelque 37 % de ses produits d'exploitation tirés des activités de forage pour cette période sont attribués aux sociétés minières de petite taille. La diversité du bassin de clients de la société donne à celle-ci la souplesse de maintenir une exploitation solide pendant les cycles économiques, de même que la capacité de servir les sociétés minières de petite taille qui entreprennent habituellement des travaux d'exploration à marge plus élevée en périodes d'expansion et les sociétés minières intermédiaires et d'envergure qui sont en général mieux placées pour maintenir une exploitation stable durant les périodes économiques moins florissantes.

La carte suivante indique les emplacements des activités de forage de la société.



Forage spécialisé

La société a développé une expertise élaborée en se chargeant de programmes de forage spécialisé comme le forage en trous profonds, certains projets complexes de forage souterrain, le forage dirigé, le forage en haute altitude, le forage héliportable, les trous à gros diamètres et le forage dans des régions éloignées. Par l'entremise de sa filiale Soudure Royale, la société a conçu et fabriqué des foreuses exclusives qui lui permettent de servir les clients ayant besoin de ces services de forage spécialisé et d'autres types de services de cette nature. Environ 60 % des produits d'exploitation pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (sur une base pro forma) étaient attribuables à la prestation de services de forage spécialisé. Grâce à sa capacité d'offrir des services de forage spécialisé, la société a établi un bassin de clients et de produits d'exploitation plus stables, puisque peu de concurrents sont en mesure d'offrir la gamme de services demandés par les sociétés minières qui entreprennent de tels projets.

Exploitant à faible coût

La société a mis au point une exploitation à faible coût en maximisant les efficacités, en réduisant au minimum les frais administratifs et les frais généraux et en maintenant un concept de gestion par équipe. Plus particulièrement, la structure à faible coût d'Orbit Garant est attribuable aux facteurs suivants :

- *Proximité géographique des clients.* Il y a actuellement quelque 87 appareils de forage (sur un total de 116) à une distance de six heures de l'exploitation de la société à Val-d'Or (Québec). Pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (sur une base pro forma), la société a dégagé environ 78 % des ses produits d'exploitation tirés des activités de forage dans ce territoire géographique. La proximité géographique élimine la nécessité de bureaux régionaux ou de succursales supplémentaires, ce qui permet à la société de maintenir un niveau minimum de stocks et de déployer efficacement sa main-d'œuvre qualifiée d'une façon rentable.
- *Intégration verticale.* La société fabrique ses propres foreuses et certains biens non durables, ce qui crée une exploitation à intégration verticale. La société a ainsi pu augmenter sa capacité et faire croître son entreprise en produisant ses propres foreuses, dont dix des onze foreuses devant être ajoutées durant l'exercice en cours étaient opérationnelles durant les neuf premiers mois de l'exercice 2008.

- *Utilisation d'agents locaux à l'étranger.* La société a employé une stratégie d'expansion internationale en utilisant des agents locaux pour doter ses projets internationaux de la main-d'œuvre et de tout autre équipement accessoire nécessaires à ses activités. En raison d'une telle stratégie, la société n'a pas besoin de bureaux locaux permanents et est en mesure de maintenir une structure de frais généraux plus modeste et plus souple.

Le tableau suivant présente le nombre d'années depuis lesquelles les cinq principaux clients de la société, en fonction du nombre de mètres faisant l'objet de travaux de forage, sont clients de celle-ci.

<u>Client</u>	<u>Mètres faisant l'objet de forage au cours des DDM</u>	<u>Nombre d'années en tant que client</u>
IAMGold Corporation	115 500	20+
FNX Mining Company Inc.	111 400	2
Mines Agnico-Eagle Limitée	63 000	10+
Xstrata (Falconbridge) plc	56 200	5
Northgate Minerals Corporation	51 700	2

Équipe de direction active ayant fait ses preuves

La société est dirigée par Pierre Alexandre, chef de la direction (et cofondateur d'Orbit) et son neveu, Éric Alexandre, président et chef de l'exploitation. L'équipe de haute direction composée de six personnes compte plus de 120 ans d'expérience combinée dans l'industrie, la participation de Pierre Alexandre dans l'entreprise des services de forage excédant 30 ans. Grâce à sa participation de longue date à l'entreprise des services de forage, l'équipe de haute direction a forgé de solides liens avec les clients et acquis de précieuses connaissances approfondies de l'industrie.

Après la conclusion du placement, l'équipe de haute direction sera propriétaire de quelque 33,1 % des actions ordinaires en circulation.

Stratégie de croissance

Orbit Garant a des antécédents de croissance prouvés, ayant augmenté les produits d'exploitation et le BAIIA normalisé d'environ 23 % et 30 %, respectivement, entre la période de douze mois terminée le 31 mars 2007 et la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (ces pourcentages étant chacun sur une base pro forma). La direction est d'avis que la croissance sera réalisée par une combinaison de croissance organique, de regroupements au moyen d'acquisitions et par la mise à profit de son infrastructure, tel qu'il est décrit ci-dessous.

En misant sur ces éléments concurrentiels clés et en recherchant des acquisitions stratégiques, la société a, au cours des trois dernières années, augmenté sa compétitivité, élargi ses marchés existants et pénétré de nouveaux marchés sans hausser considérablement ses frais généraux. Les occasions de croissance, à l'échelle internationale ou au moyen d'acquisitions, seront évaluées en fonction de ces facteurs.

Occasions de croissance organique

La direction croit qu'il existe de nombreuses occasions dont la société peut tirer parti en utilisant sa solide plate-forme d'exploitation et qui peuvent lui fournir une croissance organique supplémentaire, y compris : (i) l'expansion géographique continue dans des endroits de forage souterrain intense, comme le district de Red Lake en Ontario et le bassin d'Athabasca en Saskatchewan, ainsi que dans des endroits où le forage en surface est en demande, comme l'Ouest canadien, les États-Unis, le Mexique et l'Amérique du Sud; (ii) la mise à profit des relations établies pour procéder à la promotion et à la vente réciproque de ses capacités de forage; (iii) l'importance continue accordée à l'accroissement du volume de forage spécialisé; (iv) la mise à profit de sa position dominante sur le marché afin d'attirer de nouveaux clients; et (v) l'importance accordée à l'exploitation des tendances favorables dans l'industrie minière pour attirer de nouveaux projets.

Occasions de regroupement

Outre sa forte croissance organique, la société est d'avis que bon nombre d'occasions de regroupement sont à sa portée. Le secteur des services de forage est très fragmenté, et la société sait qu'il existe de nombreux petits concurrents régionaux au pays et à l'étranger, dont bon nombre offrent des services uniques de forage spécialisé qui peuvent constituer des placements attrayants. Trois acquisitions ont été intégrées avec succès depuis le 31 janvier 2007, y compris l'acquisition d'Orbit par Garant en janvier 2007, l'acquisition de l'entreprise de forage par circulation inverse exploitée par Drift en avril 2007 et l'acquisition de RA Mecatech Ltd. en décembre 2007 qui a permis à Soudure Royale d'augmenter sa capacité de fabrication. La société a aussi recensé diverses occasions potentielles supplémentaires. La direction entend tirer parti de la solide position de la société sur le marché et de son excellente réputation, ainsi que de la conjoncture favorable du marché pour regrouper davantage le secteur. La société a l'intention de rechercher des occasions d'acquisition qui lui permettront de développer ses activités internationales, de mettre à profit ses frais généraux et d'élargir la portée des services de forage offerts à ses clients.

Infrastructure à l'appui de la croissance

La direction entend miser sur l'imposant parc de foreuses de la société et sur la possibilité, pour celle-ci, d'accroître la capacité en produisant de nouvelles foreuses pour faire croître son entreprise. Les 85 foreuses souterraines appartenant à la société incluent 63 foreuses électriques hydrauliques et 22 perforatrices pneumatiques. La société a 25 foreuses hydrauliques de surface, deux foreuses classiques de surface et quatre appareils de surface par circulation inverse. Le parc de foreuses de la société comprend toutes les sept foreuses souterraines et trois des quatre foreuses de surface qu'elle s'est engagée à y ajouter durant l'exercice en cours. Le conseil d'administration a récemment approuvé le budget d'immobilisations pour l'exercice 2009, qui prévoit l'ajout de 18 foreuses au parc existant de la société. La société remet régulièrement en état ses foreuses tous les cinq à sept ans pour en prolonger continuellement la durée utile.

Produits et services

Forage en surface

La société fournit des services de forage en surface (du forage au diamant et du forage par circulation inverse) à des clients nationaux et internationaux. Les contrats de forage en surface que la société tente d'obtenir au détriment des concurrents comportent souvent une exploitation dans des conditions difficiles, comme les terrains désertiques, les forêts tropicales humides, les zones marécageuses, les hautes altitudes, les climats polaires ou les régions éloignées. La société évalue chaque projet éventuel selon la complexité des travaux nécessaires, et un forfait proposé d'équipement, de méthodes de forage et de procédures est ensuite présenté au client. En collaboration avec les services techniques de Soudure Royale, la société conçoit ou modifie un appareil pour respecter les exigences particulières de ses clients, comme les appareils de forage héliportables. En plus de fournir des services classiques de forage en surface, la société offre les services suivants de forage en surface spécialisé :

- le forage en profondeur (2 500 mètres et plus);
- le forage dirigé; et
- le forage à gros diamètre (à l'aide de forets au diamant d'un diamètre PQ (4 7/8 pouces).

Selon la direction, le contrat de forage en surface moyen vise une profondeur de 5 000 à 10 000 mètres, et son exécution nécessite de six à douze mois.

En général, le forage en surface aide les sociétés minières à décider s'il existe un gisement minéral suffisant leur permettant de poursuivre la mise en valeur d'une mine à un site particulier. Ces services comportent habituellement le forage dans le sol et les formations rocheuses depuis la surface pour obtenir des carottes destinées à être évaluées par des géologues. Les carottes sont ensuite analysées pour décider s'il existe un corps minéralisé assez gros et d'une qualité suffisamment élevée pour justifier la mise en valeur d'un projet minier.

Les 31 appareils de forage en surface de la société sont tous réservés pour l'exercice 2008. La société entend utiliser son échelle et son expertise pour élargir son entreprise de forage en surface, tant au Canada qu'à l'étranger.

Sauf pour les contrats de forage par circulation inverse, qui sont réglés en dollars US, la société est payée en dollars canadiens pour tous les travaux de forage en surface effectués à l'étranger.

Forage souterrain

Les services de forage souterrain de la société sont habituellement demandés dans deux situations : (i) lorsqu'une société minière ou d'exploration recherche un nouveau gisement minéral dans une mine souterraine nouvelle ou existante, (ii) pour définir les réserves à un site existant en vue de maximiser l'efficacité de son exploitation minière en cours. Une fois la mine en exploitation, le forage est effectué de façon continue et peut se poursuivre pendant de nombreuses années pour confirmer la direction et l'inclinaison du corps minéralisé productif et susciter ainsi en permanence des travaux de production et l'expansion de la mine.

Le forage souterrain est une composante essentielle de l'exploration minérale et d'une exploitation minière en cours. Les services de forage d'une exploitation minière continue sont, en général, entrepris pour une longue période, tandis que les contrats de forage souterrain sont habituellement conclus pour des durées d'un à deux ans. En raison des coûts de mobilisation et de démobilisation associés au changement de fournisseurs de services de forage souterrain, le fournisseur attitré est en règle générale remplacé seulement par un nouveau fournisseur de services si celui-ci est nettement moins cher ou encore si le fournisseur titulaire a présenté des problèmes de sécurité. La stratégie de la société qui consiste à maintenir une structure de frais généraux peu élevés a permis à celle-ci d'offrir ses services de forage souterrain à des taux concurrentiels et d'accroître sa part du marché du forage souterrain. De plus, le programme supérieur de santé et de sécurité de la société présente une excellente fiche de sécurité, ce qui, selon la direction, place la société en position favorable pour obtenir et conserver des contrats de forage souterrain. La direction estime de plus que le taux de succès de la société dans l'obtention de contrats de forage souterrain pour lesquels elle a participé aux appels d'offres s'est établi à environ 95 % au cours des dix dernières années.

Pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (sur une base pro forma), Orbit Garant a tiré des produits d'exploitation approximatifs de 41,3 millions de dollars du forage souterrain. La société a 85 foreuses souterraines, qui sont toutes affectées à des contrats existants jusqu'à la fin de l'exercice 2008. La direction croit que la société est le plus important foreur souterrain au Canada. La direction s'attend à ce que les produits d'exploitation provenant de sa division de forage souterrain augmenteront à court terme à mesure que les prix des substances utiles demeurent fermes et que le nombre de mines souterraines mises en valeur augmente. Sept nouvelles foreuses souterraines réservées pour l'exercice en cours ont été livrées et sont opérationnelles.

Fabrication de foreuses

Soudure Royale fournit à la société et à bon nombre de ses concurrents directs des foreuses de surface et souterraines de haute qualité qui sont conçues et modifiées pour répondre aux demandes rigoureuses du secteur des services de forage et aux attentes des clients. Soudure Royale fait actuellement affaire en fonction d'un quart de travail et compte 13 membres du personnel. Pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (sur une base pro forma), Soudure Royale a fabriqué 31 foreuses de surface et souterraines et en a vendu 11 à la société et le reste, à des tiers à des fins d'utilisation dans des secteurs géographiques où la société ne fait pas affaire. En décembre 2007, Soudure Royale a acheté les biens et engagé le personnel de RA Mecatech Ltd., une société de fabrication de métal située à Val-d'Or. Cette acquisition a permis à Soudure Royale de doubler sa capacité de production.

Le texte suivant résume certaines des caractéristiques favorables des foreuses fabriquées par Soudure Royale en comparaison de foreuses similaires offertes par des tiers.

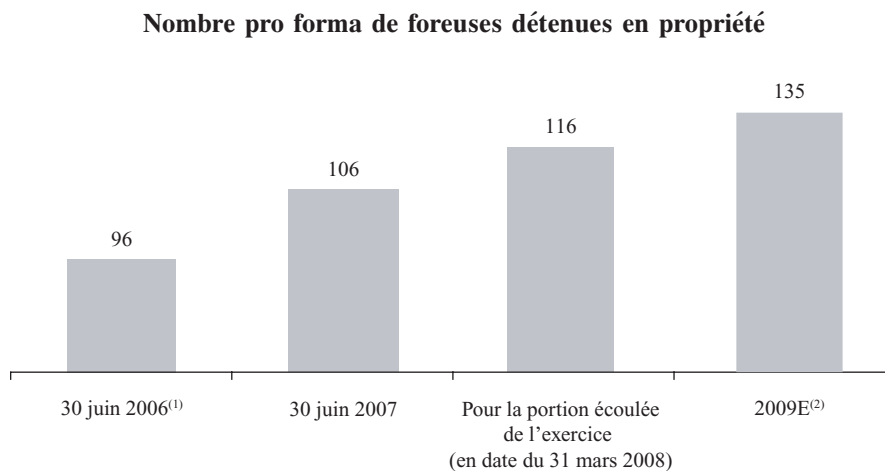
- Les foreuses souterraines de Soudure Royale :
 - sont plus petites et plus faciles à déplacer;
 - ont un système hydraulique combiné doté d'un moteur électrique plus petit; et

- utilisent et renferment des composantes nécessitant peu d'entretien.
- Les foreuses de surface fabriquées par Soudure Royale :
 - utilisent un système facile de tige de levage;
 - utilisent et renferment des composantes nécessitant peu d'entretien;
 - sont plus légères et plus faciles à déplacer, réduisant l'impact environnemental;
 - sont faciles à mettre à niveau pour le forage en profondeur; et
 - peuvent utiliser des forets à diamant de taille « A » à « P ».

Grâce à sa participation de 40 % dans X-Spec, une entreprise d'usinage de précision, la société bénéficie également d'un approvisionnement assuré pour une importante partie de certains biens non durables utilisés dans son exploitation de forage à un prix relativement peu élevé. X-Spec fournit aussi à Soudure Royale diverses composantes servant à la fabrication de foreuses.

Description des foreuses

La société exploite 85 foreuses souterraines et 31 foreuses de surface. Le graphique suivant présente le nombre de foreuses appartenant à la société pour les périodes indiquées.



Notes :

- 1) Y compris les appareils de forage acquis par la société dans le cadre de ses acquisitions d'Orbit et de Drift comme si celles-ci avaient eu lieu le 30 juin 2006.
- 2) Le conseil d'administration a récemment approuvé le budget d'immobilisations pour l'exercice 2009, qui prévoit l'ajout de 18 foreuses au parc de la société.

Les 85 foreuses souterraines appartenant à la société incluent 63 foreuses électriques hydrauliques et 22 perforatrices pneumatiques. La société a 25 foreuses hydrauliques de surface, deux foreuses classiques de surface et quatre appareils de surface par circulation inverse. Le parc de foreuses de la société comprend toutes les sept foreuses souterraines et trois des quatre foreuses de surface qu'elle s'est engagée à y ajouter durant l'exercice en cours. La société remet régulièrement en état ses foreuses tous les cinq à sept ans pour en accroître sans cesse la durée utile.

La profondeur à laquelle un appareil peut forer est surtout fonction de sa capacité de tenir un train de tiges, qui peut peser jusqu'à plusieurs tonnes, et de sa puissance de couple pour faire pivoter le train de tiges dans le trou de forage. Orbit Garant a des foreuses pouvant creuser jusqu'à une profondeur d'environ 2 500 mètres pour offrir l'éventail de services de forage demandés par ses clients. Orbit Garant remet régulièrement ses foreuses en état pour qu'elles puissent bien fonctionner.

Aux foreuses d'Orbit Garant s'ajoutent des biens accessoires comme des camions et des véhicules légers, des circuits de boue (pompes et réservoirs) et des compresseurs d'air.

Clients

La société sert actuellement des clients à 38 emplacements et fournit des services de forage souterrain au pays et des services de forage en surface à des clients nationaux et internationaux. La société a en ce moment des activités et des clients au Québec, en Ontario, aux États-Unis, au Mexique, en Guyane et au Suriname.

Les contrats de services de forage sont habituellement accordés après un processus d'appels d'offres. Les prix sont en général fixés en fonction du nombre de mètres (ou de pieds) faisant l'objet des travaux et, dans certaines circonstances, d'après un tarif journalier par appareil de forage. D'ordinaire, les clients paient les coûts comme l'essence, la nourriture et l'hébergement du personnel et le coût de montage de l'exploitation de forage et de démobilisation (ou démontage et de nettoyage). La société a de solides relations avec ses clients dont elle sert certains depuis plus de 20 ans, et bon nombre d'entre eux lui accorderont des contrats de forage sans amorcer un processus d'appels d'offres.

Les clients des services de forage souterrain de la société s'occupent habituellement d'exploration ou d'exploitation d'or et de métaux de base. Ces clients sont des sociétés minières d'envergure avec lesquelles la société a forgé des liens de longue date. Les coûts associés à la mobilisation et à la démobilisation d'un nouvel entrepreneur de forage, ainsi qu'à la perturbation de l'exploitation du client placent la société en position favorable lorsque celle-ci participe à un processus d'appels d'offres pour obtenir un contrat de services de forage souterrain pour un client existant. La société sert la plupart de ses clients depuis de nombreuses années et certains depuis plus de deux décennies. Ses produits d'exploitation sont garantis à la fois par les contrats à court et à long termes (deux ans) ce qui permet à la direction de renégocier périodiquement les prix pour refléter la conjoncture du marché.

Les clients de services de forage en surface de la société regroupent des sociétés minières intermédiaires et d'envergure, ainsi que des sociétés minières de petite taille s'adonnant à l'exploration d'or et de métaux de base. Pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (sur une base pro forma), environ 63 % des produits d'exploitation que la société a tirés des activités de forage sont attribués aux sociétés minières intermédiaires et d'envergure mieux établies, et 37 % de ses produits d'exploitation tirés des activités de forage sont attribués aux sociétés minières de petite taille. En raison de la solide conjoncture du marché et de sa réputation établie au sein de l'industrie, la société continue d'attirer de nouveaux clients.

La base des produits d'exploitation d'Orbit Garant est largement répartie à travers sa liste de clients puisqu'aucun projet unique n'a représenté plus de 10 % de ses produits d'exploitation en 2007 et qu'aucun client unique n'en a représenté plus de 15 % pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (sur une base pro forma).

La société assure auprès d'EDC la plupart des débiteurs de ses clients qui sont des sociétés minières de petite taille nationales et internationales. La politique d'EDC prévoit que la société recevra 90 % des comptes débiteurs assurés qui ne sont pas payés.

Dépenses en capital

La société a financé Soudure Royale et X-Spec pour s'assurer d'avoir le personnel et l'infrastructure nécessaires pour fournir de la machinerie et des pièces de haute qualité conçues pour répondre aux demandes de ses clients. Pour fournir un service supérieur aux clients, la société demeure déterminée à investir dans de l'équipement de pointe particulièrement conçu pour répondre aux besoins de ses clients.

La société a engagé des dépenses en capital respectives de quelque 2,6 millions de dollars et 5,5 millions de dollars durant chacune des périodes de douze mois terminées les 31 mars 2007 et 2008 (chacun de ces montants étant présenté sur une base pro forma). L'équipement de forage neuf a représenté la plus importante dépense en capital unique. La société est payée selon le nombre de mètres faisant l'objet des travaux de forage et en conséquence, l'augmentation de sa capacité de forage est un facteur important pour sa croissance future. Durant l'exercice en cours, la direction s'est engagée à dépenser quelque 2,3 millions de dollars pour fabriquer onze

nouvelles foreuses de surface et souterraines, dont dix avaient été reçues et étaient opérationnelles durant les neuf premiers mois de l'exercice 2008.

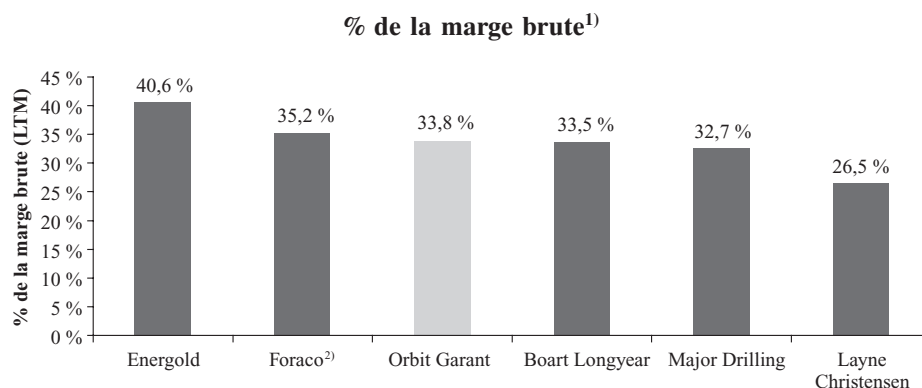
Le conseil d'administration a récemment approuvé le budget d'immobilisations pour l'exercice 2009, qui s'élève à 5,6 millions de dollars. Les plans liés à ce budget prévoient l'ajout de 18 nouvelles foreuses et l'équipement de soutien au sol.

Concurrence

Le secteur des services de forage minier est constitué de divers petits concurrents régionaux, ainsi que d'un nombre limité de multinationales incluant Boart Longyear Limited, Energold Drilling Corp., Foraco International S.A., Layne Christensen Company et Major Drilling Group International Inc. L'industrie traverse une période de regroupement alors que de nombreuses sociétés régionales sont acquises par des sociétés de forage ouvertes ou fermées.

La société se mesure à la fois aux multinationales et aux intervenants régionaux en fonction des prix, de la précision, de la sécurité, de la productivité, de la fiabilité, de l'expérience et des antécédents environnementaux. La direction croit que la société offre un service de la plus haute qualité à un prix concurrentiel en maintenant des frais généraux peu élevés. Cet avantage sur le plan des prix, combiné à ses relations de longue date avec bon nombre de ses clients, lui permet de continuer à obtenir des contrats auprès des clients existants et de nouveaux clients.

Tel que l'indique le tableau ci-dessous, la marge brute de la société fait assez bonne figure par rapport à ses concurrents. D'après ses avantages concurrentiels, la direction croit que la société est bien placée pour continuer à relever la concurrence avec succès sur les marchés au sein desquels elle fait affaire et, à la longue, pour s'introduire dans des marchés additionnels. La direction croit aussi que la faible structure de coûts de la société permettra à celle-ci de demeurer concurrentielle et rentable lorsque la conjoncture du marché ou les prix des substances utiles reculeront.



Notes :

- 1) Selon les documents accessibles au public qui ont été déposés pour les périodes financières disponibles les plus récentes, sauf dans le cas d'Orbit Garant, dont les données sont fondées sur la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (sur une base pro forma).
- 2) On a reclassé la marge brute de Foraco pour supprimer l'amortissement du coût des biens (selon les Normes d'information financière internationales).

Personnel

Les services de forage souterrain et en surface nécessitent tous un degré élevé d'expertise et de compétence technique pour assurer que les carottes sont extraites et reflètent avec précision l'emplacement, la composition et l'étendue du gisement minéral. Les produits d'exploitation de la société sont reliés au nombre de mètres faisant l'objet du forage puisque, lorsque ceux-ci augmentent, il en va de même pour les produits d'exploitation. La productivité et, par conséquent, la rentabilité d'un projet minier sont établies en fonction du degré d'efficacité avec laquelle les travailleurs peuvent extraire les carottes. Le maintien d'un effectif compétent et expérimenté est crucial pour une société faisant affaire dans le secteur des services de forage, et la société a d'excellents antécédents à ce chapitre. Celle-ci a pu conserver un effectif hautement compétent de quelque 500 travailleurs non syndiqués et maintient le roulement au minimum. Le tableau suivant résume le nombre de travailleurs employés par la société par fonctions :

Travailleurs par fonctions

<u>Contremaîtres</u>	<u>Foreurs</u>	<u>Assistants</u>	<u>Garagistes</u>	<u>Employés administratifs</u>	<u>Total</u>
38	196	243	20	29	526

Les foreuses de la société sont exploitées par des personnes appelées « foreurs ». Les foreurs ont souvent commencé en tant qu'« assistants », en aidant les foreurs à faire fonctionner les foreuses, et ont ainsi développé les talents nécessaires pour exploiter la machinerie de forage. À l'occasion, deux foreurs partagent un assistant, mais le ratio habituel est d'un pour un. En général, un assistant est promu au rang de foreur en dedans d'un an. Les travailleurs reçoivent habituellement un tarif horaire de base, plus une prime de rendement selon le nombre de mètres faisant l'objet des travaux. La société égale ou excède l'échelle de salaires recommandée par la CDDA et tente de structurer les salaires pour récompenser les foreurs qui dépassent les attentes de productivité.

Au cours des dernières années, la demande de foreurs et d'assistants dans l'industrie a généralement excédé l'offre. Pour contrer cette pénurie, la société a approché la commission scolaire de Val-d'Or pour faire établir un cours destiné à certifier des étudiants en tant que foreurs. Le programme d'enseignement pour l'obtention d'une attestation à titre de foreur oblige les étudiants à effectuer un stage pratique en agissant comme assistants auprès de la société. L'arrangement de la société avec la commission scolaire est exclusif et lui permet d'offrir un emploi permanent aux étudiants lorsque ceux-ci ont terminé la certification. En outre, la société subventionne le coût du cours, et les étudiants qui choisissent de travailler ailleurs qu'auprès de la société pendant une période prescrite après avoir terminé leur cours doivent rembourser une partie de ces coûts. La société s'attend à ce que de 12 à 20 foreurs et de 12 à 20 assistants terminent le cours chaque année dans un proche avenir et prévoit élargir le programme à l'Ontario.

Fournisseurs

La société dispose de nombreuses sources d'approvisionnement pour les stocks et l'équipement nécessaires à l'exploitation de son entreprise. Pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (sur une base pro forma), elle a dépensé quelque 18,1 millions de dollars pour des biens non durables et d'autres articles en stock et compte plus de 500 fournisseurs, dont les dix principaux représentent environ 90 % de la valeur totale en dollars des approvisionnements achetés durant cette période. Les articles les plus gros et les plus importants achetés par la société incluent des tiges de forage, de la graisse et d'autres lubrifiants, des cylindres, des pompes hydrauliques, des câbles métalliques, des foreuses, des tubes flexibles, des forets à diamant et des aléseurs. Même si la société a une intégration verticale grâce à sa participation dans X-Spec, un producteur de nombreux biens non durables que la société utilise, X-Spec n'est pas son plus important fournisseur. Le plus important fournisseur de la société est Boart Longyear Limited, suivi de JKS Boyles (Atlas Copco) et de Group Fordia Inc. La direction est en bons termes avec tous ses fournisseurs et tire parti des remises offertes.

Santé et sécurité

Le service des ressources humaines de la société constitué de six spécialistes est en mesure d'évaluer l'efficacité et le déploiement des foreurs et d'assurer un suivi des questions relatives à la santé et à la sécurité. Ce

service joue un rôle clé au sein de la société, y compris pour le recrutement, la formation et la conservation de foreurs hautement compétents et de grande qualité et pour voir à ce que les travailleurs de celle-ci évoluent au sein d'un environnement sécuritaire. La société a instauré un programme de santé et de sécurité de haute qualité doté d'agents de formation qualifiés qui s'assurent que tous les foreurs reçoivent la formation nécessaire. En outre, pour certains chantiers, les clients de la société imposent leurs propres politiques en matière de sécurité. La pratique courante de la société consiste à respecter les plus hautes normes de sécurité, qu'il s'agisse des siennes ou de celles de ses clients.

Systemes d'information

Orbit Garant a effectué depuis peu des investissements importants pour mettre à niveau ses systèmes d'information et systèmes informatiques. La société a récemment intégré à ses systèmes le logiciel comptable Business Solutions Great Plains de Microsoft, qui est un système comptable de classe mondiale lui donnant des renseignements financiers à jour. De même, Orbit Garant a construit un système informatique exclusif qui, avec son système comptable, lui donne des renseignements à jour sur la production et l'efficacité de chaque projet de forage.

Réglementation

L'exploitation de la société est soumise à un large éventail de lois et de règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux régissant l'environnement, le transport et la santé et la sécurité professionnelles. La direction croit que la société respecte en tous points importants ces lois et règlements en ce qui a trait au déroulement de ses activités.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

La politique actuelle d'Orbit Garant consiste à réinvestir les bénéfices futurs pour financer la croissance et le développement de l'entreprise de celle-ci. Durant les trois derniers exercices, la société a déclaré les dividendes suivants : (i) en février 2008, Orbit Garant a déclaré un dividende de 133 456 \$ versé à 1684182 Ontario, 96052 Canada Inc. (une société appartenant à Michel Mathieu), Monique Harvey, Johann Duval, Fiducie Famille Michel Mathieu et Pascal Simard en mars 2008 afin de redresser le fonds de roulement fourni par Garant à l'égard du regroupement d'Orbit et de Garant, (ii) en septembre 2006, Garant a déclaré et payé un dividende de 1,0 million de dollars à 3153991 Canada Inc. (une société appartenant à 96052 Canada Inc. (laquelle appartient à son tour à Michel Mathieu), Monique Harvey, Johann Duval et 4178688 Canada Inc. (qui, à son tour, est la propriété de Michel Mathieu et de son fils, Ken Mathieu)) en tant que distribution exonérée d'impôt correspondant au montant du revenu protégé, afin de réduire les gains en capital réalisés par les actionnaires dans le cadre de la vente des actions de Orbit Garant, et (iii) en janvier 2007, Orbit a déclaré et payé un dividende de 351 005 \$ à 2867-3820 Québec Inc. (une société appartenant à Pierre Alexandre) afin de verser le montant au comptant que détenait Orbit immédiatement avant l'acquisition, que les parties avaient convenu serait exclu de l'actif et ne serait pas visé par son prix d'achat. Orbit Garant n'a pas l'intention de payer des dividendes dans un avenir prévisible. Toute décision future de payer des dividendes au comptant est laissée à la discrétion du conseil et dépendra de la situation financière, des résultats d'exploitation et des besoins de capitaux d'Orbit Garant, ainsi que des autres facteurs que le conseil jugera pertinents. De plus, la nouvelle convention de crédit contiendra des restrictions sur la capacité d'Orbit Garant de payer des dividendes. Voir la rubrique *Description de la dette*.

STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ

Le tableau présenté ci-après fait état de la structure du capital consolidée d'Orbit Garant au 31 mars 2008 sur une base réelle et sur une base pro forma ajustée pour tenir compte du présent placement (sans donner effet à l'exercice de l'option en cas d'attribution excédentaire). Ce tableau devrait être lu en parallèle avec les rubriques « Utilisation du produit » et « Rapport de gestion », ainsi qu'avec les états financiers historiques et leurs notes complémentaires figurant ailleurs dans le présent prospectus.

	Nombre autorisé	Au 31 mars 2008	Pro forma au 31 mars 2008, compte tenu du présent placement et des opérations connexes ^{2),3)}
Dette à long terme, compte tenu de la tranche à court terme ¹⁾	—	23 769 871 \$	9 063 175 \$
Actions ordinaires	Illimité	24 776 536	32 281 542
Obligations locatives, compte tenu de la tranche à court terme	—	233 991 \$	233 991 \$
Découvert bancaire	—	488 422 \$	—
Emprunt bancaire	7 000 000 \$	6 700 000 \$	—

Notes :

- 1) La dette à long terme au 31 mars 2008 représentait un montant de 23 717 072 \$ en vertu de la convention de crédit existante et un montant de 52 799 \$ en vertu des autres emprunts contractuels. Cette dette impayée sera réglée au moyen d'une partie du produit net du placement et des montants tirés en vertu de la nouvelle convention de crédit. De nouveaux montants pourraient par la suite être tirés en vertu de la nouvelle convention de crédit.
- 2) Tient compte du produit net du placement d'actions nouvelles revenant à la Société tiré de l'émission de 7 505 006 actions ordinaires, déduction faite de la quote-part de la Société des honoraires des preneurs fermes de 1,8 M\$, de la quote-part proportionnelle de la Société des honoraires additionnels à verser à l'un des preneurs fermes, des charges liées au placement estimées à 3,0 M\$ et de l'application du produit de la manière décrite à la rubrique « Utilisation du produit ».
- 3) Suppose aucun exercice de titres échangeables ou pouvant être exercés contre des actions ordinaires ni aucun exercice de l'option en cas d'attribution excédentaire.

DESCRIPTION DE LA DETTE

Orbit Garant a conclu une convention de crédit modifiée et refondue en date du 31 janvier 2007, avec ses modifications (la *convention de crédit existante*), avec une banque de l'Annexe I, en tant que prêteur et mandataire, qui prévoit une facilité de crédit renouvelable et prorogable de 7,0 millions de dollars sur 364 jours expirant le 30 novembre 2008, une facilité de crédit à terme décroissante non renouvelable de 25,1 millions de dollars sur quatre ans et une facilité de crédit à terme décroissante renouvelable de 4,4 millions de dollars sur quatre ans. On s'attend à ce que la convention de crédit existante prenne fin à la clôture et soit remplacée par une nouvelle convention de crédit. Les montants en cours dans le cadre de la convention de crédit existante seront remboursés à l'aide d'une partie du produit du présent placement et de montants prélevés aux termes de la nouvelle convention de crédit.

La convention de crédit existante prévoit trois facilités de crédit. La première (la *facilité d'exploitation*) prévoit une facilité de crédit renouvelable et reportable de 364 jours, d'un montant de 7,0 millions de dollars, aux fins du fonds de roulement et aux autres fins générales de la société. La deuxième (la *facilité à terme*) prévoit une facilité de crédit à terme non renouvelable et à échéance dégressive sur une durée de quatre ans, d'un montant de 25,1 millions de dollars, aux fins de financer partiellement l'acquisition de Orbit par Garant, de rembourser les facilités de crédit existantes antérieurement et de financer une distribution par voie de dividendes à certains actionnaires vendeurs. La troisième (la *facilité pour immobilisations*) prévoit une facilité de crédit renouvelable et à échéance dégressive sur une durée de quatre ans qui servait à financer jusqu'à 80 % des dépenses en immobilisations de la société (selon la définition de cette expression paraissant à la facilité de crédit existante).

À titre de sûreté pour la facilité de crédit existante, le prêteur et mandataire a obtenu une hypothèque de premier rang et une sûreté générale sur l'ensemble des biens de la société, une mise en gage et une convention

de sûreté constituant une charge de premier rang quant à l'ensemble des actions des filiales de Orbit Garant (sauf Soudure Royale) détenues, de même qu'une cession de la participation de la société dans toutes les polices d'assurance. En outre, des conventions de garantie distinctes ont été obtenues de la part de 4378792 Canada Inc. et de Orbit garantissant au prêteur le paiement intégral et complet et l'exécution de toutes les obligations aux termes de la facilité de crédit existante.

À compter du 31 janvier 2007 jusqu'au 31 mars 2008, la société a effectué des prélèvements aux termes de la facilité d'exploitation pour soutenir la croissance de ses activités et les exigences correspondantes de majoration du fonds de roulement et du financement de nouvelles foreuses et d'équipements de soutien. Au 31 mars 2008, le montant en cours aux termes de ces facilités s'établissait à environ 6,7 millions de dollars. Environ 25,1 millions de dollars ont été prélevés en janvier 2007 à même la facilité à terme afin de financer l'acquisition de Orbit et la restructuration de Garant. Au 31 mars 2008, le montant en capital en cours aux termes de cette facilité s'établissait à 21,9 millions de dollars. Enfin, au cours de décembre 2007, la société a emprunté 1,95 million de dollars aux termes de la facilité pour immobilisations afin de réduire les montants prélevés sur la facilité d'exploitations principalement à l'égard de nouvelles foreuses et d'équipements de soutien achetés au cours des 10 mois précédents. Au 31 mars 2008, le montant en cours aux termes de la facilité pour immobilisations s'établissait à 1,8 million de dollars.

Orbit Garant a conclu une lettre d'engagement avec deux banques de l'Annexe I en tant que prêteurs (les *banques*) prévoyant une nouvelle convention de crédit (la *nouvelle convention de crédit*) devant intervenir à la clôture. La nouvelle convention de crédit prévoira une facilité de crédit renouvelable de 7,0 millions de dollars sur 364 jours (la *facilité A*), une facilité de crédit décroissante non renouvelable de 20,0 millions de dollars sur quatre ans (la *facilité B*) et une facilité de crédit à terme non renouvelable et décroissante de 6,0 millions de dollars sur quatre ans (la *facilité C*).

La nouvelle convention de crédit prévoira que la facilité A peut être affectée aux fins du fonds de roulement et aux autres besoins actuels au titre de l'exploitation.

La nouvelle convention de crédit prévoira que la facilité C peut servir à refinancer le solde en cours aux termes de la convention de crédit existante et à financer les acquisitions futures. Dans le cadre de la nouvelle facilité de crédit, Orbit Garant devra effectuer les remboursements trimestriels prescrits sur la facilité B.

La nouvelle convention de crédit prévoira que la facilité C peut servir à financer jusqu'à 80 % des dépenses en capital (au sens de l'expression correspondante dans la nouvelle convention de crédit) de la société. Aux termes de la nouvelle convention de crédit, Orbit Garant devra effectuer les remboursements trimestriels prescrits sur la facilité C.

La capacité d'Orbit Garant de prélever des montants aux termes de la nouvelle convention de crédit sera assujettie à certaines obligations, notamment celle de respecter certains engagements financiers.

Ces facilités seront disponibles sous forme d'emprunts au taux préférentiel, d'emprunts au titre d'acceptations bancaires et d'emprunts au TIOL. Les emprunts contractés aux termes de la convention matérialisant la nouvelle facilité de crédit seront assortis de taux d'intérêt variables. Les marges applicables pour la facilité A varieront des marges applicables pour les facilités B et C. Pour les trois facilités, les marges applicables varieront selon le ratio de la dette totale par rapport au BAIIA.

À titre de sûreté pour la nouvelle convention de crédit, la banque obtiendra une hypothèque de premier rang et une convention de prêt hypothécaire et de sûreté générale grevant tous les biens de la société. De plus, des conventions de cautionnement distinctes seront signées par toutes les filiales d'Orbit Garant (autres que X-Spec) en faveur de la banque pour les paiements totaux et complets relatifs aux obligations dans le cadre de la nouvelle convention de crédit et les exécutions totales et complètes de ces obligations.

En date du 31 mars 2008, la société avait une dette en cours d'environ 30 417 072 \$ dans le cadre de la convention de crédit existante, et cette somme sera remboursée sur une partie du produit du présent placement et une somme approximative de 9 010 376 \$ qui sera prélevée aux termes de la facilité B de la nouvelle convention de crédit.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

Principales données financières pro forma non vérifiées

Les principales données financières présentées ci-après font état des principales données financières pro forma non vérifiées d'Orbit Garant tirées des états des résultats et du résultat étendu consolidés pro forma non vérifiés d'Orbit Garant pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2007, le 31 mars 2007 et le 31 mars 2008, respectivement, et le trimestre terminé le 31 mars 2007, figurant tous dans le présent prospectus et avec lesquels ces données doivent être lues en parallèle.

	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2008	Trimestre terminé le 31 mars 2007 ²⁾	Périodes de douze mois terminées les ¹⁾		
			31 mars 2008 ²⁾	30 juin 2007	31 mars 2007 ^{1),2)}
Produits tirés de contrats	57 502 957 \$	16 776 078 \$	75 623 037 \$	64 309 578 \$	61 271 453 \$
Bénéfice brut	20 079 924	4 904 884	25 535 582	21 241 594	20 271 734
Frais généraux et administratifs	3 543 319	1 064 907	4 520 304	3 967 039	3 579 356
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle (BAI) ³⁾	10 065 278	1 663 849	12 143 498	9 242 769	9 200 142
Bénéfice net pour la période	7 960 492	1 018 780	9 215 592	5 869 440	5 961 061

Notes :

- 1) Chacun des états pro forma des résultats et du résultat étendu tient compte des acquisitions d'Orbit et de Drift comme si elles avaient eu lieu au début de ces périodes respectives.
- 2) Orbit Garant a choisi de présenter des données financières supplémentaires pour les périodes de douze mois terminées les 31 mars 2008 et 2007 afin de présenter aux investisseurs des données financières pro forma pour une période se terminant à la date de la période financière intermédiaire la plus récente et pour la période comparable de 2007. La direction est d'avis que cette information supplémentaire est utile aux investisseurs aux fins d'évaluation du rendement de la Société et de prise de décision quant à un placement éventuel dans les titres faisant l'objet du placement.
- 3) Le BAI n'est ni une mesure financière ni une mesure du bénéfice reconnue par les PCGR. Par conséquent, il pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs, y compris d'autres émetteurs qui exercent des activités dans le même domaine qu'Orbit Garant. Il ne devrait donc pas être considéré à titre de mesure de remplacement du bénéfice net, établi en vertu des PCGR, à titre d'indicateur du rendement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement ou de financement, ni à titre de mesure de la situation de trésorerie et des fonds provenant de l'exploitation. Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les PCGR ». Pour obtenir un rapprochement du BAI avec le bénéfice net, se reporter à la rubrique « Rapprochement des principales données financières pro forma avec le BAI, le BAIIA et le BAIIA normalisé » de la section « Principales données financières » du présent prospectus.

Rapprochement des principales données financières pro forma avec le BAI, le BAIIA et le BAIIA normalisé³⁾

	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2008	Trimestre terminé le 31 mars 2007 ²⁾	Périodes de douze mois terminées les ¹⁾		
			31 mars 2008 ²⁾	30 juin 2007	31 mars 2007 ²⁾
Bénéfice net	7 960 492 \$	1 018 780 \$	9 215 592 \$	5 869 440 \$	5 961 061 \$
Ajouter : Impôts sur les bénéfices . Part des actionnaires sans contrôle	2 104 786 0	575 978 69 091	2 894 618 33 288	3 191 029 182 300	3 055 397 183 684
BAI et part des actionnaires sans contrôle ²⁾	10 065 278 \$	1 663 849 \$	12 143 498 \$	9 242 769 \$	9 200 142 \$
Ajouter : Amortissement Intérêt sur la dette à long terme et frais bancaires . .	4 876 847 1 480 692	1 728 428 457 278	6 666 823 1 937 264	6 649 888 1 345 417	6 350 525 1 039 744
BAIIA ³⁾	16 422 817 \$	3 849 555 \$	20 747 585 \$	17 238 074 \$	16 590 411 \$
Ajouter : Frais de gestion ⁴⁾ Frais d'intégration ⁵⁾ Frais d'opération extraordinaires ⁶⁾	187 500 160 925 272 290	62 500 26 716 211 200	250 000 389 906 312 290	187 500 255 697 251 200	125 000 26 716 —
BAIIA normalisé ³⁾	17 043 532 \$	4 149 971 \$	21 699 781 \$	17 932 471 \$	16 742 127 \$

Notes :

- 1) Chacun des états pro forma des résultats et du résultat étendu tient compte des acquisitions d'Orbit et de Drift comme si elles avaient eu lieu au début de ces périodes respectives.
- 2) Orbit Garant a choisi de présenter des données financières supplémentaires pour les périodes de douze mois terminées les 31 mars 2008 et 2007 afin de présenter aux investisseurs des données financières pro forma pour une période se terminant à la date de la période financière intermédiaire la plus récente et pour la période comparable de 2007. La direction est d'avis que cette information supplémentaire est utile aux investisseurs aux fins d'évaluation du rendement de la Société et de prise de décision quant à un placement éventuel dans les titres faisant l'objet du placement.
- 3) Le BAI, le BAIIA et le BAIIA normalisé ne sont pas des mesures financières ni des mesures du bénéfice reconnues par les PCGR. Par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs, y compris d'autres émetteurs qui exercent des activités dans le même domaine qu'Orbit Garant. Elles ne devraient donc pas être considérées à titre de mesures de remplacement du bénéfice net, établi en vertu des PCGR, à titre d'indicateur du rendement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement ou de financement, ni à titre de mesures de la situation de trésorerie et des fonds provenant de l'exploitation. Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les PCGR ».
- 4) Représente des montants liés aux frais de gestion qui ne seront plus en vigueur à la clôture.
- 5) Représente des montants liés à l'intégration des activités de Garant, d'Orbit et de Drift qui ne seront pas engagés sur une base continue.
- 6) Représente des honoraires exigibles pour des services comptables et juridiques relativement à des initiatives stratégiques, dont une opération n'ayant pas été conclue.

Principales données financières historiques

Le sommaire présenté ci-après fait état des données financières d'Orbit Garant tirées des états financiers (consolidés) historiques d'Orbit Garant et de Garant et de leurs notes complémentaires et du rapport de gestion

figurant ailleurs dans le présent prospectus, avec lesquels ce sommaire doit être lu en parallèle. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

	Orbit Garant						Garant		
	Trimestre terminé le 31 mars 2008	Trimestre terminé le 31 mars 2007 ¹⁾	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2008	Semestre terminé le 31 mars 2007 ¹⁾	Période de neuf mois terminée le 30 juin 2007 ¹⁾	Période de douze mois terminée le 30 juin 2007 ^{1),2)}	Trimestre terminé le 30 septembre 2006 ³⁾	Exercices terminés les 30 juin 2006 ³⁾ 2005 ³⁾	
Produits tirés de									
contrats	22 070 986 \$	13 127 435 \$	57 502 957 \$	18 853 888 \$	36 732 820 \$	43 214 099 \$	6 481 279 \$	24 641 773 \$	28 003 588 \$
Bénéfice brut	7 515 692	3 779 406	20 079 924	5 218 710	10 600 662	12 524 832	1 924 170	3 448 730	2 858 311
Frais généraux et									
administratifs	1 429 338	847 416	3 543 319	1 041 056	1 989 799	2 434 541	444 742	813 178	764 287
Bénéfice avant impôts									
sur les bénéfices et									
part des									
actionnaires sans									
contrôle (BAI) ⁴⁾	4 019 879	1 080 628	10 065 278	1 134 633	3 167 631	4 411 880	1 244 249	1 742 932	349 455
Bénéfice net pour la									
période	2 823 920	637 313	7 960 492	659 999	1 899 093	2 714 289	815 196	1 082 807	277 769
Bénéfice par action									
ordinaire (de base									
et entièrement									
dilué)									
De base	0,11	0,03	0,32	0,05	0,11	s.o.	8 151,96	10 827,07	2 777,69
Dilué	0,11	0,03	0,31	0,04	0,10	s.o.	8 151,96	60,83	11,72
Total de l'actif	86 548 114		86 548 114		72 148 562	72 148 562	10 665 717	11 120 501	10 616 240
Dette nette ⁵⁾	30 404 202		30 404 202		27 279 864	27 279 864	236 135	4 205 526	4 871 544
Dividendes en espèces									
déclarés par action									
ordinaire	0,01	—	0,01	—	—	—	10 000	—	—
Fonds de roulement ⁶⁾	9 002 379		9 002 379		4 498 119	4 498 119	1 741 071	1 539 415	377 781
Trésorerie et									
équivalents de									
trésorerie	299 660	(4 170 257)	299 660	(4 170 257)	(1 494 525)	(1 494 525)	(158 211)	(320 136)	(748 477)

Notes :

- 1) Les résultats d'Orbit Garant pour la période de douze mois et la période de neuf mois terminées le 30 juin 2007 comprennent les résultats d'Orbit à compter de son acquisition le 31 janvier 2007 et les résultats de Drift à compter de son acquisition le 16 avril 2007, et les résultats d'Orbit Garant pour le trimestre terminé le 31 mars 2007 comprennent les résultats d'Orbit à compter de son acquisition.
- 2) Les chiffres présentés dans les tableaux pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2007 sont tirés des états financiers consolidés d'Orbit Garant et de Garant, la société préexistante, figurant ailleurs dans le présent prospectus et ont été calculés en additionnant les chiffres d'Orbit Garant pour la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007 aux chiffres de Garant pour le trimestre terminé le 30 septembre 2006. Les résultats d'exploitation pour cette période ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'exploitation de tout exercice ultérieur.
- 3) Représente les résultats financiers de Garant, la société préexistante, pour les exercices terminés les 30 juin 2006 et 2005, qui ne comprennent ni les résultats financiers d'Orbit, ni les résultats financiers de Drift pour ces mêmes périodes, étant donné que les acquisitions n'avaient pas encore eu lieu.
- 4) Le BAI n'est ni une mesure financière ni une mesure du bénéfice reconnue par les PCGR. Par conséquent, il pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs, y compris d'autres émetteurs qui exercent des activités dans le même domaine qu'Orbit Garant. Il ne devrait donc pas être considéré à titre de mesure de remplacement du bénéfice net, établi en vertu des PCGR, à titre d'indicateur du rendement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement ou de financement, ni à titre de mesure de la situation de trésorerie et des fonds provenant de l'exploitation. Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les PCGR ». Pour obtenir un rapprochement du BAI avec le bénéfice net, se reporter à la rubrique « Rapprochement des principales données financières avec le BAI, le BAIIA et le BAIIA normalisé » de la section « Principales données financières » du présent prospectus.
- 5) La dette nette est calculée comme la somme du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, de la tranche à court terme de la dette à long terme, des obligations locatives (y compris la tranche à court terme), et de la dette à long terme déduction faite de l'encaisse (y compris la tranche à court terme), et des montants en fiducie.
- 6) Le fonds de roulement est calculé comme l'actif à court terme moins le passif à court terme.

Rapprochement des données historiques avec le BAI, le BAIIA et le BAIIA normalisé⁴⁾

	Orbit Garant						Garant		
	Trimestre terminé le 31 mars 2008	Trimestre terminé le 31 mars 2007 ¹⁾	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2008	Semestre terminé le 31 mars 2007 ¹⁾	Période de neuf mois terminée le 30 juin 2007 ¹⁾	Période de douze mois terminée le 30 juin 2007 ²⁾	Trimestre terminé le 30 septembre 2006 ³⁾	Exercices terminés les 30 juin 2006 ³⁾ / 2005 ³⁾	
Bénéfice net	2 823 920 \$	637 313 \$	7 960 492 \$	659 999 \$	1 899 093 \$	2 714 289 \$	815 196 \$	1 082 807 \$	277 769 \$
Ajouter : Impôts sur les bénéfices	1 195 959	392 323	2 104 786	423 642	1 184 258	1 613 311	429 053	660 125	71 686
Part des actionnaires sans contrôle	—	50 992	—	50 992	84 280	84 280	—	—	—
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle (BAI) ⁴⁾	4 019 879 \$	1 080 628 \$	10 065 278 \$	1 134 633 \$	3 167 631 \$	4 411 880 \$	1 244 249 \$	1 742 932 \$	349 455 \$
Ajouter : Amortissement Intérêt sur la dette à long terme et frais bancaires	1 616 294	1 424 982	4 876 847	2 354 499	4 138 756	4 315 683	176 927	738 523	734 846
BAIIA ⁴⁾	524 198	401 667	1 480 692	606 091	1 062 663	1 136 822	74 159	189 851	102 123
Ajouter : Frais de gestion ⁵⁾ Frais d'intégration ⁶⁾	6 160 371 \$	2 907 277 \$	16 422 817 \$	4 095 223 \$	8 369 050 \$	9 864 385 \$	1 495 335 \$	2 671 306 \$	1 186 424 \$
Frais d'opération extraordinaires ⁷⁾	62 500	62 500	187 500	125 000	187 500	187 500	—	—	—
BAIIA normalisé ⁴⁾	241 020	211 200	272 290	211 200	251 200	251 200	—	—	—
BAIIA normalisé ⁴⁾	6 463 891 \$	3 207 693 \$	17 043 532 \$	4 458 139 \$	9 063 447 \$	10 558 782 \$	1 495 335 \$	2 671 306 \$	1 186 424 \$

Notes :

- 1) Les résultats d'Orbit Garant pour la période de douze mois et pour la période de neuf mois terminées le 30 juin 2007 comprennent les résultats d'Orbit à compter de son acquisition le 31 janvier 2007 et les résultats de Drift à compter de son acquisition le 16 avril 2007, et les résultats d'Orbit Garant pour le trimestre terminé le 31 mars 2007 comprennent les résultats d'Orbit à compter de son acquisition.
- 2) Les chiffres présentés dans les tableaux pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2007 sont tirés des états financiers consolidés d'Orbit Garant et de Garant, la société préexistante, figurant ailleurs dans le présent prospectus et ont été calculés en additionnant les chiffres d'Orbit Garant pour la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007 aux chiffres de Garant pour le trimestre terminé le 30 septembre 2006. Les résultats d'exploitation pour cette période ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats d'exploitation de tout exercice ultérieur.
- 3) Représente les résultats financiers de Garant, la société préexistante, pour les exercices terminés les 30 juin 2006 et 2005, qui ne comprennent ni les résultats financiers d'Orbit, ni les résultats financiers de Drift pour ces mêmes périodes, étant donné que les acquisitions n'avaient pas encore eu lieu.
- 4) Le BAI, le BAIIA et le BAIIA normalisé ne sont pas des mesures financières ni des mesures du bénéfice reconnues par les PCGR. Par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs, y compris d'autres émetteurs qui exercent des activités dans le même domaine qu'Orbit Garant. Elles ne devraient donc pas être considérées à titre de mesures de remplacement du bénéfice net, établi en vertu des PCGR, à titre d'indicateur du rendement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement ou de financement, ni à titre de mesures de la situation de trésorerie et des fonds provenant de l'exploitation. Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les PCGR ».
- 5) Représente des montants liés aux frais de gestion qui ne seront plus en vigueur à la clôture.
- 6) Représente des montants liés à l'intégration des activités de Garant, d'Orbit et de Drift qui ne seront pas engagés sur une base continue.
- 7) Représente des honoraires exigibles pour des services comptables et juridiques relativement à des initiatives stratégiques, dont une opération n'ayant pas été conclue.

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion passe en revue les résultats d'exploitation, la situation de trésorerie et les sources de financement de la Société. Il devrait être lu en parallèle avec les états financiers de la Société et les notes complémentaires figurant ailleurs dans le présent prospectus. Cette analyse contient des déclarations prospectives. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Déclarations prospectives » pour obtenir un exposé des risques, des incertitudes et des hypothèses liés à ces déclarations.

Dans le présent rapport de gestion, « Orbit Garant » s'entend de Forage Orbit Garant Inc. et de ses filiales en propriété exclusive, y compris Soudure Royale, Drift USA et Drift Mexico (les deux dernières filiales étant collectivement désignées sous le nom « Drift »). Toutes les données annuelles figurant au présent rapport de gestion ont trait à des exercices se terminant le 30 juin.

Aperçu

Depuis son siège social de Val-d'Or, au Québec, la Société gère un parc d'environ 116 appareils de forage utilisés pour offrir des services au secteur minier au Canada et à l'échelle internationale. La Société jouit d'un avantage concurrentiel en raison de sa structure de coûts peu élevés, de son intégration verticale avec Soudure Royale (laquelle fabrique des appareils de forage pour la Société et pour des tiers) et de son approche axée sur le forage spécialisé.

La Société est constituée de quatre divisions : le forage souterrain, le forage en surface en sol canadien, le forage en surface à l'échelle internationale et la fabrication (Soudure Royale). Les divisions de forage en surface en sol canadien, de forage en surface à l'échelle internationale et de fabrication ont été ajoutées à la Société dans le cadre des acquisitions d'Orbit et de Drift (y compris les actifs de Phyl-Don) conclues le 31 janvier 2007 et le 16 avril 2007, respectivement. La hausse de rentabilité de la Société analysée ci-après peut être attribuée à ces acquisitions, ainsi qu'à la hausse de la demande de services de forage découlant de la vigueur du secteur minier.

Principales données financières

Les principales données financières présentées ci-après sont tirées des états financiers consolidés historiques d'Orbit Garant et de Garant figurant ailleurs dans le présent prospectus et devraient être lues en parallèle avec ceux-ci.

Sommaire des résultats trimestriels

Le sommaire de l'information financière présenté ci-après est tiré des états financiers (consolidés) historiques d'Orbit Garant et de Garant figurant ailleurs dans le présent prospectus et devrait être lu en parallèle avec ceux-ci.

	31 mars 2008	31 décembre 2007	30 septembre 2007	30 juin 2007	31 mars 2007	31 décembre 2006	30 septembre 2006	30 juin 2006
Produits tirés de contrats	22 070 986 \$	18 053 492 \$	17 378 479 \$	17 878 932 \$	13 127 435 \$	5 726 453 \$	6 481 279 \$	6 716 222 \$
Bénéfice brut	7 515 692	6 315 549	6 248 683	5 381 952	3 779 406	1 439 304	1 924 170	1 197 509
BAI ¹⁾	4 019 879	3 146 985	2 898 414	2 032 998	1 080 628	54 005	1 244 249	734 723
Bénéfice net par								
action ordinaire — de base	0,11	0,10	0,10	0,05	0,03	0,00	8 151,96	5 605,72
Bénéfice net par								
action ordinaire — dilué	0,11	0,10	0,09	0,05	0,03	0,00	8 151,96	31,49

Note :

- 1) Le BAI n'est ni une mesure financière ni une mesure du bénéfice reconnue par les PCGR. Par conséquent, il pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs, y compris d'autres émetteurs qui exercent des activités dans le même domaine qu'Orbit Garant. Il ne devrait donc pas être considéré à titre de mesure de remplacement du bénéfice net, établi en vertu des PCGR, à titre d'indicateur du rendement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement ou de financement, ni à titre de mesure de la situation de trésorerie et des fonds provenant de l'exploitation. Se reporter à la rubrique « Mesures non définies par les PCGR ». Pour obtenir un rapprochement du BAI avec le bénéfice net, se reporter à la rubrique « Rapprochement des principales données financières pro forma avec le BAI, le BAIIA et le BAIIA normalisé » de la section « Principales données financières » du présent prospectus.

Résultats d'exploitation

Période de neuf mois terminée le 31 mars 2008 comparée à la période de neuf mois terminée le 31 mars 2007¹⁾

Produits tirés de contrats

Pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2008 (la « période intermédiaire de l'exercice 2008 »), les produits tirés de contrats de la Société se chiffrent à 57 502 957 \$, ce qui représente une augmentation de 127 % par rapport à la période de neuf mois terminée le 31 mars 2007 (la « période intermédiaire de l'exercice 2007 »). Une tranche d'environ 21 095 479 \$ de cette augmentation est principalement attribuable à l'acquisition d'Orbit (y compris Soudure Royale) et de Drift (y compris les actifs de Phyl-Don).

Les produits tirés des ventes de la division de forage souterrain ont augmenté, passant de 19 947 569 \$ pour la période intermédiaire de l'exercice 2007 à 31 187 804 \$ pour la période intermédiaire de l'exercice 2008, soit une hausse de 56 %. Cette hausse est principalement attribuable au regroupement de la division de forage souterrain d'Orbit avec la division de forage souterrain de la Société.

Les produits tirés de contrats de la division de forage en surface ont connu une hausse, passant de 3 213 568 \$ pour la période intermédiaire de l'exercice 2007 à 16 481 275 \$ pour la période intermédiaire de l'exercice 2008. Avant le 1^{er} février 2007, la Société n'avait pas de division de forage en surface; l'augmentation est donc une conséquence directe de l'acquisition d'Orbit. De la même manière, des produits liés aux activités de forage en surface d'Orbit et de Drift ont été ajoutés aux produits consolidés de la Société en 2007, engendrant des produits de 6 074 952 \$, comparativement à des produits de 1 254 130 \$ pour la période intermédiaire de l'exercice 2007.

Les produits attribuables à la vente d'appareils de forage par Soudure Royale à des tiers non apparentés se chiffrent à 3 758 926 \$ pour la période intermédiaire de l'exercice 2008, comparativement à 919 900 \$ pour la période intermédiaire de l'exercice 2007. Soudure Royale a été obtenue dans le cadre de l'acquisition d'Orbit et, par conséquent, la totalité de ses produits s'ajoute à ceux de la Société comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

Coût des produits tirés de contrats et bénéfice brut

Le total du bénéfice brut pour la période intermédiaire de l'exercice 2008 s'est établi à 20 079 924 \$, comparativement à 7 142 880 \$ pour la période intermédiaire de l'exercice 2007. La division de forage en surface en sol canadien, la division de forage en surface à l'échelle internationale (y compris Drift) et Soudure Royale ont représenté 5 936 834 \$, 3 048 455 \$ et 1 380 754 \$ du bénéfice brut, respectivement, pour la période intermédiaire de l'exercice 2008, comparativement à 1 107 055 \$, 830 415 \$ et 327 603 \$, respectivement, pour la période intermédiaire de l'exercice 2007. Ces divisions, qui ont été acquises en 2007 dans le cadre de l'acquisition d'Orbit, expliquent en grande partie l'augmentation. La tranche restante de l'augmentation du bénéfice brut est attribuable à la division de forage souterrain, dont le bénéfice brut s'est accru de 4 836 074 \$ à la période intermédiaire de l'exercice 2008 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. L'accroissement du bénéfice brut résulte i) du remplacement d'un contrat de forage souterrain à marge moindre par un certain nombre de contrats à marges plus élevées; ii) de la prise d'effet des augmentations des prix contractuels dans le secteur du forage souterrain et iii) de l'inclusion de la division de forage souterrain d'Orbit dans les résultats financiers de la Société.

Certains coûts engagés par la Société ont augmenté au cours de la période intermédiaire de l'exercice 2007, plus particulièrement le coût de la main-d'œuvre et des fournitures, ce qui a neutralisé en partie la hausse de prix attribuable aux augmentations des prix contractuels et aux nouveaux contrats. Toutefois, grâce au regroupement d'entreprises conclu le 31 janvier 2007, la Société a été en mesure de conclure un nouveau contrat d'approvisionnement avec Boart Longyear Limited, son principal fournisseur de fournitures, lequel devrait se solder par des économies importantes.

Note

- 1) Aux fins de comparaison, les données comparables pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2007 ont été calculées en additionnant les données d'Orbit Garant pour le semestre terminé le 31 mars 2007 aux données de Garant pour le trimestre terminé le 30 septembre 2006.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont chiffrés à 3 543 319 \$ pour la période intermédiaire de l'exercice 2008, ce qui représente une augmentation de 2 057 521 \$ comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation découle des coûts indirects d'Orbit et de Drift, dont tiennent compte les résultats financiers de la période intermédiaire de l'exercice 2008. Les frais généraux et administratifs représentaient 6,2 % des ventes de la période intermédiaire de l'exercice 2008, contre 5,9 % pour la période intermédiaire de l'exercice 2007. Les frais de vente et frais généraux et administratifs, exprimés en pourcentage des ventes, décroissent au fur et à mesure que la Société procède à l'intégration d'Orbit et de Drift et supprime les coûts indirects superflus.

BAIIA normalisé

Le BAIIA normalisé consolidé pour la période intermédiaire de l'exercice 2008 s'est chiffré à 17 043 532 \$, ce qui représente une augmentation de 11 090 058 \$, soit 186 % par rapport à la période intermédiaire de l'exercice 2007. Cette hausse est attribuable aux acquisitions d'Orbit et de Drift et, dans une moindre mesure, à la croissance interne de la division du forage souterrain.

Charges financières

La charge d'intérêts a augmenté au cours de la période intermédiaire de l'exercice 2008 pour atteindre 1 480 692 \$ en raison de la restructuration du capital survenue lors de l'acquisition d'Orbit le 31 janvier 2007 et de l'acquisition des actifs de Drift et de Phyl-Don le 17 avril 2007. Chacune de ces opérations s'est soldée par l'ajout d'une dette à la structure financière de la Société.

Amortissement

L'acquisition des immobilisations d'Orbit et de Drift en 2007 ainsi que celle d'appareils de forage souterrain et de surface supplémentaires par suite des acquisitions ont entraîné une charge d'amortissement totale de 1 860 346 \$ pour la période intermédiaire de l'exercice 2008, comparativement à 1 071 990 \$ pour la période intermédiaire de l'exercice 2007. En outre, les réorganisations survenues au cours de l'exercice 2007 ont donné lieu à certains actifs incorporels, dont l'amortissement a totalisé 3 016 501 \$ au cours de la période intermédiaire de l'exercice 2008, comparativement à 1 459 436 \$ pour la période intermédiaire de l'exercice 2007.

Bénéfice net

Le bénéfice net pour la période intermédiaire de l'exercice 2008 a totalisé 7 960 492 \$, soit une augmentation de 440 % par rapport à la période intermédiaire de l'exercice 2007. L'augmentation résulte principalement de l'acquisition d'Orbit et, dans une moindre mesure, de celle de Drift conclues au deuxième semestre de l'exercice 2007. Le taux d'imposition moyen de la Société au cours de la période intermédiaire de l'exercice 2008 était de 31 %, comparativement à 34 % pour la période intermédiaire de l'exercice 2007.

Exercice terminé le 30 juin 2007 comparé à l'exercice terminé le 30 juin 2006

Produits tirés de contrats

Les produits tirés de contrats ont augmenté, passant de 24 641 773 \$ en 2006 à 43 214 099 \$ en 2007. Une tranche d'environ 17 091 286 \$ de cette augmentation est principalement attribuable à l'acquisition d'Orbit, y compris Soudure Royale, et, dans une moindre mesure, à l'acquisition de Drift (y compris les actifs de Phyl-Don).

Les produits tirés de contrats de forage souterrain sont passés de 24 641 773 \$ à 30 088 493 \$, ce qui représente une hausse de 22 % pour la période. Cette hausse est en grande partie attribuable au regroupement des activités de la division existante de forage souterrain d'Orbit avec Garant.

Les produits tirés de contrats de forage en surface en sol canadien ont augmenté, passant de 0 \$ à 7 669 880 \$ de 2006 à 2007. Auparavant, la Société n'avait pas de division de forage en surface; l'augmentation est donc une conséquence de l'acquisition d'Orbit. De la même manière, des produits liés aux activités de forage

en surface à l'échelle internationale d'Orbit et de Drift ont été ajoutés aux produits consolidés de la Société, engendrant des produits de 4 089 851 \$, comparativement à des produits de néant pour l'exercice précédent.

Les produits attribuables à la vente d'appareils de forage par Soudure Royale à des tiers non apparentés se sont chiffrés à 1 365 875 \$ pour la période de cinq mois suivant l'acquisition d'Orbit. Soudure Royale a été obtenue dans le cadre de l'acquisition d'Orbit et, par conséquent, la totalité de ses produits s'ajoute à ceux de la Société.

Coût des produits tirés de contrats et bénéfice brut

Le total du bénéfice brut a augmenté de 9 076 102 \$ en 2007, pour atteindre 12 524 832 \$, comparativement à 3 448 730 \$ au cours de l'exercice précédent. La division de forage en surface en sol canadien, la division de forage en surface à l'échelle internationale (y compris Drift) et Soudure Royale représentaient respectivement 2 192 112 \$, 2 311 779 \$ et 371 018 \$ du bénéfice brut. Ces divisions ont été acquises en 2007 et, par conséquent, ce bénéfice brut s'ajoute à celui de l'exercice précédent. La tranche restante de l'accroissement du bénéfice brut résulte i) du remplacement d'un contrat de forage souterrain à marge moindre par un certain nombre de contrats à marges plus élevées au deuxième semestre de l'exercice; ii) de la prise d'effet des augmentations des prix contractuels dans le secteur du forage souterrain et iii) de l'inclusion de la division de forage souterrain d'Orbit dans les résultats financiers de la Société.

Certains coûts engagés par la Société ont augmenté au cours de l'exercice, plus particulièrement le coût de la main-d'œuvre et des fournitures, ce qui a neutralisé en partie la hausse de prix attribuable aux augmentations des prix contractuels et aux nouveaux contrats. Toutefois, grâce au regroupement d'entreprises conclu le 31 janvier 2007, la Société a été en mesure de conclure un nouveau contrat d'approvisionnement avec Boart Longyear Limited, son principal fournisseur de fournitures, lequel devrait se solder par des économies importantes. Les foreurs, dont le salaire constitue la charge la plus importante, sont rémunérés selon les normes du secteur publiées par l'association canadienne de forage au diamant (la « CDDA »).

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont augmenté en 2007 par rapport à 2006 par suite des acquisitions. En 2007, les frais et frais généraux et administratifs ont totalisé 2 434 541 \$, soit une hausse de 199 % par rapport à 2006. Ces chiffres ne représentent que la hausse des coûts indirects sur cinq mois liée aux acquisitions d'Orbit et de Drift; pour un exercice complet, les frais généraux et administratifs devraient se chiffrer à environ 3,9 M\$. Ces frais généraux et administratifs représentent 5,6 % des ventes, ce qui est inférieur au pourcentage obtenu avant les acquisitions et découle de la suppression des fonctions et des installations en double relatives au siège social.

BAIIA normalisé

En 2007, le BAIIA normalisé consolidé s'est chiffré à 10 558 782 \$, ce qui représente une augmentation de 7 887 476 \$ ou de 295 % par rapport à l'exercice 2006. Cette augmentation est principalement attribuable à l'acquisition d'Orbit et, dans une moindre mesure, à celle de Drift ainsi qu'à la croissance interne de la division du forage souterrain.

Charges financières

La charge d'intérêts a connu une hausse marquée en 2007 en raison de la restructuration du capital d'Orbit Garant survenue le 30 septembre 2006 et des acquisitions subséquentes d'Orbit le 31 janvier 2007 et de Drift le 17 avril 2007. Chacune de ces opérations s'est soldée par l'ajout d'une dette à la structure financière de la Société, pour porter l'endettement total à un niveau approprié pour la Société. Les intérêts ont totalisé 1 136 822 \$ en 2007, (comparativement à 189 851 \$ en 2006).

Amortissement

L'acquisition des actifs d'Orbit et de Drift en 2007 ainsi que celle d'appareils de forage souterrain et de surface supplémentaires par suite des acquisitions ont entraîné une charge d'amortissement totale de

4 315 683 \$ en 2007, contre 738 523 \$ en 2006. En outre, les acquisitions d'Orbit et de Drift qui sont survenues au cours de l'exercice ont donné lieu à certains actifs incorporels, dont l'amortissement a totalisé 2 464 935 \$ en 2007 (comparativement à néant en 2006).

Bénéfice net

Le bénéfice net de l'exercice a totalisé 2 714 289 \$, ce qui représente une augmentation de 151 % par rapport au bénéfice net de 1 082 807 \$ réalisé en 2006, avant les acquisitions. Le taux d'imposition moyen de la Société en 2007 était de 34 %, comparativement à 32 % en 2006. Cette augmentation est principalement imputable aux fluctuations des taux d'imposition de chaque juridiction fiscale.

Exercice terminé le 30 juin 2006 comparé à l'exercice terminé le 30 juin 2005

Produits tirés de contrats

Les produits tirés de contrats ont diminué, passant de 28 003 588 \$ en 2005 à 24 641 773 \$ en 2006. Cette baisse traduit la fin d'un projet non récurrent de forage par remblayage par pâte pour un client d'envergure imparti à la Société et géré par celle-ci. Compte non tenu de ce contrat, le total des produits a augmenté, passant de 22 686 333 \$ à 24 641 773 \$ pour l'exercice, pour un gain de 9 %. Le lecteur est prié de noter que, exception faite de ce projet non récurrent de forage par remblayage par pâte, la Société n'a procédé qu'à des activités de forage souterrain au cours de ces deux exercices et que, par conséquent, aucune autre ventilation des résultats d'exploitation n'est applicable à la présente section du rapport de gestion.

Coût des produits tirés de contrats et bénéfice brut

Le bénéfice brut s'est établi à 3 448 730 \$ en 2006, ce qui représente une augmentation de 21 % par rapport à la marge de 2 858 311 \$ réalisée en 2005. Toutefois, exclusion faite de l'incidence du projet non récurrent de forage par remblayage par pâte, le bénéfice brut a augmenté, passant de 1 745 370 \$ en 2005 à 3 448 730 \$ en 2006, principalement en raison de la hausse du nombre de mètres forés.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont légèrement augmenté de 2005 à 2006, passant de 764 287 \$ à 813 178 \$.

BAIIA normalisé

En 2006, le BAIIA normalisé s'est chiffré à 2 671 306 \$, soit une hausse de 1 484 882 \$ comparativement à 1 186 424 \$ en 2005. Exclusion faite de l'incidence du contrat de forage par remblayage par pâte et des primes versées aux administrateurs, le BAIIA de 2005 se chiffrait à 1 223 483 \$. Le BAIIA de 2006 représentait donc une augmentation de 118 % par rapport à l'exercice précédent. Également en 2005, des primes totalisant 1 150 000 \$ ont été versées aux administrateurs.

Charges financières

En 2006, la charge d'intérêts s'est chiffrée à 189 851 \$, puisque Garant exerçait ses activités avec un taux d'endettement très bas. Ce montant était comparable au montant de 102 123 \$ de 2005.

Amortissement

La charge d'amortissement était comparable à celle de 2005. L'amortissement total pour chacun des exercices 2005 et 2006 se chiffrait à 734 846 \$ et 738 523 \$, respectivement.

Bénéfice net

Pour l'exercice, le bénéfice net a totalisé 1 082 807 \$, comparativement à 277 769 \$ en 2005. Le taux d'imposition moyen de la Société en 2006 était de 32 %, ce qui représente une augmentation par rapport au taux

d'imposition de 20 % en 2005, laquelle est imputable au fait qu'une part importante du bénéfice imposable n'était pas admissible aux déductions fiscales pour petites entreprises.

Incidence du taux de change

Avant l'acquisition de Drift, en avril 2007, la totalité des produits de la Société étaient libellés en dollars canadiens. La principale exposition de la Société aux fluctuations du change découlait de certains achats libellés en dollars américains qui, pour l'exercice 2007, totalisaient environ 1 M\$. L'acquisition de Drift a engendré la constatation en dollars américains de certains produits et de certaines charges de la Société. Après avoir comptabilisé ces produits, charges, taxes et impôts et autres achats libellés en dollars américains, la direction estime son exposition nette au dollar américain à environ 1,0 M\$ US par exercice. Par conséquent, les fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien n'ont pas une incidence importante sur les résultats financiers de la Société.

Caractère saisonnier des activités

Les produits de la Société présentent certaines tendances saisonnières, bien que les fluctuations liées au caractère saisonnier des activités soient négligeables. Pour la division de forage souterrain, les arrêts de production de mines prévus pendant les Fêtes et la période estivale à certains emplacements ont entraîné une baisse des produits lors de ces périodes, laquelle ne serait autrement pas survenue. Pour la division de forage en surface en sol canadien, les conditions météorologiques printanières et automnales exigent généralement un arrêt des programmes de forage ou une planification des programmes de forage en fonction des fluctuations saisonnières. De la même manière, dans la division de forage en surface à l'échelle internationale, les conditions météorologiques à certains moments de l'année rendent le forage difficile, ce qui entraîne des variations des produits.

Situation de trésorerie et sources de financement

Les principales sources de financement de la Société sont les activités d'exploitation et les emprunts en vertu de la convention de crédit existante. La Société prévoit conclure une nouvelle convention de crédit à la suite de la clôture du placement. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Description de la dette ». La Société utilise habituellement les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour entretenir ses appareils de forage existants et financer la construction ou l'achat de nouveaux appareils afin d'augmenter sa capacité et de financer les autres besoins en fonds de roulement. La Société dispose à l'heure actuelle d'une facilité d'exploitation d'un maximum de 7 M\$ pour gérer ses besoins en fonds de roulement tout au long de l'exercice.

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont augmenté de 890 397 \$ en 2007, comparativement à 2006. Cette augmentation est principalement attribuable à une augmentation du bénéfice net.

Au 30 juin 2007, une tranche de 27 415 621 \$ des facilités de crédit disponibles en vertu de la convention de crédit existante de la Société avait été utilisée, comparativement à 3 070 136 \$ au 30 juin 2006. Ces fonds ont été utilisés pour financer les acquisitions, rembourser les facilités de crédit existant au préalable et financer une distribution de dividendes aux actionnaires.

La nouvelle convention de crédit devrait contenir des clauses restrictives défavorables qui limiteront la capacité de la Société à prendre certaines mesures, dont les clauses restrictives limitant les regroupements, les liquidations, les dissolutions et les changements de propriété; limitant la possibilité de contracter de nouvelles dettes; restreignant l'engagement des actifs de la Société; limitant les décisions concernant les garanties, les prêts, les investissements et les acquisitions pouvant être prises par la Société; limitant les instruments dérivés, les dividendes et les autres distributions aux apparentés; restreignant les dépenses en immobilisations et restreignant certaines ventes d'actifs.

Au 31 mars 2008, le fonds de roulement de la Société (actifs à court terme moins passifs à court terme) se chiffrait à 9 002 379 \$. Les passifs à court terme étaient constitués de créanciers et de charges à payer, d'un découvert bancaire, d'un emprunt bancaire, de montants à payer au titre de la clause de contrepartie conditionnelle de dépôts de clients, d'avances consenties aux actionnaires, d'impôts exigibles, de la tranche à court terme de la dette à long terme et de la tranche à court terme des obligations locatives. Les besoins en fonds de roulement de la Société sont principalement utilisés pour financer le coût de la main-d'œuvre et l'acquisition de stocks. Les principales dépenses en immobilisations de la Société ont trait à l'acquisition d'appareils de forage et de véhicules pour transporter ceux-ci. Les dépenses en immobilisations de l'exercice 2007 se sont élevées à environ 2,4 M\$ et devraient augmenter à court terme pour répondre à l'accroissement des activités.

Au 30 juin 2007, la Société avait les obligations contractuelles futures qui suivent :

	<u>Total</u>	<u>Moins de un an</u>	<u>2 à 3 ans</u>	<u>4 à 5 ans</u>
Dette à long terme	24 617 282 \$	3 630 982 \$	7 194 951 \$	13 791 349 \$
Obligations locatives	—	—	—	—
Contrats de location-exploitation	287 500	114 000	114 000	59 500
Dépôts des clients	469 355	469 355	—	—
Obligations d'achat	—	—	—	—
Autres obligations à long terme	—	—	—	—
Total	<u>25 374 137 \$</u>	<u>4 214 337 \$</u>	<u>7 308 951 \$</u>	<u>13 850 849 \$</u>

Éléments hors bilan

Au 30 juin 2007, la Société présentait un important passif hors bilan. Ce passif s'élève à un maximum de 2,25 M\$ et est dû aux fournisseurs d'Orbit à titre de versements liés à l'atteinte de certaines cibles relatives à l'acquisition d'Orbit le 31 janvier 2007. Ce passif sera remboursé au moyen d'une partie du produit du présent placement.

Apparentés

Orbit Garant a des contrats avec certains apparentés. Un contrat avec des investisseurs en capital d'investissement prévoit le paiement trimestriel d'honoraires à la direction de 1684181, lesquels seront levés à la conclusion du présent placement. Un deuxième contrat avec des investisseurs en capital d'investissement prévoit le paiement à la direction de 1684181 d'un montant maximal de 50 000 \$ par mois pour un maximum de quatre mois pour services rendus relativement au placement, ainsi qu'un autre paiement de 300 000 \$ à la conclusion du placement. Ce contrat prendra également fin à la conclusion du placement. Se reporter à la rubrique intitulée « Arrangement avec les actionnaires existants — Arrangements concernant les placements ».

En outre, Soudure Royale loue de Pierre Alexandre le bâtiment dans lequel sont situées ses installations de fabrication en vertu d'un bail de cinq ans arrivant à échéance en 2012. La Société loue également son siège social de Pierre Alexandre. La direction est d'avis que ces baux sont conformes au taux du marché. Pierre Alexandre loue également deux tracteurs à la Société de temps à autre, au besoin. Le paiement de ces locations représente un escompte par rapport au taux du marché. Toutefois, la Société est d'avis qu'elle pourrait directement acquérir ces véhicules au coût de 250 000 \$.

Estimations comptables critiques

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les produits et les charges présentés pour la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les éléments importants exigeant la formulation d'estimations par la direction ont trait à la durée de vie utile des immobilisations aux fins d'amortissement, à l'appréciation des stocks, à l'établissement de provisions pour

créances douteuses, à la répartition du prix d'achat lié aux acquisitions d'entreprises, aux impôts sur les bénéfices et autres taxes, à la rémunération à base d'actions et aux montants comptabilisés au titre des charges à payer.

Modifications comptables futures

Stocks

En juin 2007, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié le chapitre 3031, intitulé « Stocks », en remplacement du chapitre 3030, intitulé « Stocks ». Ce nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, la Société adoptera les nouvelles normes pour son exercice débutant le 1^{er} juillet 2009. Le chapitre 3031 fournit davantage de directives sur les exigences en matière d'évaluation des stocks et sur les informations à fournir à leur sujet. Par exemple, le chapitre 3031 exige que les coûts indirects de production fixes et variables soient systématiquement attribués à la valeur comptable des stocks. La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ce nouveau chapitre ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Instruments financiers

En décembre 2006, l'ICCA a publié les chapitres suivants : le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers — informations à fournir », le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers — présentation » et le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ces trois chapitres s'appliqueront aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1^{er} octobre 2007. Par conséquent, la Société adoptera les nouvelles normes pour son exercice débutant le 1^{er} juillet 2008. Le chapitre 3862 sur les informations à fournir concernant les instruments financiers exige la présentation d'informations à l'égard de a) l'incidence des instruments financiers sur la situation financière et le rendement de l'entité, b) la nature et la portée des risques découlant des instruments financiers auxquels est exposée l'entité au cours de la période visée et à la date du bilan, et sur la façon dont l'entité gère ces risques. Les exigences du chapitre 3863 en matière de présentation des instruments financiers demeurent inchangées par rapport à celles du chapitre 3861. Le chapitre 1535 sur les informations à fournir concernant le capital exige la présentation d'informations concernant les objectifs, les politiques et les procédés de gestion du capital de l'entité.

La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces nouveaux chapitres ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Écart d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié le chapitre 3064, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », en remplacement du chapitre 3062, intitulé « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, intitulé « Frais de recherche et de développement ». Diverses modifications ont été apportées à d'autres chapitres du *Manuel de l'ICCA* à des fins d'uniformité. Le nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1^{er} octobre 2008. Par conséquent, la Société adoptera les nouvelles normes pour son exercice débutant le 1^{er} juillet 2009. Le chapitre établit des normes de constatation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir à l'égard des écarts d'acquisition à la suite de la constatation initiale et des actifs incorporels par les entreprises à but lucratif. Les normes concernant les écarts d'acquisition demeurent inchangées par rapport aux normes du chapitre 3062. La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ce nouveau chapitre ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Titres en circulation

Au 30 avril 2008, il y avait 24 776 536 actions ordinaires et options exerçables donnant droit à 1 055 500 actions ordinaires émises et en circulation d'Orbit Garant.

Événements postérieurs à la date du bilan

Le 12 mai 2008, Orbit Garant a conclu une lettre d'engagement visant à remplacer sa convention de crédit existante par la nouvelle convention de crédit à la conclusion du présent placement.

Perspectives

La Société voit d'un bon œil la demande à l'égard de ses services suscitée par le contexte actuel du secteur et, par conséquent, elle s'est dotée d'une importante capacité supplémentaire par la fabrication et l'ajout de nouveaux appareils de forage. Tous les appareils de forage de la Société sont à l'heure actuelle engagés dans le cadre de contrats, 79 des 85 appareils de forage souterrain existants et 29 des 31 appareils de forage en surface existants étant déjà engagés dans le cadre de contrats au moins jusqu'à la fin de décembre 2008. L'équipe de direction d'Orbit Garant prévoit que les solides éléments de base du secteur sous-tendant la demande pour les services de la Société se maintiendront dans un avenir prévisible. Par conséquent, elle a récemment fait approuver un budget en immobilisations par le conseil d'administration. Le conseil d'administration a récemment approuvé le budget en immobilisations de l'exercice 2009, lequel prévoit l'ajout de 18 appareils de forage au parc existant de la Société en 2009.

En sus de la croissance interne décrite précédemment, Orbit Garant continue de chercher des occasions d'acquisitions appropriées semblables aux deux acquisitions conclues au cours de l'exercice 2007, lesquelles lui permettront d'augmenter sa capacité ou d'étendre sa couverture géographique.

ADMINISTRATEURS ET DIRECTION

Administrateurs

Le tableau suivant présente le nom, la province de résidence et le poste principal de chaque personne qui sera un administrateur d'Orbit Garant à la date de clôture.

Nom et province de résidence	Fonctions auprès d'Orbit Garant	Administrateur depuis	Poste principal
Patrick Godin ¹⁾²⁾⁵⁾ (Québec) Canada	Administrateur	—	Vice-président, exploitation, Canadian Royalties Inc.
Jean-Yves Laliberté ¹⁾²⁾⁴⁾ (Québec) Canada	Administrateur	—	Chef de la direction des finances de Ressources Cartier Inc. et de Ressources Abitex Inc.
Guthrie J. Stewart ¹⁾²⁾ (Québec) Canada	Administrateur	—	Administrateur d'entreprise
Edmund Stuart (Ontario) Canada	Administrateur	—	Président, Brannach Services Inc.
James C. Johnson ³⁾ (Ontario) Canada	Administrateur	2007	Associé directeur, Signal Hill Equity Partners Inc.
Pierre Alexandre (Québec) Canada	Administrateur et chef de la direction	2007	Chef de la direction, Orbit Garant
Éric Alexandre (Québec) Canada	Administrateur, président et chef de l'exploitation	2007	Président et chef de l'exploitation, Orbit Garant

Notes :

- 1) Membre du comité de vérification
- 2) Membre du comité de rémunération et de régie d'entreprise
- 3) Président du conseil d'administration ne faisant pas partie de la direction
- 4) Président du comité de vérification
- 5) Président du comité de rémunération et de régie d'entreprise

Orbit Garant et certains de ses actionnaires existants ont convenu de nommer certaines personnes et de voter en faveur de leur élection au poste d'administrateur d'Orbit Garant. Voir la rubrique *Arrangements avec les actionnaires existants — Arrangements de vote*.

Jean-Yves Laliberté, Guthrie J. Stewart, Patrick Godin et Edmund Stuart ne sont pas actuellement administrateurs d'Orbit Garant et ils seront nommés à la date de clôture. En conséquence, Orbit Garant croit qu'ils n'ont pas de responsabilité imposée par la loi pour le présent prospectus en vertu des lois sur les valeurs mobilières provinciales et territoriales.

Membres de la haute direction

Certains renseignements sur les membres de la haute direction actuels de la société sont présentés ci-dessous.

<u>Nom et municipalité de résidence</u>	<u>Fonctions auprès d'Orbit Garant</u>
Pierre Alexandre (Québec), Canada	Chef de la direction et administrateur
Éric Alexandre (Québec), Canada	Président, chef de l'exploitation et administrateur
Alain Laplante (Québec), Canada	Chef de la direction des finances
Marc Rochefort (Québec), Canada	Directeur de l'exploitation, forage internationale et en surface
Robert Brouillette (Québec), Canada	Directeur de l'exploitation, forage souterrain

Les fonctions de chaque membre de la direction auprès d'Orbit Garant qui sont indiquées ci-dessus représentent également le poste principal respectif de celui-ci.

À la date des présentes, les administrateurs et les membres de la haute direction de la société sont propriétaires réels d'un total de 12 074 599 actions ordinaires, soit environ 48,7 % des actions ordinaires en circulation de la société, ou exercent un contrôle sur celles-ci, directement ou indirectement, en tant que groupe. Le nombre d'actions ordinaires dont les administrateurs et les membres de la haute direction de la société seront propriétaires ou sur lesquelles ils exerceront un contrôle, directement ou indirectement, à la clôture du placement, s'établira à 10 329 613 actions ordinaires, soit quelque 32,0 % des actions ordinaires en circulation de la société, compte non tenu de la levée de l'option en cas d'attribution excédentaire ni des achats d'actions ordinaires conformément au placement qui peuvent être effectués par ces administrateurs et membres de la direction.

Biographies

Les biographies de chacun des administrateurs et des membres de la haute direction sont présentées ci-dessous. Sauf tel qu'il est autrement indiqué dans le présent prospectus, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction n'a de conflit d'intérêts important avec la société.

Éric Alexandre, président, chef de l'exploitation et administrateur. M. Alexandre supervise l'exploitation quotidienne de la société et est également responsable des propositions de prix et de l'administration des contrats de forage. M. Alexandre a travaillé en tant que foreur alors qu'il était à l'école secondaire et lorsqu'il s'affairait à obtenir son diplôme en administration des affaires à l'Université du Québec. Avant de commencer à travailler pour Orbit en 2004, il a travaillé pour une banque à charte canadienne. M. Alexandre est comptable en management accrédité.

Pierre Alexandre, chef de la direction et administrateur. M. Alexandre a fait ses débuts dans le secteur du forage il y a plus de 30 ans et a acquis des connaissances précieuses sur la façon de réussir dans ce secteur. En tant que chef de la direction d'Orbit Garant, Pierre Alexandre est responsable de l'ensemble de l'exploitation et du rendement de l'entreprise et consacre une importante partie de son temps à obtenir des contrats de forage en surface au pays et à l'étranger. De plus, il met à profit son expérience pratique dans le domaine du forage pour fournir des conseils d'exploitation technique à la société.

Robert Brouillette, directeur de l'exploitation, forage souterrain. M. Brouillette a commencé à travailler pour Orbit Garant en septembre 2006. M. Brouillette a plus de 25 ans d'expérience dans le secteur du forage au diamant et possède une expertise particulière dans la planification et la supervision opérationnelles. Avant de commencer à travailler pour Orbit Garant, il a occupé divers postes auprès de Boart Longyear Limited, y compris ceux de chef de chantier de 2002 à 2006, d'acheteur de 1999 à 2001 et de superviseur de 1986 à 1998. Il a

commencé sa carrière dans le domaine du forage en 1982 en qualité d'assistant et est devenu contremaître en 1985.

Patrick Godin, administrateur. M. Godin a plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie minière. En octobre 2007, il a commencé à travailler pour Canadian Royalties Inc. en tant que vice-président, exploitation, pour le projet de nickel Nunavik. Auparavant, entre 2004 et 2007, il a agi en qualité de président et de directeur général de CBJ-Caiman S.A.S., une filiale française de IAMGold Corporation en Guyane française. De 2003 à 2004, M. Godin a exercé les fonctions de directeur d'entreprise pour l'amélioration continue de l'exploitation canadienne de Cambior Inc. et de 1999 à 2004, il a été directeur de la mine aurifère Mouska située près de Rouyn-Noranda et appartenant à Cambior Inc. M. Godin s'est aussi affairé activement au lobbying, à la négociation et à la communication avec divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi qu'avec des collectivités locales. Il a un baccalauréat en génie minier de l'Université Laval et est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole.

James C. Johnson, président du conseil ne faisant pas partie de la direction et administrateur. M. Johnson a une expérience de plus de 15 ans qu'il a consacrée à investir dans des sociétés et a contribué à les édifier. Il est le directeur général et fondateur de Signal Hill Equity Partners Inc. et possède une vaste expérience dans le domaine du capital d'investissement. Il était auparavant associé directeur et cofondateur de Ironbridge Equity Partners Inc. et a également été associé de EdgeStone Capital Partners Inc. M. Johnson possède une expérience élaborée dans l'exploitation et le montage financier et a exercé les fonctions de chef de la direction et d'autres fonctions de haute direction auprès de diverses sociétés ouvertes et fermées, dont Les Fenêtres Farley (faisant maintenant partie de Gienow Windows & Doors), MDC Corporation et Groupe Crédit Newcourt. M. Johnson est président du conseil d'Orbit Garant et siège au conseil d'administration de Gesco Industries Inc. Il a aussi siégé au conseil d'administration de Newcourt Capital Inc., de Farley Fenêtres & Portes Ltée, de Davis + Henderson Income Fund et de Labstat International Inc. M. Johnson a une maîtrise en administration des affaires et un diplôme en droit de la University of Windsor, où il a auparavant reçu son baccalauréat en commerce. Il est le fondateur du programme supérieur en droit commercial de la faculté de droit de la University of Windsor et a été professeur auxiliaire pendant huit ans.

Jean-Yves Laliberté, administrateur. M. Laliberté a une expérience de plus de 20 ans dans le domaine des finances et de la comptabilité, particulièrement dans le secteur minier. Depuis juin 2007, il est chef de la direction des finances de Ressources Cartier Inc., une société d'exploration ouverte établie au Québec et depuis mai 2008, il est chef de la direction des finances de Ressources Abitex Inc., une société d'exploration minière ouverte établie au Québec. M. Laliberté travaille aussi à son compte. Auparavant, entre avril 2006 et avril 2007, il a été chef de la direction des finances de Corporation minière Scorpio. Avant cela, il a travaillé pour Mines Richmond Inc. en tant que contrôleur, de 1989 à 1994, et en tant que vice-président, finances, pour Mines Richmond Inc. et Mines Louvem Inc. de 1994 à 2006. Avant 1989, il travaillait pour KPMG S.E.N.C.R.L. M. Laliberté a obtenu son baccalauréat en comptabilité de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue en 1985 et est comptable agréé, membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec depuis 1988. Il est aussi administrateur et consultant de Ressources X-Ore Inc. et de Perchimco Resources Inc.

Alain Laplante, chef de la direction des finances. M. Laplante a commencé à travailler pour Orbit Garant en août 2007 et a une expérience de plus de 26 ans dans la comptabilité et la gestion. Il a la désignation de comptable général licencié (CGA) et un grade de premier cycle de l'Université du Québec. De 1988 à 2007, il a été chef de la direction des finances d'Air Creebec, un transporteur aérien régional doté d'un effectif d'environ 340 personnes et ayant des activités dans les provinces de Québec et d'Ontario. Entre 1985 et 1989, il a été contrôleur de Plastibec Ltée, une société dont les titres ont été inscrits en bourse pendant la durée de son emploi et qui fabriquait des stores verticaux, des stores vénitiens et des boîtes à rideaux. De 1982 à 1985, M. Laplante a été comptable de coûts de revient pour American Canada Inc., et de 1981 à 1982, il a travaillé au service de la comptabilité de Mines Agnico-Eagle Limitée.

Marc Rochefort, directeur de l'exploitation, forage international et en surface. M. Rochefort a commencé à travailler pour Orbit Garant en 1996 en qualité de superviseur et est directeur de l'exploitation, forage international et en surface, depuis 2002. M. Rochefort a plus de 32 ans d'expérience dans le secteur du forage au diamant et est particulièrement spécialisé dans la planification et la supervision opérationnelles. Avant de

commencer à travailler pour Orbit Garant, il a occupé divers postes clés auprès de Modern Drilling, où il a commencé sa carrière dans le secteur du forage en 1975 en tant qu'assistant, et a été superviseur du forage en surface et souterrain entre 1989 et 1996, puis contremaître du forage en surface de 1986 à 1989.

Guthrie J. Stewart, administrateur. M. Stewart a plus de 25 ans d'expérience dans le domaine des placements dans les capitaux d'investissement, la gestion supérieure et le droit de l'entreprise. Jusqu'en décembre 2007, M. Stewart était associé de Equity Fund de EdgeStone Capital Partners, l'une des principales entreprises de capital d'investissement du Canada, qui fait désormais partie du groupe GMP Capital Trust. Auparavant, de 1992 à 2000, M. Stewart a exercé diverses fonctions de direction auprès du groupe Téléglobe, y compris celles de président et chef de la direction de Téléglobe Canada Inc., de vice-président à la direction, développement mondial de Téléglobe Inc., et de président et chef de la direction de Téléglobe Entreprises Média. M. Stewart a commencé des études de premier cycle en sciences à la Queen's University et a obtenu un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School, ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires de INSEAD, en Europe. Il a été professeur auxiliaire et membre du conseil consultatif de la faculté d'administration Deautels de l'Université McGill. M. Stewart est actuellement membre du panel d'évaluation des innovations commerciales du Conseil des académies canadiennes du Canada, qui relève du ministre canadien de l'Industrie. M. Stewart siège en tant qu'administrateur de divers conseils, dont Corporation Mitel Networks, Corporation de solutions de manufacture BreconRidge, GBC North American Growth Fund, Waverider Communications Inc. et MRRM Canada Inc. (Dainty Foods). Il a également siégé au comité de vérification des conseils d'administration de Corporation Mitel, de Corporation de solutions de manufacture BreconRidge et de GBC North American Growth Fund.

Edmund J. Stuart, administrateur. M. Stuart a 28 ans d'expérience dans les secteurs de l'extraction et de l'exploitation minières. Il a œuvré auprès de Aur Resources Inc. au cours de 24 de ces 28 années, s'étant joint à cette société en 1984, alors que débutait l'exploitation de cette petite société d'exploration minière à Val-d'Or (Québec). Au moment de l'acquisition de Aur par Teck Cominco en septembre 2007 au montant de 4,1 milliards de dollars, M. Stuart occupait le poste de vice-président à la direction, exploitation minière, et avait la responsabilité à l'échelle mondiale des activités d'extraction de Aur. M. Stuart a occupé auparavant divers postes de haute direction auprès de Aur, y compris ceux de président, division nord-américaine, où il avait la responsabilité globale de toutes les activités d'exploration et d'extraction minières en Amérique du Nord et de vice-président, mise en valeur de projets, où lui incombait la responsabilité principale de construire la mine Duck Pond, à Terre-Neuve. Avant de se joindre à Aur, M. Stuart avait occupé divers postes auprès de la société de conseillers Derry, Michener & Booth de Toronto et auprès de Patino Mines Inc., à Chibougamau (Québec). M. Stuart est présentement le président de Brannach Services Inc., une société fermée de services-conseils auprès du secteur des minéraux et siège sur le conseil d'administration de Alexandria Minerals Corporation. M. Stuart détient un bachelier ès sciences de la University College Dublin, de l'Irlande, et une maîtrise en sciences de la Michigan Technological University. Il est membre de l'Association of Professional Geoscientists of Ontario, un membre national de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole et un membre de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs.

Comité de vérification et pratiques en matière de régie d'entreprise

Le conseil a deux comités : un comité de vérification et un comité de rémunération et de régie d'entreprise, qui sont chacun constitués entièrement d'administrateurs indépendants.

Comité de vérification

Les administrateurs nommeront un comité de vérification constitué de trois administrateurs qui seront tous indépendants et auront des compétences financières au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Le comité de vérification sera responsable de la surveillance et de la supervision :

- des pratiques et procédures comptables et d'information financière d'Orbit Garant;
- du caractère adéquat des contrôles et procédures comptables internes d'Orbit Garant; et
- de la qualité et de l'intégrité des états financiers d'Orbit Garant.

De plus, le comité de vérification sera responsable de la nomination, de la rémunération, de la conservation et de la supervision du vérificateur externe, ainsi que de l'adoption et de la mise en application de politiques concernant l'approbation préalable de tous les services non reliés à la vérification qui sont fournis par le vérificateur externe et de l'orientation de l'examen du vérificateur vers des secteurs spécifiques de l'entreprise. Le comité de vérification adoptera une charte écrite et établira des procédures pour traiter les plaintes concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions de vérification et répondra aux soumissions confidentielles et anonymes des membres du personnel préoccupés par des pratiques douteuses portant sur la comptabilité ou la vérification.

Le président du comité de vérification sera M. Jean-Yves Laliberté, Patrick Godin et Guthrie Stewart en seront également les membres de ce comité.

Comité de rémunération et de régie d'entreprise

Le comité de rémunération et de régie d'entreprise examinera la nomination des membres de la direction d'Orbit Garant et l'engagement, la rémunération, les avantages offerts et la cessation d'emploi des membres de la haute direction et de tous les autres membres du personnel clé d'Orbit Garant, et fera des recommandations au conseil à ce sujet. Le comité examinera chaque année les buts et objectifs du chef de la direction pour le prochain exercice et préparera une évaluation du rendement de ce dernier. Le comité administrera le régime d'options d'Orbit Garant (décrit plus loin) et fera des recommandations sur son fonctionnement. Le comité sera également chargé d'élaborer l'approche d'Orbit Garant en matière de régie d'entreprise, apportera son concours au conseil pour pourvoir aux postes vacants au sein du conseil et examinera périodiquement la composition et l'efficacité du conseil ainsi que la contribution des administrateurs individuels. Tous les membres de ce comité seront indépendants au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Le président du comité de rémunération et de régie d'entreprise sera M. Patrick Godin, et MM. Jean-Yves Laliberté et Guthrie Stewart seront également membres de ce comité.

Pratiques en matière de régie d'entreprise

Les membres du conseil seront en majorité indépendants au sens du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* des autorités canadiennes en valeurs mobilières (le *Règlement 58-101*). Les administrateurs indépendants seront MM. Patrick Godin, Jean-Yves Laliberté, Guthrie Stewart et Edmund Stuart. Les administrateurs non indépendants sont James C. Johnson, Pierre Alexandre et Éric Alexandre. MM. Pierre Alexandre et Éric Alexandre sont membres de la direction. M. James Johnson est commettant de 1684181 Management, qui a reçu une rémunération de la part d'Orbit Garant.

Voir la rubrique *Biographies* pour les détails relatifs aux autres émetteurs assujettis auprès desquels les administrateurs exercent des fonctions d'administrateurs et(ou) de directeurs.

Le conseil d'administration facilitera l'exercice de sa supervision indépendante en nommant un administrateur indépendant pour agir comme son président. De plus, il est prévu que le conseil et ses comités se réuniront au moins chaque trimestre sans que la direction ne soit présente, et que le comité de vérification fixera des réunions au moins trimestrielles avec les vérificateurs externes, sans la présence de la direction, pour aborder les questions qui touchent le déroulement de leur vérification et d'autres questions internes.

Après la conclusion du placement, il est prévu que le conseil d'administration analysera et adoptera en dernier ressort un mandat écrit décrivant son rôle et sa responsabilité dans l'orientation de la société.

De plus, il est prévu que le conseil d'administration analysera et approuvera en dernier lieu les descriptions de poste détaillées pour le président du conseil d'administration, ainsi que pour les présidents du comité de vérification et du comité de rémunération et de régie d'entreprise. On ne prévoit pas adopter une description de poste distincte pour le chef de la direction dans un proche avenir, puisque son rôle et ses responsabilités sont actuellement prévus dans son contrat de travail.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Le texte suivant résume la rémunération annuelle du chef de la direction et du chef de la direction des finances (collectivement, les *membres de la haute direction désignés*) pour leurs services rendus en toutes capacités à la société pour l'exercice terminé le 30 juin 2007.

Tableau sommaire de la rémunération

Nom et poste principal	Administrateur depuis	Exercice	Rémunération annuelle			Rémunération à long terme			Toutes les autres rémunérations (\$)
			Salaire (\$)	Prime (\$)	Autre rémunération annuelle (\$)	Gratifications		Paievements au titre du RILT (\$)	
						Titres visés par des options attribuées (\$)	Actions assujetties à des restrictions sur la revente (\$)		
Pierre Alexandre Chef de la direction ¹⁾	Janvier 2007	2007	111 500	—	20 000 ⁴⁾	—	—	—	—
Éric Alexandre Président et chef de l'exploitation ¹⁾²⁾	Janvier 2007	2007	127 083	50 000 ³⁾	20 000 ⁴⁾	433 320 ⁵⁾	—	—	—

Notes :

- 1) MM. Pierre Alexandre et Éric Alexandre ont chacun commencé à travailler pour Orbit Garant après l'acquisition d'Orbit, le 31 janvier 2007. Les montants indiqués regroupent les montants versés par Orbit entre le 1^{er} juillet 2006 et le 31 janvier 2007 et les montants versés par Orbit Garant du 1^{er} février au 30 juin 2007.
- 2) Durant l'exercice 2007, M. Éric Alexandre a exercé les fonctions de chef de la direction des finances. M. Alain Laplante a été engagé en tant que chef de la direction des finances après l'exercice terminé le 30 juin 2007. Aucune autre personne exerçant les fonctions de membre de la haute direction pour l'exercice terminé le 30 juin 2007 n'a reçu un salaire et une prime dont le total excédait 150 000 \$.
- 3) Prime associée à l'intégration d'Orbit et de Garant.
- 4) Montant relié à une allocation d'automobile
- 5) M. Éric Alexandre a obtenu des options visant 942 000 actions ordinaires durant l'exercice terminé le 30 juin 2007. La valeur de ces options au moment de l'attribution a été établie à l'aide du modèle d'établissement du prix des options Black-Scholes.

Options attribuées durant le dernier exercice complet

Le tableau suivant présente les détails de tous les octrois d'options aux membres de la haute direction désignés durant le dernier exercice complet.

Nom	Nombre d'actions ordinaires visées par les options attribuées	% du total des options attribuées au personnel durant l'exercice	Prix de levée des actions ordinaires sous-jacentes (\$/action)	Valeur marchande des actions ordinaires à la date d'attribution ¹⁾ (\$/action)	Date d'expiration
Pierre Alexandre Chef de la direction	—	—	—	—	—
Éric Alexandre Président et chef de l'exploitation	942 000	93 %	1,00 \$	1,00 \$	31 janvier 2017

Note :

- 1) Il n'y avait aucun marché public pour les actions ordinaires pendant la période. Les montants indiqués dans cette colonne représentent la juste valeur marchande des actions ordinaires au moment de l'attribution, établie à l'aide de la juste valeur des actions émises le 31 janvier 2007.

Options levées durant le dernier exercice et valeur des options en fin d'exercice

Le tableau suivant résume le nombre et la valeur des options levées par chaque membre de la haute direction désigné durant l'exercice terminé le 30 juin 2007, ainsi que le nombre et la valeur actuelle des options non levées pour chacun d'eux.

<u>Nom</u>	<u>Actions acquises lors de la levée d'options</u>	<u>Valeur totale réalisée (\$)</u>	<u>Nombre d'options en jeu à la fin de l'exercice susceptibles / non susceptibles de levée</u>	<u>Valeur des options en jeu non levées à la fin de l'exercice (\$) ¹⁾ susceptibles / non susceptibles de levée</u>
Pierre Alexandre	—	—	—	—
Chef de la direction				
Éric Alexandre	—	—	0/942 000	0 \$/471 000 \$
Président et chef de l'exploitation				

Note :

(1) La valeur d'une option « en jeu » représente la différence entre la juste valeur marchande estimative totale des actions ordinaires pouvant être émises lors de la levée de l'option et le prix de levée total de l'option. Il n'y avait aucun marché public pour les actions ordinaires à la date des présentes. Par conséquent, les montants indiqués dans cette colonne ont été calculés à l'aide de la juste valeur des actions émises les 31 mai 2007 et 20 août 2007.

Contrats de travail

Pierre Alexandre

À la clôture du placement, Orbit Garant conclura un contrat de travail avec M. Pierre Alexandre, chef de la direction, dont la durée sera indéfinie. Le contrat de travail prévoira que l'emploi de M. Pierre Alexandre pourra prendre fin par suite d'un renvoi motivé ou pour cause d'invalidité (selon la définition qui en est donnée). Le contrat de travail prévoira en outre que M. Pierre Alexandre recevra un salaire annuel de 175 000 \$ pendant chacun des exercices 2008 et 2009 et de 200 000 \$ par année par la suite, ainsi qu'une prime annuelle maximum de 25 000 \$ durant chacun des exercices 2008 et 2009 et une prime annuelle maximum de 110 000 \$ par la suite (selon l'atteinte de cibles annuelles établies par le comité de rémunération), qui pourront être augmentés (mais non diminués) lors d'un examen annuel par le comité de rémunération du conseil d'administration d'Orbit Garant, outre l'utilisation d'un véhicule et une contribution annuelle au REER de 20 000 \$ à compter de l'exercice 2010. De plus, M. Pierre Alexandre recevra une prime annuelle de 135 000 \$ durant l'exercice 2008.

Si l'emploi de M. Pierre Alexandre prend fin pendant la durée de son contrat de travail sans qu'il ne s'agisse d'un renvoi motivé ou si celui-ci démissionne à tout moment pendant la période de six mois suivant son congédiement déguisé, une violation du contrat par Orbit Garant ou un changement de contrôle de celle-ci (au sens donné dans le contrat), il aura le droit de recevoir son salaire de base et ses primes financières proportionnelles sur deux ans pour la période se terminant au moment où son emploi prend fin et il sera dédommagé pour les vacances non utilisées. Lors de la cession de son contrat de travail pour toute raison autre qu'un renvoi motivé, toutes ses options non acquises attribuées aux termes du régime d'options d'Orbit Garant deviendront automatiquement acquises, et toutes ses options pourront être levées pendant une période se terminant (i) à la date tombant 90 jours après la cessation de son emploi ou, si ce moment est antérieur, (ii) à la date d'expiration de ces options.

M. Pierre Alexandre conviendra de préserver la confidentialité de tous les renseignements financiers et exclusifs relatifs à la société pendant une période indéfinie. De plus, il conviendra de ne pas solliciter les membres du personnel, les clients ou les fournisseurs de la société pendant une période de 18 mois après la cessation de son contrat de travail. La non-sollicitation de clients, de membres du personnel ou de fournisseurs serait réduite à 12 mois en toutes circonstances si le contrat de travail est résilié par la société sans qu'il s'agisse d'un renvoi motivé.

M. Pierre Alexandre conviendra également de ne pas faire concurrence à la société, pendant une période de 18 mois après la cessation de son contrat de travail, au Canada, en Guyane britannique, en Guyane française,

au Burundi, au Suriname, au Ghana et dans d'autres territoires où la société faisait affaire pendant la durée du contrat (le *territoire de non-concurrence*), ainsi que dans tout autre territoire où la société faisait affaire pendant la durée de son emploi. Si le contrat de travail de M. Pierre Alexandre est résilié sans qu'il s'agisse d'un renvoi motivé, l'obligation de non-concurrence serait réduite à 12 mois.

Dans le cadre de l'opération visant le regroupement d'Orbit et de Garant, M. Pierre Alexandre a signé une convention de non-concurrence avec la société en date du 31 janvier 2007 aux termes de laquelle il a convenu de ne pas faire concurrence à celle-ci, directement ou indirectement, dans le territoire de non-concurrence, pendant une période de cinq ans.

Éric Alexandre

À la clôture du placement, Orbit Garant signera un contrat de travail avec M. Éric Alexandre, président et chef de l'exploitation, dont la durée sera indéfinie. Le contrat de travail prévoira que l'emploi de M. Éric Alexandre peut prendre fin par suite d'un renvoi motivé ou d'une invalidité (au sens de ces deux expressions qui en est donné). Le contrat de travail prévoira de plus que M. Éric Alexandre recevra un salaire annuel de 200 000 \$ durant chacun des exercices de 2008 et 2009 et de 230 000 \$ par année par la suite, de même qu'une prime annuelle maximum de 55 000 \$ durant chacun des exercices 2008 et 2009 et une prime annuelle maximum de 143 000 \$ par la suite (selon l'atteinte de cibles annuelles établies par le comité de rémunération), et ce salaire et ces primes qui pourront être augmentés (mais non diminués) lors d'un examen annuel par le comité de rémunération, outre l'utilisation d'un véhicule et d'une contribution annuelle au REER de 20 000 \$ à compter de l'exercice 2010. Par surcroît, M. Éric Alexandre recevra une prime annuelle de 130 000 \$ durant l'exercice 2008.

Si l'emploi de M. Éric Alexandre prend fin pendant la durée de son contrat de travail pour une raison autre qu'un renvoi motivé ou s'il démissionne en tout temps pendant la période de six mois suivant son congédiement déguisé, une violation du contrat par Orbit Garant ou un changement de contrôle de celle-ci (au sens qui en est donné dans le contrat), il aura le droit de recevoir un paiement égal à son salaire de base et à sa prime financière proportionnelle sur un an pour la période se terminant au moment où son emploi prend fin, de même que son allocation d'automobile annuelle, et il sera dédommagé pour les vacances non utilisées. Lors de la cessation de son contrat de travail pour toute raison autre qu'un renvoi motivé, toutes ses options non acquises attribuées aux termes du régime d'options d'Orbit Garant deviendront automatiquement acquises, et toutes ses options pourront être levées pendant une période se terminant (i) à la date tombant 90 jours après la cessation de son emploi ou, si ce moment est antérieur, (ii) à la date d'expiration de ces options.

M. Éric Alexandre conviendra également de préserver la confidentialité de tous les renseignements financiers et exclusifs concernant la société pendant une période indéfinie. De plus, M. Éric Alexandre conviendra de ne pas solliciter les clients, les membres du personnel ou les fournisseurs de la société pendant une période de 18 mois après la cessation de son contrat de travail. La non-sollicitation des clients, des membres du personnel ou des fournisseurs serait réduite à 12 mois en toutes circonstances si le contrat de travail est résilié par la société sans qu'il ne s'agisse d'un renvoi motivé.

M. Éric Alexandre conviendra aussi de ne pas faire concurrence à la société pendant une période de 18 mois après la cessation de son contrat de travail dans le territoire de non-concurrence et dans tout autre territoire où la société faisait affaire pendant la durée de son emploi. Si le contrat de travail de M. Éric Alexandre est terminé sans qu'il ne s'agisse d'un renvoi motivé, l'obligation de non-concurrence serait réduite à 12 mois.

Dans le cadre de l'opération visant le regroupement d'Orbit et de Garant, M. Éric Alexandre a signé une convention de non-concurrence avec la société en date du 31 janvier 2007 aux termes de laquelle il a convenu de ne pas faire concurrence à la société, directement ou indirectement, dans le territoire de non-concurrence pendant une période de cinq ans.

Alain Laplante

À la clôture du placement, Orbit Garant signera un contrat de travail avec M. Alain Laplante, chef de la direction des finances, dont la durée sera indéfinie. Le contrat de travail prévoira que l'emploi de M. Alain Laplante pourra prendre fin par suite d'un renvoi motivé ou d'une invalidité (au sens de ces deux expressions qui en est donné). Le contrat de travail prévoira en outre que M. Alain Laplante recevra un salaire annuel de 160 000 \$ et une prime annuelle maximum de 55 000 \$ durant chacun des exercices 2008 et 2009 et une prime annuelle maximum de 82 500 \$ par la suite (selon l'atteinte de cibles annuelles établies par le comité de rémunération), et ce salaire et cette prime pourront être augmentés (mais non diminués) lors d'un examen annuel par le comité de rémunération, en plus de l'utilisation d'un véhicule et d'une contribution annuelle au REER de 15 000 \$. Par surcroît, M. Alain Laplante recevra une prime spéciale de 50 000 \$ durant l'exercice 2008.

Si l'emploi d'Alain Laplante prend fin pendant la durée de son contrat de travail sans qu'il s'agisse d'un renvoi motivé ou si celui-ci démissionne à tout moment pendant la période de six mois suivant son congédiement déguisé, une violation du contrat par Orbit Garant ou un changement de contrôle de celle-ci (au sens qui en est donné), il aura le droit de recevoir un paiement égal à son salaire de base pour une période de (i) six mois plus (ii) un mois additionnel pour chaque année au cours de laquelle il a été employé par Orbit Garant jusqu'à concurrence d'un montant global maximum correspondant à son salaire de base sur douze mois (la période la plus courte entre (a) douze mois et (b) la période totale indiquée en (i) et (ii) étant appelée la *période d'indemnité*) et sera dédommagé pour les vacances non utilisées. Lors de la cessation de son contrat de travail sans qu'il s'agisse d'un renvoi motivé, toutes ses options non acquises attribuées aux termes du régime d'options d'Orbit Garant seront automatiquement acquises et toutes ses options pourront être levées pendant une période se terminant (i) à la date tombant 90 jours suivant la cessation de son emploi ou, si ce moment est antérieur, (ii) à la date d'expiration de ces options.

Alain Laplante conviendra de plus de préserver la confidentialité de tous les renseignements financiers et exclusifs portant sur la société pendant une période indéfinie. En outre, Alain Laplante conviendra de ne solliciter aucun des clients, des membres du personnel ou des fournisseurs de la société pendant un délai correspondant à la période d'indemnité de licenciement après la cessation de son contrat de travail. La non-sollicitation des clients, des membres du personnel ou des fournisseurs serait réduite à la période d'indemnité de licenciement si le contrat de travail est résilié par la société pour des raisons autres qu'un renvoi motivé.

Alain Laplante conviendra aussi de ne pas faire concurrence à la société pendant la période d'indemnité de licenciement après la cessation de son contrat de travail dans le territoire de non-concurrence et dans tout autre territoire où la société faisait affaire pendant la durée de son emploi. Si le contrat de travail d'Éric Alexandre est terminé pour des raisons autres qu'un renvoi motivé, l'obligation de non-concurrence serait réduite à la période d'indemnité de licenciement.

Rémunération des administrateurs

À compter de la conclusion du placement, la rémunération initiale des administrateurs de la société sera 15 000 \$ par année. À leur gré, les administrateurs peuvent choisir de recevoir des actions ordinaires au lieu d'une somme au comptant en paiement de leurs services. Orbit Garant achètera ces actions ordinaires sur le marché pour les administrateurs. Chaque administrateur recevra également 2 000 \$ pour chaque réunion du conseil et des comités à laquelle il assiste. En outre, le président du conseil recevra annuellement 1 \$ par année, le président du comité de vérification recevra 10 000 \$ par année et le président de tout autre comité recevra 5 000 \$ par année. La société remboursera aussi aux administrateurs les menues dépenses que ceux-ci auront engagées pour assister aux réunions. Avant la clôture du placement, la société obtiendra une assurance de la responsabilité des dirigeants. Les administrateurs seront admissibles à participer au nouveau régime d'options de la société. Voir la rubrique *Régime d'options*.

Régime d'options antérieur et restrictions sur la revente d'actions par la direction

La société a émis des options à certains membres de son personnel conformément au régime d'options antérieur. Au total, 1 048 500 de ces options peuvent être levées pour l'acquisition d'actions ordinaires à raison

d'une option pour une action. À part 524 000 options qui seront levées si l'option en cas d'attribution excédentaire est intégralement levée, toutes ces options demeureront en circulation. Aucune autre option ne sera accordée conformément au régime d'options antérieur après la conclusion du présent placement. Toutes les options en cours accordées dans le cadre du régime d'options antérieur deviendront acquises quant à 50 % à la date de clôture et quant à 25 % lors de chacun des premier et deuxième anniversaires de la date de clôture et expireront le dixième anniversaire de la date de leur attribution, les dernières de celles-ci devant expirer le 20 août 2017.

Le régime d'options antérieur prévoit que le conseil pourra empêcher son personnel d'effectuer des opérations sur des options qui sont levées et converties en actions ordinaires dans le cadre du présent placement. Lorsqu'un porteur aura levé 50 % des options, il ne pourra lever aucune autre option avant qu'un délai d'au moins 90 jours ne se soit écoulé.

Le tableau suivant résume les options d'Orbit Garant en cours en date du 31 mars 2008 détenues par les groupes de personnes suivants :

	Nombre d'options d'achat d'actions ordinaires	Prix de levée	Valeur marchande par action ordinaire en date du 20 juin 2008 ³⁾
Membres de la haute direction et autres membres ne faisant pas partie de la direction ¹⁾	990 500	1,00 \$ – 1,50 \$ ⁴⁾	4,00 \$
Administrateurs actuels et anciens	—	—	—
Membres du personnel actuels et anciens ²⁾	65 000	1,00 \$	4,00 \$
Membres du personnel actuels et anciens des filiales, consultants	—	—	—
Autres personnes	—	—	—

Notes :

- 1) Constitués de trois personnes
- 2) Constitués de sept personnes, à l'exclusion des personnes qui sont aussi des membres de la haute direction actuels ou anciens.
- 3) Les montants indiqués dans cette colonne représentent la juste valeur marchande des actions ordinaires à la date des présentes, déterminée à l'aide du prix d'offre. Toutes les options ont été octroyées sans contrepartie dans le cadre de la rémunération de chaque personne et le prix de levée des options a été établi en se fondant sur la juste valeur marchande à la date de l'octroi.
- 4) 38 500 de ces options ont un prix de levée de 1,50 \$, et le reste a un prix de levée de 1,00 \$.

RÉGIME D'OPTIONS

Avant la clôture du présent placement, la société établira le nouveau régime d'options, qui vise à contribuer à attirer, à conserver et à motiver les membres de la direction, le personnel et les administrateurs de la société. Le nouveau régime d'options sera préparé conformément aux politiques de la Bourse TSX sur les arrangements de rémunération sous forme de titres de sociétés inscrites. Les titulaires admissibles aux options selon le nouveau régime d'options comprennent les administrateurs, les membres de la haute direction ou les membres du personnel de Orbit Garant ou de toute filiale, d'une société contrôlée par l'une de ces personnes ou d'une fiducie familiale dont au moins un des fiduciaires est l'une de ces personnes, ainsi que la totalité des bénéficiaires de toutes telles personnes, leurs époux ou leurs enfants.

Le nombre total d'actions ordinaires nouvelles pouvant être émises aux termes du nouveau régime d'options ou réservées aux fins d'émission lors de la levée d'options dans le cadre du nouveau régime d'options ne pourra excéder 10 % des actions ordinaires émises et en circulation compte tenu du présent placement (y compris les actions ordinaires émises après la levée de l'option en cas d'attribution excédentaire), moins le nombre d'options émises aux termes du régime d'options antérieur. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission conformément aux options attribuées dans le cadre du nouveau régime d'options, ainsi que des actions ordinaires nouvelles réservées aux fins d'émission aux termes de tout autre régime concernant le personnel de la société ou d'options pour services rendus attribuées par la société, à une même personne ne pourra excéder 5 % du nombre total des actions ordinaires alors émises et en circulation. Aucune

option ne pourra être octroyée selon le nouveau régime d'options sans l'approbation des actionnaires de la société (le vote des initiés n'étant pas compté pour obtenir toute telle approbation), si après l'octroi, le nombre d'actions ordinaires réservées pour émission aux termes du nouveau régime d'options, ainsi que de tout autre arrangement de rémunération en actions, excédait 10 % des actions ordinaires en circulation, si le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux initiés aux termes du nouveau régime d'options et de tout autre arrangement de rémunération excédait à tout moment 10 % des actions ordinaires en circulation ou si le nombre d'actions ordinaires émises aux initiés aux termes du nouveau régime d'options et de tout autre arrangement de rémunération excédait 10 % des actions ordinaires en circulation au cours de toute période d'un an.

Sur la recommandation du comité de rémunération et de régie d'entreprise, le conseil administrera le nouveau régime d'options et déterminera, notamment, les titulaires d'options, les périodes d'acquisition, le prix de levée et les autres caractéristiques des options, dans chaque cas conformément au nouveau régime d'options, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la Bourse TSX. Le prix de levée d'une option ne peut être inférieur à la juste valeur marchande des actions ordinaires au moment de l'attribution de l'option (soit, le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse TSX le dernier jour de séance à laquelle des opérations sur les actions ordinaires ont eu lieu avant cette journée ou la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur au cours des cinq derniers jours de séance précédant l'octroi, si aucune opération n'est survenue au cours de cette période). Les options pourront être levées pendant une période déterminée aux termes du nouveau régime d'options, laquelle ne peut excéder dix ans. Si une option expire pendant une période d'interdiction (au sens donné à l'expression correspondante dans le nouveau régime d'options) ou dans un délai de neuf jours ouvrables suivant l'expiration d'une période d'interdiction, l'expiration de l'option sera automatiquement reportée au dixième jour ouvrable suivant l'expiration de la période d'interdiction.

Sauf si le conseil le décide autrement, les options deviendront acquises à raison de 20 % par année à compter de 12 mois après la date d'attribution. Dans le cadre d'une opération qui, si elle était conclue, occasionnerait un « changement de contrôle » aux termes du nouveau régime d'options, le conseil pourra déclarer que toutes les options peuvent alors être levées ou encore que la totalité ou une partie des options peuvent être levées seulement dans un délai de 30 jours et non par la suite. Selon le nouveau régime d'options, un changement de contrôle est en général défini comme une acquisition, par un initiateur, d'une majorité des droits de vote rattachés aux actions ordinaires, la conclusion d'une fusion ou d'une opération similaire aux termes de laquelle les actionnaires de la société détiennent moins de 50 % des titres comportant droit de vote de l'entité issue de l'opération ou la vente de l'ensemble ou de la quasi-totalité de l'actif de la société.

Si un titulaire d'options cesse d'être administrateur, membre de la haute direction ou membre du personnel d'Orbit Garant ou de l'une de ses filiales, toutes les options non acquises qu'il détient deviendront caduques (toutes les options, qu'elles soient acquises ou non, deviendront caduques si le titulaire d'options démissionne ou est congédié pour un motif valable). Les options acquises prendront fin au plus tôt à la date de leur expiration ou 30 jours après la cessation d'emploi tel qu'il est indiqué ci-dessus, période qui sera prolongée jusqu'à un an si la cessation d'emploi découle du décès ou du congédiement sans motif valable du titulaire. Les options ne sont pas cessibles, sauf qu'en cas de décès du titulaire, ces options pourront être levées par le représentant légal du décédé ou par toute personne qui a acquis les options par legs ou héritage.

Le conseil peut modifier le nouveau régime d'options sans l'approbation des actionnaires dans certaines circonstances, y compris, notamment : (i) les modifications d'ordre « administratif »; (ii) un changement aux dispositions d'acquisition d'une option; (iii) un changement aux dispositions de cessation d'une option qui ne comporte pas une prolongation au-delà de la date d'expiration initiale; (iv) l'introduction d'une caractéristique de levée sans décaissement, payable sous forme de titres, peu importe si cette caractéristique prévoit une déduction complète du nombre de titres sous-jacents de la réserve du nouveau régime d'options; (v) l'ajout d'une forme d'aide financière et toute modification ou disposition d'aide financière, qui est adopté; et (vi) un changement apporté aux participants admissibles du nouveau régime d'options.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Aucun des administrateurs, membres de la direction ou membres du personnel actuels ou anciens n'est actuellement endetté envers la société, y compris relativement à une dette de tiers lorsque la dette faisait l'objet d'un cautionnement, d'une convention de soutien, d'une lettre de crédit ou d'un arrangement similaire ou encore d'une entente prévu par la société, sauf la dette engagée par les actionnaires dans le cadre du RDID pour permettre à ceux-ci d'acquérir des actions ordinaires.

Chacun des actionnaires dans le cadre du RDID a emprunté à la société une somme allant jusqu'à 50 % du montant utilisé pour acquérir des actions ordinaires. Chacun de ces prêts (un *prêt pour actions du RDID*) est garanti par toutes les actions ordinaires acquises et oblige les actionnaires dans le cadre du RDID à payer l'intérêt au taux annuel de 8 % sur le montant du prêt en cours. Le montant total du prêt devient dû et payable à la cessation de l'emploi de ceux-ci par suite d'un renvoi motivé ou de leur démission volontaire. Tout produit tiré de la vente des actions gagées à titre de sûreté doit d'abord être affecté en réduction du prêt en cours.

Tel que l'indique le tableau suivant, le seul membre de la direction ayant un prêt en cours pour l'achat d'actions est Alain Laplante, qui a emprunté 20 000 \$ pour acquérir 13 333 actions ordinaires conformément aux modalités des prêts pour l'achat d'actions du RDID. Quatre autres membres du personnel ont acquis 45 000 actions ordinaires conformément à leur prêt pour l'achat d'actions du RDID et doivent au total 45 000 \$.

Nom et poste principal (a)	Participation de l'émetteur ou de la filiale (b)	Montant le plus élevé en cours durant le dernier exercice complet (\$) (c)	Montant en cours en date du 5 mai 2008 (\$) (d)	Achat de titres avec une aide financière pendant le dernier exercice complet (\$) (e)	Sûreté pour la dette (f)
Alain Laplante Chef de la direction des finances	Émetteur	—	20 000 \$	13 333 actions ordinaires	Actions ordinaires

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries (les *actions privilégiées*). En date du 31 mars 2008, 24 776 536 actions ordinaires étaient émises et en circulation, tandis qu'aucune action privilégiée ne l'était. À la conclusion du présent placement, 32 281 542 actions ordinaires seront émises et en circulation, tandis qu'aucune action privilégiée ne le sera.

Actions ordinaires

Chaque action ordinaire permet au porteur inscrit d'être convoqué et d'assister aux assemblées des actionnaires de la société et d'y exprimer une voix. Chaque action ordinaire permet aussi au porteur inscrit de participer proportionnellement à tout partage de l'actif net de la société lors de la liquidation ou dissolution volontaire ou forcée de celle-ci, sous réserve des droits prioritaires des porteurs des actions privilégiées ou des autres actions se classant avant les actions ordinaires.

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit à des dividendes, selon leur déclaration par le conseil d'administration, sur les fonds légalement disponibles à cette fin, sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées, si de telles actions sont émises. Les porteurs d'actions ordinaires ne sont pas, en qualité d'actionnaires, habituellement responsables des dettes, des actes ou des défauts de la société.

Actions privilégiées

Le conseil pourra en tout temps et de temps à autre émettre des actions privilégiées en une ou plusieurs séries, chaque série étant constituée du nombre d'actions que le conseil d'administration peut déterminer avant son émission et comportant les désignations, droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil peut déterminer, avant son émission.

Options

Le 31 janvier 2007, le conseil a approuvé la création du régime d'options antérieur. Au total, 1 055 500 options sont en circulation. Aucune autre option ne sera émise après la clôture du présent placement. Voir la rubrique *Régime d'options*.

PLACEMENTS ANTÉRIEURS

Durant la période de 12 mois précédant immédiatement la date du présent prospectus, les titres suivants de la société ont été émis aux prix et aux dates indiqués :

Nombre et description des titres émis	Pris d'émission (par titre)	Date d'émission
26 666 actions ordinaires ¹⁾	1,50 \$	Le 20 août 2007
109 870 actions ordinaires ²⁾	1,50 \$	Le 31 mai 2007

Notes :

- 1) Émises à M. Alain Laplante.
- 2) Émises en contrepartie de l'acquisition de Soudure Royale.

Voir la rubrique *La société — Historique*.

EMPLOI DU PRODUIT

Orbit Garant s'attend à recevoir jusqu'à 25 110 750 \$ du produit net provenant du placement d'actions nouvelles, après déduction de sa quote-part de la rémunération des preneurs fermes, de la quote-part de la société dans les frais supplémentaires devant être payés à un des preneurs fermes et des frais associés à la conclusion du placement. Orbit Garant entend affecter le produit net de tout pareil placement d'actions nouvelles tel que l'indique le tableau suivant :

<u>Emploi du produit</u>	<u>Montant</u>	<u>Pourcentage du produit net</u>
Remboursement de l'encours aux termes de la convention de crédit existante ¹⁾	21 895 118 \$	87,2 %
Païement du fonds de roulement et autres rajustements similaires versés aux vendeurs d'Orbit et à certains actionnaires de Garant conformément à la convention d'achat d'actions d'Orbit ²⁾	965 632 \$	3,8 %
Païement d'un rajustement du prix d'achat versé aux vendeurs d'Orbit conformément à la convention d'achat d'actions d'Orbit ³⁾	2 250 000 \$	9,0 %

Notes :

- 1) Voir la rubrique *Description de la dette* pour connaître à quelles fins la dette remboursée a été encourue.
- 2) Selon les modalités de la convention d'achat d'actions de Orbit, le prix d'achat est assujéti à un redressement dans la mesure où le fonds de roulement de chacune de Orbit et de Garant était supérieur aux niveaux prescrits à la clôture de l'acquisition. Aux termes des modalités de ces dispositions, l'excédent du fonds de roulement de Orbit d'environ 832 000 \$ est payable aux anciens actionnaires de Orbit et l'excédent du fonds de roulement d'environ 133 000 \$ est payable aux personnes qui avaient été actionnaires de Garant immédiatement avant l'acquisition.
- 3) Selon les dispositions de la convention d'achat d'actions de Orbit, le prix d'achat peut être majoré si les bénéfices excèdent les niveaux prescrits pour les périodes de 12 mois se terminant le 31 janvier 2008, le 31 janvier 2009 et le 31 janvier 2010. La société a surpassé ces niveaux prescrits pour la période de 12 mois terminée le 31 janvier 2008 et un montant de 1,125 million de dollars est devenu payable immédiatement après la détermination que le montant des bénéfices avait été excédé et le solde de 1,125 million de dollars est devenu payable à la clôture du présent placement selon les modalités de la convention d'achat d'actions de Orbit. Puisque le montant maximum de la majoration du prix d'achat avait été fixé à 2,25 millions de dollars, aucun autre rajustement ne sera apporté à l'égard des périodes se terminant les 31 janvier 2009 et 2010.

Même si Orbit Garant entend dépenser le produit net du placement d'actions nouvelles, tel qu'il est indiqué ci-dessus, des circonstances peuvent, pour de saines raisons commerciales, occasionner une réaffectation du produit si cela s'avère nécessaire ou souhaitable.

Voir la rubrique *Description de la dette*.

ACTIONNAIRES PRINCIPAUX

Le tableau suivant présente le nom et les renseignements relatifs aux actions ordinaires d'Orbit Garant appartenant à chaque personne ou société qui, en date du 12 mai 2008, était propriétaire inscrit ou qui, pour autant que sache Orbit Garant, était propriétaire réel, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions ordinaires d'Orbit Garant :

<u>Nom</u>	<u>Nombre d'actions ordinaires détenues en propriété</u>	<u>Nombre d'actions ordinaires détenues en propriété après la conclusion du placement</u>	<u>Type de propriété</u>	<u>Pourcentage des actions ordinaires détenues en propriété avant et après la conclusion du placement</u>
1684182 International	6 804 791	3 978 986	Directe et réelle	27,46 %/12,83 %
1684182 Ontario ¹⁾	2 586 759	1 512 564	Directe et réelle	10,44 %/4,69 %
Gesco ²⁾	12 027 933	9 770 451	Directe et réelle	48,55 %/30,27 %

Notes :

- 1) 1684182 Ontario a certains droits de vote concernant 3 233 850 actions ordinaires additionnelles (détenues en propriété inscrite par 96052 Canada Inc., M^{me} Monique Harvey, M^{me} Johann Duval, la Fiducie Famille Michel Mathieu, MM. Pascal Simard, Sylvain Laroche, Robert Brouillette, Renaud Mercier, Raymond Leclerc et Alain Laplante) conformément à une convention de vote fiduciaire qui prendra fin à la conclusion du présent placement.
- 2) Gesco appartient quant à environ 90 % à M. Pierre Alexandre. M. Éric Alexandre est également propriétaire d'une tranche approximative de 5 % des actions de cette société.

ACTIONNAIRES VENDEURS

Tel qu'il est indiqué dans le tableau suivant, avant le placement, les actionnaires vendeurs sont propriétaires de 24 776 536 actions ordinaires, soit 100 % des actions ordinaires émises et en circulation, ou exercent un contrôle sur celles-ci, directement ou indirectement. Les actionnaires vendeurs vendront ou feront vendre, conformément au placement secondaire, un total de 7 494 994 actions ordinaires, soit 23,22 % des actions ordinaires en circulation. Compte tenu du placement (mais compte non tenu de l'option en cas d'attribution excédentaire), les actionnaires vendeurs seront propriétaire d'un total de 17 254 876 actions ordinaires, soit quelque 53,45 % des actions ordinaires en circulation, ou exerceront un contrôle sur celles-ci, directement ou indirectement. Le tableau suivant décrit les avoirs en actions des actionnaires vendeurs avant et après le placement :

<u>Nom</u>	<u>Compte non tenu du placement</u>			<u>Compte tenu du placement</u>		
	<u>Propriété directe ou indirecte</u>	<u>Nombre d'actions ordinaires</u>	<u>% d'actions ordinaires en circulation</u>	<u>Nombre d'actions ordinaires vendues (dans l'hypothèse de l'absence de levée de l'option en cas d'attribution excédentaire/dans l'hypothèse de la levée intégrale de l'option en cas d'attribution excédentaire)</u>	<u>Nombre d'actions ordinaires demeurant en circulation (dans l'hypothèse de l'absence de levée de l'option en cas d'attribution excédentaire/dans l'hypothèse de la levée intégrale de l'option en cas d'attribution excédentaire)</u>	<u>% des actions ordinaires en circulation (dans l'hypothèse de l'absence de levée de l'option en cas d'attribution excédentaire/dans l'hypothèse de la levée intégrale de l'option en cas d'attribution excédentaire)⁷⁾</u>
1684182 International ^{1),2)}	Directe	6 804 791	27,46 %	2 825 805/3 483 809	3 978 986/3 320 982	12,33 %/10,13 %
1684182 Ontario ^{1),2),3)}	Directe	2 586 759	10,44 %	1 074 195/1 324 327	1 512 564/1 262 432	4,69 %/3,85 %
96052 Canada Inc. ^{2),4)}	Indirecte	1 465 964	5,92 %	608 766/750 521	857 198/715 443	2,66 %/2,18 %
Monique Harvey ²⁾	Indirecte	488 655	1,97 %	202 922/250 173	285 733/238 482	0,89 %/0,73 %
Johann Duval ²⁾	Indirecte	651 539	2,63 %	270 563/333 565	380 976/317 974	1,18 %/0,97 %
Fiducie Famille Michel Mathieu ²⁾	Indirecte	393 269	1,59 %	163 312/201 340	229 957/191 929	0,71 %/0,59 %
Pascal Simard ²⁾	Indirecte	131 090	0,53 %	54 437/67 113	76 653/63 977	0,24 %/0,20 %
Gesco ^{2),5)}	Directe	12 027 933	48,55 %	2 257 482/2 783 150	9 770 451/9 244 783	30,27 %/28,20 %

Nom	Compte non tenu du placement			Compte tenu du placement		
	Propriété directe ou indirecte	Nombre d'actions ordinaires	% d'actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions ordinaires vendues (dans l'hypothèse de l'absence de levée de l'option en cas d'attribution excédentaire/dans l'hypothèse de la levée intégrale de l'option en cas d'attribution excédentaire)	Nombre d'actions ordinaires demeurant en circulation (dans l'hypothèse de l'absence de levée de l'option en cas d'attribution excédentaire/dans l'hypothèse de la levée intégrale de l'option en cas d'attribution excédentaire)	% des actions ordinaires en circulation (dans l'hypothèse de l'absence de levée de l'option en cas d'attribution excédentaire/dans l'hypothèse de la levée intégrale de l'option en cas d'attribution excédentaire) ⁷⁾
Daniel Roy ^{2),6)}	Directe	109 870	0,44 %	20 621/25 423	89 249/84 447	0,28 %/0,26 %
Sylvain Laroche ^{2),6)}	Indirecte	40 000	0,16 %	7 507/19 255	32 493/30 745	0,10 %/0,09 %
Robert Brouillette ^{2),6)}	Indirecte	20 000	0,08 %	3 754/9 628	16 246/15 372	0,05 %/0,05 %
Renaud Mercier ^{2),6)}	Indirecte	15 000	0,06 %	2 815/7 220	12 185/11 530	0,04 %/0,04 %
Raymond Leclerc ^{2),6)}	Indirecte	15 000	0,06 %	2 815/7 220	12 185/11 530	0,04 %/0,04 %
Total :		24 749 870	99,9 %	7 494 994/9 262 744⁷⁾	17 254 876/15 509 626	53,45 %/47,31 %

Notes :

- 1) 1684181 Management est le commandité de 1684182 Ontario et de 1684182 International et appartient à deux investisseurs, Signal Hill Equity Partners Inc. et Ironbridge Equity Partners Limited.
- 2) Le 4 avril 2007, Sylvain Laroche a acquis 40 000 actions ordinaires, Robert Brouillette, 20 000 actions ordinaires, Renaud Mercier, 15 000 actions ordinaires, et Raymond Leclerc, 15 000 actions ordinaires, chacune à un prix de 1 \$ l'action ordinaire. Le 16 avril 2007, 1684182 a acquis 117 611 actions ordinaires, 1684182 International, 264 939 actions ordinaires, 96052 Canada Inc., 59 714 actions ordinaires, Monique Harvey, 19 905 actions ordinaires, Johann Duval, 26 539 actions ordinaires, Fiducie Famille Michel Mathieu, 16 019 actions ordinaires, Pascal Simard, 5 340 actions ordinaires et Gesco, 489 933 actions ordinaires, en contrepartie de l'acquisition de Drift, selon une valeur de 1 \$ l'action ordinaire. Le 31 mai 2007, Daniel Roy a acquis 109 870 actions ordinaires en contrepartie de l'acquisition de Soudure Royale, selon une valeur de 1,50 \$ l'action ordinaire. Toutes les autres actions ordinaires furent acquises le 31 janvier 2007 dans le cadre de la fusion de Orbit Garant.
- 3) 1684182 Ontario a certains droits de vote relatifs à 3 233 850 actions ordinaires additionnelles (détenues en propriété inscrite par 96052 Canada Inc., M^{me} Monique Harvey, M^{me} Johann Duval, la Fiducie Famille Michel Mathieu, MM. Pascal Simard, Sylvain Laroche, Robert Brouillette, Renaud Mercier, Raymond Leclerc et Alain Laplante) conformément à une convention de vote fiduciaire qui prendra fin à la conclusion du présent placement.
- 4) 96052 Canada Inc. est contrôlée par M. Michel Mathieu.
- 5) Gesco appartient quant à environ 90 % à M. Pierre Alexandre. M. Éric Alexandre est aussi propriétaire d'environ 5 % des actions de cette société.
- 6) MM. Sylvain Laroche, Robert Brouillette, Renaud Mercier et Raymond Leclerc lèveront chacun des options de manière à obtenir des actions ordinaires devant être vendues dans le cadre de l'option en cas d'attribution excédentaire si cette même option est levée.
- 7) Si l'option en cas d'attribution excédentaire est levée intégralement, le nombre total d'actions ordinaires qui seraient vendues dans le cadre du placement par les actionnaires vendeurs s'élèverait à 9 744 994, incluant 504 750 actions ordinaires pouvant être émises lors de la levée d'options d'achat d'actions (notamment 482 250 actions ordinaires pouvant être émises lors de la levée d'options d'achat d'actions de Bernard Alexandre, d'Éric Alexandre, de Danielle Garneau et de Ronald Thibault, qui sont actuellement titulaires d'options sans être actionnaires d'Orbit Garant). Le nombre total d'actions ordinaires qui seraient émises et en circulation si l'option en cas d'attribution excédentaire était levée s'élèverait à 32 786 292.

Si l'option en cas d'attribution excédentaire est intégralement levée, MM. Bernard Alexandre, Éric Alexandre, Mme Danielle Garneau et M. Ronald Thibault lèveront jusqu'à la moitié de leurs options existantes et vendront ces actions conformément à la levée de l'option en cas d'attribution excédentaire.

ARRANGEMENTS AVEC LES ACTIONNAIRES EXISTANTS

À la date de clôture ou auparavant, les actionnaires existants d'Orbit Garant et Orbit Garant prendront certains arrangements à l'égard de leurs actions et de l'exploitation d'Orbit Garant.

Arrangements concernant le placement

Orbit Garant indemniserà chacun des actionnaires vendeurs contre toutes les responsabilités, réclamations et pertes résultant de toute information fautive ou trompeuse contenue dans le présent prospectus, sauf pour les renseignements, déclarations ou omissions concernant uniquement les actionnaires vendeurs (les *renseignements sur les actionnaires vendeurs*). Les actionnaires vendeurs ont convenu d'indemniser Orbit Garant et les preneurs fermes (ainsi que chacun des membres de leurs groupes respectifs, personnes leur étant respectivement liées, administrateurs, membres de la direction, membres du personnel, partenaires, mandataires, conseillers et actionnaires respectifs) de toutes les responsabilités, réclamations et pertes découlant de toute information fautive ou trompeuse à l'égard des renseignements sur les actionnaires vendeurs. Chaque actionnaire vendeur remettra solidairement une déclaration et une garantie en faveur des preneurs fermes selon laquelle, pour autant qu'il sache véritablement (après enquête dans le cas de certains actionnaires vendeurs), le présent prospectus ne contient aucune information fautive ou trompeuse. Les actionnaires vendeurs conviendront en outre de fournir les autres indemnités courantes, y compris, notamment, en ce qui a trait à toute violation d'une déclaration, d'une garantie ou d'un engagement des actionnaires vendeurs contenu dans la convention de prise ferme ou dans un document ou une entente connexe, à condition que la responsabilité de chaque actionnaire vendeur pour sa déclaration d'« absence d'information fautive ou trompeuse » soit limitée au produit qu'il aura reçu. Toute responsabilité des actionnaires vendeurs dans le cadre du présent prospectus qui n'est pas assumée par Orbit Garant (sauf les renseignements sur les actionnaires vendeurs) sera répartie entre les actionnaires vendeurs de façon proportionnelle selon le nombre d'actions proposées vendues par les actionnaires vendeurs conformément au présent prospectus.

De plus, Orbit Garant a convenu de payer à 1684181 Management une rémunération de 300 000 \$ pour ses conseils stratégiques, plus des frais pour les travaux en cours au montant de 50 000 \$ à la clôture.

Arrangements de vote

M. Pierre Alexandre, Gesco, M. Éric Alexandre, les investisseurs privés en actions et Orbit Garant prendront un arrangement (la *convention de vote*) à la clôture aux termes duquel Orbit Garant conviendra de nommer MM. Pierre Alexandre, Éric Alexandre et James Johnson à l'élection au conseil d'administration d'Orbit Garant, et ces actionnaires conviendront de voter en faveur de ceux-ci, pour un mandat se terminant lors du dernier des événements suivants : (i) deux ans à compter de la date de clôture ou tout moment ultérieur dont ils pourront réciproquement convenir ou (ii) la date à laquelle les investisseurs privés en actions sont ensemble propriétaires de moins de 1 000 000 d'actions ordinaires. Durant cette période, Orbit Garant conviendra également de nommer deux administrateurs indépendants proposés par les investisseurs privés en actions et deux administrateurs indépendants proposés par MM. Pierre Alexandre et Éric Alexandre ensemble, et ces actionnaires conviendront de voter en faveur de ceux-ci.

En outre, la convention de vote prévoira que, tant que les investisseurs privés en actions seront ensemble propriétaires d'au moins 1 000 000 d'actions ordinaires, M. Pierre Alexandre, Gesco et les investisseurs privés en actions exerceront les votes afférents à leurs actions ordinaires de la même manière sur toute question pouvant être présentée aux actionnaires d'Orbit Garant. Si ces actionnaires ne peuvent s'entendre sur la façon dont ils exerceront les votes afférents à leurs actions, la question sera renvoyée à un médiateur; si aucune entente n'est conclue après la médiation, ces actionnaires exerceront à leur propre discrétion les votes afférents à leurs actions ordinaires.

Droits d'inscription

M. Pierre Alexandre, Gesco et les investisseurs privés en actions recevront également des droits conditionnels d'inscription à la clôture, sous réserve de certaines restrictions, qui leur permettront de demander à Orbit Garant d'augmenter le montant de l'appel public à l'épargne visant les actions ordinaires d'un pourcentage global maximum de 40 %. Aux termes de l'entente, 1684182 Ontario et 1684182 International

disposent du droit d'exiger que la société majore la taille de tout appel public à l'épargne à l'égard duquel la société a déposé un prospectus, de jusqu'à 25 % et 6705570 Canada Inc. a obtenu le droit d'exiger que la société majore la taille de tout appel public à l'épargne de titres de participation (y compris tout montant supplémentaire suggéré par les investisseurs privés en actions) à l'égard duquel la société dépose un prospectus, de jusqu'à 15 %, afin qu'ils puissent vendre les actions ordinaires qu'ils détiennent (lesquelles sont libres des restrictions en matière de revente décrites sous la rubrique *Mode de placement*) dans le cadre du même prospectus. Chacune de 1684182 Ontario, de 1684182 International et de 6705570 Canada Inc. subiront une réduction proportionnelle du montant des actions ordinaires qu'elles vendent si un montant inférieur au placement maximum est réalisé. La société prendra en charge les frais de tout tel placement. Dans l'éventualité d'un placement de cessibilité conditionnelle, les besoins de financement de Orbit Garant prendront préséance.

MODE DE PLACEMENT

Conformément à une convention de prise ferme intervenue en date du 20 juin 2008 (la *convention de prise ferme*) entre Orbit Garant, les actionnaires vendeurs et les preneurs fermes, Orbit Garant et les actionnaires vendeurs ont convenu de vendre 15 000 000 d'actions proposées et les preneurs fermes a convenu de vendre, pour leur propre compte, à la date de clôture, sous réserve des modalités y étant indiquées, non moins de la totalité des actions proposées offertes dans le présent prospectus, au prix de 4 \$ l'action proposée, moyennant un prix global de 60 000 000 \$ payable au comptant sur livraison des certificats représentant ces actions proposées. Orbit Garant et les actionnaires vendeurs ont convenu de payer aux preneurs fermes une rémunération globale de 3 600 000 \$, soit 0,24 \$ l'action proposée, en contrepartie de ses services dans le cadre du présent placement. Le prix d'offre des actions proposées a été fixé par négociation entre Orbit Garant, les actionnaires vendeurs et les preneurs fermes. La rémunération des preneurs fermes sera payée proportionnellement par la société et les actionnaires vendeurs selon le nombre d'actions proposées respectivement vendues par chacun d'eux conformément au placement. La société et les actionnaires vendeurs ont convenu de verser proportionnellement à l'un des preneurs fermes des frais supplémentaires de 216 000 \$ selon le nombre respectif d'actions proposées vendues par chacun d'eux aux termes du placement.

Les obligations des preneurs fermes aux termes de la convention de prise ferme sont conditionnelles, et ceux-ci ont la faculté de les résoudre à leur gré, en fonction de leur appréciation de la conjoncture des marchés financiers; ces obligations peuvent également être résolues par la réalisation de certaines conditions. Toutefois, les preneurs fermes sont tenus conjointement de prendre livraison de la totalité des actions ordinaires proposées dans le présent prospectus et de les régler s'ils en souscrivent une partie aux termes de la convention de prise ferme. La convention de prise ferme prévoit également qu'Orbit Garant et(ou) les actionnaires vendeurs indemniseront les preneurs fermes à l'égard de certaines responsabilités et de certains frais, y compris les responsabilités en vertu de la législation sur les valeurs mobilières applicable à l'égard du présent prospectus, ou contribueront aux paiements que les preneurs fermes sont tenus de verser à cet égard.

Pour couvrir les attributions excédentaires, les preneurs fermes ont obtenu l'option en cas d'attribution excédentaire de la part des actionnaires vendeurs leur permettant d'acheter au total à Orbit Garant jusqu'à 2 250 000 actions proposées additionnelles. Les preneurs fermes peuvent lever l'option en cas d'attribution excédentaire intégralement ou en partie au plus tard à la fermeture des bureaux le 30^e jour suivant la clôture du présent placement pour couvrir les attributions excédentaires, le cas échéant, et aux fins de la stabilisation du marché. Dans la mesure où l'option en cas d'attribution excédentaire est levée, les preneurs fermes achèteront les actions proposées additionnelles au prix d'offre aux termes des présentes et ils ont droit à une rémunération de 0,24 \$ l'action ordinaire pour chaque action proposée achetée, et cette rémunération sera totalement acquittée par les actionnaires vendeurs dans une proportion correspondant au nombre d'actions proposées vendues par chacun d'eux dans le cadre du placement. Les actionnaires vendeurs ont convenu de verser proportionnellement des frais supplémentaires de 32 400 \$ à l'un des preneurs fermes en se fondant sur le nombre respectif d'actions proposés vendues par chacun aux termes du placement en supposant la levée intégrale de l'option en cas d'attribution excédentaire. Les actions ordinaires assujetties à l'option en cas d'attribution excédentaire doivent avoir été vendues à la clôture du placement à des acquéreurs de bonne foi, lesquels seront acquittés proportionnellement selon le nombre d'actions proposées vendues par chacun d'eux aux termes du placement. Le présent prospectus vise également aux fins de placement l'option en cas d'attribution excédentaire et les actions proposées qui sont émises conformément à cette option. Si l'option en

cas d'attribution excédentaire est intégralement levée, le « produit net revenant aux actionnaires vendeurs » en rapport avec l'option en cas d'attribution excédentaire totalisera 8 427 600 \$.

En vertu des règles et règlements de certaines commissions des valeurs mobilières des provinces du Canada, les preneurs fermes ne peuvent, pendant la durée du placement aux termes du prospectus, offrir d'acheter ni acheter des actions ordinaires. Cette interdiction comporte des exceptions dans la mesure où les offres ou les achats ne sont pas faits dans le but de créer une activité réelle ou apparente sur ces titres ou de faire monter leur cours. Ces exceptions visent également les offre d'achat ou les achats permis en vertu des Règles universelles d'intégrité du marché pour les marchés canadiens administrés par le Service de réglementation du marché inc. concernant la stabilisation du cours d'une valeur et les activités de maintien passif du marché, ainsi que les offres d'achat ou les achats effectués au nom d'un client lorsque l'ordre n'a pas été sollicité pendant la durée du placement. Dans le cadre du présent placement, les preneurs fermes peuvent, sous réserve de ce qui précède et des lois applicables, faire des opérations visant à fixer ou à stabiliser le cours des actions ordinaires à un niveau supérieur au cours qui serait formé sur un marché libre. Ces opérations peuvent être commencées ou interrompues à tout moment pendant le placement.

Orbit Garant a convenu de s'abstenir, pendant la période commençant à la date des présentes et se terminant 180 jours après la date de clôture, sous réserve de certaines exceptions précisées comme l'émission d'actions ordinaires lors de la levée d'options d'achat d'actions en cours, d'autoriser, d'offrir, de vendre ou d'émettre à des fins de vente ou de revente des actions ordinaires ou des titres pouvant être convertis ou échangés pour l'acquisition d'actions ordinaires, sans le consentement préalable écrit de Marchés mondiaux CIBC Inc., pour le compte des preneurs fermes, ce consentement ne devant pas être refusé sans motif raisonnable.

De plus, pendant la période commençant à la date des présentes et se terminant 180 jours après la date de clôture, chacun des actionnaires vendeurs et chacun des dirigeants d'Orbit Garant ont convenu, sous réserve de certaines exceptions précisées, comme la levée de l'option en cas d'attribution excédentaire, de s'abstenir, directement ou indirectement, d'émettre, de vendre, d'offrir, de céder, de transférer et de gager leurs actions ordinaires, d'accorder une sûreté grevant celles-ci, de conclure un contrat pour leur vente, d'accorder une option ou un bon de souscription pour leur achat, d'effectuer une vente à découvert ou de conclure autrement un arrangement (y compris un arrangement de monétisation ou encore une opération de couverture ou une opération similaire) ayant l'effet de transférer une partie ou la totalité des avantages économiques de la propriété de leurs actions ordinaires détenues à la date de clôture ou acquises après la clôture, mais avant l'expiration de la période de 180 jours ou d'annoncer publiquement leur intention d'agir ainsi, sans avoir obtenu le consentement préalable écrit de Marchés mondiaux CIBC Inc., pour le compte des preneurs fermes, ce consentement ne pouvant être refusé sans motif raisonnable.

Dans le cadre du placement, MM. Pierre Alexandre, Éric Alexandre, Richard Alexandre, Marc Rochefort, Daniel Roy, Sylvain Laroche, Robert Brouillette, Renaud Mercier, Raymond Leclerc et Alain Laplante ont chacun convenu de s'abstenir de vendre, d'offrir, de céder, de transférer ou de gager les actions ordinaires dont ils sont propriétaires réels ou qu'ils contrôlent à la date de clôture (directement ou indirectement, y compris, notamment, grâce à leur participation de propriété dans Gesco), d'accorder une sûreté s'y rapportant, de conclure un contrat pour leur vente, d'accorder une option ou un bon de souscription pour leur achat, d'effectuer une vente à découvert ou de prendre autrement tout arrangement (y compris un arrangement de monétisation ou une opération de couverture ou une opération similaire) ayant l'effet de transférer toute partie ou la totalité des avantages économiques découlant de la propriété desdites actions ordinaires pendant une période maximum de trois ans à compter de la date de clôture, sous réserve d'exceptions dans des circonstances limitées et un tiers de leurs actions ordinaires sera libéré de cette obligation lors de chacun des premier, deuxième et troisième anniversaires de la date de clôture. 96052 Canada Inc., M^{me} Monique Harvey, M^{me} Johann Duval, la Fiducie Famille Michel Mathieu, M. Pascal Simard et les investisseurs privés en actions ont convenu de s'abstenir de vendre, d'offrir, de céder, de transférer ou de gager les actions ordinaires dont ils sont propriétaires à la date de clôture, d'accorder une sûreté dans celles-ci, de conclure un contrat pour leur vente, d'accorder une option ou un bon de souscription pour leur achat, d'effectuer une vente à découvert ou de prendre autrement tout arrangement (y compris un arrangement de monétisation ou une opération de couverture ou une opération similaire) ayant l'effet de transférer toute partie ou la totalité des avantages économiques découlant de la propriété de celles-ci pendant une période maximum d'un an à compter de la date

de clôture, et la moitié de leurs actions ordinaires sera libérée de cette obligation 180 jours après la date de clôture.

La Bourse TSX a approuvé sous conditions l'inscription des actions ordinaires. L'inscription sera subordonnée à l'obligation, pour Orbit Garant, de remplir toutes les conditions d'inscription de la Bourse TSX, y compris la répartition des actions proposées auprès d'un nombre minimal de porteurs parmi le public, au plus tard le 8 septembre 2008.

Les actions proposées n'ont pas été et ne seront pas inscrites en vertu de la Loi de 1933 ou des lois sur les valeurs mobilières des États des États-Unis et elles ne peuvent être offertes ni vendues dans ce pays, sauf dans le cadre d'opérations dispensées des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables. La convention de prise ferme permet aux preneurs fermes d'offrir et de vendre de nouveau les actions proposées qu'il a achetées à des acquéreurs institutionnels qualifiés aux États-Unis, conformément à la règle 144A de la Loi de 1933. De plus, la convention de prise ferme permet aux preneurs fermes de voir à ce que des investisseurs institutionnels qualifiés respectant un des critères indiqués à la règle 501(a)(1), (2), (3) ou (7) du règlement D de la Loi de 1933 achètent des actions proposées dans le cadre du placement d'actions nouvelles directement à Orbit Garant, à condition que ces offres et ventes soient effectuées conformément à la règle 506 du règlement D de la Loi de 1933. Les actions proposées constitueront des titres assujettis à des restrictions au sens de l'expression correspondante de la règle 144(a)(3) de la Loi de 1933. De plus, jusqu'à l'expiration d'un délai de 40 jours après le commencement du présent placement, une offre ou une vente des actions proposées offertes dans le cadre du présent prospectus aux États-Unis par un courtier (peu importe s'il participe ou non au présent placement) peut contrevenir aux exigences d'inscription de la Loi de 1933 si cette offre ou vente est effectuée autrement qu'en conformité avec une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933.

Des certificats représentant les actions proposées vendues à des acquéreurs aux États-Unis porteront des mentions restrictives applicables à ce pays. Pour les souscripteurs canadiens, des certificats de titres relevés représentant les actions proposées vendues dans le cadre du placement au Canada seront émis sous forme nominative à CDS ou à son prête-nom à la clôture du placement. Les transferts de propriété des actions proposées au Canada seront effectués au moyen des registres tenus par les adhérents au service de dépositaire de CDS (les *adhérents à CDS*), qui incluront les courtiers en valeurs mobilières et les conseillers en placements, les banques et les sociétés de fiducie. L'accès indirect au système d'inscription en compte de CDS est également offert à d'autres établissements qui maintiennent des relations de garde avec un adhérent à CDS, directement ou indirectement. Chaque acquéreur d'une action proposée au Canada recevra une confirmation de client de l'achat à l'adhérent à CDS par l'entremise duquel cette action ordinaire est achetée conformément aux pratiques et procédures de cet adhérent à CDS. Orbit Garant a l'option de mettre fin au système d'inscription en compte par l'entremise de CDS, auquel cas les actions proposées sous forme nominative seront émises aux porteurs desdites actions, à la date réelle de cette cessation.

Des membres du groupe de Financière Banque Nationale Inc. et de Valeurs Mobilières Desjardins Inc. sont des prêteurs de la société aux termes des facilités de crédit, dont une portion de la créance sera remboursée à même le produit de l'émission de nouvelles actions. Par conséquent, Orbit Garant peut être réputée un « émetteur associé » de chacune de Financière Banque Nationale Inc. et de Valeurs Mobilières Desjardins Inc. aux fins de l'application de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. Des membres du groupe de Marchés mondiaux CIBC Inc. et de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. sont des investisseurs dans les fonds 1684182 Ontario LP et 1684182 Ontario (International) LP, ces fonds étant les actionnaires vendeurs et les promoteurs aux termes du présent placement. En conséquence, ces actionnaires vendeurs peuvent être considérés comme des « émetteurs associés » de Marchés mondiaux CIBC Inc. et de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. aux fins de la législation sur les valeurs mobilières applicable du Canada.

Les preneurs fermes ont participé à la préparation du présent prospectus, à la négociation du prix des actions proposées et à l'examen de bonne diligence à l'égard du placement. Les preneurs fermes ne recevront aucun avantage dans le cadre du présent placement, sauf tel qu'il est décrit dans le présent prospectus.

INCIDENCES DE L'IMPÔT FÉDÉRAL SUR LE REVENU AU CANADA

De l'avis de Goodmans LLP, conseillers juridiques d'Orbit Garant et des actionnaires vendeurs, et de Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l., conseillers juridiques des preneurs fermes (collectivement, les *conseillers juridiques*), le texte suivant résume, à la date des présentes, les principales incidences de l'impôt fédéral sur le revenu au Canada en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la *Loi de l'impôt*) s'appliquant habituellement à la détention et à la disposition d'actions ordinaires par un porteur qui acquiert des actions dans le cadre du présent placement et qui : (i) à tout moment pertinent aux fins de la Loi de l'impôt, est ou est réputé être un résidant du Canada, fait affaire sans lieu de dépendance avec Orbit Garant, les actionnaires vendeurs, les preneurs fermes ou un acquéreur subséquent des actions ordinaires, ne fait pas partie du groupe de l'un d'eux et acquiert et détient les actions ordinaires à titre d'immobilisations (un *porteur résidant*); ou (ii) à tout moment pertinent aux fins de la Loi de l'impôt, n'est pas, ni n'est réputé être un résidant du Canada, fait affaire sans lien de dépendance avec Orbit Garant, les actionnaires vendeurs, les preneurs fermes ou un acquéreur subséquent des actions ordinaires et ne fait pas partie du groupe de l'un d'eux, acquiert et détient les actions ordinaires à titre d'immobilisations et ne les utilise pas ni ne les détient dans le cours de l'exercice d'une entreprise ou dans le cadre de celle-ci ou encore à titre de « bien d'assurance désigné » et qui n'a jamais résidé au Canada, et n'a détenu ni utilisé (et ne détient pas ni n'utilise) les actions ordinaires dans le cadre d'un établissement permanent ou d'une base fixe au Canada (un *porteur non résidant*).

En général, les actions ordinaires seront considérées comme des immobilisations pour leur porteur, à condition que celui-ci ne les utilise pas dans le cours de l'exercice d'une entreprise ni ne les ait acquises dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations jugées à caractère commercial. Certains porteurs résidants peuvent, dans certaines circonstances, faire un choix irrévocable en vertu de l'alinéa 39(4) de la Loi de l'impôt pour que leurs actions ordinaires et chaque « titre canadien » (au sens donné dans la Loi de l'impôt) leur appartenant durant l'année d'imposition du choix et toutes les années subséquentes soient réputés constituer des immobilisations. Les porteurs résidants devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux pour obtenir des conseils afin de savoir si un choix en vertu de l'alinéa 39(4) leur est offert et(ou) est souhaitable, compte tenu de leur situation particulière.

Le présent sommaire ne s'applique pas : (i) à un porteur d'actions ordinaires qui est une « institution financière » (au sens donné dans la loi de l'impôt aux fins des règles de l'évaluation à la valeur du marché), ni une « institution financière désignée » (au sens donné dans la loi de l'impôt); (ii) à un porteur d'actions ordinaires dans lequel une participation constitue un «abri fiscal déterminé» aux fins de la Loi de l'impôt; (iii) à un porteur non résidant qui est un assureur non résidant exploitant une entreprise d'assurance au Canada et ailleurs; (iv) à une « banque étrangère autorisée » (au sens donné dans la Loi de l'impôt); ou (v) à un porteur d'actions ordinaires qui fait un choix de déclarer une « monnaie d'opération » en vertu de la Loi de l'impôt. Ces porteurs devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux au sujet d'un placement dans les actions ordinaires.

Le présent sommaire est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et des règlements en vertu de celle-ci en vigueur à la date des présentes, toutes les propositions spécifiques visant à modifier la Loi de l'impôt et ses règlements qui ont été annoncées au public par le ministre des Finances (Canada) ou pour son compte avant la date des présentes (les *propositions fiscales*), ainsi que sur la compréhension, par les conseillers juridiques, des pratiques administratives et de cotisation publiées par l'Agence du revenu du Canada (l'ARC) avant la date des présentes. Bien que le présent sommaire suppose que les propositions fiscales seront adoptées telles qu'elles sont actuellement proposées, aucune assurance ne peut être donnée à cet égard.

Le présent sommaire n'épuise pas toutes les incidences possibles de l'impôt fédéral sur le revenu au Canada et, sauf pour toute proposition fiscale, il ne considère ni ne prévoit aucun changement apporté à la loi par décision ou mesure législative, gouvernementale ou judiciaire, ni aucun changement dans les pratiques administratives et de cotisation de l'ARC actuellement accessibles au public. Ce sommaire ne tient pas compte des incidences de la législation provinciale, territoriale, américaine ou de toute autre législation étrangère en matière d'impôt sur le revenu, lesquelles peuvent différer considérablement de celles commentées aux présentes. Les dispositions de la législation provinciale en matière d'impôt sur le revenu varient d'une province à l'autre au Canada et peuvent différer de la législation fédérale du Canada en matière d'impôt sur le revenu.

Le présent sommaire est d'une nature générale seulement, n'épuise pas toutes les incidences de l'impôt fédéral sur le revenu au Canada et n'est pas censé constituer des conseils juridiques ou fiscaux à l'intention d'un porteur particulier d'actions ordinaires, et ne saurait être interprété en ce sens. Les incidences fiscales pour un porteur particulier d'actions ordinaires varieront selon la situation particulière de celui-ci. Chaque porteur devrait consulter ses propres conseillers fiscaux au sujet des incidences fiscales s'appliquant à sa situation particulière.

Imposition des porteurs résidents

Dividendes

Dans le cas d'un porteur résident qui est un particulier (autre que certaines fiducies), tout dividende reçu ou réputé reçu sur les actions ordinaires devrait être inclus dans le calcul du revenu du porteur résident et sera assujéti aux règles de la majoration et du crédit d'impôt pour dividendes s'appliquant aux dividendes imposables reçus par un particulier de sociétés canadiennes imposables, y compris une majoration et un crédit d'impôt pour dividendes améliorés à l'égard des « dividendes admissibles » désignés par Orbit Garant à l'intention d'un porteur résident. Des restrictions peuvent s'appliquer à la capacité d'Orbit Garant de désigner des dividendes en tant que dividendes admissibles. Les dividendes imposables reçus par un porteur résident qui est un particulier (autre que certaines fiducies) peuvent donner lieu à l'impôt minimum en vertu de la Loi de l'impôt, selon la situation du particulier.

Les dividendes sur les actions ordinaires reçus ou réputés reçus par un porteur résident qui est une société par actions seront inclus dans son revenu et pourront habituellement être déduits dans le calcul de son revenu imposable. Un porteur résident qui est une « société privée » ou une « société assujéti », au sens de ces expressions dans la Loi de l'impôt, peut devoir payer, en vertu de la partie IV de la Loi de l'impôt, un impôt remboursable de 33 ⅓ % sur les dividendes reçus ou réputés reçus sur les actions ordinaires, dans la mesure où ces dividendes peuvent être déduits dans le calcul de son revenu imposable. Cet impôt remboursable sera habituellement remboursé au porteur résident qui est une société par action à raison de 1 \$ pour chaque tranche de 3 \$ des dividendes imposables payés pendant que celui-ci était une société privée.

Dispositions

Une disposition réelle ou réputée effectuée d'une action ordinaire par un porteur résident donnera habituellement lieu à un gain (ou à une perte) en capital correspondant à l'excédent (ou à l'insuffisance) du produit de la disposition de l'action ordinaire, après déduction des coûts raisonnables de la disposition, par rapport au prix de base rajusté de l'action ordinaire pour le porteur résident. À cette fin, le prix de base rajusté d'une action ordinaire pour un porteur résident à tout moment particulier correspondra à la moyenne du coût de cette action ordinaire par rapport au prix de base rajusté de toutes les actions ordinaires alors détenues à titre d'immobilisations par le porteur résident.

La moitié de tout gain en capital réalisé par un porteur résident durant une année d'imposition devra en général être incluse dans le calcul du revenu du porteur résident pour cette année (un *gain en capital imposable*), et la moitié de toute perte en capital subie par un porteur résident durant une année d'imposition (une *perte en capital déductible*) devra être déduite des gains en capital imposables du porteur résident réalisés durant l'année, conformément aux règles de la Loi de l'impôt. Les pertes en capital déductibles non utilisées pourront être affectées en réduction des gains en capital nets imposables réalisés durant les trois années d'imposition précédentes ou lors de toute année d'imposition subséquente, sous réserve des dispositions de la Loi de l'impôt à ce sujet.

Le montant de toute perte en capital subie lors de la disposition réelle ou réputée effectuée d'actions ordinaires par un porteur résident qui est une société par actions pourra être réduit du montant des dividendes que ce porteur résident a reçus ou est réputé avoir reçus auparavant sur ces actions ou sur des actions remplaçant ces premières actions, dans la mesure et les circonstances décrites dans la Loi de l'impôt. Des règles analogues peuvent s'appliquer lorsqu'un porteur résident qui est une société par actions est membre d'une société de personnes ou bénéficiaire d'une fiducie propriétaire d'actions ordinaires ou qui est elle-même membre d'une société de personnes ou bénéficiaire d'une fiducie propriétaire de ces actions.

Un porteur résidant qui, pendant toute l'année d'imposition pertinente, est une « société privée sous contrôle canadien » (au sens donné dans la Loi de l'impôt) peut devoir payer un impôt remboursable additionnel de 6 ⅓ % sur son « revenu de placement total » pour l'année (défini dans la Loi de l'impôt comme incluant un montant à l'égard des gains en capital imposables, mais non les dividendes réels ou réputés reçus qui peuvent être déduits dans le calcul du revenu imposable). Cet impôt remboursable sera habituellement remboursé au porteur résidant qui est une société par actions à raison de 1 \$ pour chaque tranche de 3 \$ de dividendes imposables payés pendant que ce porteur résidant était une société privée.

Les gains en capital réalisés par un porteur résidant qui est un particulier (autre que certaines fiducies) peuvent être assujettis à l'impôt minimum à l'égard des gains en capital réalisés.

Admissibilité aux fins de placement

Si elles étaient émises à la date des présentes et inscrites à la cote de la Bourse TSX, les actions ordinaires constitueraient des placements admissibles à la date des présentes en vertu de la Loi de l'impôt et de ses règlements pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des fonds enregistrés de revenu de retraite, des régimes de participation différée aux bénéficiaires, des régimes enregistrés d'épargne-études et des régimes enregistrés d'épargne-invalidité.

Imposition des porteurs non résidents

Dividendes

Les dividendes payés ou crédités ou encore réputés payés ou crédités à un porteur non résidant par Orbit Garant sont assujettis à la retenue d'impôt du Canada au taux de 25 %, sauf si ce taux est réduit par les modalités d'une convention fiscale applicable. En vertu de la *Convention fiscale de 1980 entre le Canada et les États-Unis d'Amérique* (la *Convention*), le taux de la retenue d'impôt sur les dividendes payés ou crédités à un porteur non résidant qui est un résidant des États-Unis aux fins de la Convention (un *porteur des États-Unis*) est en général limité à 15 % du montant brut du dividende (5 % dans le cas d'un porteur des États-Unis qui est une société par actions détenant en propriété réelle au moins 10 % des actions comportant droit de vote d'Orbit Garant).

Le 21 septembre 2007, le ministre des Finances (Canada) et le secrétaire du Trésor des États-Unis ont signé le cinquième protocole de la Convention (le *Protocole*), qui inclut des modifications à bon nombre des dispositions de la Convention, y compris d'importantes modifications à la disposition sur les restrictions relatives aux avantages. Le Protocole a été ratifié par le gouvernement du Canada le 14 décembre 2007 et entrera en vigueur lorsqu'il aura été ratifié par les États-Unis et que les deux pays se seront officiellement informés réciproquement du fait que leurs procédures sont terminées et seront en vigueur à l'égard des retenues d'impôt après le premier jour du deuxième mois commençant après la date d'entrée en vigueur du Protocole. Les porteurs non résidents sont priés de consulter leurs propres conseillers fiscaux pour déterminer l'incidence du Protocole et leur admissibilité à un allègement aux termes de la Convention selon leur situation particulière.

Dispositions

Un porteur non résidant ne sera pas habituellement assujetti à l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt à l'égard d'un gain en capital réalisé lors de la disposition réelle ou réputée effectuée d'une action ordinaire, et aucune perte en capital qui en découle ne sera constatée en vertu de la Loi de l'impôt, à moins que l'action ordinaire ne constitue un « bien canadien imposable » pour le porteur non résidant aux fins de la Loi de l'impôt et que le gain ne soit pas dispensé de l'impôt conformément aux modalités d'une convention fiscale applicable.

Tant que les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse TSX au moment de la disposition, elles ne constitueront pas en général des biens canadiens imposables pour un porteur résidant, à moins qu'en tout temps pendant la période de 60 mois précédant immédiatement la disposition, le porteur non résidant, les personnes avec lesquelles celui-ci fait affaire avec un lien de dépendance ou le porteur non résidant et toutes ces personnes n'aient été propriétaires de 25 % ou plus des actions ordinaires émises ou de toute autre catégorie d'actions d'Orbit Garant. Un porteur non résidant ne sera pas assujetti aux exigences (y compris la notification des autorités fiscales canadiennes et l'obtention d'un certificat de décharge de celles-ci) de l'article 116 de la Loi

de l'impôt dans le cadre d'une disposition d'actions ordinaires si les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse TSX au moment de leur disposition.

FACTEURS DE RISQUE

Le texte suivant décrit certains facteurs relatifs à l'entreprise de la société et à l'industrie au sein de laquelle elle fait affaire, que les épargnants éventuels devraient étudier attentivement avant de décider d'acheter les actions ordinaires. Les renseignements suivants ne font que résumer certains facteurs de risque, sont assujettis intégralement par renvoi aux renseignements détaillés présentés ailleurs dans le présent prospectus et doivent être lus dans le contexte de ceux-ci. Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls auxquels la société fait face. Des risques et incertitudes additionnels que la société ne connaît pas en ce moment ou qui lui semblent actuellement négligeables peuvent également entraver son exploitation. Si de tels risques devaient se matérialiser, l'entreprise, la situation financière, la liquidité et les résultats d'exploitation de la société pourraient en subir les contrechocs.

Risques liés à l'entreprise et à l'industrie

Ralentissements cycliques

La demande de services et de produits de forage dépend lourdement du niveau d'activités d'exploration et de mise en valeurs minières exécutées par les sociétés minières, lequel dépend à son tour considérablement des prix des substances utiles. Les prix de l'or et des métaux de base sont actuellement beaucoup plus élevés que les moyennes historiques. Il existe un risque qu'un recul marqué des prix des substances utiles puisse réduire nettement les dépenses futures d'exploration et de forage par les sociétés minières, ce qui, par ricochet, pourrait entraîner une baisse de la demande des services de forage offerts par la société et nuirait considérablement aux produits d'exploitation, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Sensibilité à la conjoncture économique générale

Le rendement financier et d'exploitation d'Orbit Garant subit l'incidence de diverses conditions économiques et commerciales générales à l'échelle internationale et propres à chaque pays (dont l'inflation, les taux d'intérêt, les taux de change), de l'accès aux marchés financiers et de la dette, ainsi que des politiques monétaires et de la réglementation. Une détérioration de la conjoncture économique générale à l'échelle nationale ou internationale, y compris une hausse des taux d'intérêt ou une baisse de la demande des consommateurs et des entreprises, pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur la situation et le rendement financiers, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la société.

Dépendance envers le personnel et conservation

Outre la disponibilité de capitaux pour l'équipement, un facteur limitatif clé de la croissance des sociétés de services de forage est l'offre de foreurs qualifiés, dont dépend la société pour exploiter ses foreuses. La hausse de la demande de services de forage a suscité une pénurie de foreurs qualifiés, et la concurrence pour les foreurs est intense. À ce titre, la capacité d'attirer, de former et de conserver des foreurs hautement qualifiés constitue une haute priorité pour tous les fournisseurs de services de forage. Si la société ne parvient pas à conserver des foreurs qualifiés ou à en attirer et à en former de nouveaux, des répercussions défavorables importantes pourraient s'ensuivre sur son rendement financier, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, les salaires croissants payés aux foreurs et aux assistants exerceront une pression sur les marges de profit de la société si celle-ci ne peut transmettre ces coûts plus élevés à ses clients par des augmentations de prix.

Augmentation du coût d'obtention de biens non durables

Lorsque la société participe à un appel d'offres pour obtenir un contrat de forage souterrain, le coût d'obtention des biens non durables constitue un facteur clé dans l'établissement du prix. Les contrats de forage souterrains ont habituellement une durée de un à deux ans et soumettent la société à une augmentation du coût des biens non durables et de la main-d'œuvre pendant cette période. Une hausse marquée du coût de la

main-d'œuvre ou des biens non durables pendant une telle période pourrait occasionner un accroissement marqué des coûts et réduire considérablement le rendement financier, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la société.

Endettement et engagements restrictifs

Orbit Garant conclura la nouvelle convention de crédit à la clôture afin d'obtenir des facilités de crédit lui permettant de financer, notamment, le fonds de roulement et les acquisitions. Le niveau d'endettement d'Orbit Garant pourrait avoir des conséquences importantes, y compris le fait que la capacité d'Orbit Garant d'obtenir un financement supplémentaire pour le fonds de roulement, les dépenses en capital ou des acquisitions à l'avenir puisse être limitée, qu'une importante partie des flux de trésorerie provenant de l'exploitation d'Orbit Garant puisse être affectée au paiement du capital et de l'intérêt de sa dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les activités futures, et que certains des emprunts d'Orbit Garant (dont les emprunts dans le cadre de la nouvelle convention de crédit) comporteront des taux d'intérêt variables, ce qui exposera Orbit Garant aux risques de taux d'intérêt plus élevés qui pourraient avoir des conséquences défavorables sur sa situation financière.

La nouvelle convention de crédit contiendra de nombreux engagements restrictifs limitant la discrétion de la direction d'Orbit Garant à l'égard de certaines questions commerciales. Ces engagements devraient imposer des restrictions considérables, notamment, sur les changements de propriété et la capacité d'Orbit Garant de créer des priorités ou hypothèques mobilières ou légales ou d'autres charges, de payer des dividendes ou d'effectuer certains autres placements, investissements, acquisitions, dépenses en capital, prêts et cautionnements, ainsi que de vendre ou d'aliéner autrement des biens et d'effectuer un fusionnement avec une autre entité. En outre, la nouvelle convention de crédit renfermera des engagements financiers obligeant Orbit Garant à respecter certains ratios financiers et certains tests relatifs à sa situation financière. Si Orbit Garant ne parvient pas à respecter les obligations de la nouvelle convention de crédit, il pourrait s'ensuivre un défaut qui, s'il n'est pas corrigé ou ne fait pas l'objet d'une renonciation, pourrait permettre le déclenchement de la déchéance du terme de la dette concernée. Si la déchéance du terme de la dette dans le cadre de la nouvelle facilité de crédit devait être déclenchée, rien ne saurait garantir que les biens d'Orbit Garant seraient suffisants pour le remboursement intégral de cette dette. Par surcroît, la nouvelle convention de crédit viendra à échéance au plus tard lors de son quatrième anniversaire. Aucune assurance ne peut être donnée que des emprunts ou des financements par actions futurs seront à la portée d'Orbit Garant ou seront possibles à des conditions acceptables, d'après un montant suffisant pour financer les besoins d'Orbit Garant. Une telle situation pourrait, par ricochet, avoir des conséquences défavorables importantes sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Orbit Garant. Voir la rubrique *Description de la dette*.

Accès des clients aux marchés des actions

En raison de facteurs économiques, les sociétés minières, particulièrement les sociétés minières de petite taille, peuvent éprouver plus de difficultés à lever des fonds pour financer leurs activités d'exploration. Cette difficulté nuirait à la demande de services de forage et pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur le rendement financier, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la société.

Intégration continue des systèmes administratifs

La société a récemment installé de nouveaux systèmes comptables, d'information sur les stocks et l'exploitation et technologiques. Ces systèmes sont censés améliorer l'exploitation commerciale et la supervision de la direction. Cependant, les activités peuvent être perturbées à un certain degré par suite de renseignements erronés produits ou auxquels on s'est fié pendant la mise en œuvre et la formation, et l'attention de la direction peut être détournée pour que celle-ci assure l'intégration fructueuse de la nouvelle technologie pendant ce processus. Les problèmes de mise en œuvre associés aux systèmes administratifs peuvent nuire au rendement financier, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de la société.

Acquisitions récentes

Le regroupement d'Orbit et de Garant le 31 juillet 2007 et l'acquisition de Drift (et des biens de Phyl-Don) le 16 avril 2007 sont des développements récents, et la société peut être soumise à des risques commerciaux ou à des dettes pour lesquels elle peut ne pas être entièrement indemnisée ou assurée. L'intégration continue des systèmes informatiques, de l'équipement et du personnel existants et nouveaux peut avoir des répercussions sur le succès des acquisitions. Toute question découlant de l'intégration des entreprises acquises, y compris l'intégration du logiciel comptable, peut nécessiter d'importantes ressources au chapitre de la direction, des finances ou du personnel, qui seraient autrement disponibles pour le développement et l'expansion continus de l'exploitation existante de la société. Si une telle situation devait se produire, elle pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur le rendement financier, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la société.

Accès aux foreuses

En raison de la demande croissante de services de forage dans le monde, l'industrie connaît un resserrement de l'offre d'équipement de forage, y compris les foreuses, ce qui pourrait nuire à la capacité de la société de faire croître son entreprise.

La société a atteint sa capacité

La société a presque atteint sa capacité selon le nombre et le type de foreuses qui lui appartiennent actuellement. L'équipement est souvent situé dans des endroits éloignés ou isolés et peut être difficile à déplacer pour en optimiser la capacité. La disponibilité des biens non durables utilisés par la société dans son exploitation de services de forage marque des retards croissants en raison de la demande mondiale de services de forage. Rien ne garantit que la société disposera d'un approvisionnement suffisant de biens non durables dans les délais requis ou aux coûts actuels pour appuyer son exploitation existante ou sa croissance. La capacité de la société de remplir ses obligations contractuelles avec ses clients et de croître son entreprise pourrait en subir les contrecoups, et ses produits d'exploitation et sa rentabilité pourraient s'en trouver réduits si celle-ci ne peut acquérir un approvisionnement sûr en biens non durables dans les délais requis ou à un prix viable sur le plan économique.

Approvisionnement en biens durables

La solide croissance de la société a imposé des pressions sur la capacité de Soudure Royale et de X-Spec de fabriquer et de livrer à la société de nouvelles foreuses et de nouveaux biens non durables, respectivement. Toute incidence défavorable sur la capacité de Soudure Royale et de X-Spec de livrer leurs produits peut entraver la possibilité, pour la société, d'augmenter sa capacité et d'accroître ou de maintenir ses produits d'exploitation et sa rentabilité.

Demande de foreuses

Les prix actuels des substances utiles ont occasionné une hausse de la demande de services de forage et une augmentation de l'offre de foreuses. Si la demande de services de forage devait diminuer, ce marché pourrait connaître un approvisionnement excédentaire de foreuses, ce qui pourrait occasionner une pression sur les marges et une perte de part de marché pour la société et pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur le rendement financier, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de celle-ci. En outre, si la demande de foreuses marque un recul, la contribution de Soudure Royale à la rentabilité et aux flux de trésorerie de la société diminuerait selon toutes attentes.

Concurrence

La société relève une concurrence intense de la part de plusieurs grandes sociétés de services de forage et de bon nombre de concurrents régionaux plus petits. Certains des concurrents de la société font partie du secteur des services de forage depuis plus longtemps qu'elle et ceux-ci ont des ressources, notamment financières, considérablement supérieures aux siennes. Une intensification de la concurrence dans le marché des services de forage pourrait nuire à la part de marché actuelle, à la rentabilité et aux occasions de croissance de la

société. Le coût en capital de l'acquisition d'appareils de forage est relativement peu élevé, ce qui permet aux concurrents de financer l'expansion et donne à de nouveaux concurrents l'occasion d'apparaître sur le marché. Cette dynamique soumet la société au risque d'une baisse de sa part de marché et de l'étendue de sa croissance géographique, ainsi que de ses revenus et de ses marges pour son entreprise existante. De même, rien ne garantit que l'avantage d'échelle dont jouit actuellement la société dans la région de Val-d'Or se poursuivra. Toute érosion de la situation concurrentielle de la société pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur l'entreprise, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de croissance de celle-ci.

Une importante partie des services de forage est liée à l'obtention de contrats par un processus d'appels d'offres concurrentielles. La société pourrait perdre de nouveaux contrats concurrentiels au profit de concurrents si elle n'est pas en mesure de démontrer la fiabilité de son rendement, sa compétence technique et la compétitivité de ses prix dans le cadre du processus d'appels d'offres ou encore si des sociétés minières choisissent de ne pas recourir au processus d'appels d'offres.

Incapacité de soutenir et de gérer la croissance

Les produits d'exploitation de la société ont augmenté au cours des dernières années par suite du regroupement d'Orbit et de Garant et de l'acquisition de Drift, ainsi que d'une hausse de la demande de services de forage au pays et à l'étranger. La capacité de la société de soutenir sa croissance dépendra de divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté, y compris, notamment, les prix des substances utiles, la capacité des sociétés minières d'obtenir un financement et la demande de matières premières provenant d'économies émergentes d'envergure comme les économies de BRIC. En outre, la société est soumise à divers risques commerciaux habituellement associés aux sociétés en croissance. La croissance et l'expansion futures pourraient imposer de lourdes contraintes sur le personnel de direction de la société et obligeront vraisemblablement celle-ci à recruter un personnel de direction additionnel.

Rien ne garantit que la société pourra gérer efficacement l'expansion de son exploitation (y compris toute acquisition), qu'elle pourra soutenir ou accélérer sa croissance ou que cette croissance, si elle est réalisée, entraînera une exploitation rentable, qu'elle sera en mesure d'attirer et de conserver le personnel de direction suffisant s'avérant nécessaire à sa croissance continue ou qu'elle sera en mesure d'effectuer avec succès des investissements ou des acquisitions stratégiques. Si elle ne parvient pas à exécuter n'importe laquelle des mesures précitées, des conséquences défavorables importantes pourraient s'ensuivre sur son rendement financier, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance.

Stratégie d'acquisitions futures

La société entend poursuivre sa croissance au moyen d'acquisitions, en plus de la croissance organique. Le secteur des services de forage fait l'objet d'une concurrence considérable pour les cibles d'acquisition attrayantes. Il est impossible d'assurer que des occasions d'acquisitions futures existeront à des conditions acceptables, ni que les entités nouvellement acquises ou développées seront intégrées avec succès à l'exploitation de la société. Par surcroît, la société ne peut donner aucune assurance qu'elle sera en mesure d'obtenir un financement adéquat à des conditions acceptables pour donner suite à cette stratégie.

Contrats avec les clients

Les contrats de forage en surface des clients de la société ont habituellement une durée de six à douze mois, et ses contrats de forage souterrain des clients ont en général une durée d'un à deux ans et peuvent être annulés par le client à peu d'avis dans des circonstances prescrites, moyennant un montant limité payable à la société ou encore sans qu'aucun montant ne lui soit payable. Il existe un risque que les contrats existants ne soient pas renouvelés ou remplacés. Si la société ne parvient pas à renouveler ou à remplacer certains ou l'ensemble de ces contrats existants ou si des contrats existants sont annulés, des répercussions défavorables importantes pourraient s'ensuivre sur son rendement financier, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, le regroupement des clients de la société pourrait nuire aux résultats d'exploitation et à la situation financière de celle-ci.

Expansion et instabilité à l'étranger

L'expansion internationale comporte des risques politiques et économiques supplémentaires. Certains des pays et des territoires ciblés par la société à des fins d'expansion connaissent une industrialisation et une urbanisation et n'ont pas de stabilité économique, politique ou sociale que bon nombre de pays développés possèdent maintenant. D'autres pays ont connu une instabilité politique ou économique dans le passé et peuvent être soumis à des risques indépendants de la volonté de la société, comme une guerre ou des troubles civils, l'instabilité politique, sociale et économique, la corruption, la nationalisation, le terrorisme, l'expropriation sans dédommagement équitable ou l'annulation de droits contractuels, des changements marqués dans les politiques gouvernementales, la défaillance de règles de droit et de la réglementation et de nouveaux tarifs et taxes et d'autres obstacles. Il existe un risque que l'exploitation, l'actif, le personnel ou le rapatriement des produits d'exploitation de la société soit entravé ou subisse les répercussions défavorables de facteurs liés à l'expansion internationale de la société et nuise considérablement au rendement financier, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Risques d'exploitation et responsabilité

Les risques liés au forage comprennent, dans le cas du personnel, les blessures corporelles et les pertes de vie et, dans le cas de la société, l'endommagement et la destruction des biens et de l'équipement, le rejet de substances dangereuses dans l'environnement et l'interruption ou l'arrêt de l'exploitation des chantiers de forage en raison de conditions d'exploitation dangereuses des foreuses. Si l'un de ces événements se produisait, il pourrait avoir des conséquences défavorables pour la société et entraîner notamment des pertes financières, la perte du personnel clé et des poursuites judiciaires et ternir sa réputation.

De plus, des procédés internes, des gens ou des systèmes qui ne sont pas à la hauteur ou qui présentent des lacunes, tout comme des événements externes, pourraient avoir une incidence défavorable sur le rendement opérationnel et financier de la société. Le risque de ce genre de perte, connu comme un risque opérationnel, est présent dans tous les aspects de l'entreprise de la société, y compris, notamment, la perturbation des activités, les pannes technologiques, le vol et la fraude, l'endommagement des biens, la sécurité du personnel, les questions de conformité avec la réglementation ou les questions d'intégration des activités, y compris l'intégration des systèmes informatiques de comptabilité d'Orbit et de Garant. La société a connu des changements marqués au cours des 18 derniers mois, y compris la relocalisation du siège social opérationnel de la société de Rouyn-Noranda (Québec) à Val-d'Or (Québec), ainsi que la mise en application de nouveaux systèmes comptables, de gestion des stocks et de technologie de l'information sur l'exploitation. Le nombre et l'ampleur des changements, ainsi que la possibilité que la société puisse ne pas être en mesure de mettre les changements en application avec succès peuvent nuire au rendement de l'entreprise, de même qu'à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives d'entreprise de la société.

Risque lié aux devises

La société a actuellement une exposition totalisant quelque 3,5 millions de dollars US de ses produits d'exploitation portant surtout sur l'entreprise de forage en surface par circulation inverse exploitée par Drift. Rien ne saurait garantir que ce risque ne changera pas à l'avenir et qu'une importante partie des produits d'exploitation de la société pourrait être libellée dans une ou plusieurs monnaies autres que le dollar canadien, dont les fluctuations pourraient nuire au rendement financier, à la situation financière et aux flux de trésorerie de celle-ci.

Interruptions des activités

Les interruptions des activités résultant de divers facteurs, y compris l'intervention de la réglementation, les retards dans les approbations et les permis nécessaires, les questions de santé et de sécurité ou l'engorgement au niveau de l'approvisionnement concernant les intrants relatifs aux produits. De plus, la société fait affaire dans divers endroits géographiques, dont certains sont plus propices aux conditions météorologiques inclementes et aux catastrophes, notamment naturelles. Si l'une de ces situations ou si toute interruption des affaires devait se produire, des conséquences défavorables importantes pourraient s'ensuivre sur le rendement financier, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la société.

Risque lié à la réputation de la société

Les risques liés à la réputation de la société pourraient inclure toute publicité négative, véridique ou non, et pourraient entraîner une baisse du bassin de clients de la société et avoir des répercussions défavorables importantes sur le rendement financier, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de celle-ci. Tous les risques ont une incidence sur sa réputation et à ce titre, les risques liés à sa réputation ne peuvent être gérés de façon isolée par rapport aux autres types de risque. Chaque membre du personnel et chaque représentant de la société sont chargés de préserver la solide réputation de celle-ci en respectant l'ensemble des politiques, lois et règlements applicables, ainsi qu'en créant des expériences positives auprès des clients et des intervenants de la société, ainsi que du public.

Volatilité des produits d'exploitation et des flux de trésorerie

La société connaît de faibles fluctuations saisonnières de ses produits d'exploitation et de ses flux de trésorerie, puisque les mines à la grandeur de l'industrie ferment pour de courtes périodes entre décembre et juillet. Cette variation peut entraîner la volatilité du cours des actions ordinaires.

Manque d'expérience dans la gestion d'une entité publique

La direction a toujours exploité l'entreprise de la société en tant que série de sociétés détenues en propriété privée. Les personnes qui constitueront l'équipe de haute direction de la société n'ont jamais eu la responsabilité de gérer une entité ouverte. Si ces personnes ne peuvent gérer une entité publique de façon satisfaisante et voir à ce que la société respecte toutes les exigences s'appliquant aux entités publiques, notamment les exigences d'information continue, celle-ci pourrait en subir les contrecoups.

Exigences relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité et considérations connexes

L'exploitation de la société est soumise à une vaste gamme de lois et de règlements, ainsi que de permis et d'autres approbations de niveaux fédéral, provincial, étatique et local, y compris ceux qui portent sur la protection de l'environnement et la santé et la sécurité des travailleurs régissant, notamment, les émissions atmosphériques, les évacuations d'eau, les déchets non dangereux et dangereux (y compris les eaux usées), l'entreposage, la manutention, l'élimination et le nettoyage de marchandises dangereuses et de matières dangereuses comme les produits chimiques, les mesures correctives résultant de rejets et la santé et la sécurité des travailleurs au Canada et ailleurs (les *exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité*). Par suite de son exploitation, la société peut participer de temps à autre à des instances et à des enquêtes administratives et judiciaires concernant les exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Les instances ou les enquêtes futures pourraient avoir des conséquences défavorables importantes sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

Le personnel de la société doit se rendre aux chantiers avec les clients de celle-ci, dont bon nombre insistent sur la conformité avec les politiques internes en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Les activités à ces chantiers peuvent comporter des dangers d'exploitation qui peuvent occasionner des blessures corporelles et des pertes de vie. Rien ne peut garantir que l'assurance de la société sera suffisante ou efficace en toutes circonstances ou contre toutes les réclamations ou tous les dangers auxquels elle peut être assujettie ou encore qu'elle sera en mesure de continuer à obtenir une protection adéquate. Une réclamation accueillie ou des dommages résultant d'un danger contre lequel la société n'est pas pleinement assurée pourraient nuire aux résultats d'exploitation de celle-ci. De plus, si la société est perçue comme ne mettant pas adéquatement en application les politiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ses relations avec ses clients peuvent se détériorer, ce qui pourrait occasionner la perte de contrats et limiter sa capacité d'en obtenir de nouveaux.

Limites des assurances

La société a une assurance des biens, de la responsabilité civile générale et des pertes d'exploitation. Toutefois, rien ne garantit que cette assurance continuera d'être offerte de façon économique, que tous les événements qui pourraient donner lieu à une perte ou à une responsabilité peuvent être assurés, ni que les

montants d'assurance seront en tout temps suffisants pour couvrir chaque perte ou réclamation qui pourrait se produire à l'égard des biens ou de l'exploitation de la société.

Changements apportés à la législation et à la réglementation

Des changements apportés aux lois, règles, règlements ou politiques touchant l'entreprise de la société auraient des répercussions sur celle-ci et pourraient nuire considérablement à son exploitation et à son rendement financier.

Risque lié à la législation et à la réglementation

L'industrie minière et le secteur du forage sont assujettis à une réglementation très stricte sur le plan légal et environnemental et en matière de santé et de sécurité. Si la société ne respecte pas ces règlements, elle pourrait se voir soumise à des pénalités, y compris des amendes ou une interruption de ses activités, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur sa santé financière et son potentiel de gains futurs. En outre, les clients des services d'exploration minière de la société sont également assujettis à une réglementation similaire sur le plan légal et en matière de santé et de sécurité, ce qui pourrait avoir une incidence marquée sur leur décision d'aller de l'avant avec des travaux d'exploration minérale ou de mise en valeur de mines et lui nuire ainsi indirectement.

Risque lié à la structure et aux actions ordinaires

Absence de marché public antérieur

Avant le placement, il n'existait aucun marché public pour les actions ordinaires. Le prix du premier appel public à l'épargne a été fixé par négociation entre la société, les actionnaires vendeurs et les preneurs fermes en fonction de plusieurs facteurs et peut n'avoir aucun lien avec le prix auquel les actions ordinaires seront négociées sur le marché public après le placement. Voir la rubrique *Mode de placement*.

Risques liés au marché des actions

Tout placement dans des actions comporte un risque. Le prix du marché de titres comme les actions ordinaires de la société est soumis à de nombreux facteurs, dont, notamment, la conjoncture générale du marché, les fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation de celle-ci, les changements dans ses estimations des résultats futurs de son exploitation ou des analystes de valeurs mobilières, les risques recensés dans la présente section et d'autres facteurs. En outre, les marchés financiers ont connu des fluctuations marquées des cours et des volumes qui, parfois, n'étaient pas reliées au rendement d'exploitation des émetteurs des industries au sein desquelles ils faisaient affaire. En conséquence, les actions ordinaires peuvent être négociées à un prix supérieur ou inférieur au prix d'offre.

Influence des actionnaires existants

À la clôture du placement, les investisseurs privés en actions et Pierre Alexandre détiendront ou contrôleront, directement ou indirectement, respectivement quelque 17 % et 32 % des actions ordinaires en circulation d'Orbit Garant (14 % et 30 % si l'option en cas d'attribution excédentaire est levée intégralement). En outre, Pierre Alexandre, Gesco (dont Pierre Alexandre est actionnaire à 90 % et Éric Alexandre, à 5 %), Éric Alexandre et les investisseurs privés en actions concluront la convention de vote à la clôture, tel qu'il est décrit sous la rubrique *Arrangements avec les actionnaires existants — Arrangements de vote*, aux termes de laquelle Orbit Garant s'est engagée à désigner MM. Pierre Alexandre, Éric Alexandre et James Johnson (un commettant des investisseurs privés en actions) et quatre administrateurs indépendants (deux devant être proposés par les investisseurs privés en actions et deux par MM. Pierre Alexandre et Éric Alexandre) à l'élection au conseil d'administration d'Orbit Garant, et les actionnaires ont convenu d'exercer les votes afférents à leurs actions ordinaires en faveur de leur élection. Les actionnaires qui sont parties à la convention de vote conviendront également d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires de la même manière à l'égard de toute question pouvant être soumise au vote des actionnaires d'Orbit Garant. Par conséquent, ces actionnaires auront la faculté d'influencer l'orientation et les politiques stratégiques d'Orbit Garant, notamment une fusion, un regroupement ou une vente de l'ensemble ou de la quasi-totalité des biens de celle-ci, ou encore

l'élection et la composition du conseil d'administration d'Orbit Garant. Cette faculté d'influencer le contrôle et l'orientation d'Orbit Garant pourrait réduire l'attrait de celle-ci comme cible pour des offres publiques d'achat et de regroupements d'entreprises possibles et avoir un effet correspondant sur le cours de ses actions.

Placements futurs d'actions ordinaires par les actionnaires existants de la société

À la clôture du placement, les investisseurs privés en actions et Pierre Alexandre détiendront ou contrôleront, directement ou indirectement, respectivement quelque 17 % et 32 % des actions ordinaires en circulation d'Orbit Garant (14 % et 30 % si l'option en cas d'attribution excédentaire est levée intégralement). Même si les actionnaires d'Orbit Garant sont assujettis à certaines dispositions de « moratoire » pendant une période limitée, si un ou plusieurs de ces actionnaires vendaient un grand nombre d'actions ordinaires sur le marché public, le cours de celles-ci pourrait régresser. En outre, la perception par le public que de telles ventes peuvent survenir pourrait aussi réduire le cours des actions ordinaires sur le marché.

Dilution

Orbit Garant peut recueillir des fonds additionnels à l'avenir en émettant des titres de participation. Les porteurs d'actions ordinaires n'auront aucun droit de préemption relativement à ces autres émissions. Orbit Garant peut émettre des actions ordinaires additionnelles dans le cadre de la levée d'options accordées avant ou après la conclusion du placement. Selon le prix auquel ces titres sont émis, ces émissions de titres de participation supplémentaires pourraient diluer considérablement les participations des porteurs d'actions ordinaires.

Paiements de dividendes

Orbit Garant ne prévoit pas payer des dividendes puisqu'elle entend affecter les liquidités à sa croissance future ou au remboursement de sa dette. De plus, la nouvelle convention de crédit imposera des restrictions sur sa capacité de déclarer ou de payer des dividendes.

CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats suivants sont les contrats importants de la société, sauf les contrats conclus dans le cours ordinaire des affaires, qui ont été conclus (a) depuis le 1^{er} juin 2006 (soit le début du dernier exercice se terminant avant la date du présent prospectus) ou (b) avant le 1^{er} juin 2006 et qui sont encore en vigueur :

- i) la convention de prise ferme indiquée sous la rubrique *Mode de placement*;
- ii) la convention d'achat d'actions d'Orbit;
- iii) la convention d'achat de biens datée du 1^{er} février 2007 concernant la cession des biens d'Orbit à Forage Orbit Garant, s.e.n.c./Orbit Garant Drilling, société en nom collectif;
- iv) la nouvelle convention de crédit;
- v) le régime d'options antérieur; et
- vi) le nouveau régime d'options.

Des exemplaires des conventions précitées peuvent ou pourront être consultés sur Internet, à l'adresse www.sedar.com.

DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Sauf tel qu'il est divulgué ailleurs dans le présent prospectus, aucun administrateur, membre de la haute direction ni actionnaire qui est propriétaire réel de plus de 10 % des actions ordinaires en circulation ou qui exerce un contrôle ou une emprise sur celles-ci, directement ou indirectement, ni aucune personne leur étant liée ni aucun membre de leur groupe, n'a ni n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération réalisée au cours des trois dernières années ou dans une opération proposée qui s'est avérée ou qui s'avérera importante pour la société.

LITIGES EN COURS

La société fait l'objet de certaines réclamations et poursuites judiciaires de temps à autre dans le cours de l'exercice de son entreprise. Sauf en ce qui a trait aux poursuites judiciaires auxquelles elle participe dans le cours ordinaire de ses affaires et qui, à son avis, ne sont pas importantes, la société ne fait actuellement l'objet d'aucune poursuite judiciaire.

EXPERTS

Certaines questions d'ordre juridique concernant les actions ordinaires proposées dans le présent prospectus sont tranchées par Goodmans LLP, pour le compte d'Orbit Garant et des actionnaires vendeurs, et par Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l., s.r.l., pour le compte des preneurs fermes.

VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les vérificateurs d'Orbit Garant sont Samson Bélair Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., au 155, Dallaire, Rouyn-Noranda (Québec), Canada. L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires est Compagnie Trust CIBC Mellon, à ses établissements principaux situés à Toronto (Ontario).

PROMOTEURS

1684182 Ontario et 1684182 International peuvent, chacune, être considérées comme un promoteur d'Orbit Garant au sens des lois sur les valeurs mobilières pertinentes du Canada. 1684182 Ontario vend 1 074 195 actions ordinaires conformément au présent prospectus et détiendra 1 512 564 actions ordinaires, soit 4,7 % des actions ordinaires en circulation immédiatement après la conclusion du placement (dans l'hypothèse où l'option en cas d'attribution excédentaire n'est pas levée). 1684182 International vend 2 825 805 actions ordinaires conformément au présent prospectus et détiendra 3 978 986 actions ordinaires, soit 12,3 % des actions ordinaires en circulation, immédiatement après la conclusion du placement (dans l'hypothèse où l'option en cas d'attribution excédentaire n'est pas levée).

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur ou à l'acquéreur un droit de résolution. Ce droit ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du prospectus et des modifications. Dans plusieurs provinces et territoires, la législation permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus contient de l'information fautive ou trompeuse ou ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans des délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

TABLE DES MATIÈRES DES ÉTATS FINANCIERS

	<u>Page</u>
Consentement des vérificateurs — Forage Orbit Inc.	F-2
Consentement des vérificateurs — Forages Garant & Frères Inc.	F-3
Consentement des vérificateurs — Forage Orbit Garant Inc.	F-4
États financiers consolidés vérifiés de Forage Orbit Garant Inc. pour la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007 et états financiers intermédiaires consolidés non vérifiés d'Orbit Garant pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 31 mars 2008 et pour le trimestre et le semestre terminés le 31 mars 2007	F-5
États financiers consolidés vérifiés de Forage Orbit Inc. pour les exercices terminés les 31 janvier 2007 et 2006	F-29
États financiers consolidés vérifiés de Forages Garant & Frères Inc. pour le trimestre terminé le 30 septembre 2006 et pour les exercices terminés les 30 juin 2006 et 2005	F-44
État des résultats et du résultat étendu consolidé pro forma non vérifié de Forage Orbit Garant Inc. pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2007	F-57
États des résultats et du résultat étendu consolidés pro forma non vérifiés de Forage Orbit Garant Inc. pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 et la période de douze mois et le trimestre terminés le 31 mars 2007	F-61

CONSETEMENT DES VÉRIFICATEURS DE FORAGE ORBIT INC.

Nous avons lu le prospectus de Forage Orbit Garant Inc. (la « Société ») daté du 20 juin 2008 relatif au placement d'actions ordinaires de la Société (le « prospectus »). Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention du vérificateur sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit inclus dans le prospectus susmentionné notre rapport aux administrateurs de Forage Orbit Inc. portant sur les bilans consolidés de Forage Orbit Inc. aux 31 janvier 2007 et 2006 et sur les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis (du déficit) et des flux de trésorerie pour chacun des exercices de la période de deux ans terminée le 31 janvier 2007. Notre rapport est daté du 28 mars 2007.

(signé) SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Rouyn-Noranda (Québec)
Le 20 juin 2008

CONSETEMENT DES VÉRIFICATEURS DE FORAGES GARANT & FRÈRES INC.

Nous avons lu le prospectus de Forage Orbit Garant Inc. (la « Société ») daté du 20 juin 2008 relatif au placement d'actions ordinaires de la Société (le « prospectus »). Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention du vérificateur sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit inclus dans le prospectus susmentionné notre rapport aux administrateurs de Forages Garant & Frères Inc. portant sur les bilans de Forages Garant & Frères Inc. au 30 septembre 2006 et au 30 juin 2006 et 2005 et sur les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour le trimestre terminé le 30 septembre 2006 et chacun des exercices de la période de deux ans terminée le 30 juin 2006. Notre rapport est daté du 15 novembre 2007.

(signé) SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Rouyn-Noranda (Québec)
Le 20 juin 2008

CONSETEMENT DES VÉRIFICATEURS DE FORAGE ORBIT GARANT INC.

Nous avons lu le prospectus de Forage Orbit Garant Inc. (la « Société ») daté du 20 juin 2008 relatif au placement d'actions ordinaires de la Société (le « prospectus »). Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention du vérificateur sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit inclus dans le prospectus susmentionné notre rapport aux administrateurs de la Société portant sur le bilan consolidé de la Société au 30 juin 2007 et sur les états consolidés des résultats et du résultat étendu, des bénéfices non répartis, du cumul des autres éléments du résultat étendu et des flux de trésorerie pour la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007. Notre rapport est daté du 16 novembre 2007 (le 20 juin 2008 pour la note 18).

(signé) SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Rouyn-Noranda (Québec)
Le 20 juin 2008

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
Forage Orbit Garant Inc.

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Forage Orbit Garant Inc. au 30 juin 2007 et les états consolidés des résultats et du résultat étendu, des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu et des flux de trésorerie pour la période de neuf mois terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 30 juin 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période de neuf mois terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé) SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Rouyn-Noranda, le 16 novembre 2007
(le 20 juin 2008 pour la note 18)

FORAGE ORBIT GARANT INC.
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU

	31 mars 2008 (trimestre) (non vérifié) \$	31 mars 2007 (trimestre) (non vérifié) \$	31 mars 2008 (période de neuf mois) (non vérifié) \$	31 mars 2007 (semestre) (non vérifié) \$	30 juin 2007 (période de neuf mois) \$
PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	22 070 986	13 127 435	57 502 957	18 853 888	36 732 820
COÛT DES PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	<u>14 555 294</u>	<u>9 348 029</u>	<u>37 423 033</u>	<u>13 635 178</u>	<u>26 132 158</u>
MARGE BRUTE	<u>7 515 692</u>	<u>3 779 406</u>	<u>20 079 924</u>	<u>5 218 710</u>	<u>10 600 662</u>
CHARGES					
Frais généraux et administratifs	1 429 338	847 416	3 543 319	1 041 056	1 989 799
Amortissement des immobilisations	610 793	557 373	1 860 346	895 063	1 673 821
Amortissement des actifs incorporels	1 005 501	867 609	3 016 501	1 459 436	2 464 935
Frais de gestion	62 500	62 500	187 500	125 000	187 500
Frais d'intégration	—	26 716	160 925	26 716	255 697
Perte (gain) à la vente d'immobilisations . . .	4 200	6 972	22 775	6 972	(130 461)
Perte (gain) de change	(13 224)	391	30 022	391	17 131
Intérêts sur la dette à long terme	349 866	360 670	1 102 161	562 798	952 796
Intérêts et frais bancaires	174 332	40 997	378 531	43 293	109 867
	<u>3 623 306</u>	<u>2 770 644</u>	<u>10 302 080</u>	<u>4 160 725</u>	<u>7 521 085</u>
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	3 892 386	1 008 762	9 777 844	1 057 985	3 079 577
AUTRES PRODUITS	—	71 866	4 111	76 648	88 054
PARTICIPATION AUX RÉSULTATS D'UNE SOCIÉTÉ SATELLITE	<u>127 493</u>	<u>—</u>	<u>283 323</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	4 019 879	1 080 628	10 065 278	1 134 633	3 167 631
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (note 12)					
Exigibles	1 465 411	634 803	3 897 207	852 133	2 082 857
Futurs	(269 452)	(242 480)	(1 792 421)	(428 491)	(898 599)
	<u>1 195 959</u>	<u>392 323</u>	<u>2 104 786</u>	<u>423 642</u>	<u>1 184 258</u>
BÉNÉFICE AVANT PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	2 823 920	688 305	7 960 492	710 991	1 983 373
PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	<u>—</u>	<u>50 992</u>	<u>—</u>	<u>50 992</u>	<u>84 280</u>
BÉNÉFICE NET	2 823 920	637 313	7 960 492	659 999	1 899 093
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU, DÉDUCTION FAITE DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DE 0 \$ (6 313 \$ au 30 juin 2007)					
Perte non réalisée sur les placements disponibles à la vente	<u>—</u>	<u>(29 175)</u>	<u>(4 165)</u>	<u>(29 175)</u>	<u>(30 359)</u>
RÉSULTAT ÉTENDU	<u>2 823 920</u>	<u>608 138</u>	<u>7 956 327</u>	<u>630 824</u>	<u>1 868 734</u>
Bénéfice par action (note 11)					
De base	0,11	0,03	0,32	0,05	0,11
Dilué	<u>0,11</u>	<u>0,03</u>	<u>0,31</u>	<u>0,04</u>	<u>0,10</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.
ÉTAT CONSOLIDÉ DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS ET DU CUMUL DES
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	31 mars 2008 (trimestre) <u>(non vérifié)</u> \$	31 mars 2007 (trimestre) <u>(non vérifié)</u> \$	31 mars 2008 (période de neuf mois) <u>(non vérifié)</u> \$	31 mars 2007 (semestre) <u>(non vérifié)</u> \$	30 juin 2007 (période de neuf mois) <u>(non vérifié)</u> \$
ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS					
SOLDE AU DÉBUT	7 035 665	22 686	1 899 093	—	—
BÉNÉFICE NET	2 823 920	637 313	7 960 492	659 999	1 899 093
DIVIDENDES	<u>(133 456)</u>	<u>—</u>	<u>(133 456)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
SOLDE À LA FIN	<u>9 726 129</u>	<u>659 999</u>	<u>9 726 129</u>	<u>659 999</u>	<u>1 899 093</u>
ÉTAT DU CUMUL DES AUTRES					
ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU					
SOLDE AU DÉBUT	(34 524)	—	(30 359)	—	—
PERTE NON RÉALISÉE SUR LES PLACEMENTS DISPONIBLES À LA VENTE	<u>—</u>	<u>(29 175)</u>	<u>(4 165)</u>	<u>(29 175)</u>	<u>(30 359)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>(34 524)</u>	<u>(29 175)</u>	<u>(34 524)</u>	<u>(29 175)</u>	<u>(30 359)</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.
BILAN CONSOLIDÉ

	<u>31 mars 2008</u>	<u>30 juin 2007</u>
	(non vérifié) \$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	788 082	—
Trésorerie en fiducie	—	188 556
Débiteurs	18 961 715	12 510 821
Stocks	17 376 352	10 518 346
Charges payées d'avance	654 656	249 402
	<u>37 780 805</u>	<u>23 467 125</u>
PLACEMENTS À LONG TERME (note 5)	740 158	402 116
IMMOBILISATIONS (note 6)	20 225 622	18 612 212
ÉCART D'ACQUISITION (note 7)	18 572 965	17 422 044
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	9 228 564	12 245 065
	<u>86 548 114</u>	<u>72 148 562</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire (note 8)	488 422	1 494 525
Emprunt bancaire (note 8)	6 700 000	1 500 000
Créditeurs et charges à payer	12 715 949	7 228 104
Dépôts des clients	988 151	469 355
Montant à payer au titre d'une clause de contrepartie conditionnelle, ne portant pas intérêt	1 125 000	2 000 000
Avances consenties par des actionnaires, ne portant pas intérêt, sans modalité précise de remboursement	965 632	631 198
Impôts exigibles	1 163 285	2 049 122
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 9)	4 593 114	3 596 702
Tranche à court terme des obligations locatives (note 10)	38 873	—
	<u>28 778 426</u>	<u>18 969 006</u>
DETTE À LONG TERME (note 9)	19 176 757	20 877 193
OBLIGATIONS LOCATIVES (note 10)	195 118	—
IMPÔTS FUTURS (note 12)	4 914 772	6 707 193
	<u>53 065 073</u>	<u>46 553 392</u>
ENGAGEMENTS (notes 3 et 14)		
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 11)	23 791 436	23 726 436
Bénéfices non répartis	9 726 129	1 899 093
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(34 524)	(30 359)
	<u>9 691 605</u>	<u>1 868 734</u>
	<u>33 483 041</u>	<u>25 595 170</u>
	<u>86 548 114</u>	<u>72 148 562</u>

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) ÉRIC ALEXANDRE
Administrateur

(signé) JAMES C. JOHNSON
Administrateur

FORAGE ORBIT GARANT INC.
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31 mars 2008 (trimestre) (non vérifié) \$	31 mars 2007 (trimestre) (non vérifié) \$	31 mars 2008 (période de neuf mois) (non vérifié) \$	31 mars 2007 (semestre) (non vérifié) \$	30 juin 2007 (période de neuf mois) \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Bénéfice net	2 823 920	637 313	7 960 492	659 999	1 899 093
Éléments sans incidence sur la trésorerie :					
Amortissement des immobilisations	610 793	557 373	1 860 346	895 063	1 673 821
Amortissement des actifs incorporels	1 005 501	867 609	3 016 501	1 459 436	2 464 935
Perte (gain) à la vente d'immobilisations	4 200	6 972	22 775	6 972	(130 461)
Amortissement des frais de financement	9 393	5 850	28 179	5 850	11 708
Impôts futurs	(269 452)	(242 480)	(1 792 421)	(428 491)	(898 599)
Participation aux résultats d'une société satellite	(127 493)	—	(283 323)	—	—
Part des actionnaires sans contrôle	—	50 992	—	50 992	84 280
	<u>4 056 862</u>	<u>1 883 629</u>	<u>10 812 549</u>	<u>2 649 821</u>	<u>5 104 777</u>
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 13)	<u>(3 113 086)</u>	<u>(4 165 229)</u>	<u>(8 593 350)</u>	<u>(3 450 520)</u>	<u>(3 485 913)</u>
	<u>943 776</u>	<u>(2 281 600)</u>	<u>2 219 199</u>	<u>(800 699)</u>	<u>1 618 864</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Acquisition d'entreprises, compte tenu du découvert bancaire de 156 634 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007 (note 3)	—	(13 772 057)	(25 921)	(29 895 459)	(31 576 382)
Montant à payer au titre d'une clause de contrepartie conditionnelle	—	—	(2 000 000)	—	—
Acquisition d'immobilisations	(548 478)	(687 280)	(3 291 004)	(1 265 874)	(2 351 020)
Produit de la vente d'immobilisations	800	—	58 892	—	281 978
Avances consenties à une société actionnaire	(3)	—	(58 884)	—	—
Variation de la trésorerie en fiducie	190 380	(658 468)	188 556	(720 051)	(188 556)
	<u>(357 301)</u>	<u>(15 117 805)</u>	<u>(5 128 361)</u>	<u>(31 881 384)</u>	<u>(33 833 980)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Augmentation de l'emprunt bancaire	3 100 000	—	5 200 000	—	1 500 000
Produit de la dette à long terme	—	24 776 905	1 950 000	37 803 892	37 803 892
Remboursement de la dette à long terme	(1 021 341)	(14 354 863)	(2 665 898)	(18 440 323)	(18 754 240)
Remboursement des obligations locatives	(30 428)	—	(30 428)	—	—
Avances consenties par des actionnaires	159 899	608 516	334 434	608 516	631 198
Avances consenties par une société actionnaire	—	—	(16 305)	16 305	16 305
Réduction du capital déclaré	—	(988 564)	—	(988 564)	(988 564)
Émission d'actions	—	2 012 000	65 000	9 512 000	10 512 000
Dividendes versés	(133 456)	—	(133 456)	—	—
	<u>2 074 674</u>	<u>12 053 994</u>	<u>4 703 347</u>	<u>28 511 826</u>	<u>30 720 591</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE					
	2 661 149	(5 345 411)	1 794 185	(4 170 257)	(1 494 525)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT					
	<u>(2 361 489)</u>	<u>1 175 154</u>	<u>(1 494 525)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 13)					
	<u>299 660</u>	<u>(4 170 257)</u>	<u>299 660</u>	<u>(4 170 257)</u>	<u>(1 494 525)</u>
Renseignements supplémentaires (note 13)					

FORAGE ORBIT GARANT INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

(les montants au 31 mars 2008 et pour la période de neuf mois et le trimestre terminés à cette date, ainsi que pour le semestre et trimestre terminés le 31 mars 2007 ne sont pas vérifiés)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forage Orbit Garant Inc. (la « Société »), regroupée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités principalement dans le domaine du forage au diamant en surface et souterrain, au Canada, aux États-Unis, en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

La Société est issue du regroupement survenu en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* entre Forages Garant & Frères Inc., Forage Garant GP Inc., 4382447 Canada Inc. et Ironbridge Equity Holdings Inc., conformément aux statuts de fusion datés du 31 janvier 2007. La société résultant du regroupement, portant alors la dénomination sociale Forages Garant & Frères Inc., a adopté la dénomination sociale Forages Orbit Garant Inc./Orbit Garant Drilling Inc. en vertu d'un certificat de modification daté du 31 janvier 2007, dénomination qu'elle a par la suite changée pour Forage Orbit Garant Inc./Orbit Garant Drilling Inc. en vertu d'un certificat de modification daté du 6 mars 2007.

Forages Garant & Frères Inc. résulte du regroupement de 4382463 Canada Inc. et de Forages Garant & Frères Inc. en vertu d'un certificat de regroupement daté du 1^{er} octobre 2006.

Forages Garant GP Inc., Ironbridge Equity Holdings Inc., 4382447 Canada Inc. et Placements Forages Garant s.e.c. ont été créées le 16 septembre 2006 et 4382463 Canada Inc., le 25 septembre 2006. Placements Forages Garant s.e.c. a été dissoute le 30 janvier 2007. Le tableau suivant présente l'actif net de chaque société constituante comme si le regroupement d'entreprises avait eu lieu le 16 septembre 2006, soit la date de constitution de 4382447 Canada Inc.

	<u>Actif net</u>
	\$
4382463 Canada Inc.	100
Forages Garant GP Inc.	100
Ironbridge Equity Holdings Inc.	100
4382447 Canada Inc.	<u>1</u>
	301
Élimination de placements intersociétés	<u>(300)</u>
	<u>1</u>

Les états financiers consolidés pour le trimestre et le semestre terminés le 31 mars 2007 et pour la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007, respectivement, tiennent compte des résultats d'exploitation comme si le regroupement d'entreprises avait eu lieu le 16 septembre 2006. Il n'y a eu aucune activité entre le 16 et le 29 septembre 2006.

3. ACQUISITION D'ENTREPRISES

Acquisition de Forages Garant & Frères Inc.

Le 30 septembre 2006, dans le cadre d'un accord d'émission d'actions entre 4382463 Canada Inc. et les actionnaires de Forages Garant & Frères Inc., 4382463 Canada Inc. a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Forages Garant & Frères Inc. pour une contrepartie totale de 17 530 771 \$ (excluant les coûts d'acquisition) payable au moyen de l'émission de 2 500 000 actions ordinaires de 4382463 Canada Inc. et d'un montant en espèces de 15 030 771 \$. Les résultats d'exploitation de Forages Garant & Frères Inc. sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet de l'acquisition. Le 30 septembre 2006, Forages Garant & Frères Inc. a été dissoute dans 4382463 Canada Inc., dans le cadre d'un regroupement des sociétés en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et la société résultante a par la suite changé sa dénomination sociale pour Forages Garant & Frères Inc.

Au terme de cette opération, un montant de 5 364 216 \$ a été comptabilisé au titre de l'écart d'acquisition, un montant de 7 000 000 \$ au titre des relations avec la clientèle et un montant de 910 000 \$ au titre d'un accord de non-concurrence. Ces montants ne sont pas déductibles d'impôts.

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(les montants au 31 mars 2008 et pour la période de neuf mois et le trimestre terminés à cette date, ainsi que pour le semestre et trimestre terminés le 31 mars 2007 ne sont pas vérifiés)

3. ACQUISITION D'ENTREPRISES (suite)

Acquisition de Forage Orbit Inc.

Le 31 janvier 2007, dans le cadre d'un accord d'émission d'actions entre la Société et les actionnaires de Forage Orbit Inc. (« Orbit »), la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Orbit pour une contrepartie totale de 24 031 195 \$ (excluant les coûts d'acquisition) payable au moyen de l'émission de 11 538 000 actions ordinaires de la Société et d'un montant en espèces de 12 493 195 \$. Les résultats d'exploitation d'Orbit sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition.

Au terme de cette opération, un montant de 4 881 547 \$ a été comptabilisé au titre de l'écart d'acquisition, un montant de 5 600 000 \$ au titre des relations avec la clientèle et un montant de 1 200 000 \$ au titre d'un accord de non-concurrence. Ces montants ne sont pas déductibles d'impôts.

Acquisition des actions de Drift Exploration Drilling Inc. (États-Unis) et de Drift de Mexico S.A. De C.V. et des actifs de Phyl-Don Holdings and Management Ltd.

Le 16 avril 2007, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Drift Exploration Drilling Inc. (une société américaine) et de Drift de Mexico S.A. De C.V. pour une contrepartie en espèces totale de 140 713 \$ (excluant les coûts d'acquisition), ainsi que la totalité des stocks d'exploitation et des immobilisations de Phyl-Don Holdings and Management Ltd. pour une contrepartie en espèces de 1 460 000 \$. Les résultats d'exploitation des entités respectives sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition.

Acquisition de 9116-9300 Québec Inc. (Soudure Royale Concept)

Le 31 mai 2007, la Société a acquis 25 % des actions ordinaires en circulation de 9116-9300 Québec Inc. pour une contrepartie de 165 000 \$ (excluant les coûts d'acquisition) payable au moyen de l'émission de 109 870 actions ordinaires de la Société.

Grâce à cette opération, la Société détient dorénavant la totalité des actions émises et en circulation de 9116-9300 Québec Inc.

Le prix d'achat des opérations susmentionnées a été réparti entre les actifs nets acquis selon leur juste valeur estimative comme suit :

	\$
Débiteurs	9 094 988
Stocks	8 781 160
Charges payées d'avance	53 225
Immobilisations	18 086 530
Investissement dans une société satellite	128 788
Placements à long terme	310 000
Actifs incorporels	
Relations avec la clientèle	12 600 000
Accord de non-concurrence	2 110 000
Écart d'acquisition	15 466 324
Découvert bancaire	(156 634)
Créditeurs et charges à payer	(6 570 050)
Dépôts des clients	(570 845)
Impôts exigibles	(702 403)
Dette à long terme	(5 396 230)
Impôts futurs	(7 612 105)
Prix d'achat	45 622 748
Contrepartie	
Montant en espèces (incluant les coûts d'acquisition de 2 295 069 \$)	31 419 748
Émission d'actions ordinaires	14 203 000
Total de la contrepartie	45 622 748

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(les montants au 31 mars 2008 et pour la période de neuf mois et le trimestre terminés à cette date, ainsi que pour le semestre et trimestre terminés le 31 mars 2007 ne sont pas vérifiés)

3. ACQUISITION D'ENTREPRISES (suite)

Contrepartie conditionnelle

Le prix d'achat de Forages Garant & Frères Inc. pouvait faire l'objet d'un ajustement d'un montant maximal de 2 000 000 \$ calculé en fonction de l'atteinte d'objectifs de bénéfice précis pour la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007. Ce niveau a été atteint et un montant à payer de 2 000 000 \$ a été comptabilisé à titre d'augmentation de l'écart d'acquisition et a été payé le 30 septembre 2007.

Le prix d'achat d'Orbit peut faire l'objet d'un ajustement d'un montant maximal de 2 250 000 \$ calculé en fonction de l'atteinte de niveaux de bénéfice précis pour les périodes se terminant les 31 janvier 2008, 2009 et 2010. Lorsque ces niveaux auront été atteints, un montant à payer sera comptabilisé à titre d'augmentation de l'écart d'acquisition. Le niveau de bénéfices précis a été atteint pour la période terminée le 31 janvier 2008 et un montant à payer de 1 125 000 \$ a été comptabilisé pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2008 à titre d'augmentation de l'écart d'acquisition. Se reporter à la note 18b).

Pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2008, un montant de 25 921 \$ a été comptabilisé à titre d'augmentation de l'écart d'acquisition à l'égard de coûts d'acquisition additionnels liés à ces acquisitions.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et incluent les principales conventions comptables suivantes :

Principes de consolidation

Les présents états financiers consolidés incluent les comptes de la Société et ceux de ses filiales en propriété exclusive comme suit :

Forage Orbit Garant, une société en nom collectif
9116-9300 Québec Inc. (détenue à 75 % depuis le 31 janvier 2007 et à 100 % depuis le 31 mai 2007) (se reporter à la note 3)
4378792 Canada Inc.
Drift Exploration Drilling Inc. (depuis le 16 avril 2007) (se reporter à la note 3)
Drift de Mexico S.A. De C.V. (depuis le 16 avril 2007) (se reporter à la note 3)

États financiers intermédiaires

Les résultats intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats pour toute période future. De l'avis de la direction, cette information a été préparée sur la même base que les états financiers vérifiés annuels et inclut tous les ajustements, comprenant uniquement les ajustements récurrents normaux, jugés nécessaires à la présentation fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des périodes présentées.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Classement

Trésorerie	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Placements en actions	Disponibles à la vente
Découvert bancaire	Autres passifs
Emprunt bancaire	Autres passifs
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs
Dépôts des clients	Autres passifs
Montant à payer au titre d'une clause de contrepartie conditionnelle	Autres passifs
Avances d'actionnaires	Autres passifs
Dettes à long terme	Autres passifs

FORAGE ORBIT GARANT INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(les montants au 31 mars 2008 et pour la période de neuf mois et le trimestre terminés à cette date, ainsi que pour le semestre et trimestre terminés le 31 mars 2007 ne sont pas vérifiés)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou désignés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, y compris les intérêts gagnés et les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et les pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Les passifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction correspondent aux passifs financiers non dérivés que la Société décide de désigner, au moment de la comptabilisation initiale, comme des instruments qu'elle comptabilisera par la suite à la juste valeur dans les autres intérêts débiteurs. Ces passifs financiers sont comptabilisés selon la même méthode que les actifs détenus à des fins de transaction. La Société n'a désigné aucun passif financier non dérivé comme détenu à des fins de transaction.

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent aux actifs financiers non dérivés désignés comme disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés comme prêts et créances ou comme des placements détenus jusqu'à leur échéance ou détenus à des fins de transaction. Sauf pour les exceptions qui suivent, les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et les gains et les pertes non réalisés sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur réalisation. Le gain cumulatif ou la perte cumulative est alors transféré aux autres produits.

Les actifs financiers disponibles à la vente pour lesquels aucun cours n'est disponible sur un marché actif sont comptabilisés au coût.

Les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente portant intérêt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et incluent tous les passifs financiers, autres que les instruments dérivés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont déduits de la valeur comptable de l'actif ou du passif puis sont constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La Société utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater les intérêts créditeurs ou les intérêts débiteurs, ce qui inclut les coûts de transaction, les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent la trésorerie et le découvert bancaire dont le solde varie régulièrement entre un montant en espèces disponible et une dette.

Stocks

La Société garde des stocks de fournitures de consommation, de tiges de forage et de trépan. Les stocks sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks ayant été utilisés sont évalués à 50 % du coût.

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(les montants au 31 mars 2008 et pour la période de neuf mois et le trimestre terminés à cette date, ainsi que pour le semestre et trimestre terminés le 31 mars 2007 ne sont pas vérifiés)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Investissements

Les investissements dans des sociétés satellites sont comptabilisés à la valeur de consolidation. La participation de la Société aux résultats de ces sociétés est présentée dans l'état des résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Stationnement	10 ans
Bâtiments	de 5 à 20 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel de forage	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage	5 ans
Matériel informatique	de 3 à 5 ans
Véhicules	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition

Les actifs loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition, qui correspond à l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets identifiables des activités acquises, est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que l'écart d'acquisition pourrait avoir subi une perte de valeur. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent est constatée dans l'état des résultats.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Relations avec la clientèle	42 mois
Accord de non-concurrence	5 ans

Perte de valeur des actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de ces actifs excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la cession éventuelle de ces actifs. La perte de valeur, le cas échéant, correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Impôts sur les bénéfices

La Société comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode axée sur le bilan. En vertu de cette méthode, afin de tenir compte des incidences fiscales futures découlant d'écarts entre la valeur inscrite au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont comptabilisés aux taux d'imposition en vigueur au cours de l'exercice au cours duquel ces écarts devraient se résorber. La direction porte en réduction de la valeur comptable des actifs d'impôts futurs une provision pour moins-value lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une tranche de l'actif ne sera pas réalisée.

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(les montants au 31 mars 2008 et pour la période de neuf mois et le trimestre terminés à cette date, ainsi que pour le semestre et trimestre terminés le 31 mars 2007 ne sont pas vérifiés)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

- a) Les actifs et passifs monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les produits et les charges sont convertis aux taux moyens pour la période, à l'exception de l'amortissement qui est converti aux taux historiques. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés en résultats.
- b) Les actifs et les passifs monétaires liés aux établissements étrangers autonomes et à leurs comptes sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les produits et les charges sont convertis aux taux moyens pour la période, à l'exception de l'amortissement qui est converti aux taux historiques. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés en résultats.

Constatation des produits

Les produits tirés de contrats de forage sont comptabilisés au prorata du nombre de mètres réels forés pour chaque contrat, tandis que les produits tirés de services auxiliaires sont comptabilisés à la prestation des services. La Société constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services sont fournis, que le prix demandé à l'utilisateur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé selon le nombre quotidien moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le bénéfice dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen dilué pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le nombre dilué d'actions reflète l'effet dilutif potentiel découlant de l'exercice des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, les charges de rémunération sont calculées en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution et amorties sur la période d'acquisition.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges présentés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principaux aspects à l'égard desquels la direction doit faire des estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement, l'évaluation des stocks, le calcul de la provision pour créances douteuses, la répartition du prix d'achat dans le cadre de l'acquisition d'entreprises, les impôts sur les bénéfices et les autres impôts et taxes et certains montants comptabilisés à titre de charges à payer et de rémunération à base d'actions.

Modifications comptables futures

- a) Stocks

En juin 2007, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié le chapitre 3031, intitulé « Stocks » de son *Manuel*, en remplacement du chapitre 3030, intitulé « Stocks ». Ce nouveau chapitre s'appliquera aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, la Société adoptera les nouvelles normes pour son exercice débutant le 1^{er} juillet 2009. Le chapitre 3031 fournit davantage de directives sur les exigences en matière d'évaluation des stocks et sur les informations à fournir à leur sujet. (Par exemple, le chapitre 3031 exige que les coûts indirects de production fixes et variables soient systématiquement attribués à la valeur comptable des stocks.) La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ce nouveau chapitre ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(les montants au 31 mars 2008 et pour la période de neuf mois et le trimestre terminés à cette date, ainsi que pour le semestre et trimestre terminés le 31 mars 2007 ne sont pas vérifiés)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Instruments financiers

En décembre 2006, l'ICCA a publié les chapitres suivants de son *Manuel* : le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers — informations à fournir », le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers — présentation » et le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ces trois chapitres s'appliqueront aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1^{er} octobre 2007. Par conséquent, la Société adoptera les nouvelles normes pour son exercice débutant le 1^{er} juillet 2008. Le chapitre 3862 sur les informations à fournir concernant les instruments financiers exige la présentation d'informations à l'égard de a) l'incidence des instruments financiers sur la situation financière et le rendement de l'entité, b) la nature et la portée des risques découlant des instruments financiers auxquels est exposée l'entité au cours de la période visée et à la date du bilan, et sur la façon dont l'entité gère ces risques. Les exigences du chapitre 3863 en matière de présentation des instruments financiers demeurent inchangées par rapport à celles du chapitre 3861. Le chapitre 1535 sur les informations à fournir concernant le capital exige la présentation d'informations concernant les objectifs, les politiques et les procédés de gestion du capital de l'entité.

La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ces nouveaux chapitres ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

c) Écart d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié le chapitre 3064, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », en remplacement du chapitre 3062, intitulé « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, intitulé « Frais de recherche et de développement ». Diverses modifications ont été apportées à d'autres chapitres du *Manuel de l'ICCA* à des fins d'uniformité. Le nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1^{er} octobre 2008. Par conséquent, la Société adoptera les nouvelles normes pour son exercice débutant le 1^{er} juillet 2009. Le chapitre établit des normes de constatation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir à l'égard des écarts d'acquisition à la suite de la constatation initiale et des actifs incorporels par les entreprises à but lucratif. Les normes concernant les écarts d'acquisition demeurent inchangées par rapport aux normes du chapitre 3062. La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de ce nouveau chapitre ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

5. PLACEMENTS À LONG TERME

	31 mars 2008	30 juin 2007
	(non vérifié)	
	\$	\$
Société satellite :		
6483976 Canada Inc. (Usage X-SPEC) :		
4 000 actions de catégorie A, représentant 40 % des actions avec droit de vote, avec droit de participation, comptabilisées à la valeur de consolidation	316 111	32 788
96 000 actions de catégorie I, sans droit de vote, sans droit de participation, donnant droit à un dividende maximal de 8 % par année, rachetables au gré de la Société pour un montant de 96 000 \$, comptabilisées au coût	<u>96 000</u>	<u>96 000</u>
	<u>412 111</u>	<u>128 788</u>
Autres :		
104 000 actions d'Explorateurs-Innovateurs de Québec inc., comptabilisées au coût	260 000	260 000
83 300 actions d'Exploration Typhon Inc., comptabilisées à la juste valeur (coût de 50 000 \$) . . .	9 163	13 328
Avances à une société actionnaire, à taux d'intérêt variable, sans modalité précise de remboursement	<u>58 884</u>	<u>—</u>
	<u>328 047</u>	<u>273 328</u>
	<u>740 158</u>	<u>402 116</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(les montants au 31 mars 2008 et pour la période de neuf mois et le trimestre terminés à cette date,
ainsi que pour le semestre et trimestre terminés le 31 mars 2007 ne sont pas vérifiés)

6. IMMOBILISATIONS

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette au 31 mars 2008</u> (non vérifié)
	\$	\$	\$
Terrains	118 001	—	118 001
Stationnement	20 000	4 501	15 499
Bâtiments	1 131 439	88 225	1 043 214
Matériel de bureau	142 631	29 973	112 658
Matériel de forage	17 821 668	2 517 407	15 304 261
Matériel et outillage	475 141	90 124	385 017
Matériel informatique	516 746	102 247	414 499
Véhicules	3 237 871	734 443	2 503 428
Améliorations locatives	86 968	22 342	64 626
	<u>23 550 465</u>	<u>3 589 262</u>	<u>19 961 203</u>
Véhicules loués	264 419	—	264 419
	<u><u>23 814 884</u></u>	<u><u>3 589 262</u></u>	<u><u>20 225 622</u></u>

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette au 30 juin 2007</u>
	\$	\$	\$
Terrains	118 001	—	118 001
Stationnement	20 000	3 000	17 000
Bâtiments	1 051 784	45 748	1 006 036
Matériel de bureau	113 682	15 794	97 888
Matériel de forage	15 695 077	1 272 622	14 422 455
Matériel et outillage	172 300	61 027	111 273
Matériel informatique	352 704	33 322	319 382
Véhicules	2 776 366	289 169	2 487 197
Améliorations locatives	45 654	12 674	32 980
	<u>20 345 568</u>	<u>1 733 356</u>	<u>18 612 212</u>

7. ÉCART D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette au 31 mars 2008</u> (non vérifié)
	\$	\$	\$
Écart d'acquisition	<u>18 572 965</u>	<u>—</u>	<u>18 572 965</u>
Actifs incorporels à durée de vie limitée :			
Relations avec la clientèle	12 600 000	4 928 436	7 671 564
Accord de non-concurrence	2 110 000	553 000	1 557 000
	<u><u>14 710 000</u></u>	<u><u>5 481 436</u></u>	<u><u>9 228 564</u></u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(les montants au 31 mars 2008 et pour la période de neuf mois et le trimestre terminés à cette date, ainsi que pour le semestre et trimestre terminés le 31 mars 2007 ne sont pas vérifiés)

7. ÉCART D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS (suite)

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette au 30 juin 2007
	\$	\$	\$
Écart d'acquisition	17 422 044	—	17 422 044
Actifs incorporels à durée de vie limitée :			
Relations avec la clientèle	12 600 000	2 228 436	10 371 564
Accord de non-concurrence	2 110 000	236 499	1 873 501
	<u>14 710 000</u>	<u>2 464 935</u>	<u>12 245 065</u>

8. DÉCOUVERT BANCAIRE ET EMPRUNT BANCAIRE

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée d'un montant de 7 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,375 % pouvant être renouvelée le 30 novembre 2008. Tout montant utilisé sur cette marge de crédit est garanti par une hypothèque de premier rang grevant la totalité des actifs présents et futurs. Le 31 mars 2008, le taux préférentiel était de 5,75 % (6 % au 30 juin 2007). Le taux varie en fonction du calcul trimestriel du ratio financier et peut correspondre au taux préférentiel majoré d'un pourcentage variant de 0,375 % à 1 %.

Selon les modalités de l'emprunt bancaire, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimums.

9. DETTE À LONG TERME

	31 mars 2008 (non vérifié)	30 juin 2007
	\$	\$
Acceptation bancaire portant intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 1,75 %, remboursable en versements trimestriels de 896 429 \$ plus les intérêts, échéant en janvier 2011, garantie par une hypothèque de premier rang grevant la totalité des actifs présents et futurs a) b)	21 917 072	24 368 560
Emprunt portant intérêt à 6,25 %, remboursable en versements trimestriels de 97 500 \$ plus les intérêts, échéant en décembre 2012, garanti par une hypothèque de premier rang grevant la totalité des actifs présents et futurs	1 800 000	—
Contrats ne portant pas intérêt, remboursables en versements mensuels totalisant 3 618 \$, échéant entre janvier 2008 et juillet 2012, garantis par des véhicules	52 799	89 030
	<u>23 769 871</u>	<u>24 457 590</u>
Tranche à court terme	(4 593 114)	(3 596 702)
	19 176 757	20 860 888
Avance consentie par une société actionnaire, à taux d'intérêt variable, sans modalité précise de remboursement	—	16 305
	<u>19 176 757</u>	<u>20 877 193</u>

a) Le taux varie en fonction du calcul trimestriel du ratio financier et peut correspondre au taux des acceptations bancaires majoré d'un pourcentage variant de 1,75 % à 2,75 %.

b) Un montant avant amortissement de 131 513 \$ (159 692 \$ au 30 juin 2007) correspondant aux frais de financement a été déduit de la dette à long terme. Ce montant est amorti sur la durée de la dette selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Selon les modalités de la dette à long terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimums.

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(les montants au 31 mars 2008 et pour la période de neuf mois et le trimestre terminés à cette date, ainsi que pour le semestre et trimestre terminés le 31 mars 2007 ne sont pas vérifiés)

9. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements sur le capital requis pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2008	4 630 366
2009	3 985 838
2010	3 985 838
2011	11 056 688
2012	242 654

10. OBLIGATIONS LOCATIVES

	31 mars 2008	30 juin 2007
	(non vérifié)	\$
	\$	\$
Contrat de location de véhicules d'un montant de 129 746 \$ remboursable en versements mensuels de 2 937 \$, y compris l'intérêt calculé au taux de 15 %, avec option d'achat à 1 \$ à l'échéance, le 1 ^{er} décembre 2012	114 743	—
Contrat de location de véhicules d'un montant de 134 673 \$ remboursable en versements mensuels de 2 937 \$, y compris l'intérêt calculé au taux de 15 %, avec option d'achat à 1 \$ à l'échéance, le 1 ^{er} septembre 2012	<u>119 248</u>	<u>—</u>
	233 991	—
Tranche à court terme	(38 873)	—
	195 118	—

Les paiements minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition, y compris les intérêts de 86 146 \$, vont comme suit :

	\$
2008	70 488
2009	70 488
2010	70 488
2011	70 488
2012	38 185

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(les montants au 31 mars 2008 et pour la période de neuf mois et le trimestre terminés à cette date, ainsi que pour le semestre et trimestre terminés le 31 mars 2007 ne sont pas vérifiés)

11. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé, en nombre illimité

Actions ordinaires, avec droit de participation et droit de vote

Actions privilégiées: les droits, privilèges, restrictions et conditions doivent être présentés par une résolution du conseil d'administration de la Société avant l'émission

	31 mars 2008	30 juin 2007
	(non vérifié)	
	\$	\$
Émis et en circulation		
24 776 536 actions ordinaires (24 749 870 au 30 juin 2007)	23 856 436	23 816 436
Financement destiné à l'achat d'actions	(65 000)	(90 000)
	23 791 436	23 726 436

Émission :

Le 16 septembre 2006, la Société a émis 1 action ordinaire pour un montant en espèces de 1 \$.

Le 30 septembre 2006, la Société a émis 2 058 719 actions ordinaires pour un montant en espèces de 2 058 719 \$.

Le 31 décembre 2006, la Société a émis 5 441 280 actions ordinaires pour un montant en espèces de 5 441 280 \$.

Le 30 septembre 2006, la Société a émis 2 500 000 actions ordinaires en contrepartie de l'acquisition de Forages Garant & Frères Inc. (se reporter à la note 3).

Le 31 janvier 2007, par voie de résolution, la Société a réduit son capital déclaré en actions ordinaires de 988 564 \$ en espèces.

Le 31 janvier 2007, la Société a émis 2 012 000 actions ordinaires pour une contrepartie en espèces de 2 012 000 \$.

Le 31 janvier 2007, la Société a émis 11 538 000 actions ordinaires en contrepartie de l'acquisition de Forage Orbit Inc. (se reporter à la note 3).

Le 16 avril 2007, la Société a émis 1 000 000 d'actions ordinaires pour une contrepartie en espèces de 1 000 000 \$.

Le 31 mai 2007, la Société a émis 109 870 actions ordinaires en contrepartie d'un placement dans 9116-9300 Québec Inc. pour un montant de 165 000 \$ (se reporter à la note 3).

Le 20 août 2007, la Société a émis 13 333 actions ordinaires pour une contrepartie en espèces de 20 000 \$.

Financement destiné à l'achat d'actions :

Le 20 août 2007, 13 333 actions ordinaires (90 000 au 30 juin 2007) ont été émises à des salariés de la Société au prix de 1,50 \$ l'action dans le cadre du régime d'actionnariat des salariés de la Société. La Société a accordé un prêt sur cinq ans s'élevant à 20 000 \$ (90 000 \$ au 30 juin 2007) à des salariés conformément aux modalités et conditions exposées dans un billet garanti par un droit grevant les titres. Le prêt est remboursable à la date la plus rapprochée entre i) la date de vente des actions et ii) la date d'échéance du prêt. Les intérêts sur le capital du prêt sont calculés et composés annuellement au taux de 8 %.

Le 13 novembre 2007, la Société a reçu un montant de 45 000 \$, lequel a été porté en réduction du prêt.

Options sur actions :

En janvier 2007, le conseil d'administration a adopté le régime d'options sur actions dont l'objectif est de retenir, de motiver et de récompenser les administrateurs, les membres de la direction, les salariés et les conseillers qualifiés de la Société.

Le 20 août 2007, 38 500 options sur actions (1 017 000 au 30 juin 2007) ont été attribuées. Chaque option donne le droit d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 1,50 \$ (1 \$ au 30 juin 2007) l'action, soit la juste valeur à la date de l'attribution. Ces options peuvent uniquement être levées et arrivent à échéance lorsqu'un événement ayant trait aux liquidités se produit ou au dixième anniversaire de la date d'attribution. Le droit de levée des options est conditionnel à un événement ayant trait aux liquidités tel qu'il est

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(les montants au 31 mars 2008 et pour la période de neuf mois et le trimestre terminés à cette date, ainsi que pour le semestre et trimestre terminés le 31 mars 2007 ne sont pas vérifiés)

11. CAPITAL-ACTIONS (suite)

défini dans la convention d'options d'achat d'actions. Étant donné qu'un événement ayant trait aux liquidités n'est pas considéré comme probable avant son occurrence, aucune charge de rémunération n'est constatée avant l'occurrence d'un tel événement.

Au 31 mars 2008, le régime d'options sur actions se présentait comme suit :

	<u>Nombre d'options</u> (non vérifié)	<u>Prix d'exercice moyen</u> \$	<u>Durée moyenne jusqu'à l'échéance</u>
Options en cours et ne pouvant pas être exercées au début	1 017 000	1,00	
Options attribuées	<u>38 500</u>	<u>1,50</u>	
Options en cours et ne pouvant pas être exercées à la fin	<u>1 055 500</u>	<u>1,02</u>	<u>8,87 ans</u>

Au 30 juin 2007, le régime d'options sur actions se présentait comme suit :

	<u>Nombre d'options</u>	<u>Prix d'exercice moyen</u> \$	<u>Durée moyenne jusqu'à l'échéance</u>
Options attribuées	1 017 000	1,00	
Options en cours et ne pouvant pas être exercées à la fin	<u>1 017 000</u>	<u>1,00</u>	<u>9,6 ans</u>

Au 31 mars 2007, le régime d'options sur actions se présentait comme suit :

	<u>Nombre d'options</u> (non vérifié)	<u>Prix d'exercice moyen</u> \$	<u>Durée moyenne jusqu'à l'échéance</u>
Options attribuées	942 000	1,00	
Options en cours et ne pouvant pas être exercées à la fin	<u>942 000</u>	<u>1,00</u>	<u>9,8 ans</u>

La Société a calculé le montant de la juste valeur des 1 017 000 options attribuées pendant la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007 selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes en tenant compte des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	4,10 %
Durée de vie prévue	5 ans
Volatilité prévue	46 %
Rendement prévu	0 %
Juste valeur des options attribuées	0,46 \$

La Société a calculé le montant de la juste valeur des 38 500 options attribuées pendant la période de neuf mois terminée le 31 mars 2008 selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes en tenant compte des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	4,10 %
Durée de vie prévue	5 ans
Volatilité prévue	44 %
Rendement prévu	0 %
Juste valeur des options attribuées	0,66 \$

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(les montants au 31 mars 2008 et pour la période de neuf mois et le trimestre terminés à cette date, ainsi que pour le semestre et trimestre terminés le 31 mars 2007 ne sont pas vérifiés)

11. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Bénéfice par action

Le bénéfice dilué par action ordinaire a été calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en tenant compte de l'effet dilutif des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

	<u>31 mars 2008 (trimestre)</u>	<u>31 mars 2007 (trimestre)</u>	<u>31 mars 2008 (période de neuf mois)</u>	<u>31 mars 2007 (semestre)</u>	<u>30 juin 2007 (période de neuf mois)</u>
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	\$
	\$	\$	\$	\$	\$
Bénéfice par action de base					
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 823 920	637 313	7 960 492	659 999	1 899 093
Nombre moyen de base d'actions ordinaires en circulation	<u>24 776 536</u>	<u>18 982 584</u>	<u>24 771 591</u>	<u>14 392 582</u>	<u>17 760 450</u>
Bénéfice par action de base	<u>0,11</u>	<u>0,03</u>	<u>0,32</u>	<u>0,05</u>	<u>0,11</u>
Résultat par action dilué					
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 823 920	637 313	7 960 492	659 999	1 899 093
Nombre moyen de base d'actions ordinaires en circulation	24 776 536	18 982 584	24 771 591	14 392 582	17 760 450
Ajustement du nombre moyen d'actions ordinaires					
Options sur actions	<u>716 550</u>	<u>942 000</u>	<u>859 800</u>	<u>942 000</u>	<u>813 600</u>
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires en circulation	<u>25 493 086</u>	<u>19 924 584</u>	<u>25 631 391</u>	<u>15 334 582</u>	<u>18 574 050</u>
Bénéfice par action dilué	<u>0,11</u>	<u>0,03</u>	<u>0,31</u>	<u>0,04</u>	<u>0,10</u>

12. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts se présente comme suit :

	<u>31 mars 2008 (trimestre)</u>	<u>31 mars 2007 (trimestre)</u>	<u>31 mars 2008 (période de neuf mois)</u>	<u>31 mars 2007 (semestre)</u>	<u>30 juin 2007 (période de neuf mois)</u>
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	\$
	\$	\$	\$	\$	\$
Impôts exigibles	1 465 411	634 803	3 897 207	852 133	2 082 857
Impôts futurs	<u>(269 452)</u>	<u>(242 480)</u>	<u>(1 792 421)</u>	<u>(428 491)</u>	<u>(898 599)</u>
	<u>1 195 959</u>	<u>392 323</u>	<u>2 104 786</u>	<u>423 642</u>	<u>1 184 258</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(les montants au 31 mars 2008 et pour la période de neuf mois et le trimestre terminés à cette date, ainsi que pour le semestre et trimestre terminés le 31 mars 2007 ne sont pas vérifiés)

12. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

La charge d'impôts diffère du montant calculé en appliquant les taux canadiens prévus par la loi (fédéral et provincial) de 31,06 % (34,43 % au 30 juin et au 31 mars 2007) au bénéfice avant impôts sur les bénéfices et à la part des actionnaires sans contrôle comme suit :

	<u>31 mars 2008</u> <u>(trimestre)</u> <u>(non vérifié)</u> \$	<u>31 mars 2007</u> <u>(trimestre)</u> <u>(non vérifié)</u> \$	<u>31 mars 2008</u> <u>(période de</u> <u>neuf mois)</u> <u>(non vérifié)</u> \$	<u>31 mars 2007</u> <u>(semestre)</u> <u>(non vérifié)</u> \$	<u>30 juin 2007</u> <u>(période de</u> <u>neuf mois)</u> \$
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	4 019 879	1 080 628	10 065 278	1 134 633	3 167 631
Impôts sur les bénéfices selon les taux d'imposition prévus par la loi	1 248 373	372 048	3 125 772	390 642	1 090 581
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices découlant des éléments suivants :					
Charges non déductibles	9 361	2 735	28 083	15 845	19 904
Tranche non imposable de la perte en capital . .	—	—	—	—	(31 946)
Participation non imposable aux résultats d'une société satellite	(39 593)	—	(87 986)	—	—
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés	(29 210)	25 342	(894 688)	50 683	76 025
Autres	7 028	(7 802)	(66 395)	(33 528)	29 694
Total des impôts sur les bénéfices	<u>1 195 959</u>	<u>392 323</u>	<u>2 104 786</u>	<u>423 642</u>	<u>1 184 258</u>

Les impôts futurs sont calculés d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et se présentent comme suit aux dates indiquées :

	<u>31 mars 2008</u> <u>(non vérifié)</u> \$	<u>30 juin 2007</u> \$
Passifs d'impôts futurs		
Placements à long terme	72 858	81 710
Immobilisations	2 255 864	2 777 226
Actifs incorporels	2 586 050	3 848 257
Total des passifs d'impôts futurs	<u>4 914 772</u>	<u>6 707 193</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(les montants au 31 mars 2008 et pour la période de neuf mois et le trimestre terminés à cette date, ainsi que pour le semestre et trimestre terminés le 31 mars 2007 ne sont pas vérifiés)

13. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	<u>31 mars 2008</u> <u>(trimestre)</u>	<u>31 mars 2007</u> <u>(trimestre)</u>	<u>31 mars 2008</u> <u>(période de</u> <u>neuf mois)</u>	<u>31 mars 2007</u> <u>(semestre)</u>	<u>30 juin 2007</u> <u>(période de</u> <u>neuf mois)</u>
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	\$
	\$	\$	\$	\$	\$
Débiteurs					
Stocks	(4 777 645)	(4 609 229)	(6 450 894)	(4 231 283)	(3 415 833)
Charges payées d'avance	(2 391 626)	(637 233)	(6 858 006)	(887 233)	(1 737 186)
Créditeurs et charges à payer	(205 786)	(148 109)	(405 254)	(171 785)	(196 177)
Dépôts des clients	3 693 717	860 022	5 487 845	1 643 081	618 054
Impôts exigibles	(24 005)	(277 064)	518 796	(277 064)	(101 490)
Primes à payer	592 259	646 384	(885 837)	473 764	1 346 719
	<u>(3 113 086)</u>	<u>(4 165 229)</u>	<u>(8 593 350)</u>	<u>(3 450 520)</u>	<u>(3 485 913)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Trésorerie	788 082	—	788 082	—	—
Découvert bancaire	(488 422)	(4 170 257)	(488 422)	(4 170 257)	(1 494 525)
	<u>299 660</u>	<u>(4 170 257)</u>	<u>299 660</u>	<u>(4 170 257)</u>	<u>(1 494 525)</u>
Activités d'investissement et de financement sans effet sur la trésorerie					
Émission d'actions en contrepartie de l'acquisition d'entreprises (se reporter à la note 3)	—	11 538 000	—	14 038 000	14 203 000
Créditeurs liés à des actifs incorporels	1 125 000	—	—	—	2 040 000
Opérations sans effet sur la trésorerie					
Achat d'actifs loués	264 419	—	264 419	—	—
Autres renseignements					
Intérêts payés	524 198	401 667	1 480 692	606 091	1 062 663
Impôts payés (recouvrés)	873 152	(11 581)	4 783 044	1 337 206	736 138

14. ENGAGEMENTS

Conformément aux modalités de contrats de location-exploitation visant des locaux d'entreprise échéant en 2009 et en 2012, la Société s'est engagée à verser des paiements minimaux totalisant 355 500 \$ au 31 mars 2008 comme suit :

	\$
2008	164 500
2009	114 000
2010	42 000
2011	35 000

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est liée à 2867-3820 Québec Inc. et à Ironbridge Equity Partners en raison de l'influence notable qu'exercent ces sociétés sur Forage Orbit Garant Inc.

La Société est également liée à 6483976 Canada Inc. (Usage X-SPEC) en raison de l'influence notable qu'elle exerce sur cette société.

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(les montants au 31 mars 2008 et pour la période de neuf mois et le trimestre terminés à cette date, ainsi que pour le semestre et trimestre terminés le 31 mars 2007 ne sont pas vérifiés)

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Au cours de l'exercice, la Société a conclu les opérations suivantes avec ses apparentés :

	31 mars 2008 (trimestre)	31 mars 2007 (trimestre)	31 mars 2008 (période de neuf mois)	31 mars 2007 (semestre)	30 juin 2007 (période de neuf mois)
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
	\$	\$	\$	\$	\$
Ventes	8 736	5 971	67 620	5 791	27 633
Achats	861 464	217 770	1 809 039	217 770	551 514
Location	33 000	22 500	78 000	22 500	37 500
Frais de gestion	62 500	62 500	187 500	125 000	187 500
Autres	—	50 000	100 000	50 000	50 000

Les opérations susmentionnées ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie déterminé et convenu entre les apparentés.

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2007, le Société a versé à Ironbridge Equity Partners des frais d'acquisition d'entreprise totalisant 500 000 \$. Cette opération n'a pas été conclue dans le cours normal des activités, et a été comptabilisée à la valeur d'échange.

Au 31 mars 2008, les créiteurs et charges à payer comprenaient un solde de 632 669 \$ (157 854 \$ au 30 juin 2007) relatif à ces opérations.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de change

La Société transige une partie de ses activités en dollars américains. Par conséquent, elle est exposée au risque associé aux fluctuations des taux de change. La Société ne gère pas activement ce risque. Au 31 mars 2008, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains d'un montant de 428 915 \$ (204 551 \$ au 30 juin 2007) et des débiteurs en dollars américains d'un montant de 271 659 \$ (449 685 \$ au 30 juin 2007).

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle procède régulièrement à des analyses de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. Deux clients importants représentaient 25 % des comptes clients de la Société au 31 mars 2008, soit respectivement 15 % et 10 % pour chacun des clients (au 30 juin 2007, trois clients importants représentaient 34 % des comptes clients, soit respectivement, 13 %, 11 % et 10 % pour chacun des clients).

Deux importants clients représentent 25 % des produits tirés des contrats pour le trimestre terminé le 31 mars 2008, soit respectivement 15 % et 11 % pour chacun des clients. Deux importants clients représentent 30 % des produits tirés des contrats pour le trimestre terminé le 31 mars 2007, soit respectivement 16 % et 14 % pour chacun des clients. Deux importants clients représentent 24 % des produits tirés des contrats pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2008, soit respectivement 12 % et 12 % pour chacun des clients. Trois clients importants représentent 40 % des produits tirés des contrats pour le semestre terminé le 31 mars 2007, soit respectivement 12 %, 12 % et 16 % pour chacun des clients. Trois importants clients représentent 34 % des produits tirés des contrats pour la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007, soit respectivement 10 %, 10 % et 14 % pour chacun des clients.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie, des débiteurs, du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des créiteurs et charges à payer, des dépôts des clients et des avances des actionnaires correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(les montants au 31 mars 2008 et pour la période de neuf mois et le trimestre terminés à cette date, ainsi que pour le semestre et trimestre terminés le 31 mars 2007 ne sont pas vérifiés)

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux variables correspond approximativement à sa valeur comptable en raison de conditions comparables à celles d'autres emprunts semblables.

17. INFORMATION SECTORIELLE

La Société exerce ses activités dans quatre secteurs géographiques : Forage Canada — exploration en surface, Forage Canada — exploration souterraine, Forage États-Unis, Amérique centrale et Amérique du Sud (les « autres pays ») — exploration en surface, et Fabrication Canada. Les services fournis par les secteurs isolables de forage sont essentiellement les mêmes. Les conventions comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites à la note 4. La direction évalue le rendement selon la marge brute de ces quatre secteurs géographiques, avant les frais généraux de la Société et les impôts sur les bénéfices. Le tableau suivant présente les données relatives à chacun des secteurs isolables de la Société.

	<u>31 mars 2008</u> <u>(trimestre)</u>	<u>31 mars 2007</u> <u>(trimestre)</u>	<u>31 mars 2008</u> <u>(période de</u> <u>neuf mois)</u>	<u>31 mars 2007</u> <u>(semestre)</u>	<u>30 juin 2007</u> <u>(période de</u> <u>neuf mois)</u>
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	\$
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits tirés de contrats					
Forage Canada — exploration en surface	6 262 477	3 213 568	16 481 275	3 213 568	7 669 880
Forage Canada — exploration souterraine	12 215 596	7 739 837	31 187 804	13 466 290	23 607 214
Forage autres pays — exploration en surface . .	1 359 362	1 254 130	6 074 952	1 254 130	4 089 851
Fabrication Canada	2 233 551	919 900	3 758 926	919 900	1 365 875
	<u>22 070 986</u>	<u>13 127 435</u>	<u>57 502 957</u>	<u>18 853 888</u>	<u>36 732 820</u>
Bénéfice brut					
Forage Canada — exploration en surface	2 338 803	1 107 055	5 936 834	1 107 055	2 192 112
Forage Canada — exploration souterraine	3 866 722	1 514 333	9 713 881	2 953 637	5 725 753
Forage autres pays — exploration en surface . .	500 717	830 415	3 048 455	830 415	2 311 779
Fabrication Canada	809 450	327 603	1 380 754	327 603	371 018
	<u>7 515 692</u>	<u>3 779 406</u>	<u>20 079 924</u>	<u>5 218 710</u>	<u>10 600 662</u>
Intérêts	524 198	401 667	1 480 692	606 091	1 062 663
Frais généraux de la Société	2 971 615	2 348 103	8 533 954	3 528 978	6 454 648
Impôts sur les bénéfices	1 195 959	392 323	2 104 786	423 642	1 184 258
	<u>4 691 772</u>	<u>3 142 093</u>	<u>12 119 432</u>	<u>4 558 711</u>	<u>8 701 569</u>
Bénéfice net	<u>2 823 920</u>	<u>637 313</u>	<u>7 960 492</u>	<u>659 999</u>	<u>1 899 093</u>
Actifs identifiables					
Canada	79 481 027	—	79 481 027	—	65 522 410
Autres pays	7 067 087	—	7 067 087	—	6 626 152
	<u>86 548 114</u>	<u>—</u>	<u>86 548 114</u>	<u>—</u>	<u>72 148 562</u>
Immobilisations					
Canada	17 412 996	—	17 412 996	—	16 375 814
Autres pays	2 812 626	—	2 812 626	—	2 236 398
	<u>20 225 622</u>	<u>—</u>	<u>20 225 622</u>	<u>—</u>	<u>18 612 212</u>
Amortissement					
Canada	1 548 719	1 378 993	4 634 194	2 308 510	4 023 783
Autres pays	67 575	45 989	242 653	45 989	114 973
	<u>1 616 294</u>	<u>1 424 982</u>	<u>4 876 847</u>	<u>2 354 499</u>	<u>4 138 756</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(les montants au 31 mars 2008 et pour la période de neuf mois et le trimestre terminés à cette date, ainsi que pour le semestre et trimestre terminés le 31 mars 2007 ne sont pas vérifiés)

18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

a) Dette à long terme

Le 30 avril 2008, la Société a contracté un emprunt à long terme se chiffrant à 1 200 000 \$. Cet emprunt à long terme portera intérêt à 6,25 % et sera payable en versements trimestriels de 43 000 \$ majorés des intérêts.

b) Premier appel public à l'épargne

Le 20 juin 2008, la Société a déposé un prospectus lié à un premier appel public à l'épargne (le placement «) visant ses actions ordinaires. Les 7 505 006 actions faisant l'objet du placement sont émises et vendues par la Société au prix de 4,00 \$ l'action faisant l'objet du placement pour un produit brut de 30,0 M\$.

Un nombre de 7 494 994 actions additionnelles faisant l'objet du placement sont vendues par certains actionnaires de la Société au prix offert de 4,00 \$ pour un produit brut de 30,0 M\$ pour les actionnaires existants.

Les preneurs fermes recevront des honoraires équivalant à 6 % du produit brut de l'émission. Des honoraires additionnels de 216 000 \$ seront versés à l'un des preneurs fermes sur une base proportionnelle par la Société et certains actionnaires. Une option d'attribution excédentaire sera également attribuée aux preneurs fermes. L'option d'attribution excédentaire permettra l'achat auprès des actionnaires vendeurs d'un maximum de 2 250 000 actions supplémentaires faisant l'objet du placement et pourra être exercée pendant une période de 30 jours suivant la clôture du placement.

À la clôture du placement, la Société prévoit affecter une partie du produit du placement au remboursement de la dette qui s'élève à 21,9 M\$, des avances des actionnaires s'élevant à 965 632 \$ et de la contrepartie conditionnelle totale de 2 250 000 \$ relative au prix d'achat d'Orbit dont il est question à la note 3.

c) Régime d'options

Avant la clôture du présent placement, la Société établira le nouveau régime d'options, qui vise à contribuer, à attirer, à conserver et à motiver les membres de la direction, le personnel, les administrateurs et les consultants de la Société. Le nouveau régime d'options sera préparé conformément aux politiques de la Bourse TSX sur les arrangements de rémunération sous forme de titres des sociétés inscrites. Les titulaires admissibles aux options selon le nouveau régime d'options comprennent les administrateurs, les membres de la haute direction ou les membres du personnel de la Société ou de toute filiale, d'une société contrôlée par l'une de ces personnes ou d'une fiducie familiale dont au moins un des fiduciaires est l'une de ces personnes, ainsi que la totalité des bénéficiaires de toutes telles personnes, leurs époux ou leurs enfants.

Le nombre total d'actions ordinaires nouvelles pouvant être émises aux termes du nouveau régime d'options ou réservées aux fins d'émission lors de la levée d'options dans le cadre du nouveau régime d'options ne pourra excéder 10 % des actions ordinaires émises et en circulation compte tenu du présent placement (y compris les actions ordinaires émises après la levée de l'option en cas d'attribution excédentaire). Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission conformément aux options attribuées dans le cadre du nouveau régime d'options, ainsi que des actions ordinaires nouvelles réservées aux fins d'émission aux termes de tout autre régime concernant le personnel de la Société ou d'options pour services rendus que la Société a attribuées à une même personne ne pourra excéder 5 % du nombre total des actions ordinaires alors émises et en circulation. Aucune option ne pourra être octroyée selon le nouveau régime d'options sans l'approbation des actionnaires de la société (le vote des initiés n'étant pas compté pour obtenir toute telle approbation), si après l'octroi, le nombre d'actions ordinaires réservées pour émission aux termes du nouveau régime d'options, ainsi que de tout autre arrangement de rémunération en actions, excédait 10 % des actions ordinaires en circulation, si le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux initiés aux termes du nouveau régime d'options et de tout autre arrangement de rémunération excédait à tout moment 10 % des actions ordinaires en circulation ou si le nombre d'actions ordinaires émises aux initiés aux termes du nouveau régime d'options et de tout autre arrangement de rémunération excédait 10 % des actions ordinaires en circulation au cours de toute période d'un an.

Sur la recommandation du comité de rémunération et de régie d'entreprise, le conseil administrera le nouveau régime d'options et déterminera, notamment, les titulaires d'options, les périodes d'acquisitions, le prix de levée et les autres caractéristiques des options, dans chaque cas conformément au nouveau régime d'options, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la Bourse TSX. Le prix de levée d'une option ne peut être inférieur à la juste valeur marchande des actions ordinaires au moment de l'attribution de l'option (soit, le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse TSX le dernier jour de séance à laquelle des opérations sur les actions ordinaires ont eu lieu avant cette journée ou la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur au cours des cinq derniers jours de séance précédant l'octroi, si aucune opération n'est survenue au cours de cette période). Les options pourront être levées pendant une période déterminée d'interdiction (au sens donné à l'expression correspondante dans le nouveau régime d'options) ou dans un délai de neuf jours ouvrables suivant l'expiration d'une période

FORAGE ORBIT GARANT INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

(les montants au 31 mars 2008 et pour la période de neuf mois et le trimestre terminés à cette date, ainsi que pour le semestre et trimestre terminés le 31 mars 2007 ne sont pas vérifiés)

18. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS (suite)

d'interdiction, l'expiration de l'option sera automatiquement reportée au dixième jour ouvrable suivant l'expiration de la période d'interdiction.

Sauf si le conseil en décide autrement, les options deviendront acquises à raison de 20 % par année à compter de 12 mois après la date d'attribution. Dans le cadre d'une opération qui, si elle était conclue, occasionnerait un « changement de contrôle » aux termes du nouveau régime d'options, le conseil pourra déclarer que toutes les options peuvent alors être levées ou encore que la totalité ou une partie des options peuvent être levées seulement dans un délai de 30 jours et non par la suite. Aux termes du nouveau régime d'options, un changement de contrôle est en général défini comme l'acquisition, par un initiateur, d'une majorité des droits de vote rattachés aux actions ordinaires, la conclusion d'une fusion ou d'une opération similaire aux termes de laquelle les actionnaires de la Société détiennent moins de 50 % des titres comportant droit de vote de l'entité issue de l'opération ou la vente de l'ensemble ou de la quasi-totalité de l'actif de la Société.

Si un titulaire d'options cesse d'être administrateur, membre de la haute direction ou membre du personnel de la Société ou de l'une de ses filiales, toutes les options non acquises qu'il détient deviendront caduques (toutes les options deviendront caduques si le titulaire d'options est congédié pour juste cause). Les options acquises prendront fin au plus tôt à la date de leur expiration ou 30 jours après un événement de résiliation, période qui sera prolongée jusqu'à un an si la résiliation est due au décès ou au congédiement sans cause du titulaire. Les options ne sont pas cessibles, sauf qu'en cas de décès du titulaire, ces options pourront être levées par le représentant légal du décédé ou par toute personne qui a acquis les options par legs ou hérédité.

Le conseil peut modifier le nouveau régime d'options sans l'approbation des actionnaires dans certaines circonstances, y compris, notamment : i) les modifications d'ordre administratif; ii) un changement aux dispositions d'acquisition d'une option; iii) un changement aux dispositions de cessation d'une option qui ne comporte pas une prolongation au-delà de la date d'expiration initiale; iv) l'introduction d'une caractéristique de levée sans décaissement, payable sous forme de titres, peu importe si cette caractéristique prévoit une déduction complète du nombre de titres sous-jacents de la réserve du nouveau régime d'options; v) l'ajout d'une forme d'aide financière et toute modification ou disposition d'aide financière, qui est adoptée; vi) un changement apporté aux participants admissibles du nouveau régime d'options.

d) Régime d'options antérieur

La Société a émis des options à certains membres de son personnel conformément au régime d'options antérieur. Au total, 1 048 000 de ces options peuvent être levées pour l'acquisition d'actions ordinaires à raison de une option pour une action. À part 524 000 options qui seront levées si l'option en cas d'attribution excédentaire est intégralement levée, toutes ces options demeureront en circulation. Aucune autre option ne sera accordée conformément au régime d'options antérieur après la conclusion du présent placement. Toutes les options en cours accordées dans le cadre du régime d'options antérieur deviendront acquises quant à 50 % à la date de clôture et quant à 25 % lors de chacun des premier et deuxième anniversaires de la date de clôture et expireront le 20 août 2017.

e) Autres

La Société a convenu de payer à 1684181 Ontario Inc., une société gérée par un administrateur de la Société, des honoraires de 300 000 \$ pour des conseils stratégiques, plus des honoraires pour travaux en cours de 50 000 \$ à la clôture.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
Forage Orbit Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Forage Orbit Inc. aux 31 janvier 2007 et 2006 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis (du déficit) et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme nous avons été nommés vérificateurs de la Société en 2007, nous n'avons pas pu assister au dénombrement physique des stocks à l'ouverture de l'exercice terminé le 31 janvier 2007, ni à l'ouverture et à la clôture de l'exercice terminé le 31 janvier 2006; nous n'avons également pu contrôler les quantités des stocks par d'autres moyens. Puisque les stocks d'ouverture et de clôture sont des éléments qui servent à établir les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie, nous n'avons pu déterminer si des ajustements devraient être apportés au coût des marchandises vendues, aux impôts sur les bénéfices, au bénéfice net, aux bénéfices non répartis (au déficit) et aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour chacun des exercices terminés les 31 janvier 2007 et 2006.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des ajustements, le cas échéant, que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier les quantités des stocks d'ouverture pour l'exercice terminé le 31 janvier 2007 et les quantités des stocks d'ouverture et de clôture pour l'exercice terminé le 31 janvier 2006, comme le décrit le paragraphe précédent, le bilan consolidé au 31 janvier 2006 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis (du déficit) et des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 janvier 2007 et 2006 donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 janvier 2006 et de ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 janvier 2007 et 2006 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. De plus, à notre avis, le bilan consolidé au 31 janvier 2007 donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 janvier 2007 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé) SAMSON BELAIR/DELOITTE & TOUCHE S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Rouyn-Noranda
Le 28 mars 2007

FORAGE ORBIT INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS
Exercices terminés les 31 janvier 2007 et 2006

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	30 495 394	21 137 379
COÛT DES PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	18 570 520	17 078 775
MARGE BRUTE	<u>11 924 874</u>	<u>4 058 604</u>
CHARGES		
Frais généraux et administratifs	1 337 871	1 081 095
Amortissement des immobilisations	1 042 417	830 818
Perte à la vente d'immobilisations	378	10 037
Intérêts sur la dette à long terme	170 159	132 659
Intérêts et frais bancaires	128 432	50 060
Perte (gain) de change	(87 072)	7 142
Gain à la vente de placements à long terme	(47 036)	(25 165)
	<u>2 545 149</u>	<u>2 086 646</u>
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	9 379 725	1 971 958
PARTICIPATION AU BÉNÉFICE NET D'UNE SOCIÉTÉ SATELLITE	64 802	24 459
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	9 444 527	1 996 417
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (note 10)		
Exigibles	3 097 617	552 232
Futurs	75 692	14 615
	<u>3 173 309</u>	<u>566 847</u>
BÉNÉFICE AVANT PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	6 271 218	1 429 570
PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	132 692	—
BÉNÉFICE NET	<u><u>6 138 526</u></u>	<u><u>1 429 570</u></u>

FORAGE ORBIT INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DU DÉFICIT)
Exercices terminés les 31 janvier 2007 et 2006

	2007	2006
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	1 138 434	(291 136)
BÉNÉFICE NET	6 138 526	1 429 570
IMPÔTS REMBOURSABLES RECOUVRÉS	23 625	—
	7 300 585	1 138 434
IMPÔTS REMBOURSABLES À PAYER	18 173	—
AJUSTEMENTS LIÉS AUX OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (note 13)	171 393	—
AUGMENTATION DU CAPITAL VERSÉ (note 9)		
Actions de catégorie B	6 808 510	—
DIVIDENDE SUR LES ACTIONS DE CATÉGORIE B	351 005	—
	7 349 081	—
SOLDE À LA FIN	(48 496)	1 138 434

FORAGE ORBIT INC.
BILANS CONSOLIDÉS
Aux 31 janvier 2007 et 2006

	2007	2006
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	191 938	71 909
Débiteurs (note 4)	5 479 643	3 741 875
Stocks	5 526 364	1 312 663
Charges payées d'avance	7 486	—
Tranche à court terme des placements à long terme (note 5)	—	2 864
	11 205 431	5 129 311
PLACEMENT DANS UNE SOCIÉTÉ SATELLITE (note 5)	128 788	324 459
PLACEMENTS À LONG TERME (note 5)	310 000	616 826
IMMOBILISATIONS (note 6)	5 877 670	3 808 104
ÉCART D'ACQUISITION	227 480	—
	17 749 369	9 878 700
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire (note 7)	190 361	120 977
Créditeurs et charges à payer	4 558 508	2 652 889
Dépôts des clients	570 845	197 271
Impôts à payer	312 453	437 438
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 8)	1 841 695	796 157
	7 473 862	4 204 732
DETTE À LONG TERME (note 8)	—	1 193 559
ACTIONS RACHETABLES (note 9)	3 072 758	2 700 000
IMPÔTS FUTURS (note 10)	310 159	276 111
PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	92 712	326 000
	10 949 491	8 700 402
Engagements (note 12)		
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 9)	6 808 610	100
Surplus d'apport	39 764	39 764
	6 848 374	39 864
Bénéfices non répartis (déficit)	(48 496)	1 138 434
	6 799 878	1 178 298
	17 749 369	9 878 700

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) PIERRE ALEXANDRE
Administrateur

(signé) ÉRIC ALEXANDRE
Administrateur

FORAGE ORBIT INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
Exercices terminés les 31 janvier 2007 et 2006

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	6 138 526	1 429 570
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Gain à la vente de placements à long terme	(47 036)	(25 165)
Amortissement des immobilisations	1 042 417	830 818
Perte à la vente d'immobilisations	378	10 037
Impôts futurs	75 692	14 615
Participation au bénéfice net d'une société satellite	(64 802)	(24 459)
Part des actionnaires sans contrôle	(132 692)	—
	<u>7 012 483</u>	<u>2 235 416</u>
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 11)	<u>(3 363 394)</u>	<u>(349 175)</u>
	<u>3 649 089</u>	<u>1 886 241</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Modification des avances consenties à une société satellite	50 000	(50 000)
Modification des avances consenties à des sociétés fermées	30 250	(130 250)
Modification des avances consenties à la société mère	(142 523)	(62 400)
Modification d'un prêt consenti à un particulier	11 109	(3 206)
Acquisition de placements à long terme	(94 175)	(260 000)
Produit de la vente de placements à long terme	236 323	44 314
Acquisition d'immobilisations	(2 955 782)	(1 544 587)
Produit de la vente d'immobilisations	62 870	11 280
Acquisition d'entreprise, déduction faite de la trésorerie acquise de 300 \$ (note 2)	(499 700)	—
Produit de la vente d'un placement dans une société satellite	250 000	—
	<u>(3 051 628)</u>	<u>(1 994 849)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de la dette à long terme	1 000 000	598 211
Impôts remboursables — montant net	5 452	—
Remboursement de la dette à long terme	(1 148 021)	(784 235)
Rachat d'actions	(53 242)	—
Dividendes versés	(351 005)	—
	<u>(546 816)</u>	<u>(186 024)</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	50 645	(294 632)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	(49 068)	245 564
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 11) ...	<u>1 577</u>	<u>(49 068)</u>

Renseignements supplémentaires (note 11)

FORAGE ORBIT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Exercices terminés les 31 janvier 2007 et 2006

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forage Orbit Inc. (« la Société »), constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités principalement dans le domaine du forage au diamant et fabrique du matériel de forage. La Société exerce ses activités au Canada, en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

Le 31 janvier 2007, la société Forages Garant & Frères Inc. a acquis la totalité des actions émises et en circulation de la Société.

Le 1^{er} février 2007, la Société a vendu, dans le cadre d'une convention d'achat d'actifs, tous les actifs et les passifs à Forages Garant & Frères, s.e.n.c. La Société a par la suite été absorbée par Forages Garant & Frères Inc.

2. ACQUISITION D'ENTREPRISE

Acquisition de 9053-9271 Québec Inc.

Le 16 mars 2006, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de 9053-9271 Québec Inc., une entreprise de fabrication de matériel de forage au Canada. 9053-9271 Québec Inc. a été absorbée par la Société le 30 juin 2006.

Le prix d'achat de l'opération susmentionnée a été réparti entre les actifs nets acquis selon leur juste valeur estimative comme suit :

	<u>\$</u>
Actif à court terme (dont 300 \$ de trésorerie)	259 286
Immobilisations	56 375
Écart d'acquisition	227 480
Passif à court terme	<u>(43 141)</u>
Prix d'achat	<u>500 000</u>

L'écart d'acquisition de 227 480 \$ comptabilisé n'est pas déductible d'impôts.

Contrepartie

Trésorerie	<u>500 000</u>
----------------------	----------------

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et incluent les principales conventions comptables suivantes :

Principes de consolidation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et incluent les comptes de la Société et ceux de sa filiale, 9116-9300 Québec Inc. Tous les soldes et opérations intersociétés importants ont été éliminés lors de la consolidation.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et le découvert bancaire dont le solde varie régulièrement entre un montant en espèces disponible et une dette.

Stocks

La Société garde des stocks de fournitures de consommation, de tiges de forage et de trépan. Les stocks sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks ayant été utilisés et ceux servant à des travaux de forage sont évalués à 50 % du coût.

Placements

Les placements dans des sociétés satellites sont comptabilisés à la valeur de consolidation. La participation de la Société aux résultats de ces sociétés est présentée séparément dans les états consolidés des résultats. Les autres placements sont comptabilisés au coût.

FORAGE ORBIT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
Exercices terminés les 31 janvier 2007 et 2006

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon les méthodes, périodes et taux suivants :

	<u>Méthode</u>	<u>Périodes et taux</u>
Bâtiments	Amortissement dégressif à taux constant	5 %
Matériel de bureau	Amortissement dégressif à taux constant	20 %
Véhicules	Amortissement dégressif à taux constant	30 %
Matériel minier	Amortissement dégressif à taux constant	20 %
Matériel	Amortissement dégressif à taux constant	20 %
Matériel informatique	Amortissement linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition, qui correspond à l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets identifiables des activités acquises, est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que l'écart d'acquisition pourrait avoir subi une perte de valeur. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent est constatée dans l'état des résultats.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable de ces actifs excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la cession éventuelle de ces actifs. La perte de valeur, le cas échéant, correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Impôts sur les bénéfices

La Société comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode de l'actif et du passif fiscal. En vertu de cette méthode, afin de tenir compte des incidences fiscales futures découlant d'écarts entre la valeur inscrite au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont comptabilisés aux taux d'imposition en vigueur durant les exercices au cours desquels ces écarts devraient se résorber. La direction porte en réduction de la valeur comptable des actifs d'impôts futurs une provision pour moins-value lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une tranche de l'actif ne sera pas réalisée.

Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux historiques. Les produits et les charges sont convertis aux taux moyens pour la période, à l'exception de l'amortissement qui est converti aux taux historiques. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés en résultats.

Constatation des produits

Les produits tirés de contrats de forage sont comptabilisés au prorata du nombre de mètres réels forés pour chaque contrat, tandis que les produits tirés de services auxiliaires sont comptabilisés à la prestation des services. La Société constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services sont fournis, que le prix demandé à l'utilisateur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges présentés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principaux aspects à l'égard desquels la direction doit faire des estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement, l'évaluation des stocks, le calcul de la provision pour créances douteuses, la répartition du prix d'achat dans

FORAGE ORBIT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
Exercices terminés les 31 janvier 2007 et 2006

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

le cadre de l'acquisition d'entreprises, les impôts sur les bénéfices et les autres impôts et taxes et certains montants comptabilisés à titre de charges à payer.

4. DÉBITEURS

	2007	2006
	\$	\$
Comptes clients	5 348 640	3 756 154
Provisions pour créances douteuses	—	(73 913)
	5 348 640	3 682 241
Avances aux employés	12 916	49 133
Autres	118 087	10 501
	5 479 643	3 741 875

5. PLACEMENTS À LONG TERME

	2007	2006
	\$	\$
Société satellite :		
6483976 Canada Inc. (Usinage X-SPEC) (voir note 13)		
4 000 actions de catégorie A, représentant 40 % des actions avec droit de vote, avec droit de participation, comptabilisées à la valeur de consolidation	32 788	—
96 000 actions de catégorie I, sans droit de vote, sans droit de participation, donnant droit à un dividende maximal de 8 % par année, rachetables au gré de la Société pour un montant de 96 000 \$, comptabilisées au coût	96 000	—
	128 788	—
H.P. Hydraulique Inc. :		
500 actions ordinaires, représentant 50 % des actions avec droit de vote, comptabilisées au coût	—	274 459
Avances à taux d'intérêt variable, sans modalités précises de remboursement	—	50 000
	—	324 459
	128 788	324 459

FORAGE ORBIT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
Exercices terminés les 31 janvier 2007 et 2006

5. PLACEMENTS À LONG TERME (suite)

	2007	2006
	\$	\$
Placements à long terme :		
Société mère :		
Avances à 2867-3820 Québec Inc., à taux d'intérêt variable, sans modalités précises de remboursement	—	137 480
Portefeuille :		
Forage Eenou Inc. :		
25 000 actions de catégorie B, sans droit de participation, sans droit de vote, donnant droit à un dividende cumulé de 5 %, comptabilisées au coût	—	25 000
Avances à taux d'intérêt variable, sans modalités précises de remboursement	—	30 000
	—	192 480
Autres, comptabilisés au coût :		
104 000 actions ordinaires d'Explorateurs-Innovateurs de Québec inc.	260 000	260 000
83 300 actions ordinaires de Typhoon Exploration Inc. (juste valeur de 21 658 \$)	50 000	—
250 000 actions ordinaires de NFX Gold (juste valeur de 117 500 \$)	—	55 851
Prêt à un particulier	—	11 109
Avances à 9101-3375 Québec Inc., à taux d'intérêt variable, sans modalités précises de remboursement	—	250
Avances à 9161-9254 Québec Inc. (société sous contrôle commun), à taux d'intérêt variable, sans modalités précises de remboursement	—	100 000
	310 000	619 690
Tranche à court terme	—	(2 864)
	310 000	616 826

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2007
	\$	\$	\$
Terrains	51 015	—	51 015
Bâtiments	172 052	18 201	153 851
Matériel de bureau	113 387	77 365	36 022
Véhicules	1 941 479	1 020 072	921 407
Matériel minier	7 732 459	3 191 545	4 540 914
Matériel	176 383	88 078	88 305
Matériel informatique	120 820	75 799	45 021
Améliorations locatives	77 565	36 430	41 135
	10 385 160	4 507 490	5 877 670

FORAGE ORBIT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
Exercices terminés les 31 janvier 2007 et 2006

6. IMMOBILISATIONS (suite)

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2006
	\$	\$	\$
Bâtiments	45 000	7 061	37 939
Matériel de bureau	94 120	67 366	26 754
Véhicules	1 359 804	755 494	604 310
Matériel minier	5 467 372	2 444 392	3 022 980
Matériel	103 542	53 053	50 489
Matériel informatique	93 281	60 352	32 929
Améliorations locatives	59 993	27 290	32 703
	<u>7 223 112</u>	<u>3 415 008</u>	<u>3 808 104</u>

7. DÉCOUVERT BANCAIRE ET EMPRUNT BANCAIRE

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée d'un montant de 3 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 % pouvant être renouvelée en mai 2007. Tout montant utilisé sur cette marge de crédit ainsi que certains emprunts à long terme sont garantis par la totalité des actifs présents et futurs pour un maximum de 6 000 000 \$ et par un cautionnement général des actionnaires de 300 000 \$. Au 31 janvier 2007, la Société n'avait tiré aucun montant de la marge de crédit. Le 31 janvier 2007, le taux préférentiel était de 6 %.

Selon les modalités de l'emprunt bancaire, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux.

8. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
	\$	\$
Emprunt bancaire échéant le 22 juillet 2008, remboursable en versements mensuels de 41 667 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 % (note 7) a)	750 000	1 250 000
Emprunt bancaire échéant le 22 juillet 2008, remboursable en versements mensuels de 13 889 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 % (note 7) a)	250 000	416 667
Emprunt bancaire échéant le 8 novembre 2008, remboursable en versements mensuels de 37 037 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 % (note 7) a)	777 778	—
Débtures arrivant à échéance en octobre 2008, remboursables en versements trimestriels de 12 500 \$, portant intérêt au taux de 10 % majoré de 0,40 % du bénéfice avant impôts, amortissement et intérêts	—	137 500
Emprunts remboursables en versements mensuels comprenant les intérêts, garantis par les véhicules :		
1 341 \$ à 6,90 % échéant en avril 2007 a)	3 987	19 274
1 119 \$ à 0 % échéant en novembre 2007	11 191	24 620
758 \$ à 8,25 % échéant en mars 2009 a)	17 985	34 480
1 058 \$ à 0,90 % échéant en octobre 2008 a)	22 040	25 265
754 \$ à 5,990 % échéant en janvier 2008	8 714	17 021
1 686 \$ à 0 % échéant en février 2010	—	60 638
1 073 \$ à 5,90 % échéant en mai 2006	—	4 251
	<u>1 841 695</u>	<u>1 989 716</u>
Tranche à court terme	<u>(1 841 695)</u>	<u>(796 157)</u>
	<u>—</u>	<u>1 193 559</u>

a) Ces emprunts ont été remboursés en février 2007.

FORAGE ORBIT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
Exercices terminés les 31 janvier 2007 et 2006

9. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé, un nombre illimité d'actions sans valeur nominale

Actions de catégorie A, avec droit de vote et avec droit de participation échangeables contre des actions de catégorie F

Actions de catégorie B, avec droit de vote et avec droit de participation échangeables contre des actions de catégorie F

Actions de catégorie C, sans droit de vote et avec droit de participation

Actions de catégorie D, avec droit de vote et avec droit de participation

Actions de catégorie E avec droit de vote et sans droit de participation, remboursables automatiquement advenant le décès de l'actionnaire pour un prix égal au montant ajouté au compte de capital-actions émis et payé pour ces actions

Actions de catégorie F sans droit de vote et sans droit de participation, donnant droit à un dividende mensuel privilégié non cumulatif de 0,25 % payable avant les catégories A, B, C, D, G, H et I, rachetables au gré du porteur pour un prix égal au montant ajouté au compte de capital-actions émis et payé pour ces actions, majoré d'une prime équivalant à l'écart entre ce montant ajouté et sa quote-part de la juste valeur de marché au moment de l'échange des actions des catégories A ou B de la Société échangées contre des actions de catégorie F, ainsi que tous les dividendes déclarés et impayés sur de telles actions

Actions de catégorie G sans droit de vote, sans droit de participation, assorties d'un dividende mensuel privilégié non cumulatif de 0,25 % payable avant les catégories A, B, C, D, H et I, rachetables au gré du porteur pour un prix égal au montant ajouté au compte de capital-actions émis et payé pour ces actions, majoré d'une prime équivalant à l'écart entre, d'une part, la juste valeur de marché de la contrepartie reçue au moment de l'émission de ces actions et, d'autre part, le montant total ajouté au compte de capital-actions émis et payé pour ces actions et la juste valeur de marché de tout actif, autre que les actions de catégorie G, remis à titre de paiement de cette contrepartie, ainsi que tous les dividendes déclarés et impayés sur de telles actions

Actions de catégorie H sans droit de vote et sans droit de participation, donnant droit à un dividende annuel privilégié non cumulatif de 1 \$ par action payable avant les catégories A, B, C, D et I, rachetables au gré du porteur pour un prix égal au montant ajouté au compte de capital-actions émis et payé pour ces actions, ainsi que tous les dividendes déclarés et impayés pour ces actions

Actions de catégorie I sans droit de vote et sans droit de participation, donnant droit à un dividende annuel privilégié non cumulatif de 1 \$ par action payable avant les catégories A, B, C et D, rachetables au gré du porteur pour un prix équivalant au montant ajouté au compte de capital-actions émis et payé pour ces actions, ainsi que tous les dividendes déclarés et impayés pour ces actions

	2007	2006
	\$	\$
Émis et payé		
Actions rachetables, classées dans les passifs		
1 972 191 actions de catégorie F	1 972 191	—
314 034 actions de catégorie G (1 860 225 actions en 2006)	314 034	1 860 225
46 830 actions de catégorie I (50 000 actions en 2006)	786 533	839 775
	3 072 758	2 700 000
Autres actions		
20 actions de catégorie A (100 actions en 2006)	20	100
80 actions de catégorie B	6 808 590	—
	6 808 610	100

Échange, émission et rachat :

Au cours de l'exercice 2007, la Société a échangé 80 actions de catégorie A et 1 546 191 actions de catégorie G émis à titre de contrepartie 80 actions de catégorie B et 1 546 191 actions de catégorie F, respectivement.

Au cours de l'exercice 2007, par suite de l'approbation du conseil d'administration, la Société a augmenté de 6 808 510 \$ le capital émis et payé d'actions de catégorie B. Un montant de 6 808 510 \$ a été porté en réduction des bénéfices non répartis par suite de l'augmentation de ce capital émis et payé.

FORAGE ORBIT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
Exercices terminés les 31 janvier 2007 et 2006

9. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Au cours de l'exercice 2007, la Société a émis 326 000 actions de catégorie F en contrepartie d'un placement de 326 000 \$ dans 9116-9300 Québec Inc. (se reporter à la note 2).

Le 30 janvier 2007, la Société a émis 100 000 actions de catégorie F en contrepartie d'un placement de 100 000 \$ dans 9161-9254 Québec Inc. (se reporter à la note 13).

Au cours de l'exercice 2007, la Société a racheté 3 170 actions de catégorie I pour une contrepartie en espèces de 53 242 \$.

10. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts se présente comme suit :

	2007	2006
	\$	\$
Impôts exigibles	3 097 617	552 232
Impôts futurs	75 692	14 615
	3 173 309	566 847

La charge d'impôts diffère du montant calculé en appliquant les taux canadiens prévus par la loi (fédéral et provincial) de 34,08 % au 31 janvier 2007 (29,34 % au 31 janvier 2006) au bénéfice avant impôts sur les bénéfices comme suit :

	2007	2006
	\$	\$
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	9 444 527	1 996 417
Impôts sur les bénéfices selon les taux d'imposition prévus par la loi	3 218 695	585 716
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices découlant des éléments suivants :		
Charges non déductibles	43 619	13 581
Tranche non imposable de la perte (du gain) en capital	7 965	(743)
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés	(41 852)	(34 877)
Participation non imposable aux résultats d'une société satellite	(22 085)	(7 176)
Incidence des impôts remboursables à payer	(18 173)	—
Autres éléments	(14 860)	10 346
Total des impôts sur les bénéfices	3 173 309	566 847

Les impôts futurs sont calculés d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et se présentent comme suit aux dates indiquées :

	2007	2006
	\$	\$
Passifs d'impôts futurs		
Placements à long terme	64 792	64 792
Immobilisations	245 367	211 319
	310 159	276 111

FORAGE ORBIT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
Exercices terminés les 31 janvier 2007 et 2006

11. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Débiteurs	(1 757 494)	(1 064 546)
Stocks	(3 773 959)	(168 293)
Charges payées d'avance	(3 637)	—
Créditeurs et charges à payer	1 937 818	649 837
Impôts à payer	(139 696)	296 182
Dépôts des clients	373 574	(62 355)
	<u>(3 363 394)</u>	<u>(349 175)</u>

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Encaisse	191 938	71 909
Découvert bancaire	(190 361)	(120 977)
	<u>1 577</u>	<u>(49 068)</u>

Autre information

Intérêts payés	298 591	182 719
Impôts sur le bénéfice payés	3 185 319	203 115
Perte à la vente d'un placement dans une société satellite compris dans le gain à la vente de placements à long terme	89 261	—

Se reporter aux notes 9 et 13 pour les autres activités d'investissement et de financement sans effet sur la trésorerie.

12. ENGAGEMENTS

Conformément aux modalités de contrats de location-exploitation visant des locaux d'entreprise échéant en 2007 et en 2012, la Société s'est engagée à verser des paiements minimaux totalisant 308 100 \$ au 31 janvier 2007 comme suit :

	<u>\$</u>
2008	92 100
2009	90 000
2010	42 000
2011	42 000
2012	42 000

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est liée à Forage Eenou Inc. en raison de l'influence notable qu'exerce un des actionnaires de la Société.

Au cours de l'exercice, la Société a conclu les opérations suivantes avec ses apparentés, sa société mère et ses sociétés satellites :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Ventes	—	359 143
Achats	814 975	585 352
Location et produits tirés de services administratifs	34 400	34 400

Les opérations susmentionnées ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie déterminé et convenu entre les apparentés.

Les débiteurs relatifs à ces opérations sont présentés séparément à la note 3.

FORAGE ORBIT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
Exercices terminés les 31 janvier 2007 et 2006

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Au cours de l'exercice, la Société a fait l'acquisition d'un terrain et d'un bâtiment de sa société mère, 2867-3820 Québec Inc., pour un montant total de 350 000 \$. Cette opération entre apparentés a été comptabilisée à la valeur comptable nette de 199 116 \$. Par suite de cette opération, un montant de 109 239 \$ (déduction faite des impôts futurs de 41 645 \$) a été porté en déduction des bénéfices non répartis à titre d'ajustement lié aux opérations entre apparentés.

Également au cours de l'exercice, la Société a vendu un bâtiment pour la somme de 45 000 \$ à sa société mère, 2867-3820 Québec Inc. Cette opération entre apparentés a été comptabilisée à la valeur comptable nette de 36 042 \$. Par suite de cette transaction, un montant de 8 958 \$ a été ajouté aux bénéfices non répartis à titre d'ajustement lié aux opérations entre apparentés.

Le 30 janvier 2007, la Société a fait l'acquisition d'un placement dans 9161-9254 Québec Inc. auprès de deux actionnaires de la Société pour une valeur totale de 100 000 \$, par l'émission de 100 000 actions de catégorie F (se reporter à la note 9). Cette opération entre apparentés a été comptabilisée à la valeur comptable nette de 28 888 \$. Par suite de cette opération, un montant de 71 112 \$ a été porté en réduction des bénéfices non répartis à titre d'ajustement lié aux opérations entre apparentés. 9161-9254 Québec Inc. a été absorbée par la Société. Son seul actif était un placement dans une société satellite (6483976 Canada Inc.) se chiffrant à 128 788 \$ et son seul passif était une avance de 100 000 \$ remboursable à Forage Orbit Inc.

Le 30 janvier 2007, la Société a transféré à sa société mère un placement de 25 000 \$ dans Forage Eenou Inc. en paiement d'une avance de 25 000 \$.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de change

La Société transige une partie de ses activités en dollars américains. Par conséquent, elle est exposée au risque associé aux fluctuations des taux de change. La Société ne gère pas activement ce risque. Au 31 janvier 2007, la Société disposait de débiteurs en dollars américains d'un montant de 155 193 \$ (239 234 \$ au 31 janvier 2006).

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle procède régulièrement à des analyses de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. Un client important représentait 12 % (17 % en 2006) des comptes clients de la Société et deux clients représentaient 23 % des produits tirés de contrats pour l'exercice terminé le 31 janvier 2007 (10 % en 2006).

Risque de taux d'intérêt

Une part importante de la dette à long terme portait intérêt à des taux variables et a été remboursée immédiatement après la fin de l'exercice. Par conséquent, le risque lié aux flux de trésorerie n'est pas important.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, du découvert bancaire, des crédateurs et charges à payer et des dépôts des clients correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des dettes à long terme portant intérêt au taux préférentiel correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur taux d'intérêt fondé sur le taux du marché.

La juste valeur du placement dans Explorateurs-Innovateurs de Québec inc. n'a pu être établie en raison du fait qu'il s'agit d'une société fermée.

La juste valeur des actions rachetables n'a pu être établie en raison de l'absence de modalités précises de rachat.

15. INFORMATION SECTORIELLE

La Société exerce ses activités dans quatre secteurs géographiques : Forage Canada — exploration en surface, Forage Canada — exploration souterraine, Forage autres pays (pays situés en Amérique centrale et en Amérique du Sud) — exploration en surface, et Fabrication Canada. Les services fournis par les secteurs isolables de forage sont essentiellement les mêmes. Les conventions comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites à la note 3. La direction évalue le rendement selon le bénéfice ou la perte

FORAGE ORBIT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
Exercices terminés les 31 janvier 2007 et 2006

15. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

d'exploitation de ces quatre secteurs géographiques, avant les frais généraux de la Société et les impôts sur les bénéfices. Le tableau suivant présente les données relatives à chacun des secteurs isolables de la Société.

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Produits		
Forage Canada — exploration en surface	11 061 962	6 281 045
Forage Canada — exploration souterraine	11 884 414	9 564 412
Forage autres pays — exploration en surface	6 113 211	5 046 752
Fabrication Canada	<u>1 435 807</u>	<u>245 170</u>
	<u>30 495 394</u>	<u>21 137 379</u>
Bénéfice brut		
Forage Canada — exploration en surface	3 918 871	1 776 991
Forage Canada — exploration souterraine	4 376 677	1 809 474
Forage autres pays — exploration en surface	3 133 659	414 733
Fabrication Canada	<u>495 667</u>	<u>57 406</u>
	<u>11 924 874</u>	<u>4 058 604</u>
Intérêts	298 591	182 719
Frais généraux de la Société	2 314 448	1 879 468
Impôts sur les bénéfices	<u>3 173 309</u>	<u>566 847</u>
	<u>5 786 348</u>	<u>2 629 034</u>
Bénéfice net	<u>6 138 526</u>	<u>1 429 570</u>

Il est impossible de présenter de l'information par secteurs géographiques en ce qui concerne les actifs identifiables, les immobilisations et l'amortissement.

FORAGES GARANT & FRÈRES INC.

Table des matières

	<u>Page</u>
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	F-45
ÉTATS FINANCIERS	
États des résultats	F-46
États des bénéfices non répartis	F-47
Bilans	F-48
États des flux de trésorerie	F-49
Notes complémentaires	F-50 – F-68

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
Forages Garant & Frères Inc.

Nous avons vérifié les bilans de Forages Garant & Frères Inc. au 30 septembre 2006 et aux 30 juin 2006 et 2005 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour le trimestre terminé le 30 septembre 2006 et les exercices terminés les 30 juin 2006 et 2005. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme nous avons été nommés vérificateurs de la Société en 2006, nous n'avons pas pu assister au dénombrement physique des stocks à l'ouverture de l'exercice terminé le 30 juin 2006 ni à l'ouverture et à la clôture de l'exercice terminé le 30 juin 2005; nous n'avons également pu contrôler les quantités des stocks par d'autres moyens. Puisque les stocks d'ouverture et de clôture sont des éléments qui servent à établir les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie, nous n'avons pu déterminer si des ajustements devraient être apportés aux stocks et aux impôts à recouvrer au 30 juin 2005, ainsi qu'au coût des marchandises vendues, aux impôts sur les bénéfices, au bénéfice net, aux bénéfices non répartis et aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour les exercices terminés les 30 juin 2006 et 2005.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des ajustements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier les quantités des stocks d'ouverture pour l'exercice terminé le 30 juin 2006 et les quantités des stocks d'ouverture et de clôture pour l'exercice terminé le 30 juin 2005, comme le décrit le paragraphe précédent, le bilan au 30 juin 2005 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 30 juin 2006 et 2005 donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 30 juin 2005 et de ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 30 juin 2006 et 2005 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. De plus, à notre avis, les bilans au 30 septembre 2006 et au 30 juin 2006 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour le trimestre terminé le 30 septembre 2006 donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 30 septembre 2006 et au 30 juin 2006 et de ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour le trimestre terminé le 30 septembre 2006 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé) SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Rouyn-Noranda
Le 15 novembre 2007

FORAGES GARANT & FRÈRES INC.
ÉTATS DES RÉSULTATS

	Trimestre terminé le 30 septembre	Exercices terminés les 30 juin	
	2006	2006 (retraité)	2005 (retraité)
	\$	\$	\$
PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	6 481 279	24 641 773	28 003 588
COÛT DES PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	4 557 109	21 193 043	25 145 277
MARGE BRUTE	<u>1 924 170</u>	<u>3 448 730</u>	<u>2 858 311</u>
CHARGES			
Frais généraux et administratifs	444 742	813 178	764 287
Amortissement des immobilisations	176 927	738 523	734 846
Gain à la vente d'immobilisations	(11 513)	(4 022)	(56 887)
Gain à la vente de placements à long terme	—	(5 837)	—
Intérêts sur la dette à long terme	20 136	68 482	67 702
Intérêts et frais bancaires	54 023	121 369	34 421
	<u>684 315</u>	<u>1 731 693</u>	<u>1 544 369</u>
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	1 239 855	1 717 037	1 313 942
AUTRES PRODUITS	<u>4 394</u>	<u>25 895</u>	<u>185 513</u>
BÉNÉFICE AVANT PRIMES ET IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	1 244 249	1 742 932	1 499 455
PRIMES DES ADMINISTRATEURS	—	—	1 150 000
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	1 244 249	1 742 932	349 455
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (note 9)			
Exigibles	440 099	578 575	54 511
Futurs	(11 046)	81 550	17 175
	<u>429 053</u>	<u>660 125</u>	<u>71 686</u>
BÉNÉFICE NET	<u><u>815 196</u></u>	<u><u>1 082 807</u></u>	<u><u>277 769</u></u>
Bénéfice par action (note 8)			
De base	8 151,96	10 827,07	2 777,69
Dilué	<u>8 151,96</u>	<u>60,83</u>	<u>11,72</u>

FORAGES GARANT & FRÈRES INC.
ÉTATS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

	Trimestre terminé le 30 septembre	Exercices terminés les 30 juin	
	<u>2006</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	(retraité) \$	(retraité) \$
SOLDE AU DÉBUT			
Montant présenté antérieurement	3 557 944	2 496 199	2 204 105
Modification de convention comptable portant sur les impôts sur les bénéfices (note 2)	<u>(256 902)</u>	<u>(175 352)</u>	<u>(158 177)</u>
Après retraitement	3 301 042	2 320 847	2 045 928
BÉNÉFICE NET	815 196	1 082 807	277 769
IMPÔTS REMBOURSABLES RECOUVRÉS	<u>38 126</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	<u>4 154 364</u>	<u>3 403 654</u>	<u>2 323 697</u>
DIVIDENDES	1 000 000	—	—
DIVIDENDES EN CAPITAL	—	98 608	—
IMPÔTS REMBOURSABLES À PAYER	<u>—</u>	<u>4 004</u>	<u>2 850</u>
	<u>1 000 000</u>	<u>102 612</u>	<u>2 850</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>3 154 364</u></u>	<u><u>3 301 042</u></u>	<u><u>2 320 847</u></u>

FORAGES GARANT & FRÈRES INC.

BILANS

	<u>Au 30 septembre</u>	<u>Aux 30 juin</u>	
	<u>2006</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$(retraité)	\$(retraité)
ACTIF			
ACTIF À COURT TERME			
Débiteurs (note 4)	3 534 382	4 011 428	3 869 914
Avances ne portant pas intérêt consenties à la société mère . .	409 193	409 193	365 129
Avances ne portant pas intérêt consenties à une société sous contrôle commun	673 400	468 900	353 937
Impôts à recouvrer	—	—	33 670
Stocks	3 007 416	3 037 324	2 464 868
Charges payées d'avance	101 609	27 085	32 011
	<u>7 726 000</u>	<u>7 953 930</u>	<u>7 119 529</u>
PLACEMENTS À LONG TERME, au coût (juste valeur de 39 379 \$)	—	—	38 226
IMMOBILISATIONS (note 5)	2 939 717	3 166 571	3 458 485
	<u>10 665 717</u>	<u>11 120 501</u>	<u>10 616 240</u>
PASSIF			
PASSIF À COURT TERME			
Découvert bancaire	158 211	320 136	748 477
Emprunt bancaire (note 6)	—	2 750 000	2 750 000
Créditeurs et charges à payer	1 909 701	2 588 378	1 845 397
Impôts à payer	389 950	515 553	—
Avances ne portant pas intérêt consenties par un fonds en fiducie privé échéant en octobre 2006	3 476 611	—	—
Primes à payer	—	—	1 150 000
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 7)	50 456	240 448	247 874
	<u>5 984 929</u>	<u>6 414 515</u>	<u>6 741 748</u>
DETTE À LONG TERME (note 7)	27 468	894 942	1 125 193
IMPÔTS FUTURS (note 9)	245 856	256 902	175 352
	<u>6 258 253</u>	<u>7 566 359</u>	<u>8 042 293</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions (note 8)	1 253 100	253 100	253 100
Bénéfices non répartis	3 154 364	3 301 042	2 320 847
	<u>4 407 464</u>	<u>3 554 142</u>	<u>2 573 947</u>
	<u>10 665 717</u>	<u>11 120 501</u>	<u>10 616 240</u>

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) MICHEL MATHIEU
Administrateur

(signé) JAMES C. JOHNSON
Administrateur

FORAGES GARANT & FRÈRES INC.
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Trimestre terminé le 30 septembre	Exercices terminés les 30 juin	
	2006	2006	2005
	\$	(retraité) \$	(retraité) \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net	815 196	1 082 807	277 769
Éléments sans incidence sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations	176 927	738 523	734 846
Gain à la vente d'immobilisations	(11 513)	(4 022)	(56 887)
Gain à la vente de placements à long terme	—	(5 837)	—
Impôts futurs	(11 046)	81 550	17 175
	<u>969 564</u>	<u>1 893 021</u>	<u>972 903</u>
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 10)	<u>(371 850)</u>	<u>(566 840)</u>	<u>(276 857)</u>
	<u>597 714</u>	<u>1 326 181</u>	<u>696 046</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Produit de la vente de placements à long terme	—	44 063	—
Avances consenties à la société mère et à une société sous contrôle commun	(204 500)	(159 027)	(116 622)
Acquisition d'immobilisations	(13 560)	(447 387)	(527 682)
Produit de la vente d'immobilisations	75 000	4 800	73 500
	<u>(143 060)</u>	<u>(557 551)</u>	<u>(570 804)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation (diminution) de l'emprunt bancaire	(2 750 000)	—	1 375 000
Remboursement de la dette à long terme	(501 193)	(247 875)	(254 417)
Avances consenties par des administrateurs	(556 273)	10 198	9 989
Avances consenties par un fonds en fiducie privé	3 476 611	—	—
Remboursement des avances consenties par une société sous contrôle commun	—	—	(700 000)
Émission d'actions	1 000 000	—	—
Impôts remboursables	38 126	(4 004)	(2 850)
Dividendes	(1 000 000)	(98 608)	—
	<u>(292 729)</u>	<u>(340 289)</u>	<u>427 722</u>
VARIATION NETTE DU DÉCOUVERT BANCAIRE	161 925	428 341	552 964
DÉCOUVERT BANCAIRE AU DÉBUT	<u>(320 136)</u>	<u>(748 477)</u>	<u>(1 301 441)</u>
DÉCOUVERT BANCAIRE À LA FIN	<u>(158 211)</u>	<u>(320 136)</u>	<u>(748 477)</u>

Renseignements supplémentaires (note 10)

FORAGES GARANT & FRÈRES INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forages Garant & Frères Inc. (la « Société »), constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités dans le domaine du forage au diamant au Canada.

Le 1^{er} octobre 2006, 4382463 Canada Inc. a acquis la totalité des actions émises et en circulation de la Société. Tous les actifs et les passifs d'exploitation ont alors été transférés à Forages Garant & Frères, une société en nom collectif. La société 4382463 Canada Inc. et la Société ont alors été regroupées et leur dénomination sociale a été changée pour Forages Garant & Frères Inc.

2. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Impôts sur les bénéfices

La Société a adopté les recommandations du chapitre 3465 du *Manuel de l'ICCA* portant sur les impôts sur les bénéfices, lesquelles exigent l'utilisation de la méthode de l'actif et du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Cette convention comptable a été adoptée le 1^{er} juillet 2004 et elle a été appliquée rétroactivement avec retraitement. Cette modification a eu l'incidence cumulative suivante :

	30 septembre	30 juin	
	2006	2006	2005
	\$	\$	\$
Diminution des bénéfices non répartis d'ouverture	256 902	175 352	158 177
Augmentation des impôts futurs	245 856	256 902	175 352
Augmentation (diminution) du bénéfice net	(11 046)	81 550	17 175

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et incluent les principales conventions comptables suivantes :

Stocks

La Société garde des stocks de fournitures de consommation, de tiges de forage et de trépons. Les stocks sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks ayant déjà été utilisés et ceux servant à des travaux de forage sont évalués à 50 % du coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé, et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Stationnement	10 ans
Bâtiments	de 5 à 40 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel de forage	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage	de 15 à 20 ans
Matériel informatique	5 ans
Véhicules	de 5 à 10 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de ces actifs excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la cession éventuelle de ces actifs. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Constataion des produits

Les produits tirés de contrats de forage sont comptabilisés au prorata du nombre de mètres réels forés pour chaque contrat, tandis que les produits tirés de services auxiliaires sont comptabilisés sur prestation des services. La Société constate ces produits lorsqu'il existe

FORAGES GARANT & FRÈRES INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

une preuve convaincante d'un accord, que les services sont fournis, que le prix demandé à l'utilisateur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé selon le nombre quotidien moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen dilué pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le nombre dilué d'actions reflète l'effet dilutif potentiel découlant de l'exercice des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

Impôts sur les bénéfices

La Société comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode de l'actif et du passif fiscal. En vertu de cette méthode, afin de tenir compte des incidences fiscales futures découlant d'écart entre la valeur inscrite au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont comptabilisés aux taux d'imposition en vigueur au cours de l'exercice au cours duquel ces écarts devraient se résorber. La direction porte en réduction de la valeur comptable des actifs d'impôts futurs une provision pour moins-value lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une tranche de l'actif ne sera pas réalisée.

Options sur actions

Les options peuvent être réglées en espèces et les charges de rémunération sont calculées selon l'excédent de la juste valeur des actions de la Société sur le prix d'exercice des options pouvant être exercées.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges présentés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principaux aspects à l'égard desquels la direction doit faire des estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement, l'évaluation des stocks, le calcul de la provision pour créances douteuses, les impôts sur les bénéfices et les autres impôts et taxes et certains montants comptabilisés à titre de charges à payer et de charges de rémunération.

4. DÉBITEURS

	30 septembre	30 juin	
	2006	2006	2005
	\$	\$	\$
Comptes clients	3 522 018	3 962 019	3 635 220
Autres	12 364	49 409	234 694
	3 534 382	4 011 428	3 869 914

FORAGES GARANT & FRÈRES INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette au 30 septembre 2006
	\$	\$	\$
Terrains	50 001	—	50 001
Stationnement	33 192	33 192	—
Bâtiments	664 980	394 804	270 176
Matériel de bureau	102 250	93 182	9 068
Matériel de forage	6 360 138	4 381 383	1 978 755
Matériel et outillage	107 229	85 179	22 050
Matériel informatique	105 285	89 025	16 260
Véhicules	1 547 066	953 659	593 407
	<u>8 970 141</u>	<u>6 030 424</u>	<u>2 939 717</u>

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette au 30 juin 2006
	\$	\$	\$
Terrains	68 250	—	68 250
Stationnement	33 192	33 192	—
Bâtiments	940 465	616 136	324 329
Matériel de bureau	102 250	92 358	9 892
Matériel de forage	6 346 580	4 270 389	2 076 191
Matériel et outillage	107 229	85 179	22 050
Matériel informatique	105 285	86 959	18 326
Véhicules	1 547 066	899 533	647 533
	<u>9 250 317</u>	<u>6 083 746</u>	<u>3 166 571</u>

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette au 30 juin 2005
	\$	\$	\$
Terrains	68 250	—	68 250
Stationnement	33 192	32 449	743
Bâtiments	811 036	469 950	341 086
Aménagements de terrains	115 681	99 583	16 098
Matériel de bureau	100 700	87 722	12 978
Matériel de forage	6 092 468	3 804 582	2 287 886
Matériel et outillage	82 729	82 729	—
Matériel informatique	98 982	77 438	21 544
Véhicules	1 448 307	738 407	709 900
	<u>8 851 345</u>	<u>5 392 860</u>	<u>3 458 485</u>

6. EMPRUNTS BANCAIRES

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée d'un montant de 5 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel pouvant être renouvelée au plus tard le 31 octobre de chaque année. Tout montant utilisé sur cette marge de crédit est garanti par les débiteurs et les stocks selon l'article 427 de la *Loi sur les banques*. Le 30 septembre 2006, le taux préférentiel était de 6 %. Cette marge de crédit est renouvelable en octobre 2006.

Selon les modalités de l'emprunt bancaire, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimums.

FORAGES GARANT & FRÈRES INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

7. DETTE À LONG TERME

	30 septembre 2006	30 juin	
	\$	2006 \$	2005 \$
Emprunt portant intérêt au taux préférentiel de la Banque de développement du Canada, échéant le 23 août 2008, remboursable en versements mensuels sur le capital de 13 250 \$ plus intérêt, garanti par une hypothèque de premier rang grevant du matériel et de l'outillage	—	344 500	503 500
Emprunt portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,75 %, échéant en septembre 2007, remboursable en versements mensuels de 2 250 \$, garanti par des terrains et des bâtiments d'une valeur comptable nette de 392 579 \$ et par une hypothèque mobilière grevant tous les actifs présents et futurs	—	141 750	168 750
Emprunts, ne portant pas intérêt, remboursables en versements mensuels totalisant 4 981 \$, échéant entre mars 2007 et octobre 2008, garantis par des véhicules (valeur comptable nette de 108 119 \$)	<u>77 924</u>	<u>92 867</u>	<u>154 742</u>
	77 924	579 117	826 992
Tranche à court terme	<u>(50 456)</u>	<u>(240 448)</u>	<u>(247 874)</u>
	27 468	338 669	579 118
Avances consenties par des administrateurs, à taux d'intérêt variables, sans modalité précise de remboursement	—	556 273	546 075
	<u>27 468</u>	<u>894 942</u>	<u>1 125 193</u>

Les versements sur le capital requis pour les deux prochains exercices sont les suivants :

	\$
2007	50 456
2008	27 468

8. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé, un nombre illimité d'actions de huit catégories sans valeur nominale

Actions ordinaires, avec droit de participation et droit de vote

Actions de catégorie A, avec droit de participation, sans droit de vote et à dividende non cumulatif qui sera fixé par le conseil d'administration

Actions privilégiées de catégorie A, avec droit de vote, sans droit de participation et à dividende non cumulatif ne pouvant dépasser 9 % de leur valeur de rachat, rachetables au gré de la Société à la valeur de marché

Actions privilégiées de catégories B, C, D, E, F et G, sans droit de vote, sans droit de participation et à dividende non cumulatif qui sera fixé par le conseil d'administration, rachetables au gré de la Société au prix payé pour les actions

	30 septembre 2006	30 juin	
	\$	2006 \$	2005 \$
Émis et payé			
100 actions ordinaires	100	100	100
2 222 000 actions privilégiées de catégorie A	15 000	15 000	15 000
1 238 000 actions privilégiées de catégorie B (238 000 actions aux 30 juin 2006 et 2005)	<u>1 238 000</u>	<u>238 000</u>	<u>238 000</u>
	<u>1 253 100</u>	<u>253 100</u>	<u>253 100</u>

Émission :

En septembre 2006, la Société a émis 1 000 000 d'actions privilégiées de catégorie B pour une contrepartie en espèces de 1 000 000 \$.

FORAGES GARANT & FRÈRES INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

8. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Options sur actions :

Le 4 octobre 2003, le conseil d'administration a approuvé un régime d'options sur actions dont l'objectif est de motiver les membres de la direction et les salariés de la Société. En vertu de ce régime, 29 500 options sur actions ont été attribuées, lesquelles visaient l'achat d'actions de catégorie A au prix de 2 \$ l'action, soit un montant égal ou supérieur à la juste valeur des actions en date de l'attribution. Ces options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % des options par an et elles viennent à échéance 5 ans après la date d'attribution. Les détenteurs des options peuvent demander qu'elles leur soient réglées en espèces. La charge de rémunération connexe est calculée selon l'excédent de la juste valeur des actions de la Société sur le prix d'exercice des options pouvant être exercées.

Le régime d'options sur actions a été abandonné en septembre 2006.

Le nombre d'options pouvant être attribuées à chaque année est fixé par le comité de rémunération.

Le régime d'options sur actions se présente comme suit :

	Trimestre terminé le 30 septembre 2006 Nombre d'options	Exercices terminés les 30 juin		2005-2006 Prix d'exercice moyen
		2006 Nombre d'options	2005 Nombre d'options	
				\$
Options en cours au début	11 800	17 700	23 600	2
Exercées	—	(3 213)	(3 078)	2
Annulées	(11 800)	—	—	2
Échues	—	(2 687)	(2 822)	2
Options en cours et ne pouvant être exercées à la fin	<u>—</u>	<u>11 800</u>	<u>17 700</u>	<u>2</u>

La charge de rémunération à base d'actions aux salariés totalisait 2 454 196 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2006 (3 344 557 \$ au 30 juin 2005) et elle a été comptabilisée et présentée au poste Coût des produits tirés de contrats.

La juste valeur des options se chiffrait à 2 460 622 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2006 (3 350 713 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2005).

Bénéfice par action

Le bénéfice dilué par action ordinaire a été calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en tenant compte de l'effet dilutif des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

	30 septembre 2006 \$	30 juin	
		2006 \$	2005 \$
Bénéfice par action de base			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	815 196	1 082 807	277 769
Nombre moyen de base d'actions ordinaires en circulation	100	100	100
Bénéfice par action de base	<u>8 151,96</u>	<u>10 827,07</u>	<u>2 777,69</u>
Bénéfice par action dilué			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	815 196	1 082 807	277 769
Nombre moyen de base d'actions ordinaires en circulation	100	100	100
Ajustement du nombre moyen d'actions ordinaires			
Options sur actions	—	17 700	23 600
Nombre moyen dilué d'actions ordinaires en circulation	100	17 800	23 700
Bénéfice par action dilué	<u>8 151,96</u>	<u>60,83</u>	<u>11,72</u>

FORAGES GARANT & FRÈRES INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

9. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts se présente comme suit :

	Trimestre terminé le 30 septembre 2006	Exercices terminés les 30 juin	
	<u>2006</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$	\$
Exigibles	440 099	578 575	54 511
Futurs	<u>(11 046)</u>	<u>81 550</u>	<u>17 175</u>
	<u>429 053</u>	<u>660 125</u>	<u>71 686</u>

La charge d'impôts diffère du montant calculé selon les taux d'imposition prévus par la loi au Canada (taux d'imposition fédéral et provincial) de 34 % au 30 septembre 2006 (32,36 % au 30 juin 2006 et 19,98 % au 30 juin 2005) au bénéfice avant impôts sur les bénéfices comme suit :

	Trimestre terminé le 30 septembre 2006	Exercices terminés les 30 juin	
	<u>2006</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$	\$
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	<u>1 244 249</u>	<u>1 742 932</u>	<u>349 455</u>
Impôts sur les bénéfices selon les taux d'imposition prévus par la loi	423 045	564 013	69 821
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices découlant des éléments suivants :			
Charges non déductibles	1 849	917	959
Tranche non imposable du gain en capital	—	(945)	(2 135)
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés	—	96 711	—
Autres éléments	<u>4 159</u>	<u>(571)</u>	<u>3 041</u>
Total des impôts sur les bénéfices	<u>429 053</u>	<u>660 125</u>	<u>71 686</u>

Les impôts futurs sont calculés d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et se présentent comme suit aux dates indiquées :

	30 septembre 2006	30 juin	
	<u>2006</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$	\$
Passifs d'impôts futurs			
Immobilisations	245 856	256 902	175 352

FORAGES GARANT & FRÈRES INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

10. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	Trimestre terminé le 30 septembre 2006	Exercices terminés les 30 juin	
		2006	2005
	\$	\$	\$
Débiteurs	477 046	(141 514)	4 037 769
Impôts à payer	(125 603)	549 223	(40 800)
Stocks	29 908	(572 456)	(5 006)
Charges payées d'avance	(74 524)	4 926	(13 820)
Créditeurs et charges à payer	(678 677)	742 981	(4 005 000)
Primes à payer	—	(1 150 000)	(250 000)
	<u>(371 850)</u>	<u>(566 840)</u>	<u>(276 857)</u>
Autres renseignements			
Intérêts payés	74 159	189 851	102 123
Impôts payés	565 762	29 356	95 311

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle procède régulièrement à des analyses de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. Au 30 septembre 2006, deux clients importants représentaient 57 % des comptes clients de la Société (quatre clients importants représentaient 73 % des comptes clients pour l'exercice terminé le 30 juin 2006 et trois clients importants représentaient 83 % des comptes clients pour l'exercice terminé le 30 juin 2005). Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2006, quatre clients importants représentaient 89 % (43 %, 18 %, 17 % et 11 % par client respectif) des produits tirés de contrats (83 %, soit 35 %, 18 %, 17 % et 13 % par client respectif, pour l'exercice terminé le 30 juin 2006 et 78 %, soit 42 %, 13 %, 12 % et 11 % par client respectif, pour l'exercice terminé le 30 juin 2005).

Risque de taux d'intérêt

L'emprunt bancaire et la dette à long terme de la Société portent intérêt à des taux variables, exposant ainsi la Société aux fluctuations des taux d'intérêt.

Juste valeur

La juste valeur des débiteurs, des avances consenties à la société mère et à une société sous contrôle commun, du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des créditeurs et charges à payer, des dépôts des clients, des avances consenties par un fonds en fiducie privé et des primes à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux variables correspond approximativement à leur valeur comptable en raison du fait que leurs taux d'intérêt sont fondés sur les taux en vigueur sur le marché.

FORAGE ORBIT GARANT INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ PRO FORMA
Pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2007 (non vérifié)

	Forage Orbit Garant Inc. Période de neuf mois terminée le 30 juin 2007	Forage Orbit Inc. Période de sept mois terminée le 31 janvier 2007 (note 4)	Forages Garant & Frères Inc. Trimestre terminé le 30 septembre 2006	Drift Période de neuf mois et demi terminée le 16 avril 2007 (note 5)	Ajustements pro forma (note 3)	Résultats pro forma consolidés de la période de douze mois terminée le 30 juin 2007
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	36 732 820	18 303 796	6 481 279	2 791 683	—	64 309 578
COÛT DES PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	26 132 158	10 587 408	4 557 109	1 791 309	—	43 067 984
BÉNÉFICE BRUT	<u>10 600 662</u>	<u>7 716 388</u>	<u>1 924 170</u>	<u>1 000 374</u>	<u>—</u>	<u>21 241 594</u>
CHARGES						
Frais généraux et administratifs	1 989 799	861 761	444 742	670 737	—	3 967 039
Amortissement des immobilisations	1 673 821	668 488	176 927	108 652	—	2 627 888
Amortissement des actifs incorporels	2 464 935	—	—	—	1 557 065	4 022 000
Frais de gestion	187 500	—	—	—	—	187 500
Frais d'intégration	255 697	—	—	—	—	255 697
Perte (gain) à la vente d'immobilisations	(130 461)	378	(11 513)	(40 000)	—	(181 596)
Perte (gain) de change	17 131	(45 025)	—	(64 442)	—	(92 336)
Perte à la vente de placements à long terme	—	(2 535)	—	—	—	(2 535)
Intérêts sur la dette à long terme	952 796	106 999	20 136	—	—	1 079 931
Intérêts et frais bancaires	109 867	79 737	54 023	21 859	—	265 486
	<u>7 521 085</u>	<u>1 669 803</u>	<u>684 315</u>	<u>696 806</u>	<u>1 557 065</u>	<u>12 129 074</u>
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	3 079 577	6 046 585	1 239 855	303 568	(1 557 065)	9 112 520
AUTRES PRODUITS	88 054	—	4 394	—	—	92 448
PARTICIPATION AU BÉNÉFICE NET D'UNE SOCIÉTÉ SATELLITE	—	37 801	—	—	—	37 801
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	3 167 631	6 084 386	1 244 249	303 568	(1 557 065)	9 242 769
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	1 184 258	1 991 212	429 053	75 892	(489 386)	3 191 029
BÉNÉFICE NET AVANT PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	1 983 373	4 093 174	815 196	227 676	(1 067 679)	6 051 740
PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	84 280	98 020	—	—	—	182 300
BÉNÉFICE NET	<u>1 899 093</u>	<u>3 995 154</u>	<u>815 196</u>	<u>227 676</u>	<u>(1 067 679)</u>	<u>5 869 440</u>
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU, DÉDUCTION FAITE DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES Pertes non réalisées sur les placements disponibles à la vente	(30 359)	—	—	—	—	(30 359)
RÉSULTAT ÉTENDU	<u>1 868 734</u>	<u>3 995 154</u>	<u>815 196</u>	<u>227 676</u>	<u>(1 067 679)</u>	<u>5 839 081</u>
Bénéfice par action						
De base						0,18
Dilué						<u>0,18</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation						
De base						32 281 542
Dilué						<u>33 062 730</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. MODE DE PRÉSENTATION

L'état consolidé des résultats et du résultat étendu consolidé pro forma ci-joint rend compte des ajustements nécessaires afin de présenter l'information contenue dans l'état des résultats de Forage Orbit Garant Inc. (la « Société ») sur une base pro forma. Ces ajustements sont décrits plus en détail dans les notes complémentaires de l'état des résultats et du résultat étendu consolidé pro forma de la Société. Cet état a été préparé en vue de son inclusion dans les documents de placement. Il ne doit pas être utilisé à d'autres fins et doit être lu parallèlement à la description des acquisitions qui figure à la note 2 et à l'information sur le placement lui-même, laquelle figure dans le prospectus.

L'état des résultats et du résultat étendu consolidé pro forma a été préparé par la direction de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les hypothèses sous-jacentes aux ajustements pro forma constituent une base raisonnable pour la présentation des résultats financiers importants attribuables aux acquisitions décrites à la note 2 et dans les notes complémentaires de l'état des résultats et du résultat étendu consolidé pro forma; cependant, les données financières présentées dans l'état des résultats et du résultat étendu pro forma ne sont pas nécessairement représentatives des résultats qui auraient été atteints si les opérations dont elles font état étaient survenues aux dates mentionnées, ni des résultats futurs. De l'avis de la direction, le présent état des résultats et du résultat étendu consolidé pro forma non vérifié comprend tous les ajustements importants nécessaires à une présentation fidèle. Les conventions comptables utilisées dans le présent état des résultats et du résultat étendu pro forma non vérifié sont conformes à celles utilisées dans les états financiers consolidés de Forage Orbit Garant Inc.

Aux fins de l'état des résultats et du résultat étendu pro forma de la période de douze mois terminée le 30 juin 2007, la date présumée des acquisitions a été fixée au 1^{er} juillet 2006 (note 2). Les présentes données financières pro forma doivent être lues en parallèle avec les états financiers suivants figurant ailleurs dans le présent prospectus.

- états financiers consolidés vérifiés de Forage Orbit Garant Inc. pour la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007;
- états financiers vérifiés de Forages Garant & Frères Inc. pour le trimestre terminé le 30 septembre 2006;
- états financiers vérifiés de Forage Orbit Inc. pour l'exercice terminé le 31 janvier 2007.

2. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Forages Garant & Frères Inc. (« Garant »)

Le 30 septembre 2006, en vertu d'une convention d'achat d'actions intervenue entre 4382463 Canada Inc. et les actionnaires de Forages Garant & Frères Inc., 4382463 Canada Inc. a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de Forages Garant & Frères Inc. pour une contrepartie totale de 17 530 771 \$ (compte non tenu des coûts d'acquisition) payable par l'émission de 2 500 000 actions ordinaires de 4382463 Canada Inc. et le versement de 15 030 771 \$ en espèces. Le 30 septembre 2006, Forages Garant & Frères Inc. a été dissoute pour être absorbée par 4382463 Canada Inc., laquelle a changé sa dénomination sociale pour Forages Garant & Frères Inc.

Forage Orbit Inc. (« Orbit »)

Le 31 janvier 2007, en vertu d'une convention d'achat d'actions intervenue entre la Société et les actionnaires de Forage Orbit Inc. (« Orbit »), la Société a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation d'Orbit pour une contrepartie totale de 24 031 195 \$ (compte non tenu des coûts d'acquisition) payables par l'émission de 11 538 000 actions ordinaires de la Société et 12 493 195 \$ en espèces.

Phyl-Don Holdings and Management Ltd., Drift Exploration Drilling Inc. (États-Unis) et Drift de Mexico S.A. De C.V. (« Drift »)

Le 16 avril 2007, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Drift Exploration Drilling Inc. (une société américaine) et de Drift de Mexico S.A. De C.V. pour une contrepartie totale en espèces de 140 713 \$ (compte non tenu des coûts d'acquisition), ainsi que la totalité des stocks d'exploitation et des immobilisations de Phyl-Don Holdings and Management Ltd. pour une contrepartie en espèces de 1 460 000 \$. Cette acquisition ne répond pas à la définition d'acquisition importante prévue par la *Loi canadienne sur les valeurs mobilières*.

3. AJUSTEMENTS PRO FORMA

Les états des résultats et du résultat étendu pro forma pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2007 tiennent compte des ajustements pro forma de 1 557 065 \$ nécessaires pour présenter 12 mois de charges d'amortissement relativement aux actifs incorporels acquis de Garant et d'Orbit (se reporter à la note 2).

Les ajustements correspondants aux montants d'impôts futurs se chiffrent à 489 386 \$.

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

3. AJUSTEMENTS PRO FORMA (suite)

Les états des résultats et du résultat étendu pro forma pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2007 ne tiennent pas compte de la réduction des intérêts débiteurs sur la dette à long terme relativement à l'affectation d'une partie du produit net du placement au remboursement de la dette.

4. DONNÉES FINANCIÈRES DE FORAGE ORBIT INC.

La colonne intitulée « Forage Orbit Inc. » de l'état des résultats et du résultat étendu pro forma non vérifié comprend les résultats d'exploitation de Forage Orbit Inc. (consolidés) pour la période de sept mois terminée le 31 janvier 2007, calculés comme suit (avant l'acquisition survenue le 31 janvier 2007).

	Forage Orbit Inc. Période de douze mois terminée le 31 janvier 2007	Forage Orbit Inc. Période de cinq mois terminée le 30 juin 2006	Forage Orbit Inc. Période de sept mois terminée le 31 janvier 2007
	\$	\$	\$
	1)	2)	1) - 2)
PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	30 495 394	12 191 598	18 303 796
COÛT DES PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	18 570 520	7 983 112	10 587 408
BÉNÉFICE BRUT	<u>11 924 874</u>	<u>4 208 486</u>	<u>7 716 388</u>
CHARGES			
Frais généraux et administratifs	1 337 871	476 110	861 761
Amortissement des immobilisations	1 042 417	373 929	668 488
Perte à la vente d'immobilisations	378	—	378
Gain de change	(87 072)	(42 047)	(45 025)
Gain à la vente de placements à long terme	(47 036)	(44 501)	(2 535)
Intérêts sur la dette à long terme	170 159	63 160	106 999
Intérêts et frais bancaires	128 432	48 695	79 737
	<u>2 545 149</u>	<u>875 346</u>	<u>1 669 803</u>
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	9 379 725	3 333 140	6 046 585
PARTICIPATION AU BÉNÉFICE NET D'UNE SOCIÉTÉ			
SATELLITE	64 802	27 001	37 801
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	<u>9 444 527</u>	<u>3 360 141</u>	<u>6 084 386</u>
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	<u>3 173 309</u>	<u>1 182 097</u>	<u>1 991 212</u>
BÉNÉFICE NET AVANT PART DES ACTIONNAIRES SANS			
CONTRÔLE	6 271 218	2 178 044	4 093 174
PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	<u>132 692</u>	<u>34 672</u>	<u>98 020</u>
BÉNÉFICE NET	<u><u>6 138 526</u></u>	<u><u>2 143 372</u></u>	<u><u>3 995 154</u></u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

5. DONNÉES FINANCIÈRES DE DRIFT

La colonne intitulée « Drift » de l'état des résultats et du résultat étendu consolidé pro forma non vérifié comprend les résultats d'exploitation de Phyl-Don Holdings and Management Ltd., de Drift Exploration Drilling Inc. et de Drift de Mexico S.A. De C.V. pour la période de neuf mois et demi terminée le 16 avril 2007, calculés comme suit (avant l'acquisition survenue le 16 avril 2007).

	Phyl-Don Holdings and Management Ltd. Période de neuf mois et demi terminée le 16 avril 2007	Drift Exploration Drilling Inc. Période de neuf mois et demi terminée le 16 avril 2007	Drift de Mexico S.A. De C.V. Période de neuf mois et demi terminée le 16 avril 2007	Drift Période de neuf mois et demi terminée le 16 avril 2007
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS TIRÉS DE				
CONTRATS	954 750	1 468 778	368 155	2 791 683
COÛT DES PRODUITS TIRÉS DE				
CONTRATS	<u>658 074</u>	<u>883 235</u>	<u>250 000</u>	<u>1 791 309</u>
BÉNÉFICE BRUT	<u>296 676</u>	<u>585 543</u>	<u>118 155</u>	<u>1 000 374</u>
CHARGES				
Frais généraux et administratifs . .	620 354	50 383	—	670 737
Amortissement des immobilisations	81 577	27 075	—	108 652
Gain à la vente d'immobilisations .	(40 000)	—	—	(40 000)
Gain de change	(64 442)	—	—	(64 442)
Intérêts et frais bancaires	10 692	11 167	—	21 859
	<u>608 181</u>	<u>88 625</u>	<u>—</u>	<u>696 806</u>
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT LES				
ÉLÉMENTS SUIVANTS	(311 505)	496 918	118 155	303 568
AUTRES PRODUITS (CHARGES)	<u>606 315</u>	<u>(606 315)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT				
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES .	294 810	(109 397)	118 155	303 568
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES				
(RECOUVREMENT)	<u>73 702</u>	<u>(27 349)</u>	<u>29 539</u>	<u>75 892</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) .	<u><u>221 108</u></u>	<u><u>(82 048)</u></u>	<u><u>88 616</u></u>	<u><u>227 676</u></u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉS PRO FORMA

Pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 (non vérifié)

	Forage Orbit Garant Inc. Période de neuf mois terminée le 31 mars 2008	Forage Orbit Garant Inc. Période de neuf mois terminée le 30 juin 2007	Forage Orbit Garant Inc. Semestre terminé le 31 mars 2007	Drift Période de seize jours terminée le 16 avril 2007 (note 4)	Résultats consolidés pro forma de la période de douze mois terminée le 31 mars 2008
	\$	\$	\$	\$	\$
	1)	2)	3)	4)	1)+2) - 3)+4)
PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	57 502 957	36 732 820	18 853 888	241 148	75 623 037
COÛT DES PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	37 423 033	26 132 158	13 635 178	167 442	50 087 455
BÉNÉFICE BRUT	<u>20 079 924</u>	<u>10 600 662</u>	<u>5 218 710</u>	<u>73 706</u>	<u>25 535 582</u>
CHARGES					
Frais généraux et administratifs	3 543 319	1 989 799	1 041 056	28 242	4 520 304
Amortissement des immobilisations	1 860 346	1 673 821	895 063	5 719	2 644 823
Amortissement des actifs incorporels	3 016 501	2 464 935	1 459 436	—	4 022 000
Frais de gestion	187 500	187 500	125 000	—	250 000
Frais d'intégration	160 925	255 697	26 716	—	389 906
Perte (gain) à la vente d'immobilisations	22 775	(130 461)	6 972	—	(114 658)
Perte (gain) de change	30 022	17 131	391	(5 477)	41 285
Intérêts sur la dette à long terme	1 102 161	952 796	562 798	—	1 492 159
Intérêts et frais bancaires	378 531	109 867	43 293	—	445 105
	<u>10 302 080</u>	<u>7 521 085</u>	<u>4 160 725</u>	<u>28 484</u>	<u>13 690 924</u>
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	9 777 844	3 079 577	1 057 985	45 222	11 844 658
AUTRES PRODUITS	4 111	88 054	76 648	—	15 517
PARTICIPATION AU BÉNÉFICE NET D'UNE SOCIÉTÉ SATELLITE	283 323	—	—	—	283 323
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	<u>10 065 278</u>	<u>3 167 631</u>	<u>1 134 633</u>	<u>45 222</u>	<u>12 143 498</u>
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	2 104 786	1 184 258	423 642	29 216	2 894 618
BÉNÉFICE NET AVANT PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	7 960 492	1 983 373	710 991	16 006	9 248 880
PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	—	84 280	50 992	—	33 288
BÉNÉFICE NET	<u>7 960 492</u>	<u>1 899 093</u>	<u>659 999</u>	<u>16 006</u>	<u>9 215 592</u>
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU, DÉDUCTION FAITE DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES					
Pertes non réalisées sur les placements disponibles à la vente	(4 165)	(30 359)	(29 175)	—	(5 349)
RÉSULTAT ÉTENDU	<u>7 956 327</u>	<u>1 868 734</u>	<u>630 824</u>	<u>16 006</u>	<u>9 210 243</u>
Bénéfice par action					
De base					0,29
Dilué					0,28
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation					
De base					32 281 542
Dilué					33 062 730

FORAGE ORBIT GARANT INC.

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉS PRO FORMA

Pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2007 (non vérifié)

	Forage Orbit Garant Inc. Semestre terminé le 31 mars 2007	Forages Garant & Frères Inc. Trimestre terminé le 30 septembre 2006	Forages Garant & Frères Inc. Trimestre terminé le 30 juin 2006	Forage Orbit Inc. Période de dix mois terminée le 31 janvier 2007 (note 5)	Drift Période de douze mois terminée le 31 mars 2007 (note 6)	Ajustements pro forma (note 3a)	Résultats consolidés pro forma de la période de douze mois terminée le 31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	18 853 888	6 481 279	6 716 222	25 915 683	3 304 381	—	61 271 453
COÛT DES PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	13 635 178	4 557 109	5 518 713	15 064 309	2 224 410	—	40 999 719
BÉNÉFICE BRUT	<u>5 218 710</u>	<u>1 924 170</u>	<u>1 197 509</u>	<u>10 851 374</u>	<u>1 079 971</u>	—	<u>20 271 734</u>
CHARGES							
Frais généraux et administratifs	1 041 056	444 742	222 164	1 138 645	732 749	—	3 579 356
Amortissement des immobilisations	895 063	176 927	200 228	902 840	153 467	—	2 328 525
Amortissement des actifs incorporels	1 459 436	—	—	—	—	2 562 564	4 022 000
Frais de gestion	125 000	—	—	—	—	—	125 000
Frais d'intégration	26 716	—	—	—	—	—	26 716
Perte (gain) à la vente d'immobilisations	6 972	(11 513)	—	378	—	—	(4 163)
Perte (gain) de change	391	—	—	(41 134)	—	—	(40 743)
Perte (gain) à la vente de placements à long terme	—	—	(5 837)	86 726	—	—	80 889
Intérêts sur la dette à long terme	562 798	20 136	16 688	149 955	—	—	749 577
Intérêts et frais bancaires	43 293	54 023	34 233	121 588	37 030	—	290 167
	<u>4 160 725</u>	<u>684 315</u>	<u>467 476</u>	<u>2 358 998</u>	<u>923 246</u>	<u>2 562 564</u>	<u>11 157 324</u>
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	1 057 985	1 239 855	730 033	8 492 376	156 725	(2 562 564)	9 114 410
AUTRES PRODUITS	76 648	4 394	4 690	—	—	—	85 732
PARTICIPATION AU BÉNÉFICE NET D'UNE SOCIÉTÉ SATELLITE	—	—	—	—	—	—	—
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	1 134 633	1 244 249	734 723	8 492 376	156 725	(2 562 564)	9 200 142
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	423 642	429 053	174 151	2 800 039	33 926	(805 414)	3 055 397
BÉNÉFICE NET AVANT PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	710 991	815 196	560 572	5 692 337	122 799	(1 757 150)	6 144 745
PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	50 992	—	—	132 692	—	—	183 684
BÉNÉFICE NET	<u>659 999</u>	<u>815 196</u>	<u>560 572</u>	<u>5 559 645</u>	<u>122 799</u>	<u>(1 757 150)</u>	<u>5 961 061</u>
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU, DÉDUCTION FAITE DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES Pertes non réalisées sur les placements disponibles à la vente	(29 175)	—	—	—	—	—	(29 175)
RÉSULTAT ÉTENDU	<u>630 824</u>	<u>815 196</u>	<u>560 572</u>	<u>5 559 645</u>	<u>122 799</u>	<u>(1 757 150)</u>	<u>5 931 886</u>
Bénéfice par action							
De base							0,18
Dilué							<u>0,18</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation							
De base							32 281 542
Dilué							<u>33 062 730</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.
ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉS PRO FORMA
Pour le trimestre terminé le 31 mars 2007 (non vérifié)

	Forage Orbit Garant Inc. Trimestre terminé le 31 mars 2007	Forage Orbit Inc. Période de un mois terminée le 31 janvier 2007	Drift Trimestre terminé le 31 mars 2007 (note 7)	Ajustements pro forma (note 3b)	Résultats consolidés pro forma du trimestre terminé le 31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	13 127 435	2 669 378	979 265	—	16 776 078
COÛT DES PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	9 348 029	1 771 285	751 880	—	11 871 194
BÉNÉFICE BRUT	<u>3 779 406</u>	<u>898 093</u>	<u>227 385</u>	<u>—</u>	<u>4 904 884</u>
CHARGES					
Frais généraux et administratifs	847 416	114 660	102 831	—	1 064 907
Amortissement des immobilisations	557 373	131 244	34 311	—	722 928
Amortissement des actifs incorporels	867 609	—	—	137 891	1 005 500
Frais de gestion	62 500	—	—	—	62 500
Frais d'intégration	26 716	—	—	—	26 716
Perte à la vente d'immobilisations	6 972	378	—	—	7 350
Perte (gain) de change	391	(2 927)	(29 207)	—	(31 743)
Gain à la vente de placements à long terme	—	(2 535)	—	—	(2 535)
Intérêts sur la dette à long terme	360 670	33 953	—	—	394 623
Intérêts et frais bancaires	40 997	11 658	10 000	—	62 655
	<u>2 770 644</u>	<u>286 431</u>	<u>117 935</u>	<u>137 891</u>	<u>3 312 901</u>
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	1 008 762	611 662	109 450	(137 891)	1 591 983
AUTRES PRODUITS	71 866	—	—	—	71 866
PARTICIPATION AU BÉNÉFICE NET D'UNE SOCIÉTÉ SATELLITE	—	—	—	—	—
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	1 080 628	611 662	109 450	(137 891)	1 663 849
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	392 323	197 455	29 539	(43 339)	575 978
BÉNÉFICE NET AVANT PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	688 305	414 207	79 911	(94 552)	1 087 871
PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	50 992	18 099	—	—	69 091
BÉNÉFICE NET	<u>637 313</u>	<u>396 108</u>	<u>79 911</u>	<u>(94 552)</u>	<u>1 018 780</u>
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU, DÉDUCTION FAITE DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES					
Pertes non réalisées sur les placements disponibles à la vente	(29 175)	—	—	—	(29 175)
RÉSULTAT ÉTENDU	<u>608 138</u>	<u>396 108</u>	<u>79 911</u>	<u>(94 552)</u>	<u>989 605</u>
Bénéfice par action					
De base					0,03
Dilué					<u>0,03</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation					
De base					32 281 542
Dilué					<u>33 062 730</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. MODE DE PRÉSENTATION

La direction de Forage Orbit Garant Inc. (« la Société ») a choisi de présenter des états des résultats et du résultat étendu pro forma pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 et pour la période de douze mois et le trimestre terminés le 31 mars 2007 afin de présenter aux investisseurs des données financières sur douze mois et trimestrielles. Ces états des résultats et du résultat étendu pro forma ont été préparés afin de présenter douze mois et trois mois de résultats de la Société, comme si la Société avait acquis Garant, Orbit et Drift (« l'acquisition ») (se reporter à la note 2) au début de chacune des périodes présentées, comme suit :

- « Période de douze mois terminée le 31 mars 2008 » comprend douze mois d'exploitation de la Société et seize jours de Drift (comme si les acquisitions avaient eu lieu le 1^{er} avril 2007).
- « Période de douze mois terminée le 31 mars 2007 » comprend douze mois d'exploitation de la Société, dix mois d'Orbit et douze mois de Drift (comme si les acquisitions avaient eu lieu le 1^{er} avril 2006).
- « Trimestre terminé le 31 mars 2007 » comprend trois mois d'exploitation de la Société, un mois d'Orbit et trois mois de Drift (comme si les acquisitions avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2007).

La direction est d'avis que de tels états des résultats et du résultat étendu pro forma sont utiles aux fins d'évaluation du rendement de la Société et de prise de décision quant à un placement éventuel dans les actions ordinaires faisant l'objet du placement.

Les états des résultats et du résultat étendu consolidés pro forma ont été préparés par la direction de la Société et ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui auraient été atteints si les opérations dont elles font état étaient survenues aux dates mentionnées, ni des résultats futurs. De l'avis de la direction, les présents états des résultats et du résultat étendu consolidés pro forma non vérifiés comprennent tous les ajustements importants nécessaires à une présentation fidèle. Les conventions comptables utilisées dans ces états des résultats et du résultat étendu consolidés pro forma sont conformes à celles utilisées dans les états financiers consolidés de Forage Orbit Garant Inc.

Les présents états des résultats et du résultat étendu consolidés pro forma devraient être lus en parallèle avec les états financiers suivants figurant ailleurs dans le présent prospectus :

- états financiers consolidés vérifiés de Forage Orbit Garant Inc. pour la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007;
- états financiers vérifiés de Forages Garant & Frères Inc. pour le trimestre terminé le 30 septembre 2006;
- états financiers vérifiés de Forage Orbit Inc. pour l'exercice terminé le 31 janvier 2007.

2. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Forages Garant & Frères Inc.

Le 30 septembre 2006, en vertu d'une convention d'achat d'actions intervenue entre 4382463 Canada Inc. et les actionnaires de Forages Garant & Frères Inc. (« Garant »), 4382463 Canada Inc. a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de Forages Garant & Frères Inc. pour une contrepartie totale de 17 530 771 \$ (compte non tenu des coûts d'acquisition) payable par l'émission de 2 500 000 actions ordinaires de 4382463 Canada Inc. et 15 030 771 \$ en espèces. Le 30 septembre 2006, Forages Garant & Frères Inc. a été dissoute pour être absorbée par 4382463 Canada Inc., laquelle a changé sa dénomination sociale pour Forages Garant & Frères Inc.

Forage Orbit Inc.

Le 31 janvier 2007, en vertu d'une convention d'achat d'actions intervenue entre la Société et les actionnaires de Forage Orbit Inc. (« Orbit »), la Société a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation d'Orbit pour une contrepartie totale de 24 031 195 \$ (compte non tenu des coûts d'acquisition) payable par l'émission de 11 538 000 actions ordinaires de la Société et 12 493 195 \$ en espèces.

Phyl-Don Holdings and Management Ltd., Drift Exploration Drilling Inc. (États-Unis) et Drift de Mexico S.A. De C.V. (« Drift »)

Le 16 avril 2007, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Drift Exploration Drilling Inc. (une société américaine) et de Drift de Mexico S.A. De C.V. pour une contrepartie totale en espèces de 140 713 \$ (compte non tenu des coûts d'acquisition), ainsi que la totalité des stocks d'exploitation et des immobilisations de Phyl-Don Holdings and Management Ltd. pour une contrepartie totale en espèces de 1 460 000 \$. Cette acquisition ne répond pas à la définition d'acquisition importante prévue par la *Loi canadienne sur les valeurs mobilières*.

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

3. AJUSTEMENTS PRO FORMA

- a) Les états des résultats et du résultat étendu consolidés pro forma pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2007 tiennent compte des ajustements pro forma de 2 562 564 \$ nécessaires pour présenter 12 mois de charges d'amortissement relativement aux actifs incorporels acquis de Garant et d'Orbit (se reporter à la note 2).

De plus, les états des résultats et du résultat étendu consolidés pro forma pour le trimestre terminé le 31 mars 2007 tiennent compte d'une augmentation de 137 891 \$ de l'amortissement des actifs incorporels.

Les ajustements correspondants des impôts futurs se chiffrent à 805 414 \$ pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2007 et à 43 339 \$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2007.

- b) Aux fins des états des résultats et du résultat étendu consolidés pro forma pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008, aucun ajustement n'était nécessaire pour l'amortissement des actifs incorporels.
- c) Les états des résultats et du résultat étendu consolidés pro forma pour les périodes de douze mois terminées les 31 mars 2008 et 2007 et le trimestre terminé le 31 mars 2007 ne tiennent pas compte de la réduction des intérêts débiteurs sur la dette à long terme relativement à l'affectation d'une partie du produit net du placement au remboursement de la dette.

4. DONNÉES FINANCIÈRES DE DRIFT

La colonne intitulée « Drift » des états des résultats et du résultat étendu consolidés pro forma non vérifiés présentés pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2008 comprend les résultats d'exploitation de Phyl-Don Holdings and Management Ltd., de Drift Exploration Drilling Inc. et de Drift de Mexico S.A. De C.V. pour la période de seize jours terminée le 16 avril 2007, calculés comme suit (avant l'acquisition survenue le 16 avril 2007).

	Phyl-Don Holdings and Management Ltd. Période de seize jours terminée le 16 avril 2007	Drift Exploration Drilling Inc. Période de seize jours terminée le 16 avril 2007	Drift de Mexico S.A De C.V. Période de seize jours terminée le 16 avril 2007	Drift Période de seize jours terminée le 16 avril 2007
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	100 000	88 554	52 594	241 148
COÛT DES PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	<u>32 389</u>	<u>35 053</u>	<u>100 000</u>	<u>167 442</u>
BÉNÉFICE BRUT	<u>67 611</u>	<u>53 501</u>	<u>(47 406)</u>	<u>73 706</u>
CHARGES				
Frais généraux et administratifs	26 105	2 137	—	28 242
Amortissement des immobilisations	4 294	1 425	—	5 719
Gain de change	<u>(5 477)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>(5 477)</u>
	<u>24 922</u>	<u>3 562</u>	<u>—</u>	<u>28 484</u>
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	42 689	49 939	(47 406)	45 222
AUTRES PRODUITS (CHARGES)	<u>150 000</u>	<u>(150 000)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	192 689	(100 061)	(47 406)	45 222
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (ÉCONOMIE D'IMPÔTS)	<u>66 083</u>	<u>(25 015)</u>	<u>(11 852)</u>	<u>29 216</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	<u><u>126 606</u></u>	<u><u>(75 046)</u></u>	<u><u>(35 554)</u></u>	<u><u>16 006</u></u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

5. DONNÉES FINANCIÈRES DE FORAGE ORBIT INC.

La colonne intitulée « Forage Orbit Inc. » des états des résultats et du résultat étendu pro forma non vérifiés présentés pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2007 comprend les résultats d'exploitation de Forage Orbit Inc. (consolidés) pour la période de dix mois terminée le 31 janvier 2007, calculés comme suit (avant l'acquisition survenue le 31 janvier 2007).

	Forage Orbit Inc. Période de douze mois terminée le 31 janvier 2007	Forage Orbit Inc. Période de deux mois terminée le 31 mars 2006	Forage Orbit Inc. Période de dix mois terminée le 31 janvier 2007
	\$	\$	\$
	1)	2)	1) - 2)
PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	30 495 394	4 579 711	25 915 683
COÛT DES PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	<u>18 570 520</u>	<u>3 506 211</u>	<u>15 064 309</u>
BÉNÉFICE BRUT	<u>11 924 874</u>	<u>1 073 500</u>	<u>10 851 374</u>
CHARGES			
Frais généraux et administratifs	1 337 871	199 226	1 138 645
Amortissement des immobilisations	1 042 417	139 577	902 840
Perte à la vente d'immobilisations	378	—	378
Gain de change	(87 072)	(45 938)	(41 134)
Perte (gain) à la vente de placements à long terme	(47 036)	(133 762)	86 726
Intérêts sur la dette à long terme	170 159	20 204	149 955
Intérêts et frais bancaires	<u>128 432</u>	<u>6 844</u>	<u>121 588</u>
	<u>2 545 149</u>	<u>186 151</u>	<u>2 358 998</u>
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	9 379 725	887 349	8 492 376
PARTICIPATION AU BÉNÉFICE NET D'UNE SOCIÉTÉ SATELLITE	<u>64 802</u>	<u>64 802</u>	<u>—</u>
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	9 444 527	952 151	8 492 376
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	<u>3 173 309</u>	<u>373 270</u>	<u>2 800 039</u>
BÉNÉFICE NET AVANT PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	6 271 218	578 881	5 692 337
PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	<u>132 692</u>	<u>—</u>	<u>132 692</u>
BÉNÉFICE NET	<u><u>6 138 526</u></u>	<u><u>578 881</u></u>	<u><u>5 559 645</u></u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

6. DONNÉES FINANCIÈRES DE DRIFT

La colonne intitulée « Drift » des états des résultats et du résultat étendu consolidés pro forma non vérifiés présentés pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2007 comprend les résultats d'exploitation de Phyl-Don Holdings and Management Ltd., de Drift Exploration Drilling Inc. et de Drift de Mexico S.A De C.V. pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2007, calculés comme suit (avant l'acquisition survenue le 16 avril 2007).

	Phyl-Don Holdings and Management Ltd. Période de douze mois terminée le 31 mars 2007	Drift Exploration Drilling Inc. Période de douze mois terminée le 31 mars 2007	Drift de Mexico S.A De C.V. Période de douze mois terminée le 31 mars 2007	Drift Période de douze mois terminée le 31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	1 239 685	1 749 135	315 561	3 304 381
COÛT DES PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	<u>1 017 210</u>	<u>1 057 200</u>	<u>150 000</u>	<u>2 224 410</u>
BÉNÉFICE BRUT	<u>222 475</u>	<u>691 935</u>	<u>165 561</u>	<u>1 079 971</u>
CHARGES				
Frais généraux et administratifs	607 643	125 106	—	732 749
Amortissement des immobilisations	119 903	33 564	—	153 467
Intérêts et frais bancaires	33 774	3 256	—	37 030
	<u>761 320</u>	<u>161 926</u>	<u>—</u>	<u>923 246</u>
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	(538 845)	530 009	165 561	156 725
AUTRES PRODUITS (CHARGES)	<u>456 315</u>	<u>(456 315)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(82 530)	73 694	165 561	156 725
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	<u>4 387</u>	<u>—</u>	<u>29 539</u>	<u>33 926</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	<u>(86 917)</u>	<u>73 694</u>	<u>136 022</u>	<u>122 799</u>

FORAGE ORBIT GARANT INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

7. DONNÉES FINANCIÈRES DE DRIFT

La colonne intitulée « Drift » des états des résultats et du résultat étendu consolidés pro forma non vérifiés présentés pour le trimestre terminé le 31 mars 2007 comprend les résultats d'exploitation de Phyl-Don Holdings and Management Ltd., de Drift Exploration Drilling Inc. et de Drift de Mexico S.A De C.V. pour le trimestre terminé le 31 mars 2007, calculés comme suit (avant l'acquisition survenue le 16 avril 2007).

	Phyl-Don Holdings and Management Ltd. Trimestre terminé le 31 mars 2007	Drift Exploration Drilling Inc. Trimestre terminé le 31 mars 2007	Drift de Mexico S.A De C.V. Trimestre terminé le 31 mars 2007	Drift Trimestre terminé le 31 mars 2007
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	150 000	513 704	315 561	979 265
COÛT DES PRODUITS TIRÉS DE CONTRATS	189 945	411 935	150 000	751 880
BÉNÉFICE BRUT	<u>(39 945)</u>	<u>101 769</u>	<u>165 561</u>	<u>227 385</u>
CHARGES				
Frais généraux et administratifs	88 174	14 657	—	102 831
Amortissement des immobilisations	25 761	8 550	—	34 311
Gain de change	(29 207)	—	—	(29 207)
Intérêts et frais bancaires	—	10 000	—	10 000
	<u>84 728</u>	<u>33 207</u>	<u>—</u>	<u>117 935</u>
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	(124 673)	68 562	165 561	109 450
AUTRES PRODUITS (CHARGES)	<u>196 315</u>	<u>(196 315)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	71 642	(127 753)	165 561	109 450
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	<u>—</u>	<u>—</u>	29 539	29 539
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	<u><u>71 642</u></u>	<u><u>(127 753)</u></u>	<u><u>136 022</u></u>	<u><u>79 911</u></u>

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

En date du 20 juin 2008

Le présent prospectus révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et de chaque territoire du Canada.

par (signé) PIERRE ALEXANDRE
Chef de la direction

par (signé) ALAIN LAPLANTE
Chef de la direction des finances

Au nom du conseil d'administration

par (signé) ÉRIC ALEXANDRE
Administrateur

par (signé) JAMES C. JOHNSON
Administrateur

ATTESTATION DES PROMOTEURS

En date du 20 juin 2008

Le présent prospectus révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et de chaque territoire du Canada.

1684182 Ontario LP, par son commandité,
1684182 Ontario GP, LP, par son commandité,
1684182 Ontario Inc.

par (signé) JAMES C. JOHNSON

1684182 Ontario (International) LP, par son commandité,
1684182 Ontario (International) GP, LP, par son commandité,
1684182 Ontario Inc.

par (signé) JAMES C. JOHNSON

ATTESTATION DES PRENEURS FERMES

En date du 20 juin 2008

À notre connaissance, le présent prospectus révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et de chaque territoire du Canada.

MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

par (signé) RICK MCCREARY

par (signé) MAX WEIS

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

par (signé) RIKO GAUDREULT

GMP VALEURS MOBILIÈRES S.E.C.

par (signé) MARK WELLINGS

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

par (signé) PIERRE COLAS

